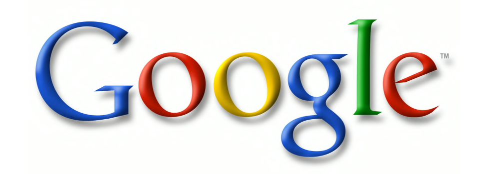




A. de Marsy

COMITÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NOYON.

Comptes-Rendus et Mémoires

LUS AUX SÉANCES.

Tome 1er.

NOYON.

TYPOGRAPHIE D. ANDRIEUX-DURU.

1862.



COMITÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NOYON.

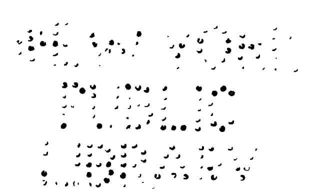
COMITÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NOYON.

Comptes-Rendus et Mémoires,

LUS AUX SÉANCES.

Années 1856-1860.



NOYON.

TYPOGRAPHIE D. ANDRIEUX-DURU.

1862.

Le Comité archéologique publie aujourd'hui le premier volume de ses Mémoires et des Comptes-Rendus de ses séances. Contrairement à l'usage adopté dans les publications d'un grand nombre de Sociétés, les procès-verbaux n'ont point été séparés des travaux lus aux réunions. Les Mémoires sont insérés pour la plupart dans le Compte-Rendu de la séance où ils ont été présentés. L'intérêt de ce volume ne peut qu'y gagner, parce qu'une lecture suivie est moins fatigante quand elle est variée, et que d'ailleurs la facilité des recherches n'y perd pas, grâce aux tables qui terminent cette collection.

Dans ces tables, faites avec autant d'intelligence que de

soin par un de nos plus jeunes membres, se trouvent réunies toutes les indications importantes qui peuvent être de quelque utilité aux archéologues. Des noms de personnes et des noms de lieux, aucun n'y a été omis. Quant aux noms d'objets qui peuvent servir à l'étude ou attirer l'attention des personnes qui s'occupent de recherches historiques, on a mis tout le soin possible à n'oublier aucun de ceux dont il a été question aux séances du Comité ; en sorte que, si on pouvait faire un reproche à ces tables, ce serait plutôt d'être prolixes que d'être incomplètes.

En terminant cette première série de nos travaux, et en les offrant aux archéologues sous une forme qui leur permettra peut-être plus facilement d'en juger la suite, il ne nous paraît pas inutile de rappeler une fois encore le but de nos recherches et les modestes prétentions que nous attachons à nos efforts. Nous n'avons nullement, par la publication de nos Comptes-Rendus, l'intention d'occuper le monde savant de nos études ; nous travaillons pour notre pays et pour nous ; nous cherchons à compléter l'histoire des lieux où nous vivons, à faire revivre des souvenirs perdus, à rétablir quelques points historiques mal connus par suite de l'indifférence ou de l'oubli dans lequel sont tombées les recherches archéologiques depuis le commencement de ce siècle. Circonscrits dans un coin resserré de l'ancienne Picardie, si nous sommes sortis parfois de ce champ étroit, c'est qu'une question toute picarde nous appelait forcément ailleurs, et en foulant un terrain étranger, nous ne fai-

sions jamais que chercher à sa surface des données utiles à nos études particulières.

Des Mémoires publiés dans ce volume, un certain nombre ont déjà été l'objet d'appréciations et d'études critiques de la part d'écrivains et de savants qui ont bien voulu nous honorer de leur attention. Des polémiques assez vives se sont engagées ; mais l'honneur n'y a point souffert, et la vérité y a gagné (1). Des opinions nouvelles ne se produisent pas d'ordinaire sans qu'il y ait *casus belli*, et il est heureux qu'il en soit ainsi, surtout en histoire et dans les travaux archéologiques ; car rien, il faut l'avouer, ne porte plus à la manie d'innover que ce genre d'études, et presque toujours les affirmations les plus étranges peuvent se soutenir, parce que les preuves sont sans contrôle, à moins de longues et pénibles recherches. Nous pouvons nous rendre ce témoignage, qu'au sein du Comité de Noyon, aucune opinion nouvelle n'a été émise sur un point un peu important de l'histoire locale, qu'elle n'ait été sérieusement discutée dans nos séances (2). Nos réunions ont presque toujours été un champ-clos où les luttes, animées parfois, mais toujours pacifiques, conservées dans les

---

(1) Nous citerons entre autres le travail de M. le Dr Colson, sur un sceau mérovingien, et une *Julia Mamœa ;* les divers travaux de M. Peigné-Delacourt sur Champlieu, combattus par M. de Saulcy ; et le Compte rendu de la page 38-45, qui a valu dernièrement à M. l'abbé Lecot une critique assez vive au sein du Comité des Sociétés savantes.

(2) Nous pouvons en fournir une preuve convaincante par la série des travaux auxquels a donné lieu le Mémoire de M. Peigné-Delacourt sur *Noviodunum*.

limites des discussions académiques, ont eu le double résultat de jeter de l'intérêt sur les séances, et de mettre dans un jour plus vrai les questions étudiées.

Quoiqu'il en soit de notre zèle à servir la vérité historique, il a pu nous arriver parfois de recueillir des opinions hasardées, et de les admettre dans le Recueil que nous publions aujourd'hui ; mais elles y sont présentées sous une forme qui témoigne de la défiance avec laquelle nous les avons admises. Que les savants, que nos Collègues des Sociétés françaises et étrangères avec lesquelles nous sommes en relation, traitent avec indulgence ces travaux recueillis dans un humble Chef-lieu de canton. Nous n'avons eu que la prétention de faire revivre un peu notre ancienne cité, et d'en relever la gloire en rappelant ses souvenirs : puissions-nous y avoir réussi !

Notre amour pour cette ancienne Capitale de la monarchie française a été en même temps le motif et l'excuse de nos premiers efforts ; le peu de relief qu'elle pourra tirer de nos travaux sera notre plus douce récompense.

SOCIÉTÉ

DES

ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

COMITÉ DE NOYON.

Le 27 octobre 1856, le Comité archéologique de Noyon, jaloux, à la suite des Assises tenues dans cette ville par les Antiquaires de Picardie, de donner une nouvelle vie à ses travaux, et de suppléer par un redoublement de zèle, à la longue interruption de ses séances, se réunit au lieu ordinaire.

Etaient présents : MM. le docteur Colson, Rogeau, curé de Noyon, Peigné-Delacourt, de Cizancourt, Bougon-Ducastel, Cottu, Bouthors, Boyeldieu, supérieur du Petit-Séminaire, Dordigny, Mazières (Léon), et Béguery.

Le Comité procède d'abord, et au scrutin secret, au renouvellement de son bureau. Le vote désigne : M. le docteur Colson, président ; M. Peigné-Delacourt, vice-président; M. l'abbé Laffineur, secrétaire; M. de Cizancourt, trésorier; et M. Dordigny, conservateur du Musée.

— Voulant donner à ses réunions plus d'intérêt et de fixité, le Comité décide qu'elles auront désormais lieu tous les deux mois, que la prochaine séance se tiendra le mercredi 3 décembre, à la Bibliothèque de la Cathédrale ; et arrête qu'il se réunira au même lieu à une heure de relevée, le premier mercredi de février, avril, juin, août et septembre 1857, si M. le Président ne juge devoir provoquer quelque assemblée extraordinaire. Les Membres seront prévenus à l'avance, par lettre, des jour et heure de réunion. Le Comité désire que, pour la prochaine séance, il soit adressé des lettres d'invitation à quelques personnes, qui, sans être Membres de la Société, lui seront d'un utile concours. M. Peigné-Delacourt veut bien promettre pour la même réunion un travail touchant l'histoire du Noyonnais.

Afin d'assurer la présence et l'exactitude des Sociétaires, sur la proposition de M. le Trésorier, il est arrêté qu'on rétablira les jetons de présence, à raison de 50 centimes par séance. L'appel aura lieu un quart-d'heure après l'heure de convocation. Tous les membres présents

s'engagent à verser entre les mains dudit Trésorier la cotisation annuelle de 6 fr., pour subvenir aux frais d'administration de la Société.

Séance du 3 décembre.

Le mercredi 3 décembre, le Comité se réunit à la Bibliothéque, sous la présidence de M. Colson. Etaient présents : MM. Béguery, Bouthors, Bataille, Dordigny, Boyeldieu, Rogeau, curé de Noyon, Crémery, Cottu-Harlay, Harlay, de Cizancourt, Poigné-Delacourt, Lecot, professeur au Petit-Séminaire, et Laffineur. Après la lecture du procès-verbal de la précédente réunion, M. de Cizancourt communique au Comité une lettre par laquelle M. Garnier, secrétaire perpétuel de la Société, lui notifie l'expédition des bulletins, et témoigne du bon souvenir qu'ont laissé aux membres d'Amiens les Assises tenues à Noyon en septembre dernier.

Le Comité arrête qu'on proposera à la Société centrale l'admission, comme membres de la réunion, de MM. Fourrier, Courtois, de Guiscard, Santerre, ancien vicaire général, Lecot, Bataille, et Gossart, de Ribécourt.

Après quoi M. le docteur Colson entretient le Comité d'une découverte faite au Mont de Guny, au *lieu dit le Cimetière*, et présente divers objets trouvés en ce lieu, consistant en trois vases de poterie grise et noire, de l'époque gallo-romaine, une lame paraissant être un glaive de forme barbare, une fibule, des boucles de ceinturon dont l'une offre des restes d'ornementation, et, enfin, une sorte de bandage tout à fait analogue a l'appareil actuel connu sous le nom de *Brayet Jean Louis-Petit*. Une médaille trouvée dans le champ qui a fourni les objets, porte d'une part : *Valerianus Pius Felix Augustus*, de l'autre : *Deo Volcano*, et offre Vulcain coiffé du pileus, tenant ses marteaux et tenailles, et debout au seuil d'un temple. M. le Docteur, à propos de ces divers objets, entre dans des explications et détails historiques qui intéressent la réunion. Il termine en offrant ces divers objets au Musée du Comité, et en proposant d'aller visiter la localité qui les a fournis.

La parole est ensuite donnée à M. Peigné pour une lecture relative à l'histoire d'Ourscamp. Avant de la commencer, notre honorable et savant confrère expose avoir lu, dans Dom Grenier, qu'au dix-huitième siècle M. Martine, de Noyon, était possesseur d'un titre original

datant de 1130, par lequel Simon de Vermandois, évêque de Noyon, dispose des Annates des Prébendes qui vaqueront, en faveur des Templiers, — charte signée de la main de Saint-Bernard. Il serait à désirer que ce titre, s'il n'a péri, fut retrouvé. M. Peigné lit ensuite quelques chapitres d'une histoire inédite de la célèbre abbaye d'Ourscamp. Après nous avoir retracé les vicissitudes de cette maison depuis 89, et nous l'avoir montrée, — Hôpital militaire sous la République ; — château et résidence aristocratique sous le Directoire, et propriété de M. de Sainte-Foix, qui met l'église en ruines afin de donner à son jardin du pittoresque, — revendue et ravagée en 1814 dans les invasions, enfin depuis 1828 fabrique et usine, l'intéressant écrivain indique les sources où il a cherché à retrouver les traditions d'Ourscamp, traditions qu'il a voulu conserver avec le soin intelligent qu'il met à conserver les ruines même de l'abbaye. Il a feuilleté les Archives de l'Oise, — le cartulaire d'Ourscamp renfermant 1007 pièces, le petit cartulaire de Grignières, la collection des pierres tombales d'Oxford, la collection de Perz, une grosse d'un procès-verbal de visite de 1662, les histoires et chroniques locales, etc., etc. — M. Peigné discute ensuite avec beaucoup d'érudition l'étymologie d'Ourscamp. Après avoir relaté les diverses opinions qui tirent ce mot, soit d'*Ursi-Campus*, Champ de l'Ours, allusion à la fameuse légende de l'ours de saint Eloi, soit à *Orci-Campus* (Champ de l'Enfer, lieu dédié au culte des divinités infernales), soit à *Ursæi-Campus*, le Champ d'Ursus, il incline pour cette dernière origine. Un disciple de Saint-Amand qui a parcouru ces pays, s'appelait Ursus : rien d'impossible qu'il ait bâti l'oratoire devenu, plus tard, la célèbre abbaye.

Sur la proposition d'un membre, le Comité remercie M. Cottu-Harlay pour le soin et l'exactitude avec lesquels il a recueilli et imprimé le résultat des Assises tenues au mois de septembre, charge le Secrétaire d'exprimer sa gratitude à M. Amoudry, pour le don gracieux par lui fait d'un manuscrit sur vélin, et arrête qu'un projet de règlement sera élaboré par une Commission formée de M. R. de Cizancourt, M. Crémery et M. Laffineur. M. l'abbé Lecot veut bien promettre une lecture pour la prochaine séance fixée au mercredi 4 février.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire, N. LAFFINEUR.

Séance du 3 février 1857.

Le Comité s'est réuni le 3 février. Etaient présents : MM. de Cizancourt, Boyeldieu, supérieur du Petit Séminaire, Rogeau, Crémery, de Breda, Dordigny, Leroux, Lecot et Laffineur. En l'absence de M. le Président, malade, et du vice-Président, empêché, le Secrétaire communique diverses lettres dans lesquelles des membres retenus chez eux s'excusent de ne point assister à la séance. M. de Breda, ancien membre du Comité de Compiègne, veut bien s'adjoindre à celui de Noyon, et s'associera à ses travaux ; il en sera donné avis à la Société centrale. M. l'abbé Leroux, aumônier de l'Hospice, désire aussi faire partie du Comité, et collaborer à ses recherches. Il est décidé que M. Cugnières qui a si obligeamment mis à la disposition du Comité son appareil et ses talents de photographe, sera invité à accepter le titre de membre honoraire, à moins qu'il ne préfère devenir membre titulaire.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Lecot, qui lit à la réunion, un intéressant rapport adressé à M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, et relatif à des recherches par lui faites en diverses bibliothèques de Belgique sur des manuscrits concernant l'histoire de la Picardie. A Mons, il a rencontré grand nombre de papiers ayant trait à cette matière ; il mentionne en particulier une histoire du siége de Mons sous Louis XIV, les papiers de Jacques de Guise, divers traités manuscrits, par exemple, celui de Péronne (1448), de Noyon (1516), Crespy, etc., et, enfin, des chroniques étendues de l'ordre de Prémontré. — A Tournay, il a vu une vie manuscrite de saint Eloi, par un certain Amone, évêque de Rouen, tracée sur beau vélin. Les archives de l'Evêché contiennent de nombreux cartulaires concernant Noyon. M. Lecot regrette de n'avoir pas eu le temps de les copier.

Ce qui a particulièrement éveillé son attention à Gand, ça été une histoire *des Comtes et Mayeurs* de Ponthieu, des notes sur les lettres de Guy-Patin, et d'autres lettres intéressant diverses localités Picardes : Ham, Doullens, Péronne, Saint-Quentin. A Bruxelles, le visiteur a trouvé et relevé un grand nombre d'armoiries de seigneurs du Vermandois et du Beauvaisis : il en présente quelques-unes reproduites avec une grande fidélité : 180 regardent le Vermandois. Louvain, riche en volumes imprimés, ne

compte guère que 300 manuscrits. A Liége, M. Lecot a la bonne fortune de rencontrer le savant M. Polain qui, après avoir étudié la question du lieu de la naissance de Charlemagne, place le berceau du grand empereur entre Saint-Denis et Quierzy. La bibliothèque de Liége ne possède aucun manuscrit relatif à la Picardie qui ne soit déjà connu ; Bruges et Anvers n'ont été visités qu'en passant, et M. Lecot n'a pris de leurs trésors littéraires qu'une idée imparfaite. Le Comité entend avec intérêt ces communications, et fait des vœux pour que ces explorations, commencées sous les auspices du Ministre de l'instruction publique, se poursuivent avec son concours dans l'intérêt des études historiques.

M. Laffineur lit ensuite une note relative à un manuscrit donné par M. Amoudry, à la bibliothèque naissante du Comité. Ce volume, in 8, écrit sur velin avec enluminures et vignettes gracieuses d'environ 300 pages, est un livre de prières contenant les psaumes de la pénitence, divers offices et des prières en latin et en vieux français. Le Comité, après avoir chargé le Secrétaire d'exprimer au donataire sa gratitude, renvoie à la prochaine réunion l'examen du projet de règlement. M. de Breda consent à donner un travail à la séance d'avril, fixée au mercredi 1er, et l'on se sépare à quatre heures.

N. Laffineur, *Secrétaire.*

Séance du 3 avril 1857.

Le mercredi 3 avril le Comité s'est réuni sous la présidence de M. le docteur Colson ; étaient présents : MM. Rogeau, curé de Noyon, Audebert, maire, Béguery, Cottu-Harlay, de Cizancourt, Crémery, Cugnières, Leroux, Lecot, Peigné-Delacourt et Laffineur.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté. M. Audebert remercie le Comité de l'avoir invité à partager ses travaux ; il les suivra avec intérêt et y collaborera dans la mesure de ses forces. M. le Maire de Noyon sera présenté au Conseil central pour être par lui agrégé selon les formalités voulues à la Société des Antiquaires de Picardie. M. le Curé propose d'inviter M. de Marsy, procureur impérial près le tribunal de Compiègne, à s'associer au Comité Noyonnais. Il est arrêté que le

secrétaire transmettra à M. de Marsy les vœux de la réunion.

M. de Breda, qui avait bien voulu promettre un travail pour la séance de mai, est retenu à Compiègne par un obstacle plus fort que sa volonté : le Comité espère ne pas être privé de cette lecture, et ose l'attendre pour une prochaine séance.

M. le Président entretient ensuite le Comité des publications scientifiques si remarquables de M. l'abbé Cochet. Un de ces ouvrages traite des sépultures gallo-romaines ; un autre a pour titre *la Normandie souterraine*. M. Cochet a été guidé dans ses recherches uniquement par l'amour de la science. Il est à désirer que ceux qui partagent ses goûts viennent en aide à son désintéressement. M. Colson présente ensuite une brochure sur les monnaies franques du cimetière d'Inverneu : dans ladite brochure il est fait mention *d'un denier de Charlemagne* frappé à Noyon : il est en argent. On lit sur une des faces ; *Karolus rex fr.* ; en légende : *Noviom* ; sur l'autre face, il y a une croix carlovingienne et dans le champ le monogramme impérial, *Karolvs*. M. le docteur observe à ce sujet que des monnaies mérovingiennes ont été aussi frappées à Noyon ; qu'après Charlemagne on y a également frappé une monnaie d'Eudes qui serait au cabinet des médailles à Paris, sans parler des monnaies des évêques Renaud et Etienne. Il ajoute quelques observations pleines d'intérêt sur une autre monnaie dessinée et décrite par M. de Longperrier, elle est également de Charlemagne dont le nom Karolus est écrit sur deux lignes : (KARO / LUS). Cette pièce sur laquelle Longperrier lit *Chogis*, aurait été, selon ledit auteur, frappée au lieudit aujourd'hui *les Choges*, près Randanne, en Auvergne. M. Colson y lit *Cotis*, et n'hésite pas à attribuer cette monnaie *à Cuise*, dans la forêt de Compiègne, où il y eut une résidence royale sous les premières races. Le Comité, après ces explications, accepte avec reconnaissance la proposition faite par M. Colson de lui présenter une note sur les monnaies de la localité. M. Peigné-Delacourt appuie personnellement cette proposition ; il insiste sur l'intérêt historique qu'offre la contrée que nous habitons, et qu'il considère de plus en plus comme le berceau de la monarchie française, et en particulier pour ce qui touche Charlemagne, dont Carlepont pourrait bien être le lieu de naissance. M. Peigné cite un roman du treizième siècle sur les pré-

tendus voyages de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople (roman publié à Londres par M. Francisque Michel), et dont un passage vient à l'appui de son opinion. Charlemagne, dans son entrevue avec le patriarche de Jérusalem, qui lui demande : « *Sire, d'où êtes-vous né ?* » Répond : « *J'ai nom Karl et suis de France né.* » La France c'était alors cette partie que nous habitons. C'était donc l'opinion au douzième siècle que Charlemagne était né ici. Puis, s'étendant sur la nécessité de recueillir tous les monuments relatifs a l'histoire de nos contrées, M. Peigné présente au Comité une complainte d'un bourgeois de Noyon sur les désastres dont la Picardie eut tant a souffrir, lors de l'incursion opérée d'après les ordres de Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, sous la conduite du seigneur de Crouy, comte de Rœulx. Cette complainte est en vers où les règles de la poésie et celles de l'orthographe sont assez mal observées. Cette pièce que M. Peigné tient de l'obligeance de M. le docteur Deglay, archiviste du nord, est par lui offerte au Comité et sera transmise à la Société à Amiens. En voici la copie :

S'ensieult la déploration de Noyon, la cité destruite par les Bourguignons, l'an de N.-S. XV.LII.

NOYON.

Je suis Noyon de chacun appelée :
Fort extollée on vict ma gloire et foy ,
En ma maison de mes mis consolée,
Mais ravalée on me voit désolée.
Toute brûlée aussi mon beau buison,
Plourez, Soison, Paris, Rouen, Lyon,
Plorez Noyon vostre sœur et voisine
Quy tombée est en totalle ruyne.

Que diras-tu o triste roy Henry,
Lorsquadverty seras de ma souffrance :
Ton cueur enflé sera triste et mary,
Qu'ainsy péril est ton pays flory,
Donc à merry est le hault bruit de France :
Viens sans instance avec force et puissance,
Pour la ve(n)geance avoir des bourguignons,
Quy mys en bas ont mes tours et dongeons.

Premièrement en mes notables lieux
De saint Andrieu (1) ont bruslée l'abbaye,
Des bons chartreux (2) près de moy n'ont eulx mieux,
Vray Dieu des Dieux quet méfaict odieux,

(1) *Saint André*. On ignore où était l'abbaye de ce nom.
(2) Chartreuse du Mont-Renaud , aujourd'hui habitée par M. de Boulancy.

En mes jours vieulx ay veu mangré ma vie
Gens enemie à la guerre endurcie
Donct j'ai l'armée vu causer telle perte
Qu'il n'est de toy de l'avoir recouverte.

Le monastère où estoit sainct Eloy
Sans droict ne loy ils ont bouté par terre :
Las ! roy Henry, on dict que c'est par toy
Bien je le croy en moult triste aroy,
Contre la foy as commenché la guerre,
Ton conseil erre et dira à jamais,
Que à son malheur tu as enfrains la paix.

Roy ne vois-tu mes voisines exsilcez
Tout désolé cent lieue à la ronde,
Leurs crys redonde et leurs voix à tous lez,
Pisque affolez batu au piedz foullez,
Mors esgueller par guerre furibonde
Ton pays monde est devenu immonde,
Dieu et le monde est du tout contre nous.
Mal faict citez ses voisins à courroux.

En mon beau lieu qu'on disait Nostre-Dame,
Gisoit soulz l'âme ung qui fut roy jadis.
Son paradis Dieu octroie à son âme,
Car sans nul blame il a reçu la fame
De ton royaulme et renommez pays :
Nom Chilpéris avoit ce roy de pris
L'an XXVI et VII par droicture
Dedens Noyon fut mys en sépulture.

Sa noble tombe (1) on a versez en bas,
Donct dict hélas pour les biens qu'il m'a faict :
Que diras-tu sy après ton trépas,
Ung pareil cas venait sur son corps las !
Mérité tu as s'y tu ne a satisfay
Las ! ton parfaict père par mort deffaict
Trop mieulx a faict garder en hault honneur
Les nobles corps de tes prédécesseurs.

Viens escouter mes nobles pasturiaulx
En leurs impeaulx jectez dolorieux crys ;
Au tamps jadis chantaient leurs chalumeaulx ;
Mais sans tropeaux on les voit par monceaux
Soubz des obeaux les ung morts aultres vifz :
Mes parcq floris sont plain de corps pourris,
Jusque à Paris en ot la doléance,
Dont à jamais sera mémoire en France.

Tu vois mes sœurs, Nelles, Roye et Chaunys,
Encre, Capy, venir à paurrefin,
Ton pavillon tant noble et enrichir
Est obscurcy des grand feu et noircy,
Et tout razés jusque au rez du chemin
Tu vois Hesdin, ville, parcq et jardin

(1) Chilpéric enterré à Noyon.
Ceci prouve que sa tombe était encore gardée au seizième siècle.

Rendu affin de régner soubz l'Empire
Voiant comment France et la force expire.

O Hesdin noble et triomphante ville,
Ville fertille, estre avec tôy désire
Pour griefz martire et reproce trop ville,
Repos utille auroist et paix tranquille ;
J'ay des meaulx mille de estre au roy nostre sire.
O noble empire après quez je soupire,
Mon cueur aspire estre soubz la domaine.
Du preu César plus grand que Charlémagne.

Que dicte-vous, ma noble sœur Chaunys,
Par les champs mis sont vos gentil jongheleurs,
Tous vos faiseurs de beaux esbas musnis,
Ils sont unis à jecter cris et pleurs,
Vos bons jueurs faisant rire les cueurs
Des grands seigneurs par leurs farses et jus
Leurs jongheleries et esbas sont mys jus.

Mais qu'en dis tu roy Henry le légère,
Ton cueur modère et vas vers l'empereur,
Pour de bon cueur requerir paix prospère ;
Plus n'y diffère ; il est doulx, non sévère ;
Trop persévère en ton mauldit erreur
Je vois malheur sortir de ton horeur,
Pour par fureur mettre en griefz ruyne
Roy, rocq, régent, et regente et royne.

Ou estes vous les saiges de Paris ?
Gens sans esprit en ténèbres bouté,
Lors hébétés d'avarice surpris,
Ou est Clovis, Clôtaire et saint Loys ?
Que ne sont-ils à présent sussité
Pas ne eust esté brûlée ma cité.
Gens sans pitié dictes adieu, Noyon
Bien me perchois que en vos seur se Noyon.

Une maison de Noyon, rue Saint-Eloi, aujourd'hui occupée par M. Payen, peintre, porta longtemps une inscription commémorative de ce sinistre. On voit la planche, sur laquelle elle était tracée, dans le cabinet du docteur Richard. M. Sainte-Marie Bécu a relevé à Lihons, une des sept localités ravagées, une inscription semblable tracée sur le mur de l'église :

« *L'an mille cinq cents cinquante-deux*, *le* 20e *jo^r^ d'octobre, fut bruslée Lihons par les Bourguignons.* — m. r. 1552 — *Les enragés ardâs Lihons n'ont espargné tours ne maisons.* » *Pater*. 1552.

Après ces communications pleines d'intérêt local, le Comité arrête les bases de son règlement particulier. Divers membres veulent bien promettre divers travaux qui rempliront les séances subséquentes : M. l'abbé Leroux annonce des recherches sur les établissements de

charité de Noyon ; M. l'abbé Lecot le dépouillement des archives de l'ancien Hôtel-Dieu ; M. Audebert une notice *sur Jehan de Charmolue,* et M. Laffineur l'histoire de Baudry de Sarchainville et de sa charte.

Avant de se séparer, le Comité émet le vœu d'une pétition à M. le Ministre de l'instruction publique à l'effet d'obtenir de sa libéralité quelques ouvrages scientifiques propres à aider les recherches du Comité. M. le maire veut bien se charger de la faire parvenir à son Excellence.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire, N. LAFFINEUR.

Séance du 3 juin 1857.

La séance est ouverte à l'heure ordinaire, sous la présidence de M. le docteur Colson.

Sont présents à la séance : MM. Peigné-Delacourt, Audebert, de Breda, de Biarre, de Boulancy, de Cizancourt, Fourrier, Dordigny, Cottu-Harlay, Mazières, Gossart, Cugnières, Crémery, de Marsy, Leroux, Béguery, Lecot et Laffineur. Après la lecture et l'approbation du procès-verbal de la précédente séance, M. le comte de Breda lit la première partie d'un travail concernant les seigneurs de Plessis-Brion. M. Graves se serait trompé en affirmant que la terre de Plessis-Brion appartenait anciennement à la maison de Thourotte, et avait été acquise, en 1383, par Gilles, bailli de Vermandois, qui, devenu chambellan de Charles VI, aurait pris le nom de son nouveau domaine.

Les documents authentiques, dont dispose M. de Breda, ne font nullement mention des faits cités dans la savante Notice de M. Graves ; rien n'y indique que le Plessis-Brion ait jamais appartenu à la puissante maison de Thourotte, il est plus probable que cette terre dépendait de la seigneurie de Ribécourt, qu'elle échut en partage à un fils puiné de cette maison et que les premiers seigneurs ayant pris suivant l'usage féodal, le nom de leur terre, formèrent ainsi la famille de Plessis-Brion.

Le premier seigneur du Plessis, dont il est fait mention, fut un Guy, nommé dans une charte donnée au mois d'avril 1233, par Jacques, évêque de Soissons. Cette charte érige en cure une chapelle qui avait été construite (on ne sait à quelle époque), par Guy (guido), chevalier, seigneur dudit lieu, et Eveline, sa femme.

Il s'écoule un siècle et demi entre la date de l'acte que nous venons de citer, et celle de l'acte le plus ancien qui se présente dans l'ordre chronologique. Dans cet intervalle, le seul nom que l'on connaisse est celui de Louis du Plessis-Brion dont parle le père Anselme dans son histoire généalogique des grands officiers de la couronne.

Puis viennent dans l'ordre des temps, Guy du Plessis Brion dont l'existence, dit M. de Breda, nous a été révélée par notre savant collègue M. Peigné Delacourt, et Gilles, chevalier, chambellan du roi et bailli de Vermandois, qui serait le fils de Guy II, et le petit-fils de Louis, marié l'an 1212.

A partir de cette époque, la liste des seigneurs du Plessis est complète et appuyée sur des documents incontestables. La fille de Gilles du Plessis, Esture, épouse en première noce Gilles de Clairoy, et dans un second mariage Enguerrand de Fay, qui devient ainsi seigneur du Plessis-Brion au commencement du quinzième siècle.

Après lui vient Jean de Fay, qui se dit, dans son testament, seigneur du Plessis-Brion, de Hiencourt-le-Grand, des Mares (ou Marches) à la Warde et de Launois-lès-Dreslincourt. Il donne à Pierre, son fils aîné, le château et la terre du Plessis, avec celle de Montmacq, qui, par conséquent, y était déjà jointe à cette époque, la terre de Hiencourt, celle de Marches à la Wardes, et celle de Launois, avec certaines charges. Il veut que son corps soit mis en sépulture en l'église et chapelle de Saint-Souplis (*sic*), patron du Plessis-Brion.

M. de Breda fait remarquer, à cette occasion, que l'on rencontre, près de la chapelle de Saint-Sulpice, située au milieu des bois, des indices d'anciennes habitations qui semblent prouver que le village s'est déplacé.

Cette note termine la première partie de l'intéressant travail que M. de Breda veut bien promettre de continuer pour une des prochaines séances.

M. Raymond de Cizancourt communique une inscription commémorative de l'invasion des Bourguignons et des ravages occasionnés par eux dans notre ville. Elle se compose de trois vers d'une versification irréprochable, mais d'une poésie peu élégante.

M. Peigné prend ensuite la parole pour prier ses collègues de ne perdre aucune occasion de se procurer les plans des localités dont s'occupe le Comité, il en a relevé aux Archives du dépôt de la guerre quelques-unes rela-

tives à Noyon, entre autres le plan de l'abbaye de Saint-Eloi. Il annonce ensuite au Comité la précieuse découverte, faite par lui, d'un dessin du treizième siècle, représentant les principales circonstances de la vie de saint Eloi. Il n'a pu se procurer l'original qui est entre les mains de M. Séry, mais il a fait prendre une copie fidèle qu'il soumet à l'examen des membres du Comité, et que chacun admire.

M. Dordigny, conservateur du Musée, fait part au Comité de l'abandon généreux fait au profit du Musée :

Par M. Maréchal, de plusieurs médailles ; par M. Joseph Kownaki, d'un poignard, dit Miséricorde, que l'on suppose être d'origine espagnole.

La séance est levée à quatre heures.

Séance du 7 octobre 1857.

La réunion a lieu à l'heure ordinaire, sous la présidence de M. le docteur Colson.

Sont présents : MM. Peigné-Delacourt, de Cizancourt, Audebert, Rogeau, de Breda, Fourrier, Bougon, Dordigny, Béguery, Mazières, Gossart, Laffineur, Leroux, Cugnières et Lecot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Après la lecture du procès-verbal, M. Peigné-Delacourt propose à l'adoption du Comité deux membres qui sont reçus à l'unanimité, ce sont : M. A. de Pommery, de Cuts, et M. l'abbé Maillet, curé-doyen de Lassigny.

Puis M. Peigné prend la parole pour une communication relative à des découvertes intéressantes faites par lui tout récemment aux environs de Noyon. Ce sont d'abord des tombeaux gallo-romains et francs trouvés à Chelles, dans un endroit appelé la *Cimetière des Sarrasins*. On y a recueilli des objets d'art nombreux, qu'il fait passer sous les yeux des membres du Comité. Ce sont des agrafes, fibules, boucles de ceinture, un fragment de collier en verre, une fibule remarquable, avec verroteries encastrées, qui la font ressembler à une mosaïque.

La forme crucifère qu'elle affecte semblerait indiquer qu'elle a dû servir à l'usage d'un guerrier chrétien. Cependant cette forme peut être simplement due au hasard.

M. Peigné présente ensuite une poterie romaine du troisième au quatrième siècle, provenant du camp d'Ouët, près d'Offémont, qu'il affirme, d'après les indications

les plus certaines, avoir été autrefois une position romaine ;

Puis un ornement en cuivre, que M. Colson croit être une phalère ;

Et des poteries de tous genres, découvertes au même lieu.

Enfin M. Peigné annonce au Comité le résultat des fouilles qu'il a fait entreprendre tout récemment au Mont de Choisy, près de Caisne. Depuis longtemps il avait jeté les yeux sur ce tertre, évidemment fait de main d'homme, situé à peu de distance d'une chaussée romaine, et dans lequel, en fouillant à quelques centimètres de profondeur, on avait trouvé des tuiles et des fragments de poteries romaines. Fort de l'autorisation qui lui fut gracieusement accordée par M. de Pommery, M. Peigné se hâta de satisfaire sa curiosité, excitée par tant d'indices réunis. Il fit immédiatement commencer les fouilles ; les débris de poteries anciennes, trouvées dès le début, affermirent ses espérances, et enfin, au sommet du tertre, sous l'humus, à une petite profondeur, on découvrit le fragment précieux d'une statue antique d'Apollon Belenc (ce fut au moins alors l'opinion de M. Peigné), dont le buste était parfaitement conservé. Le dieu est taillé en demi-bosse, sur une pierre dure comme il s'en trouve dans le pays même : il porte autour de la tête un bandeau accompagné de deux rayons ; les dimensions sont presque de grandeur naturelle. La reproduction photographique qui accompagne la note de M. Peigné est offerte au Comité, qui lui demande de vouloir bien présenter, à la prochaine séance, un mémoire sur cette importante découverte. M. Ducastel a remis, pour être présenté au Comité, un cachet où M. Peigné croit reconnaître les armes d'un Renaud de Vandelicourt, seigneur d'un petit domaine, situé près de Ribécourt, et qui porte encore actuellement ce nom.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture d'un travail de M. l'abbé Leroux sur les Hospices de Noyon, et en particulier sur l'Hospice actuel des Dames de Saint-Thomas de Villeneuve. Cette lecture est entendue avec intérêt, et M. le Président demande qu'un plan de la ville soit annexé à ce petit résumé historique, et le tout publié par la Société des Antiquaires.

M. l'abbé Laffineur, nouvellement nommé supérieur du Petit Séminaire, remercie les membres du Comité de la confiance qu'ils lui ont témoignée en l'appelant aux

fonctions de secrétaire; il a accepté, avec plaisir, cette charge qu'il considérait comme un honneur pour lui, mais aujourd'hui il se voit obligé, par sa nouvelle position, de quitter une fonction qu'il craint n'avoir pas la liberté de remplir. M. le Président remercie, au nom du Comité, M. l'abbé Laffineur, de ce qu'il a bien voulu, pendant près d'une année, remplir les fonctions qu'il est forcé de résigner aujourd'hui ; on se souviendra de son talent aussi bien que de son zèle, on regrettera longtemps l'un et l'autre.

On procède ensuite à la nomination d'un nouveau secrétaire. M. Lecot est élu pour remplacer M. Laffineur. M. Peigné demande que le Comité veuille bien autoriser, pour l'avenir, M. le Secrétaire à communiquer le compte-rendu de chaque séance au journal *l'Ami de l'Ordre*, qui l'accueillera volontiers, et servira ainsi d'intermédiaire entre le Comité et les personnes étrangères qui s'occupent d'histoire locale. La proposition de M. Peigné est unanimement adoptée.

Une Commission est nommée ensuite pour dresser un catalogue des manuscrits et ouvrages imprimés sur le Noyonnais et la Picardie, mis à la disposition du Comité, par M. Donné. Sont désignés pour faire partie de la Commission : MM. Raymond de Cizancourt, Peigné et Lecot.

L'ordre du jour de la prochaine séance qui, doit avoir lieu aux termes du règlement, le 2 décembre 1857, est fixé ainsi qu'il suit :

1° Suite du précis historique du château du Plessis-Brion, par M. le comte de Breda ;

2° Note de M. Peigné sur les fouilles faites à Caisne, et sur le *Casnum* de Mabillon ;

3° Notice de M. Fourrier sur la maladrerie de Cuts.

La séance est levée à trois heures et demie.

Séance du 2 décembre 1857.

La séance s'ouvre à deux heures, sous la présidence de M. le docteur Colson.

Sont présents : MM. Raymond de Cizancourt, Fourrier, Dordigny, Cottu-Harlay, Béguery, Peigné-Delacourt, l'abbé Maillet, doyen de Lassigny, et Lecot.

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, M. Fourrier lit la première partie d'un travail

intéressant sur la maladrerie de Cuts. On ne devait guère soupçonner, avant que M. Fourrier eût commencé ses recherches, qu'il eût jamais existé à Cuts une maladrerie ou un hôpital de quelque importance. Cependant, à force de recherches, l'honorable membre a pu recueillir les documents qu'on va lire. M. Fourrier raconte comment les renseignements épars, qu'il put obtenir à force de questions faites aux vieillards sur l'origine du bien des pauvres, le mirent sur la voie des recherches, que la tradition toute seule cependant ne pouvait faire aboutir. On parlait bien de *léproserie* ; un endroit du territoire porte encore le nom de M. des Lépreux ; on citait une dame, nommée *Catherine* (de son petit nom), à la générosité de laquelle on rapportait le don du bien des pauvres : ces renseignements pouvaient être exacts, mais ne suffisaient pas. M. Fourrier trouva dans des manuscrits, conservés chez M. de Pommery, les détails les plus circonstanciés sur la position de cet hôpital et sur le revenu de ses biens depuis une époque fort reculée.

Ce travail intéressant sera complété dans la prochaine séance, et nous nous promettons de le faire mieux connaître alors. M. le Président prie M. Fourrier de vouloir bien y ajouter, s'il est possible, une notice historique sur les seigneuries de Cuts et de Camelin.

M. Peigné est convaincu que les savants bénédictins, D. Mabillon et D. Germain, ont commis une erreur géographique en plaçant au chêne Herbelot le fameux *Casnum* de Louis le Bègue. On sait les difficultés qui s'élevèrent après la mort de Charles le Chauve pour le choix de son successeur. Il y avait division parmi les grands et dans le clergé. Louis était désigné dans le testament de Charles, mais le testament était au pouvoir de sa belle-mère Richilde, qui possédait, en outre, les ornements royaux et le trésor. Richilde pouvait donc beaucoup pour ou contre Louis le Bègue ; aussi ce prince essaya-t-il tous les moyens pour l'attirer à son parti, et ce fut là le but de l'entrevue de *Casnum*. Où est situé ce *Casnum?* Est-ce le chêne Herbelot? M. Peigné ne le pense pas ; son opinion serait en faveur de Caisne, qui paraît le lieu le mieux situé pour la réunion de deux cours, dont l'une était à Compiègne et l'autre à Quierzy, tandis que le chêne Herbelot est très-éloigné de la route qui réunissait les deux maisons royales. L'avis de M. Peigné est partagé par M. Alfred Maury, bibliothécaire de l'Institut, auteur de l'ouvrage plus philosophique que chrétien : *La Terre et*

l'Homme; et par M. Henri Martin, qui a visité les lieux, et qui affirme que le *Casnum* de l'histoire ne peut être au delà de l'Aisne.

On ne peut faire une difficulté de ce qu'il est dit que le lieu de la réunion était *in Cotiâ silvâ*; le mot *Cotia* est un terme générique, au sens de M. Peigné, et de l'avis même de M. Colson, qui fait de ce mot un dérivé du latin *Chockia*, ou de l'allemand *Haus, Hauses*.

D'ailleurs l'ancienne forêt de Compiègne s'étendait jusqu'au château de Quierzy, par conséquent comprenait la villa même de Caisne où M. Peigné croit voir l'ancien *Casnum*.

Après cette première communication, M. Peigné fait part au Comité d'une faveur bien légitimement accordée a son talent d'archéologue. L'Empereur lui fit témoigner le désir de voir le fragment de statue découvert si heureusement, il y a quelques semaines, au mont de Choisy. Qu'est-ce que ce buste ? Faut-il en faire un Apollon, un Mercure ?

... *adhùc sub judice lis est.*

Cependant plusieurs membres de la Société des Antiquaires de France ont reconnu Mercure, aux ailes qui surmontent la tête, et M Peigné partage cet avis. — M. Colson pense qu'on doit voir dans le bandeau qui entoure la tête un emblême d'Apollon, et dans les ailes celui de Mercure, en sorte que nos bons Gaulois, peu soucieux de conserver à la divinité l'attribut essentiel de l'immutabilité, auraient fait du même coup un Mercure-Apollon.

L'ordre du jour de la prochaine séance est réglé ainsi qu'il suit :

1° *Notice de M. le comte de Breda sur le château de Plessis-Brion* ;

2° *Fin du travail de M. Fourrier, sur la Maladrerie de Cuts, et Notice sur les Seigneuries de Cuts et de Camelin ;*

3° *Lecture de M. le doyen de Lassigny, sur les Seigneurs de Lassigny.*

Avant de se séparer, les membres du Comité expriment le vœu que l'Administration municipale, qui s'est montrée jusqu'ici si bienveillante pour la Société, veuille bien mettre à sa disposition un local affecté à ses réunions, dans l'Hôtel de Ville.

On se sépare, après deux heures de séance.

Le Secrétaire, L'abbé V. Lecot.

Séance du 3 février 1858.

MORT DE M. BATAILLE. — LASSIGNY. Origines de ce bourg, son Château, ses Seigneurs, son Eglise. Divers fiefs detachés du domaine de Lassigny, par les évêques de Noyon. LA CHASSE A LA HAIE. Hommage fait au Comité par M. Peigné-Delacourt. — TRAVAIL DE M. LE DOCTEUR COLSON SUR UN MÉDAILLON DE CONSTANTIUS GALLUS. — DISCUSSIONS SUR LE THÉATRE DE CHAMPLIEU. — NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M. BATAILLE.

Un douloureux intérêt se rattachait à la séance du 3 février. La mort de M. Bataille avait frappé le Comité dans un de ses membres ; et d'après les traditions de la Société, une notice biographique devait être lue à la séance.

Ce soin fut laissé à M. le Secrétaire, qui remplit avec bonheur le vœu de ses collègues.

La lecture de cette courte et simple notice donna l'occasion aux anciens amis de M. Bataille d'exprimer une fois de plus leurs sentiments de profonde estime pour l'âme droite et le caractère élevé de l'honorable magistrat.

—L'ordre du jour de la séance appelait la lecture d'un travail de M. l'abbé Maillet, doyen de Lassigny, sur les Seigneurs de cette commune.

Le bourg de Lassigny n'a point dû son titre de chef-lieu de canton aux souvenirs d'une riche et puissante famille, qui aurait occupé de vastes domaines dans l'étendue de ce territoire : on peut même dire que sous ce rapport, la Seigneurie de Lassigny n'a jamais existé. Des fiefs d'une valeur peu considérable, détachés d'abord, puis réunis dans une même famille par suite d'acquisitions successives, ont pu, dans les derniers temps, constituer une propriété d'une certaine importance ; mais la réunion ne fut jamais assez complète, ni le domaine qu'elle établissait assez étendu, pour permettre au propriétaire de se faire appeler, à l'exclusion de tous autres titres, Monseigneur de Lassigny.

« Aussi ne recherchez point dans cette localité les vestiges d'un ancien manoir qui redise les splendeurs d'une maison illustre ; d'un parc considérable où le chatelain entouré des seigneurs ses voisins, ait pu se procurer les plaisirs de la chasse à courre ou au faucon. Il n'existe rien de tout ce qui constitue la puissance féodale. Ce que l'on décore du nom de château ne consiste qu'en quelques anciens bâtiments, qui servent encore aujourd'hui

d'habitation, et un jardin qui ne comprend pas plus de cinq arpents (à peu près 2 hectares). On garde bien, il est vrai, le souvenir d'une maison importante, et à laquelle de vieux parchemins donnent les noms pompeux de *Château* et *Donjon ;* mais cette habitation, longtemps abandonnée par ses propriétaires, ne devait présenter qu'une assez mince importance, si l'on en juge par le produit de la vente des matériaux. »

Cependant il reste des preuves attestant que Lassigny a été depuis longtemps un endroit relativement assez considérable. M. le doyen cite dans son travail : des médailles romaines trouvées en 1850 ; une tour, appelée tour Roland, avec fossés d'enceinte, dont la forme se dessine encore parfaitement aujourd'hui, et qui paraît remonter à une haute antiquité ; l'église enfin, construite sur l'emplacement d'un édifice de transition romane, ainsi que l'attestent les anciennes fondations, dont on suit parfaitement les lignes, et le pignon qui sépare l'église du clocher.

La seigneurie de Lassigny, ou, pour parler plus exactement, les divers fiefs qui partageaient le territoire de cette localité, étaient dans la mouvance de l'évêché de Noyon. Aux onzième et douzième siècles, ils faisaient partie des domaines des comtes de Vermandois. C'étaient de fiers et puissants seigneurs que les Sires de Vermandois. L'un d'eux, Raoul, ou Radulphe, premier du nom, surnommé le Vaillant, sénéchal de France, qui servit dignement les rois Louis le Gros et Louis le Jeune, se crut en droit de faire construire à Lassigny une forteresse, destinée sans doute à servir de poste avancé pour la défense des frontières de Picardie. Bauduin II, évêque de Noyon, s'ombrage de cette entreprise qu'il regarde comme une atteinte à ses droits de suzerain : il en réfère à l'archevêque de Reims, Samson, qui concilie les droits des parties en limitant l'usage que le comte devra faire de cette forteresse.

M. le Doyen pense que cette tour est évidemment celle connue aujourd'hui sous le nom de tour Roland, en sorte que ce dernier nom pourrait n'être qu'une corruption de Raoul. Cette opinion paraît vraisemblable.

Des mains de Raoul, la seigneurie de Lassigny passa dans celles d'Elisabeth qui les transmit bientôt à sa sœur Eléonor. Celle-ci, se voyant sans enfants, avait cédé en 1191 au roi Philippe-Auguste, sous la réserve de l'u-

sufruit, tant le comté de Vermandois que ses possessions sur les territoires de Lassigny et de Cuy. La convention reçut son plein effet en 1213 par la mort d'Eléonore, et Lassigny fit partie des biens de la couronne.

Dès-lors les évêques de Noyon perdirent leurs droits de suzeraineté sur ces domaines.

M. l'abbé Maillet remarque que la libéralité des évêques de Noyon leur avait fait partager en un grand nombre de fiefs, les terres qui leur appartenaient à Lassigny. Ainsi ils donnèrent le fief de la Potière-Pezée au chapitre qui fonda, dota et enrichit l'église, l'une des plus belles, sans contredit, de notre département, après les cathédrales et les abbatiales. Ils abandonnèrent à l'abbaye d'Ourscamp le domaine de la Malmaison, et le bois appelé encore aujourd'hui, bois d'Ourscamp. Gilles de Lorris, en 1356, détacha le fief de *la Taulette* dont il dota le célèbre Aubert-d'Hangest.

Outre ces grands fiefs dont l'origine est certaine, il s'en forma d'autres, moins importants, qui se rattachèrent peu à peu au domaine de Lassigny. Ainsi la famille de Mailli, qui portait sur son écusson trois maillets avec cette superbe devise : *Hogne qui vonra*, s'établit sur le territoire dans la personne du chevalier Jehan de Mailli. On connaît en outre les fiefs de Balegny, Misacart, Pinon-Sorel, de Milly, des Nappes et de la Haie-Bruyère.

M. l'abbé Maillet s'en est tenu à cette première partie de son travail, que le Comité a entendue avec le plus grand intérêt. Un des membres s'appuie de cette savante étude pour indiquer les fruits qu'on peut tirer de travaux de ce genre, entrepris dans toutes les localités où se sont conservés quelques souvenirs.

— M. Peigné-Delacourt fait hommage au Comité d'un très-bel ouvrage dont il est l'auteur, et qui a pour titre : *La Chasse à la Haie*.

Dans une spirituelle préface, M. Peigné se justifie de n'avoir point placé de dédicace en tête de son livre, et, par une adroite prétermission, il le dédie, en fin de compte, aux antiquaires et aux chasseurs : aux chasseurs, parce qu'il s'agit de chasse, et aux antiquaires, parce qu'il s'agit de chasse ancienne.

Le but du savant auteur est d'indiquer comment se faisaient autrefois les chasses à la haie.

Deux haies vives étaient disposées de façon à former un angle, au sommet duquel se trouvait un piége adroi-

tement dissimulé. Un personnel nombreux commençait la battue à l'ouverture de l'angle. Le gibier, le chevreuil, le sanglier qui par hasard se trouvait entre les deux haies, effrayé par les cris, fuyait dans la direction du piége, où il trouvait la captivité ou la mort.

Deux haies plantées en croix formaient ainsi quatre vastes piéges, qu'il suffisait de battre en allant des extrémités vers le point de jonction, pour forcer les animaux à se jeter dans la fosse ou le filet, préparés au carrefour.

Dans la seconde partie de son travail, M. Peigné indique les étymologies d'un grand nombre de mots, de noms vulgaires, de noms de pays, de lieux dits ; et il est curieux de voir comment, des divers instruments employés pour la chasse qu'il a décrite le premier, l'ingénieux philologue arrive par de faciles transformations, aux mots les plus usités, et sur l'étimologie desquels les dictionnaires restaient muets.

Ce charmant ouvrage est enrichi de fort belles gravures, dont la principale représente une *chasse à la haie*. M. le docteur Colson remercie M. Peigné de son gracieux hommage au Comité.

—M. le président veut bien promettre à son tour à ses collègues, de leur remettre à la prochaine séance un travail qu'il vient de publier sur un médaillon de Constantius Gallus, trouvé à Compiègne. Il est d'argent, et a été frappé à Lyon : c'est le seul qui soit sorti des ateliers gaulois.

—Un membre demande à présenter quelques observations sur les articles publiés dans *l'Ami de l'Ordre* par M. Peigné-Delacourt, à l'occasion du théâtre de Champlieu. La lecture de ces articles au sein du Comité donne lieu à des discussions fort intéressantes, d'où il résulte, que si quelques assertions de M. Peigné peuvent être contestées, la plupart de ses arguments s'appuient sur les plus fortes vraisemblances : par conséquent, le Comité ne peut que féliciter le savant membre du fond de son travail, qu'il croit être l'expression de la vérité.

— La parole est donnée ensuite au Secrétaire pour la lecture de la notice biographique sur M. Bataille :

Messieurs,

Si l'union, établie entre les membres d'une même société, a ses charmes, elle a aussi ses moments douloureux. Autant il y a de bonheur réel dans les liens d'une association intime comme la nôtre, fondée, bien moins sous les auspices de la science

que sous ceux d'une fraternité bienveillante, autant il y a d'impressions pénibles au fond de tous les cœurs, quand la mort vient rompre quelqu'un de ces liens.

La première épreuve de ce genre vient de nous frapper. M. Bataille est le premier enlevé à l'estime et à l'affection de ses collègues, depuis la réorganisation du Comité. J'ai cru, Messieurs, devoir répondre à votre légitime attente, et obéir aux excellentes traditions des sociétés, qui, comme la nôtre, vivent d'amitié et de bienveillance réciproques, en recueillant, pour vous les offrir, quelques souvenirs de la vie de votre ancien collègue.

M. Bataille naquit à Charly, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Château-Thierry, le 22 février 1795. Son éducation ne se ressentit point de la faiblesse générale des études, dans un temps où les préoccupations politiques absorbaient totalement, par nécessité ou par choix, les jeunes imaginations.

La carrière du droit s'ouvrit devant lui comme une voie facile après les travaux sérieux de sa jeunesse. Il suivait les cours depuis une année environ, quand un sentiment louable vint l'arracher à ses études et le conduire sous les drapeaux. Il s'enrôla volontairement à la place d'un frère plus âgé que lui.

Cependant le métier des armes n'était pas sa vocation ; il ne l'avait accepté que dans l'élan du dévouement fraternel ; il le quitta, sitôt qu'il put le faire honorablement, pour revenir à des occupations plus paisibles. Les lois furent de nouveau l'objet de ses travaux ; sa journée se passait, partie dans une étude de notaire, partie aux cours de l'Ecole de droit. Enfin ses études terminées, il dût se fixer dans le notariat, à Jouarre, bourg populeux du département de Seine-et-Marne.

Ce que fut M. Bataille pendant plus de dix années comme notaire, au sein de cette population qui n'a pas perdu le souvenir de son intégrité, nous pouvons le deviner assez par ce qu'il a été au milieu de nous. Homme probe, vertueux, honnête dans toute la rigueur et toute l'acception du mot, il regarda toujours le notariat comme une magistrature : jamais il n'en fit un métier. Pour lui, les fonctions qu'il remplissait étaient sacrées comme les fonctions d'un juge : la droiture de son cœur et son désintéressement autant que l'élévation de son esprit, l'avaient affermi dans ces vrais et salutaires principes.

M. Bataille quitta le notariat et le bourg de Jouarre en 1832, pour venir se fixer à Noyon. Introduit par son mariage dans une des familles les plus honorables de cette ville, il sut tellement se concilier l'estime et l'affection générale, que peu de temps après son arrivée au milieu de vous, il était nommé conseiller municipal, et un peu plus tard administrateur des hospices. Ces dernières fonctions le révélèrent à ses concitoyens, tel qu'il était, dévoué, charitable, doué d'une intelligence et d'une droiture d'esprit peu communes. Aussi, il n'avait pas passé quatre ans au sein de cette ville, qu'il ajoutait à ces deux fonctions, déjà si importantes, la charge de suppléant de la justice de paix.

M. Bataille avait marché ainsi graduellement vers la position honorable qu'il devait occuper le reste de sa vie, et où les rares qualités de son esprit et de son cœur devaient enfin apparaître

tout entières. La Providence l'appelait au rôle de conciliateur : il accepta avec bonheur cette douce et consolante mission.

C'est en 1837 que M. Bataille fut nommé juge de paix de Ribécourt. Il n'eut pas de peine à se faire estimer comme magistrat, cet homme, dont l'intégrité avait maintenu plus d'une fois, aux dépens de sa propre fortune, les droits et les intérêts de personnes étrangères. Il fut par nature et par bonté d'âme ce qu'il avait été par devoir. Conciliant par caractère, il lui était facile de satisfaire aux exigences d'une position dont la fin est la conciliation des intérêts opposés, et le rapprochement des parties par des transactions légitimes.

Nous l'avons vu jusqu'à ses derniers moments entouré de l'estime générale, de ce respect profond, le plus beau des témoignages pour un magistrat, parce que le respect public, le respect mêlé de sympathie et d'admiration, dont jouissait notre honorable collègue, ne s'accorde ni aux positions ni aux dignités, mais au seul désintéressement et à la seule vertu.

Me permettrez-vous, Messieurs, de vous citer un trait de détail, qui peint l'homme de cœur, l'homme généreux et désintéressé, mieux que ne pourraient le faire de longs éloges? La loi accorde au magistrat, forcé quelquefois, par sa position, de se transporter à de grandes distances pour l'accomplissement des devoirs de sa charge, un droit légitime à des honoraires qu'elle regarde, non comme un salaire sans doute, mais comme une rigoureuse indemnité. Eh bien! souvent, l'honorable M. Bataille renonçait de plein gré et par un pur mouvement de générosité à ce légitime dédommagement: s'il entendait une personne, placée dans une position précaire, se plaindre des frais nombreux occasionnés par les formalités judiciaires, n'écoutant que sa générosité, et s'inquiétant peu de sa propre fortune, il priait le secrétaire du greffe de rayer la somme qui lui était due pour frais de vacation, et rentrait chez lui heureux d'avoir pu faire un acte de charité, une aumône que je ne puis m'empêcher de regarder comme la plus délicate et la plus méritoire de toutes les aumônes, parce qu'elle n'en porte pas le caractère.

Sa physionomie, d'ailleurs, portait écrit en traits frappants le témoignage d'une bonté intelligente, et d'une carrière noblement remplie. On lisait sur sa figure l'expression de ses sentiments d'equité, de droiture, de justice inaltérable; on y lisait son amour de la paix, son dévouement à ses justiciables, et son désir ardent de n'avoir jamais à remplir que le rôle d'un pacificateur, ami de tous ceux que leurs intérêts appelaient auprès de lui.

Mais les qualités du cœur n'étaient pas seules chez M. Bataille. Il laissait apercevoir un esprit droit, cultivé, une intelligence élevée même; car l'élévation n'est le plus souvent que de la droiture fécondée par le travail, et l'honorable magistrat ne cessa jamais d'augmenter et de préciser ses connaissances par des études sérieuses.

Vous en avez une preuve, Messieurs, dans l'empressement avec lequel il accueillit le titre de membre du Comité de Noyon, qui lui fut offert dès votre première séance. Et si nous n'avons pu jouir souvent de sa présence au milieu de nos réunions, nous ne le devons qu'à la cruelle maladie qui vient de nous le ravir.

Dès le mois de mars de la dernière année, en effet, une de ces attaques foudroyantes, que rien ne faisait prévoir et qu'il redoutait cependant, vint le priver quelque temps de l'usage entier de ses organes. Et s'il le recouvra plus tard assez complétement pour pouvoir continuer ses fonctions de juge de paix, cependant, à partir de ce moment douloureux, toute possibilité de relations extérieures avait disparu, par la difficulté avec laquelle il se déplaçait même pour les plus petits voyages.

Peu de temps après ce premier avertissement de la mort que ses espérances pouvaient lui faire entrevoir comme éloignée encore, mais que l'expérience commune lui montrait dans l'avenir, après un temps plus ou moins long, comme un coup de foudre subit et imprévu, M. Bataille sentit rallumer dans son cœur des sentiments qui n'y étaient pas tout à fait éteints. Il retrempa ses convictions religieuses dans l'étude : et après cet examen consciencieux d'une âme droite, qui n'accepte pas sans contrôle, mais qui ne repousse pas de parti pris les graves enseignements de la religion, persuadé de la vérité des croyances qu'il avait aimées dans un autre âge, il repoussa facilement toute appréhension de critique ou de contrôle. Il comprenait son devoir : il ne pouvait pas lui coûter de l'accomplir publiquement.

Ainsi la religion adoucit ses derniers moments. Il quitta cette vie le jeudi, 28 janvier, muni des sacrements de l'Eglise que sa piété avait réclames dès la première atteinte du mal.

Notre admiration suivra au-delà du tombeau une existence si bien remplie, et une vie si honorable ne se sera pas éteinte au milieu de nous, sans nous laisser avec des regrets légitimes d'impérissables souvenirs.

Le Secrétaire, l'abbé V. Lecot.

Séance du 15 *avril* 1858.

Notice sur la seigneurie de Lassigny (suite). Origine du fief. Suite des Seigneurs. — Tombeaux anciens découverts à Montescourt, à Vic-sur-Aisne, à Amy. — Alouette trouvée à Babœuf. Opinion de M. Colson. — Présentation de nouveaux membres.

La séance est ouverte à une heure et demie. Sont présents : MM. Colson, président, Raymond de Cizancourt, trésorier, Dordigny, conservateur du musée, Fourrier, Laffineur, Béguery, Crémery, Maillet, doyen de Lassigny, Léon Mazière, Cottu-Harlay, Leroux, Petit et Lecot.

— Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, M. l'abbé Maillet continue l'exposé de son travail sur les seigneurs de Lassigny. Nous n'essaierons pas de-

résumer cette étude, trop intéressante et trop scrupuleusement faite pour être abrégée. Les colonnes de ce journal la reproduiront dans son entier : c'est le vœu du Comité, la modestie de son auteur n'y mettra pas obstacle.

Cependant, nous détacherons de l'ensemble pour aujourd'hui, le commencement de cette notice, qui indique, d'une manière si nette et si ingénieuse, l'origine de la seigneurie de Lassigny.

« Aux titres de seigneur suzerain et de propriétaire dont jouissaient les évêques de Noyon relativement à la ville de Lacheny, dit M. Maillet, s'attachaient des droits de dixmes, terrages, cens et surcens. Le tiers de ces fruits était réservé aux prélats ; les deux autres tiers, par l'effet de la générosité de ces derniers, étaient dévolus au chapitre. Ils se percevaient en nature, selon la coutume du temps.

« La perception et la distribution de ces fruits exigeaient des soins assez compliqués. Il fallait les recueillir sur les héritages, les voiturer, les resserrer dans des granges, faire battre les grains, en prendre soin et en conserver les fourrages. Il s'agissait aussi d'avoir des préposés qui fussent chargés des détails et des frais considérables que ces perceptions exigeaient ; et l'intérêt commun demandait que l'on choisît des personnes connues et solvables. C'est pourquoi les évêques de Noyon, à l'instar des autres corps ecclésiastiques, séculiers et réguliers de Picardie, établirent à Lassigny un fief appelé fief de *Carion*, vieux terme qui indique assez l'obligation des propriétaires de ce fief, de charrier et de conduire le produit des deniers et autres redevances dans les granges destinées à cet usage. A cet effet, ils étaient tenus d'avoir un *entasseur*, un *encacheur* et un *garde*, de fournir tous *draps*, *couvertures*, *huchet*, *pots* et *hanap*.

« Ce fief fut assis sur le terrain de l'ancien château et comprenait dans sa tenure un certain nombre de maisons situées sur la place dite de Saint Crépin, aujourd'hui la place publique de Lassigny. Il donnait également droit à un prélèvement sur le produit des redevances épiscopales.

« Il n'est guère possible de préciser l'époque de cette création, pas plus que de désigner le personnage qui fut appelé le premier à l'investiture de ce fief, et qui devint comme la souche des seigneurs de Lassigny. »

L'auteur continue, en donnant la liste de tous les sei-

gneurs dont il a pu retrouver les noms depuis la fin du treizième siècle. On voit avec intérêt se succéder dans la possession de ce fief important : les Sorel-Pinon, les Folleville, Raoul de Flavy, la maison d'Humières, les Crevant, les Villain, princes d'Issenghein, dont la famille s'est perpétuée jusqu'à nos jours en Belgique, Louis de Gand de Mérode de Montmorency, les de Brancas, et les ducs d'Arenberg, dont la famille se rattache directement par les femmes aux Sorel-Pinon, propriétaires du fief de Lassigny au quatorzième siècle.

« Les domaines furent vendus en 1827, dit en terminant M. le doyen. La vente se fit par portions détachées; la maison dite l'*Ancien-Château* fut acquise postérieurement par la famille d'Héricourt, qui continue à Lassigny les traditions de vertu dont l'ancienne noblesse faisait son premier apanage. »

— La parole est donnée ensuite à M. le Secrétaire, pour une communication relative à la découverte de tombeaux gaulois à Montescourt-Lizerolles (Aisne). Dans une pièce de terre, située à cent mètres du chemin de fer, les ouvriers rencontrèrent, il y a quelques mois, en creusant des fosses pour les betteraves, une résistance inaccoutumée à une profondeur de 60 centimètres. Ils découvrirent bientôt des tombes parfaitement conservées et des corps entiers dont les ossements tombaient en poussière à la moindre pression. Trois tombeaux furent fouillés avec le plus grand soin à cette époque, et, il y a quelques jours, de nouvelles recherches purent être commencées, grâce à l'obligeance et au désintéressement du propriétaire de ces tombes.

On n'y a trouvé jusqu'ici que des agrafes de ceinturon à côté des ossements, et un fragment de poterie qui semble indiquer une origine gauloise. Mais les fouilles sont à peine commencées, et elles doivent s'étendre sur un hectare de terrain environ. Le nombre des tombeaux renfermés dans ce vaste cimetière doit être considérable : peut-être rencontrera-t-on, dans la tombe de quelque chef, des objets plus intéressants pour la science, et plus propres à fixer l'époque précise où ces corps si bien conservés ont été confiés à la terre.

Le Comité nomme une Commission chargée de visiter le terrain où sont déposées ces tombes, et d'apprécier l'utilité de fouilles à entreprendre aux frais de la Société.

—M. le président présente ensuite une petite statuette en

bronze, trouvée sur la montagne de Babœuf, et qui figure assez bien une alouette, déployant les ailes pour prendre son vol, et ouvrant le bec pour commencer son chant. Suétone (1) rapporte que, parmi les légions romaines, il en existait une appelée *Alauda*, du nom gaulois de l'alouette, probablement, disent les commentateurs, parce que les soldats portaient au haut de leurs casques l'image de ce petit oiseau. L'alouette, trouvée à Babœuf, à l'endroit même où se trouvait le *castrum stativum* des Romains, n'aurait-elle pas orné autrefois le cimier du casque d'un de ces guerriers? Cette légion était composée de Gaulois, mais soumise à la discipline et formée aux habitudes romaines. Les soldats qui s'appelaient eux-mêmes *Alauda*, étaient équipés comme l'étaient les troupes romaines, et ils reçurent de la libéralité de César le droit de cité.

M. Mazière pense qu'on pourrait ne voir dans cet oiseau qu'un symbole, qu'un objet de vénération, comme dans le verrat, le chien, le coq, trouvés au même endroit à différentes époques. Toutefois, il admet que les ouvertures laissées à la partie inférieure de l'image, semblent indiquer qu'elle fût attachée ou au sommet d'un casque, ou à l'extrémité d'une enseigne, comme le suppose M. Colson.

—M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Peigné-Delacourt qui rend compte de la découverte de tombeaux anciens récemment trouvés près de Vic-sur-Aisne, et d'une note dans laquelle on l'informe de l'existence, sur le territoire d'Amy, d'une tombe, mise à nu il y a peu de jours; M. le doyen de Lassigny veut bien se charger de visiter lui-même cette tombe, et de faire des démarches pour retrouver l'épée qui y était conservée avec les ossements.

—La présentation, faite par M. Colson, de deux nouveaux membres : MM. Dulac, juge-suppléant au Tribunal de Compiègne, et le docteur Guilbert, de Noyon, est acceptée à l'unanimité. M. le docteur Guilbert a bien voulu promettre, pour la prochaine séance, une notice historique sur le château de Beaulieu.

—Dans plusieurs de ses séances, le Comité a témoigné le désir d'obtenir de l'Administration municipale un local exclusivement destiné à ses réunions, à sa bibliothèque et à son musée : de nouvelles démarches seront faites

(1) Cæs., l. XXIV.



dans ce but, et une lettre adressée à M. le Maire pour solliciter de sa bienveillance une faveur, que l'on regarde comme indispensable à la continuation des travaux de la Société, est lue et approuvée par tous les membres.

La séance est levée à trois heures.

Le secrétaire, V. Lecot.

Séance du 2 *juin* 1858.

Demande faite au Conseil municipal d'un local et d'une subvention. Réponse de M. le Maire. — Explications sur le chiffre et l'application présumée des fonds alloués. — Concours bienveillant de l'administration municipale. — Quelques détails sur le tombeau découvert à Amy. — Notes ajoutées par M. l'abbé Maillet à son travail sur Lassigny. — Lettre de M. le Secrétaire perpétuel. — Fouilles faites au Plessis-Brion. — Ancien cimetière. — Notice sur le château de Beaulieu. — Statue informe trouvée près de Pierrefonds. — Carte de la Gaule avant César. — Catalogue des livres de M. Richard. — Note sur les deux bornes de la rue de ce nom, à Noyon.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Sont présents : MM. Peigné-Delacourt, vice-président ; Audebert ; Raymond de Cizancourt ; Fourrier ; de Biarre ; Béguery ; Crémery ; Dordigny ; le comte de Breda ; l'abbé Leroux ; l'abbé Maillet, doyen de Lassigny ; Guilbert ; Petit ; Cugnières ; Harissart, curé de Coudun ; et Lecot.

—La lecture du procès-verbal rappelle l'attention des membres sur une double question depuis longtemps agitée, et dont la solution est justement regardée par tous comme une question de vie et de progrès : l'établissement de la Société dans un local affecté à ses réunions, à sa bibliothèque et à son musée, et l'allocation, par la ville, d'une somme destinée à l'achat des ouvrages indispensables au Comité, dans les travaux qui font spécialement l'objet de son étude.

Une demande officielle, signée des membres du bureau, avait été adressée, d'après le vœu exprimé à la dernière séance, à M. le Maire de Noyon. Cette demande a été accueillie, comme elle devait l'être par une administration éclairée, et M. Audebert veut bien faire connaître au Comité le résultat de la communication faite au Conseil municipal.

La question du local est dès à présent une question

jugée par le Conseil dans un sens favorable à la Société. Des réparations nécessaires, une nouvelle distribution et des changements importants seront réalisés bientôt dans l'Hôtel de Ville, peu digne en effet, dans l'état où il est, de la ville et de l'édilité qui la représente, et un appartement destiné au Comité sera compris alors dans les nouveaux plans de distribution. Ce n'est donc qu'une question de temps d'autant moins inquiétante pour le Comité qu'il ne s'agit pas, dans les travaux à réaliser, d'accéder seulement à sa demande, mais de satisfaire le vœu unanime du Conseil municipal lui-même et de la population.

D'ailleurs, M. le Maire donne au Comité la preuve d'une entière bienveillance en offrant de mettre à sa disposition, dès à présent, une salle qui servirait provisoirement à ses réunions. Les membres du bureau sont chargés de s'entendre avec M. le Maire pour le choix et la disposition du local, dont il veut bien laisser la jouissance provisoire à la Société.

Quant à la subvention sollicitée en même temps de la libéralité du Conseil municipal, M. le Maire croit devoir adresser quelques questions qui témoignent de son vif désir de concilier les intérêts de la ville avec ceux du Comité.

A quel chiffre s'élèverait la somme demandée ? et quel serait l'emploi probable des fonds alloués ?

Pour la première question, le Comité croit devoir s'en rapporter entièrement à la prudence de l'Administration et du Conseil municipal qui, seuls, sont à même de pouvoir apprécier ce que l'état des ressources communales permettra à leur libéralité. Il ne peut donc prendre la liberté de fixer un chiffre ; il se contente d'affirmer que, si minime qu'elle soit, la somme qui lui sera allouée sera reçue avec reconnaissance, parce qu'il voit, avant tout, dans le vote du Conseil un appui moral, une preuve d'intelligent concours.

Quant à la question de l'emploi présumé de ces fonds, le Comité, désirant que les sacrifices faits en sa faveur par la ville soient avant tout utiles à la ville, se propose de les appliquer à l'achat d'ouvrages historiques, dont il n'aurait qu'une jouissance privilégiée, tandis que la ville, conservant ses droits de propriété, pourrait faire de ces ouvrages, utiles et intéressants pour tous, le fonds d'une bibliothèque communale destinée à répondre au besoin, si

généralement senti dans notre population, d'étudier et de s'instruire.

— M. l'abbé Maillet, doyen de Lassigny, rend compte des recherches faites par lui sur le territoire d'Amy, à l'occasion du tombeau découvert il y a quelques mois dans cette commune. « Cette tombe, dit M. l'abbé Maillet, ne sort point de la forme ordinaire ; elle est en calcaire grossier, dit à nummulites. Elle est intacte, sauf deux ouvertures à chaque extrémité, ayant à peu près un décimètre de diamètre. Elle est orientée d'occident en orient, sans qu'on puisse distinguer de quel côté était tournée la tête. La pierre qui la recouvrait était en un seul morceau, mais elle a été brisée depuis. Une rainure avait été creusée tout autour de ce couvercle pour qu'il pût s'adapter exactement aux parois du cercueil. On a trouvé quelques débris d'armes qui n'ont pas été conservés.

« Le terrain qui renfermait cette tombe était depuis longtemps couvert de bois. En le défrichant l'an dernier, on a trouvé des restes nombreux de vieilles constructions et des tuiles romaines en grande quantité. Ces débris sont épars pêle-mêle, et sont un sujet de curiosité pour les gens du pays. A côté de là, se trouve une éminence circulaire entourée d'un large fossé. Cet endroit a nom *la Potelette*. Je n'ai pu vérifier encore, dit M. Maillet, l'étendue de l'enceinte. J'espère pouvoir me procurer tous les renseignements intéressants sur cette localité, et les transmettre prochainement au Comité. »

M. le Doyen continue ensuite par la lecture de quelques notes ajoutées à son intéressant travail sur Lassigny, que nous espérons pouvoir publier bientôt dans ces colonnes.

M. le président remercie M. l'abbé Maillet de cette double communication, et le prie, au nom du Comité, de vouloir bien faire succéder à son travail sur Lassigny une étude sur le Plessier-de-Roye. M. le doyen a déjà de nombreux matériaux : il lui sera facile de réaliser le vœu de la Société et de lui procurer bientôt le plaisir d'entendre de nouveau un intéressant et consciencieux travail.

— M. le Secrétaire fait connaître ensuite une lettre de M. le Secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, dans laquelle il s'exprime en ces termes :

« Dans notre séance du 11 mai, la Société a entendu la lecture de la première partie du travail de M. l'abbé Maillet sur la seigneurie de Lassigny j'en ai, au nom de la Société, félicité son auteur.

« Cette lecture nous a fait regretter de ne connaître encore que par des analyses les mémoires et notices lus au sein du Comité, et dont nous désirerions avoir une copie entière. Veuillez, Monsieur et très-honorable collègue, faire en sorte que ces copies nous soient adressées : nous y attachons le plus grand prix. »

— M. le comte de Breda fait part du résultat de fouilles entreprises récemment par lui au Plessis-Brion, sur l'emplacement d'une ancienne chapelle de St-Sulpice, où la tradition plaçait la sépulture d'un seigneur du Plessis. Les recherches ont révélé l'existence en cet endroit d'un ancien cimetière. dans lequel on a retrouvé des corps entiers, les pieds tournés vers l'orient, et la face vers la terre. A côté de ces corps avaient été placés des vases étroits comme ceux qui servaient au moyen âge à faire brûler l'encens dans la tombe des morts. On a retrouvé dans ceux-ci de la cendre et du charbon à demi consumé. Il est donc probable que l'origine de ce cimetière remonte au delà du XVe siècle.

— La parole est donnée à M. le docteur Guilbert pour la lecture d'une notice sur le château et la commune de Beaulieu :

« Le château de Beaulieu rappelle un grand nom et de grandes luttes ; il nous fait assister au commencement de la captivité de Jeanne d'Arc, et aux guerres de la féodalité contre la royauté, sous Louis XI.

« Jeanne, faite prisonnière à Compiègne par le bâtard de Wandomme, fut remise par celui-ci à son maître, Jean de Luxembourg, qui la fit conduire au château de Beaulieu. Jeanne n'y fut pas bien longtemps ; elle avait tenté de s'échapper, et reussit à enfermer ses gardiens par surprise ; mais malheureusement elle fut rencontrée et arrêtée par le concierge de la tour. Jean de Luxembourg l'envoya hors du théâtre de la guerre, à Beaurevoir, en Vermandois, sur les confins du Cambraisis.

« Plus tard, sous Louis XI, la forteresse de Beaulieu fut assiégée le 15 juin 1465 par l'armée du duc de Bourgogne, qui venait de quitter Roye, et elle fut prise le 24. à partir de ce moment elle fut laissée sans défense. Les nombreux ossements qu'on a trouvés dans les fosses, au milieu des pierres dures, sembleraient indiquer que la garnison de cette forteresse se défendit vaillamment, et même préféra la mort à la reddition, ce qui d'ailleurs est conforme à la tradition.

« La forteresse était octogone, et chacun des angles portait une tourelle; au milieu se trouvait la grande tour principale, également octogone, et haute de 150 pieds. Elle ne fut démolie qu'en 1790. Chaque face avait quatre ouvertures, occupées sans doute par des pièces de canon.

« A l'entrée de la forteresse se trouvait un pont-levis, défendu par une redoute de forme triangulaire. Trois à quatre autres redoutes se trouvaient plus loin, en avant du château. Les fossés qui entouraient le fort avaient 50 pieds de largeur sur 40 de profondeur.

« Il existait en outre à quelque distance, au nord-ouest, un autre fort, appelé Fort Namur, Bouquet de Namur, ou Couvent des Templiers, et flanqué de trois tourelles.

« Des deux tranchées figurées par des lignes brunes sur le plan joint à ce travail, la plus petite semblerait avoir été faite pour prendre le Fort Namur, et l'autre la forteresse principale. Ces travaux, en terre, semblent se rapporter au siége de 1465, et ils en attestent l'importance (1).

« A cent mètres du Couvent des Templiers, se trouvait un Couvent de Religieuses, sous l'invocation de sainte Catherine, et plus loin, un Couvent de Moines de Saint-Crépin, de Soissons. Beaulieu possédait en outre une maladrerie, située près d'Ecuvilly.

« Le château de Beaulieu appartint aux marquis de Nesle jusqu'à la révolution, époque à laquelle il fut vendu et démoli en trois ou quatre années.

« (Le plan de Beaulieu, de la forteresse, et des travaux en terre, a été dressé par M. Maurice Froissier, de Beaulieu, ancien instituteur. Le dessin de la forteresse a été copié sur un dessin fait en 1778. Des vieillards m'en ont, d'ailleurs, affirmé la ressemblance exacte.) »

— M. Peigné-Delacourt remet au Comité le *fac simile* d'une statue informe, trouvée entre Pierrefonds et la forêt de Compiègne, dans la propriété dite la Folie. Cette statue semble, à première vue, n'être qu'un buste très-grossièrement sculpté, et d'un travail qui fait supposer à cet objet curieux une haute antiquité. En l'examinant, on trouve une statue complète, dont les bras, assez mal proportionnés, partent directement du cou, tandis que les jambes se confondent avec le corps, et sont en application contre la poitrine et l'abdomen, ramassés eux-mêmes d'une façon hardie. M. Peigné a soumis cette statue à l'examen de la Société des Antiquaires de France, et l'avis le plus partagé a été que cette bizarre statue, si peu gracieuse et si peu caractérisée, avait dû représenter l'*Alma Mater*.

— M. de Biarre appelle l'attention du Comité sur la

(1) On a trouvé près du château un boulet de quatre centimètres de diamètre, qui paraît remonter à l'époque du siége.

volonté, récemment manifestée par l'Empereur, de faire dresser la carte de la Gaule avant César. Cette pensée du chef du gouvernement ne trouve dans le sein de la Société que de chaleureuses approbations. Seulement, il faut le reconnaître, les difficultés seront grandes, et ce n'est qu'à l'aide des Sociétés savantes, et des études faites par les Antiquaires les plus sérieux de chaque localité, que pourra se réaliser cet important travail M. Peigné croit que le succès est possible à condition de faire appel aux hommes spéciaux, et de conserver à chacun, dans cette grande œuvre, sa part de collaboration distincte, qui permettra d'apprécier le mérite et d'exciter le zèle en récompensant le travail. Cette idée, M. Peigné a tout lieu de croire qu'elle est celle de l'Empereur ; l'honorable vice-Président pourrait en donner des preuves qu'une discrète modestie lui fait taire.

— M. Raymond de Cizancourt, Secrétaire de la Commission chargée de dresser le catalogue des livres et manuscrits de M. Richard, fait connaître la liste si nombreuse et si intéressante des imprimés. Les manuscrits n'ont pas encore été catalogués.

L'honorable trésorier lit ensuite une note sur la plantation faite, en 1784, de deux bornes de marbre noir, dans la rue qui porte encore actuellement le nom de *Rue des Deux Bornes*. Ces deux bornes furent fournies, l'une par Mgr de Grimaldi, des Princes de Monaco, Evèque de Noyon, Comte et Pair de France, et l'autre par le Chapitre. Toutes les fois que le Chapitre recevait un Evêque, ce dernier, au sortir de Ste-Godeberthe, où il s'habillait, devait s'agenouiller sur chacune de ces bornes.

Les deux marbres placés avec solennité en 1784 remplacèrent deux *grès* dont la pose officielle remonte au 21 novembre 1600, suivant le procès-verbal qui se trouve dans les Archives du Chapitre.

« Ces bornes n'existent plus, dit en terminant M. Raymond de Cizancourt. Elles ont été enlevées à l'époque de la révolution qui a cru devoir faire disparaître ce qu'elle regardait comme d'anciens vestiges de la féodalité. »

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire du Comité, L'abbé V. Lecot.

Séance du 4 août 1858.

Les Hospices de Noyon — Hospice des Templiers (rue du Petit-Saint-Jean); de Saint-Antoine (rue de la Madeleine); — de Notre-Dame ou de la Gésine (rue Saint-Eloi); — de Lefébure (rue de Grèce); — Saint-Jean (ancien Hôtel-Dieu); — Saint-Maurice (Hospice actuel). — Commission des Assises de Laon. — Mémoires de D. Gourdin. — Croix en plomb avec inscription allemande, trouvée à Salency.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Sont présents : MM. Peigné-Delacourt, vice-président ; Raymond de Cizancourt, trésorier ; Fourrier, docteur Guilbert, Béguery, Gossard, l'abbé Leroux, l'abbé Martignon, vicaire de Saint-Antoine de Compiègne, et l'abbé Lecot.

Après la lecture du procès-verbal, M. l'abbé Leroux lit le complément d'un long travail sur les Hospices de Noyon. Nous attendions que cette étude fut terminée, pour l'analyser dans les comptes-rendus ; voici le court résumé que nous permettent, et la nature même du travail, et le peu d'espace dont nous disposons dans ces colonnes.

Noyon possédait autrefois six Hospices richement dotés et parfaitement entretenus : l'Hospice des Templiers, ceux de Saint-Antoine et de Notre-Dame, l'Hôpital de maître Lefébure, l'Hôpital Saint-Jean, et enfin l'Hospice Saint-Ladre.

L'Hospice des Templiers était situé au bas de la rue du Petit-Saint-Jean. On voit encore les fondements d'une tour carrée qui s'élevait à l'un des angles de la maison. Cet hospice fut fondé en l'an 1118, et dut disparaître à l'époque de la destruction de l'Ordre.

Le second hospice, dont parle M. l'abbé Leroux, fut fondé en 1092 par l'évêque Radbod II. « On lui donna le nom de Saint-Antoine, parce que ce saint était invoqué contre le terrible fléau appelé *Feu Sacré* ou *Feu Saint-Antoine*, qui régnait alors. » Radbod voulut le placer près de son Evêché et dans la cité même. Il était situé à l'entrée de la rue de la Madeleine, à la place occupée aujourd'hui par la maison de M. Foubert. « Les vestiges de cet asile, dit l'auteur du mémoire que nous résumons, apparaissent encore dans l'antiquité des murailles et des fenêtres de cette maison, et il est facile d'y reconnaître les traces d'un lieu saint. Il reste encore, dans l'intérieur même de la maison, un appartement dont les fenêtres cintrées attestent son ancienne destination. Après

la cessation de la peste, cet hospice servit d'asile aux pèlerins.

Au milieu de la rue Saint-Eloi s'élevait l'hôpital de Notre-Dame ou de la Gésine. Il était destiné aux pauvres femmes en couche : une lampe brûlait *le jour* et la nuit dans le dortoir des pauvres qui l'habitaient.

Le quatrième hospice connu sous le nom de maître Robert Lefébure et créé vers le commencement du treizième siècle, n'était déjà plus en 1296. Il était destiné aux écoliers malades ; il reçut plus tard les écoliers bien portants, et les enfants de la maîtrise furent élevés dans ses murs : Il était situé dans la rue *du Puits-en-Puits*, aujourd'hui la *rue de Grèce*, au coin de la ruelle qui conduit au boulevard : la maison qui le remplace conserve quelques débris de l'ancien collége.

—C'est Renaud, évêque de Noyon, qui est regardé comme le premier fondateur de l'hospice Saint-Jean. Il existait bien, avant lui, une maison destinée aux pauvres malades ; mais elle tombait en ruines. C'est alors qu'un homme pieux, nommé Jean de Saint-Eloi et Adèle, son épouse, pris de pitié pour le malheur des pauvres renfermés dans ce triste asile, donnèrent le terrain où s'est élevée la maison actuelle des Sœurs de Charité. L'année suivante, Renaud fit concourir le maire, les échevins et toute la commune à cette œuvre éminemment chrétienne, et Philippe Auguste sanctionna de sa main royale les dispositions qui furent prises, de concert avec lui, à l'égard de cette maison. Renold du mont Saint-Siméon agréa la donation qui lui fut faite par la commune, et il vint, accompagné de ses deux religieux, prendre possession de l'hôpital Saint-Jean. Vingt ans après, Etienne, voulant consolider l'œuvre de Renaud, son prédécesseur, ordonna qu'il y aurait cinq prêtres de l'ordre de Saint-Augustin, et deux novices pour célébrer l'office divin et administrer les Sacrements aux malades.

En 1235, les religieux firent l'acquisition d'un terrain placé près des fossés du boulevard, à la *porte de Saint-Quentin*. Cet emplacement fut destiné à la sépulture de leurs morts, et le cimetière actuel n'est autre chose que l'ancien cimetière des religieux de l'hôpital Saint-Jean.

Cet hospice, que saint Louis honora plusieurs fois de sa présence, et enrichit de ses bienfaits, possédait une belle église gothique, consacrée, au commencement du quatorzième siècle, par l'évêque André de Crécy. Ce beau

monument, disent les chroniqueurs, ne le cédait en rien à l'église Saint-Martin, première paroisse de la ville. Le voisinage des boulevards lui fut nuisible, et à l'époque de l'invasion des Anglais, sous Charles VI, il fut détruit pour les besoins de la guerre et l'établissement d'un ouvrage militaire, utile à la défense.

Cet hospice était le plus important de ceux que possédait Noyon à cette époque ; mais les guerres désastreuses, soutenues alors contre un ennemi victorieux, lui valurent la perte d'une grande partie de ses biens. C'est à partir de ce moment que des religieuses augustines furent chargées exclusivement du soin des malades dans cette maison ; elles persévérèrent jusqu'à la révolution, après quoi, les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve. reprirent possession de l'établissement. Cependant, deux sœurs de Saint-Vincent de Paul tenaient une école gratuite dans le voisinage : elles furent appelées à la direction de la maison, où devenues de plus en plus nombreuses dans un établissement qui devait s'étendre, par leur zèle, avec les besoins de la population, elles soignèrent, dans le calme de la charité satisfaite, leurs pauvres malades jusqu'en 1854.

A cette époque, l'Administration des hospices transféra les vingt-deux lits de malades que renfermait cette maison, dans l'ancienne maison des Cordeliers, voisine de l'hospice des pauvres.

Aujourd'hui l'hôpital Saint-Jean a conservé ses vieux bâtiments, qui, habilement restaurés, et modifiés selon les besoins d'une destination nouvelle, offriront à la ville, asile, ouvroir et école gratuite pour les enfants pauvres.

— L'origine de l'hospice actuel remonte à l'établissement de l'hospice Saint-Ladre ou Saint-Lazare, en face du Guidon de Pont-l'Evêque. L'hospice Saint-Ladre fut d'abord une léproserie, fondée vers le milieu du douzième siècle.

En 1358, les Anglais et les Navarrais portaient la terreur et la désolation dans nos contrées, que la jacquerie avait déjà ravagées : le château de Mauçonseil, qui était la propriété de l'Evêque, tomba entre leurs mains, et la maladrerie du Guidon eut cruellement à souffrir du voisinage des armées ennemies.

En 1472, le même hospice eut à supporter une nouvelle attaque dont il ne se releva point. Les Bourguignons forcés d'abandonner le siége de Noyon que le courage

de ses habitants sut défendre avec succès, se vengèrent cruellement sur les faubourgs. Tout fut pillé, incendié, et la Maladrerie vit ses biens enlevés, ses religieux dispersés, et son enceinte profanée.

Cependant les débris de cette maison subsistèrent jusqu'à la fin du dix-septième siècle. A cette époque, les derniers vestiges qui restaient, disparurent et furent remplacés par une croix, monument sacré, destiné à perpétuer le souvenir d'une fondation pieuse et d'une charitable institution.

— C'est en 1757, que dans une assemblée du clergé et des notables de la ville, on résolut de relever la maison de Saint-Lazare. L'emplacement choisi pour le nouvel hôpital fut précisément le terrain occupé encore par l'Hospice, en face du Collége (aujourd'hui l'Ecole des Frères).

L'Evêque, le clergé et la ville s'engagèrent à subvenir, chacun pour leur part, aux frais d'établissement de cet hospice. Des revenus considérables lui furent assurés dès l'époque même de sa fondation, et d'après les lettres patentes du roi, l'hôpital Saint-Maurice avait pour administrateurs : l'Evêque, le lieutenant général du Baillage, le procureur du roi, les maire et échevins, auxquels devaient s'adjoindre trois ecclésiastiques et trois laïques, nommés, les premiers par le clergé, et les autres par le corps de ville.

Les lettres patentes donnaient encore aux mêmes administrateurs le droit de surveiller les pauvres libres qui résidaient habituellement ou passagèrement dans la ville.

Les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve eurent la direction de cet établissement dès l'année 1731, ainsi que le constate un acte, passé par-devant M[e] Aleaume, notaire à Paris.

En 1744, à la demande des religieuses vouées au soin des malades, Mgr de Bourzac supplia le Souverain Pontife de vouloir bien autoriser la célébration d'une fête solennelle du Sacré-Cœur, dans la chapelle de l'hospice. Cette prière fut bien accueillie, et une bulle du 31 juillet permet de faire cette fête chaque année, le lendemain de l'Octave du Saint-Sacrement.

M. l'abbé Leroux rappelle, pour terminer son travail, les noms des supérieures qui se sont succédé dans la maison, depuis la révolution. Il cite avec éloges la mère Baudry, dont le cœur repose dans la chapelle, la mère

Lebrun et la mère Dumet, toutes deux recommandables par le zèle et la charité dont elles donnèrent tant de preuves au milieu de leurs malades.

— Après la lecture de ce travail, M. Peigné fait part au Comité d'une étude qu'il se propose de présenter au Congrès archéologique de Laon. Ce travail a trait à plusieurs questions locales qui préoccupent depuis longtemps l'honorable vice-président : il demande que le résumé de son mémoire ne soit pas publié par le Comité avant l'époque des assises archéologiques de Laon ; c'est pour nous conformer à ce vœu que nous n'entrons pas aujourd'hui dans les détails de cette curieuse étude.

—Une Commission est nommée pour représenter le Comité de Noyon au Congrès de Laon. Elle se compose de MM. le docteur Colson, Peigné-Delacourt, Raymond de Cizancourt, Dordigny, Laffineur, Fourrier, de Breda, Béguery, docteur Guilbert et Lecot. Ces membres se sont engagés ou s'engagent à assister aux séances des 31 août, 1er et 2 septembre, au chef-lieu du département de l'Aisne.

—M. Peigné a trouvé à Lyon des mémoires intéressants du savant bénédictin dom Gourdin, né à Noyon, d'une famille qui n'y est pas éteinte. Voici les titres de quelques-uns de ces travaux :

1° Naissances, progrès et révolutions des lettres et des sciences en Picardie ;

2° Observations sur les médailles de Licinus ;

3° Dissertation sur les idoles Panthées ;

4° Dissertation sur les médailles satiriques.

M. Béguery a fait de nombreuses recherches pour retrouver quelqu'un des manuscrits de D. Gourdin : il n'a pu rien découvrir à Noyon ; sa famille même ne possède aucune des œuvres du bénédictin, à la fois littérateur habile et savant antiquaire.

— M. le secrétaire présente à ses collègues une croix de plomb de 8 centimètres de haut, récemment trouvée à Salency. Cette croix paraît avoir été attachée sur un objet résistant ; elle porte l'inscription allemande : MIT GOTT FUR KÖNIG UND VATER-LAND, *avec Dieu, pour le roi et la patrie.* Il est probable que cet objet pieux a dû appartenir à quelque soldat des armées allemandes, qui traversèrent nos contrées en 1814 ou 1815.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire : l'abbé V. LECOT.

SÉANCE DU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

Tenu à Laon les 31 août, 1er et 2 septembre 1858.

Le Congrès archéologique a été accueilli à Laon, je ne dirai pas seulement avec cordialité, mais avec une sorte de solennité et d'apparat.

La grande salle de l'Hôtel de Ville, où se sont tenues les séances, est remarquable par le luxe et la magnificence de ses décorations ; des salles contiguës forment le musée actuel de la Société académique, en sorte que la science, dans la personne des membres de toutes les Sociétés picardes qui s'y étaient donné rendez-vous, put recevoir dans ces vastes appartements une digne et noble hospitalité.

M. de Bauvillé, maire de la ville, a assisté à toutes les séances du Congrès. Le personnel, déjà nombreux à la première réunion, n'a fait que s'accroître jusqu'à la fin, en sorte que l'intérêt, déjà fortement et très-justement excité par la nature des questions à traiter, était singulièrement accru par la présence du grand nombre de personnes compétentes qui prirent part aux travaux.

La première question du programme : *A-t-on trouvé des armes ou des instruments en silex grossièrement ébauchés ?* donna lieu tout d'abord à une discussion fort intéressante, où M. de Saulcy, présent à la séance, eut l'occasion de montrer son érudition, et la vaste étendue de ses connaissances archéologiques. Cette question doit son origine à la découverte d'instruments de ce genre, trouvés à Saint-Acheul et dans les environs d'Abbeville, au milieu d'un terrain diluvien. Cette trouvaille, d'une date récente, fit sensation dans le monde savant ; et quelques écrivains, toujours attentifs à tirer parti des moindres apparences, contre l'enseignement biblique, affirmèrent qu'il fallait conclure de ces faits à l'existence de la race humaine dans nos contrées avant le déluge. Cette conclusion n'était nullement anti-religieuse, et pouvait s'accorder sans peine avec le récit des livres inspirés ; mais on la croyait anti-chrétienne, on la donna comme telle, et elle fut prônée par tous les organes de la philosophie et du rationalisme.

La discussion au sein du Congrès aboutit à l'acceptation unanime de cette proposition, due à M. de Saulcy : « Le Congrès ne se regarde pas comme suffisamment éclairé pour admettre que l'on puisse conclure des découvertes faites, sur un point isolé, à l'existence de la race humaine dans notre pays avant le déluge : il se borne à émettre le vœu que les terrains du *Diluvium* soient fouillés dans ce but, et que toutes les circonstances, au milieu desquelles les découvertes auront pu être faites, soient mentionnées avec le plus grand soin. »

M. le docteur Guilbert remit, à l'une des séances suivantes, au nom de M. Béguery, une note qui a pu jeter quelques éclaircissements sur la question.

La seconde question était toute locale, et ne devait donner lieu à aucun débat d'intérêt général. La troisième, quoique particulière au département de l'Aisne, fournit néanmoins à M. Peigné-Delacourt, le savant vice-président du Comité de Noyon, l'occasion de corroborer sa thèse sur le théâtre de Champlieu. Il répondit victorieusement aux objections présentées au nom de M. Viollet-Leduc, par un des membres présents, et tout en témoignant ses regrets de ne pouvoir combattre directement M. Viollet-Leduc, et M. de Saulcy qui venait de quitter la séance pour des raisons impérieuses, M. Peigné résuma, de façon à satisfaire toutes les exigences, les arguments développés dans son dernier ouvrage en faveur de son opinion. Cependant, en l'absence de M. de Saulcy, l'honorable membre demanda que la discussion ne fût pas regardée comme terminée, et il remit à une occasion plus favorable la continuation des débats sur le terrain même.

La seconde séance eut lieu le mercredi à neuf heures. Une députation du Congrès se rendit chez M. l'Archiprêtre de Notre-Dame, près de Mgr l'évêque de Soissons, dont la présence à Laon venait d'être annoncée. Sa Grandeur était absente au moment où la Commission se présenta : une seconde démarche dut être faite le lendemain pour la séance générale.

La sixième question du programme : *Essayer de préciser l'époque de l'introduction du Christianisme dans les contrées qui forment le département de l'Aisne*, mit en présence deux lutteurs intrépides, M. l'abbé Poquet, chanoine honoraire de Soissons, et M. Taillart, conseiller à la Cour impériale de Douai. Les premiers siéges épiscopaux furent-ils créés au premier ou au troisième siècle ? tel était le sujet du débat. M. Poquet soutenait la première opinion ; M. Taillart, la seconde ; il résulta de la discussion, un aveu des deux parties qui aurait pu la prévenir : il est très-difficile de dirimer une question de cette nature. La solution, quelle qu'elle soit, ne peut avoir qu'une importance secondaire : *abeat opinio quò libuerit.*

Telle fut, pour le dire en passant, la solution de presque toutes les questions douteuses, agitées au sein du congrès. Faut-il en faire un blâme à la docte assemblée ? Non : elle procède comme beaucoup d'autres assemblées, ses sœurs, et ses aînées, et elle prouve qu'en fait de vieille tradition, elle a au moins conservé le proverbe : la Prudence est mère de sûreté.

A la séance à l'Hôtel de Ville, en succéda une en plein

air, un peu moins sérieuse et tout autant intéressante. Trente des membres du congrès prirent, dans d'élégants équipages, la direction de Bruyères-sous-Laon, et visitèrent successivement les églises de Bruyères, Presles, Laval, Vorges, Nouvion-le-Vineux et Urcel. Il est impossible, dans un parcours de trois lieues à peine, de rencontrer plus de monuments vraiment remarquables. Les églises d'Urcel et de Nouvion, surtout, firent l'admiration de tous les archéologues, qui s'extasiaient devant les types si purs du onzième et du douzième siècle, conservés dans ces monuments.

A Nouvion-le-Vineux, une occasion imprévue s'offrit à la commission du congrès, de récompenser l'amour des traditions du passé et le dévouement à la science, dans la personne du bon et vénérable instituteur de la commune. Rien n'avait été prévu. On arrive aux portes de la belle église de Nouvion ; l'instituteur se présente, il donne les renseignements les plus précis et les plus complets sur quelques particularités du monument qui excitent l'attention et mettent en défaut la science des archéologues. Peu à peu on s'informe, et l'on apprend que le vénérable *cicerone* est auteur d'un grand nombre de travaux manuscrits importants, sur l'église de sa commune et sur la cathédrale de Laon. Alors, d'une voix unanime, la commission décerne à l'instituteur, comme récompense de ses nombreux travaux, la médaille commémorative des Assises archéologiques de Laon, frappée par les soins de la Société des Antiquaires de Picardie.

Le brave homme était ému jusqu'aux larmes, quand M. l'abbé Corblet, président du Congrès, lui remit cette médaille. Il promit de continuer ses recherches ; et, sans nul doute, sa main tremblante, soutenue par la pensée de l'estime et le souvenir de la récompense d'une société aussi distinguée, tracera encore, dans les loisirs que lui laisse un pénible enseignement, plus d'une page et plus d'un dessin utiles à la science.

A Urcel, M. Fourrier obtenait pour le maire intelligent et dévoué de cette belle commune, une mention honorable dans les procès-verbaux des assises. Cette mention est due aux soins qu'il n'a cessé d'apporter à la conservation et à l'entretien de l'église, depuis de longues années passées à la tête de l'administration communale.

La dixième question du programme était celle-ci : *Rechercher dans le département de l'Aisne la condition civile et politique des serfs, au moment où y éclata la révolution communale*. M. Melleville traita cette importante question historique avec une abondance de détails qui ne

sut pas toujours assez démêler, dans les prétendues traditions du passé, la vérité de la calomnie.

Il faut se défier, en général, de ce qu'on peut appeler des découvertes en matière historique ; le sort de celle qui valut à M. Dupin, rassis depuis sur son siége de procureur général, de telles mésaventures, il y a quelques années, devait instruire les chercheurs de vérités nouvelles en histoire. L'innovation dans les faits, dans les idées, est peut-être la tentation la plus forte et le défaut dominant des archéologues : ils aiment l'antiquité, mais refaite nouvellement à leur manière : il se peut parfois que l'antiquité y gagne ; la vérité n'y gagne pas toujours.

M. Taillart développa, après M. Melleville, dans quelques paroles claires et précises, le sujet proposé dans la dixième question.

A propos des *légendes et des traditions dignes d'intérêt, qui se rattachent à des personnages ou à des localités du département de l'Aisne*, M. Vallet de Viriville, professeur à l'École des Chartes, raconta dans un langage exquis, avec cette sage lenteur de l'homme qui cherche plus à instruire qu'à briller, une des touchantes et mystérieuses traditions que nous offre le moyen-âge.

La scène se passe à Parfondeval, au milieu du quinzième siècle. Un jeune laboureur du pays s'est pris de querelle avec un de ses camarades de jeu. Il y a eu longue dispute, puis lutte acharnée : enfin, un des deux champions a laissé sur le champ de bataille un de ses doigts, mutilé par son adversaire. Il se retire vaincu, mais furieux et résolu à se venger. A quelque temps de là, comme il revenait des champs, il apprend que son rival doit assister le lendemain à une fête qui se prépare : il se promet de venger sa défaite.

Le lendemain, les deux jeunes gens se rencontrent. L'homme au doigt mordu, armé jusqu'aux dents, attaque son imprudent adversaire ; une lutte acharnée s'engage, et mort s'ensuit pour le malheureux, surpris sans armes et sans défense au milieu d'un chemin désert.

Cependant le meurtrier est condamné à mort par la justice seigneuriale. Le jour de l'exécution arrivé, la potence est dressée au milieu du village, et le malheureux, chargé de chaînes, s'avance au milieu des hommes d'armes, qui vont l'immoler à la rigueur des lois : il a vingt ans !

Tout à coup, comme le triste cortége approchait de la potence, au détour d'une rue, une jeune fille se présente au devant des hommes d'armes ; c'est une fille de ferme ; elle se dit vierge, et disposée à prendre pour époux le condamné à mort. L'exécution est suspendue : on en réfère au roi qui

accorde la vie au jeune homme, et permet à sa libératrice de l'épouser incontinent.

Des faits pareils se sont produits souvent dans la seule province de Picardie. Lorsqu'un homme était condamné à mort, s'il se présentait une vierge qui demandât sa grâce, en s'engageant à l'épouser, la justice suspendait son cours ; sa rigueur se taisait devant les supplications de la virginité innocente, et le criminel était sauvé.

D'où vient cette mystérieuse influence de la jeune vierge sur ce qu'il y a de plus sévère et de plus inflexible au monde? M. Vallet de Viriville ne l'explique, ni d'après les origines romaines, ni d'après la législation religieuse. Il a cru trouver là un nouveau reste des traditions germaniques, conservées sous le symbole de la légende. Nous n'entrerons pas dans le détail de l'explication donnée par le savant professeur à l'Ecole des Chartes : Contentons-nous de dire que, pour lui, cette jeune fille, si puissante auprès de l'austère justice, tire sa force de la foi en la Vierge, Mère du Sauveur, et secours des affligés.

M. Peigné-Delacourt lit un mémoire sur la géographie ancienne du Soissonnais et des environs de Noyon.

Comme il doit être reproduit par la Société des Antiquaires de Picardie, nous dirons sommairement que ce travail a pour but d'exposer des documents nouveaux servant à confirmer l'opinion qu'il a émise précédemment sur la position du Noviodunum suessionum, au *Mont de Noyon*, près de Chevincourt.

Depuis la publication de son mémoire, M. Peigné-Delacourt a reconnu à Tracy-le-Mont l'existence d'un ancien camp d'Auguste, au lieu dit le Camp-d'Ouëte. Ce poste de surveillance était placé sur la route qui, de Nampcel (*Nemetocenna*) et plus loin de La Saux, et enfin de la Champagne et de Verdun (où elle porte le nom de chemin de la Barbarie), gagnait Amiens en traversant l'Oise au *bac à Bairi*, près de Ribécourt.

M. Peigné-Delacourt a exposé les motifs qui le portaient à voir dans *Trosly-Loire* le point désigné sous le nom de *ligurium* dans un capitulaire de Charles-le-Chauve. Il reconnaît également dans Camelin, qui portait au douzième siècle le nom de *Cameli*, le *Cameliaoum*, où eut lieu un *mall public* au neuvième siècle; localité qu'il ne faut pas confondre avec Chambly. Enfin, il termine en donnant des détails sur la découverte qu'il a faite, il y a peu de temps, d'une statue romaine, sur le mont de Choisy, au lieudit Hesdin, lieu consacré, selon lui, au dieu gaulois Hesus, *Hesi-dunum*, mont d'Hésus. Il trouve un emplacement analogue près de Noyon, sur le revers du mont Saint-Siméon.

La lecture de M. Peigné-Delacourt est couverte des applaudissements unanimes du Congrès, qui rend ainsi justice au zèle avec lequel le savant archéologue a poursuivi et multiplié ses recherches. S'il nous est permis de dire notre pensée tout entière, la cause du *Noviodunum* nous a paru gagnée aux Assises de Laon.

Les quatre séances du Congrès ne suffirent pas à l'étude des nombreuses questions du programme. La dernière réunion particulière se termina par l'exhibition des magnifiques pierres tombales dessinées par M. et madame Fleury, dans plusieurs églises du département. Ce fut un sentiment de véritable admiration qui se traduisit, à la vue de ces beaux dessins, par un vœu unanime dont nous souhaitons vivement la réalisation. Tous les membres présents acclamèrent la proposition qui fut faite de demander en leur nom à M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, la publication de ces magnifiques planches.

M. Ed. Fleury a recueilli, dans le cours des Assises archéologiques, une ample moisson de félicitations et d'éloges. Elle était due tant à sa prodigieuse activité qu'au talent remarquable dont il a donné des preuves en plus d'un genre; M. Fleury est tout à la fois, écrivain distingué, archéologue judicieux et prudent; nous ajouterons un mot, qui paraîtra une qualité aux uns et un défaut aux autres, critique impitoyable et rigide censeur.

La séance publique eut lieu le jeudi soir, à huit heures. Une brillante illumination donnait à la grande salle de l'Hôtel de Ville un aspect ravissant. Quelques rares dames jetaient sur le parterre d'archéologues amateurs, qui s'étaient rendus à l'invitation du Congrès, la variété de leurs toilettes, et l'intérêt de physionomies surprises au milieu d'une réunion si sérieuse.

M. l'abbé Corblet ouvrit la séance par la lecture d'un savant travail sur les *jugements émis par les archéologues au dix-septième et au dix-huitième siècle, à propos du style ogival.* L'honorable président avait traité une partie de son sujet, l'année précédente, aux Assises d'Amiens : il avait produit alors les témoignages des écrivains les plus remarquables contre le style de ces deux siècles gothiques, qu'ils regardaient comme l'œuvre de la barbarie ; à Laon, il produisit les témoignages favorables à ce genre d'architecture, si longtemps blâmé, et enfin si généralement et si solennellement accueilli.

Après cette lecture, émaillée de traits d'esprit, qui furent plus d'une fois applaudis, M. Cocheris, attaché à la bibliothèque Mazarine, dont le nom est connu par des publications remarquables, et des travaux d'une rare érudition, lut

une notice intéressante sur les hommes les plus célèbres du Laonnois. Ces courtes biographies furent entendues avec plaisir : ce n'était qu'un résumé rapide, mais fait avec goût, avec talent ; et chacune des figures qui marquent dans la galerie historique du Laonnois apparaissait dans ce travail avec sa physionomie et son caractère propres : aussi refusa-t-on unanimement à M. Cocheris l'indulgence qu'il demandait avec tant de modestie ; chacun lui offrit avec plus de justice l'admiration que commande le vrai talent et la sympathie qui s'attache au mérite modeste : des éloges unanimes accueillirent la communication du savant conservateur.

M. l'abbé Poquet traita plus longuement la question de l'*introduction du christianisme dans le nord de la Gaule*. Il soutint l'opinion qu'il avait émise précédemment, sur l'époque de l'apostolat de saint Sixte et de saint Sinice. Des arguments longuement présentés, étayaient des affirmations énergiques : on applaudit la conclusion du travail, sans accepter la solidarité des développements imaginés pour l'appuyer.

Le programme de la séance portait heureusement deux lectures moins sévères, destinées à clore au milieu des rires une soirée consacrée jusque-là à des études graves et uniformément sérieuses. La première était de M. Matton, archiviste du département, qui, dans une notice guillerette sur la *fête des Brayes*, trouva moyen d'expliquer, sans trop de façons, l'origine de la vieille locution : *Se donner une culotte.*

L'autre était de M. Demarsy, procureur impérial de Compiègne. L'honorable magistrat, au milieu des nombreux dossiers qu'il eut l'occasion de consulter, avait retrouvé les détails de trois procès, faits en règle et avec les formes ordinaires de la jurisprudence, à des cadavres, bien et dûment reconnus tels, nous pourrions ajouter, si nous ne craignions de blesser les susceptibilités de notre espèce, *salés* comme tels, pour pouvoir fournir, sans se corrompre, une carrière suffisante aux longueurs de la procédure.

Il est impossible de raconter d'une façon plus intéressante que ne l'a fait M. Demarsy. Les rires, bien universels cette fois, étaient accompagnés de paroles élogieuses à l'adresse de l'écrivain, dont le talent savait avec tant d'art, faire deviner sous le voile d'une expression toujours délicate, des détails quelquefois fort difficiles à aborder.

Les Assises se terminèrent par ces gaies communications, recueillies sur le terrain archéologique, où il en lève quelquefois de cette sorte. Les rires terminèrent les sérieuses études du Congrès, mais, — je le dis pour honneur, — rires savants, rires judicieux, rires archéologiques en un mot, retrouvés sous la poudre d'un vieux parchemin par un spiri-

nel magistrat, acceptés par une assemblée d'élite, comme le bouquet fraternel qui devait ajouter le précieux parfum de la cordialité à des échanges et à des rapports jusque-là graves, sérieux et laissant percer avant tout les préoccupations de la science.

C'est par les relations libres, faciles, sympathiques, que deviennent possibles les grands travaux et les grands succès, dans l'archéologie, surtout. Les Congrès sont utiles, non pas tant par les travaux qu'ils réalisent, que par ceux qu'ils préparent, et c'est beaucoup pour les résultats d'une entreprise scientifique, que l'entente cordiale de personnes vouées au même but, et entraînées par des goûts semblables aux mêmes études.

Laon en a réuni plusieurs, dignes de se rapprocher, et de marcher ensemble à la solution des questions obscures ou difficiles, qui embarrassent encore le terrain de l'histoire. Qu'elles avancent de concert, et qu'elles continuent d'enseigner : elles trouveront toujours des auditeurs disposés à écouter et à applaudir.

Le Secrétaire, l'abbé V. Lecot.

Séance du 13 *octobre* 1858.

Projet de bibliothèque. — Objets intéressants trouvés à Beaulieu. — La Motte-Brion, près d'Ognolles. — Armes trouvées à Camelin. — Discussion relative à l'emplacement d'*Odreia villa* : arguments apportés par M. Peigné-Delacourt. — Opinion de MM. Demarsy et Hardouin. — Autres probabilités en faveur de Rouy, de Cervais, de Trosly-Loire et des Loges. — Commencements de la Société des Antiquaires de Picardie, rappelés par M. Hardouin. — Hommages faits au Comité. — Notice de M. le docteur Colson sur quelques monnaies anciennes, et en particulier sur une médaille d'Horace. — Travail de M. Maillet sur une verrière de Plessier-de-Roye. — Communication de M. le Curé de Noyon, relative à la Salle Capitulaire. — Visite du Comité à l'Hôtel de Ville et à la Salle du Chapitre. — Souscription.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Les membres présents sont : MM. le docteur Colson, président ; Peigné-Delacourt, vice-président ; Audebert, maire ; Hardouin, avocat à la Cour de Cassation et membre correspondant de la Société des Antiquaires de Picardie ; Demarsy, procureur impérial ; Du Lac, juge suppléant; l'abbé Rogeau, curé de Noyon; Béguery, docteur Guilbert, Léon Mazière, l'abbé Maillet, doyen de Lassigny; l'abbé Leroux, Dordigny, conservateur du Musée; Bougon du Castel, Petit, de Quierzy, et Lecot.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal ; après

quoi l'ordre du jour appelle la communication de M. le Président, relative au projet de bibliothèque soumis au Conseil municipal. Jusqu'ici, les démarches nombreuses, faites par le bureau du Comité auprès de l'Administration, ont été accueillies avec bienveillance ; cependant la Commission, chargée d'émettre son avis au sein du Conseil, n'a pu être réunie encore, par suite de circonstances exceptionnelles : il n'y a pas lieu de douter pourtant qu'elle ne soit favorable au projet ; elle se compose, en partie, de membres de la Société, dont le vote lui est garanti par ce seul titre ; et les autres membres ont toujours donné au Comité le droit de compter sur leurs lumières et le désir d'être utile à leurs concitoyens.

M. le Maire donne de nouveau l'assurance, qu'il ne peut y avoir de division au sein du Conseil municipal sur l'utilité du projet : tous sont d'accord sur ce point. Si une divergence d'opinions était possible, ce ne pourrait être que pour le choix du local ; et c'est là surtout ce qui préoccupe la Commission chargée de présenter les plans et devis, sur lesquels doit porter la délibération.

Un membre demande que le Comité, pour aider s'il est possible à la solution de cette réelle difficulté, décide qu'après la séance une visite sera faite, dans les salles de l'Hôtel de Ville, susceptibles d'être transformées en bibliothèque. Cette motion est acceptée : il est décidé, de plus, qu'un rapport sera adressé au Conseil municipal, et en particulier à la Commission de la Bibliothèque, pour lui faire part des opinions émises et du vœu formulé par le Comité sur le choix du local qui lui paraîtra préférable.

— La parole est à M. Peigné-Delacourt. Dans mes précédents travaux, dit l'honorable vice-Président, j'ai eu lieu de constater souvent le séjour prolongé de nos rois à Quierzy : les affaires pouvaient se traiter dans le château royal des bords de l'Oise ; mais les plaisirs devaient avoir une large part des moments passés dans ce palais, à proximité des bois, dans la contrée la mieux disposée pour une grande chasse, entre trois cours d'eau qui en font une large, mais sûre prison, pour le quadrupède que la fatalité y a fait naître. Aussi, ne serons-nous pas étonnés de voir Charles le Chauve s'y adonner au plaisir innocent et provocateur de la chasse : notre pays devait avoir, dans tous les temps de la monarchie, le pri-

vilége de servir, ou à la résidence habituelle, ou aux amusements passagers de nos rois.

Cependant l'héritier *du Débonnaire*, plus soucieux de réserver ses chasses que de défendre son empire contre les invasions normandes, s'occupait à tracer à son fils, dans les forêts royales, des limites que sa meute ou ses gens ne devraient pas franchir dans les chasses qu'il lui prendrait fantaisie d'organiser. — Telle est l'origine du capitulaire qui a attiré l'attention de M. Peigné-Delacourt.

Dans la désignation des lieux cités par Charles le Chauve, se trouve Quierzy, avec ses forêts, que le monarque se réserve comme plus à portée, pour ses royales excursions. Il ne reste plus trace de forêt aujourd'hui sur le territoire de Quierzy : quelques bouquets épars de bois récemment plantés, ne permettraient pas de supposer qu'il y eut jamais, autour des restes du monument carlovingien, un grand et vaste terrain couvert, où s'étendaient les chasses et où chevauchait en liberté l'empereur d'Occident. Cependant rien n'est plus clair, d'après le texte de la convention dont nous parlons. *Carisiacus penitùs cum forestibus excipitur.* Et d'ailleurs, nous pouvons citer une vieille légende tirée de la vie de S. Geoffroy ou Godefroy par le moine Nicolas, et confirmative du capitulaire en ce point.

Il y avait en Flandre une dame nommée Vivète, fille de parents illustres, et élevée dans les sentiments de la plus pure piété..... Cette noble dame, ayant ouï parler des miracles que la Mère de Dieu multipliait dans une de ses maisons, devenue célèbre au voisinage de Soissons, résolut d'y prendre l'habit et de s'y enfermer pour toujours. Elle y était depuis quelque temps, quand l'abbesse du monastère l'envoya, pour traiter quelques affaires importantes, au pays des Teutons. Le voyage était long et difficile ; la sainte religieuse le savait : elle obéit pourtant.

Elle part ; mais avant de quitter le pays de Soissons, elle veut voir le saint abbé de Nogent, dont la réputation remplissait la contrée, et obtenir sa bénédiction pour le voyage. Elle se rend au monastère ; le saint la reçoit avec bonté, prie pour l'humble religieuse, les mains étendues sur sa tête, et la confie à la garde de son Ange. Elle entre dans la forêt qui est située entre *Quierzy et Saint-Paul-aux-Bois* : des bruits effrayants couraient dans le pays sur de nombreux vols et des crimes sanglants accomplis dans ces lieux ténébreux. De tous ceux qui y entraient,

quelques-uns à peine échappaient à la mort ou à une dure captivité.

Quand la servante du Christ fut parvenue à un point déjà assez avancé dans la forêt, elle se vit tout à coup attaquée par des voleurs armés, qui, le glaive levé sur sa tête, menaçaient de la frapper, sans nul respect pour le caractère sacré dont elle était revêtue.

Oubliant les égards dûs à son sexe, ils la renversent par terre, la laissant demi-morte de frayeur et de mauvais traitements, enchaînent les personnes qui l'accompagnent, et les tenant durement liées, les entraînent après eux.

Cependant Vivète, restée seule, recouvre peu à peu ses sens, prie Dieu, d'avoir pitié d'elle, et s'achemine péniblement vers Nogent, où elle arrive au coucher du soleil. Le vénérable Godefroy l'apercevant, s'afflige en voyant couler ses larmes, et lui demande ce qui lui est arrivé. Elle se jette à ses pieds, et lui raconte ce qu'elle a souffert. Le pieux bénédictin la console, l'invite à sécher ses larmes, à prendre un peu de nourriture, et à réchauffer à l'âtre du monastère ses membres engourdis et fatigués.

Mais la triste Vivète proteste qu'elle ne prendra aucune nourriture qu'elle n'ait recouvré les objets qui lui ont été enlevés. Elle conjure le saint d'avoir pitié d'elle et de se mettre en prière. Celui-ci la rassure, et prie longtemps avec elle.

Or, pendant qu'ils étaient en prière, les compagnons de Vivète, retenus au milieu de la forêt, se sentent tout à coup miraculeusement délivrés.

« Jean, dit tout bas Gontar à son compagnon, as-tu éprouvé ce que j'éprouve ?

« Je suis délivré, » répond le prisonnier, et tous font entendre le même cri de surprise et de joie. Les chaînes tombent sur la terre humide ; ils essaient de marcher, leurs pieds sont plus que jamais agiles et souples ; ils s'élancent au milieu de l'*épaisse forêt* et par mille détours, à travers les ravins creusés par les eaux, ils arrivent, sous la conduite du Seigneur, à la vieille abbaye de Nogent.

Ils s'arrêtent au seuil du monastère. Ils craignaient de s'avancer au delà, ne sachant où ils étaient ; ils commençaient même à redouter de nouvelles chaines. Mais l'un d'eux, plus clairvoyant que les autres, les rassure, tout en tremblant peut-être encore un peu lui-même. « Il me

semble, leur dit-il, que nous sommes à la porte du monastère que nous avons quitté hier. »

Tous regardent, tous examinent d'un œil inquiet ; ils reconnaissent enfin le vieux toit et le sombre aspect du couvent de la veille : ils vont droit à la chapelle où Vivète était encore en prière, et heurtent la porte qu'ils essaient d'ouvrir.

La sainte religieuse, éclairée soudain d'une lumière divine, accourt à l'entrée du temple : elle les interroge et reconnaît ses compagnons. Cependant, dans les transports de sa joie, elle oublie de leur ouvrir les portes et court au fond de la vaste chapelle avertir Godefroy qui priait toujours.

Le saint se lève ; il versait de douces larmes de reconnaissance à Dieu ; il avait tant pleuré que la pierre, contre laquelle il avait collé ses joues, était, de tous côtés, humide de ses larmes. Son premier soin est de persuader Vivète que cette faveur n'est due qu'à la foi dont ils ont animé leur prière, et non à ses mérites ; mais il a beau faire ; Vivète ne peut se laisser prendre à cette pieuse industrie de la modestie du saint.

C'est le sujet d'une altercation, dont la simplicité a quelque chose de vraiment sublime, ne fût-ce que la cause même de ces naïfs et pieux débats.

Mais, pendant la discussion, les prisonniers sont oubliés, et ni l'un ni l'autre ne songent à leur ouvrir. Enfin, des personnes du monastère arrivent, et leur donnent accès dans la chapelle, où Godefroy et Vivète les reçoivent avec un nouvel attendrissement.

Cependant, le saint abbé n'est point satisfait : il ne peut rendre à Vivète que ses compagnons ; il voudrait retrouver encore les objets qui lui ont été ravis. Il s'enfonce dans la forêt et va droit aux ravisseurs qu'il trouve réunis pour un nouveau crime.

« Je m'étonne, leur dit-il, que le feu céleste ne vous ait pas emportés, ou que la terre ne se soit pas entr'ouverte pour vous engloutir vivants, et vous recevoir dans le Tartare, ou qu'enfin, vous n'ayez pas succombé à quelque autre genre de mort. » Les reproches du saint, et plus encore le miracle évident de la délivrance des prisonniers les effraie ; ils se jettent au genoux de Godefroy, confessent leurs crimes, et restituent le modeste bagage qu'ils avaient dérobé, sauf un couteau, oublié par eux dans la précipitation du crime.

Le saint, ayant reçu ces objets, revient à l'abbaye ; il les remet à l'heureuse Vivète, et la congédie, après lui avoir rappelé qu'il ne faut jamais, au milieu des circon-

stances les plus difficiles, se défier de la Providence, mais qu'il faut tout recevoir de Dieu avec calme et tranquillité d'esprit, bonne ou mauvaise fortune, prospérités ou malheurs.

Telle est la légende de Vivôte, racontée par le moine Nicolas. Elle prouve, en plusieurs passages, qu'il existait une grande et épaisse forêt entre Quierzy et Saint-Paul-aux-Bois : c'est un point qu'il était utile de constater d'abord.

Mais là n'est pas l'objet principal de la communication de M. Peigné-Delacourt. Le passage du capitulaire de Charles le Chauve qui a attiré l'attention de l'honorable membre est celui-ci : *In Odreiâ villâ porcos non accipiat*, dit le monarque, en parlant de son fils, *et non ibi caciet, nisi in transeundo*.

Quelle est cette *Odreia villa* où le fils de Charles le Chauve ne doit pas admettre de sangliers? M. Peigné croit fermement que c'est Autreville, près Chauny, et voici les raisons qu'il en donne :

1° L'analogie des noms est frappante ;

2° Il a été publié récemment, dans les Mémoires de la Société Académique de Laon, un diplôme du roi Charles le Chauve, de l'an 867, portant plusieurs donations faites aux moines de Barizis-aux-Bois, *in pago Laudunensi* : or, ce diplôme a été octroyé par le roi, dans le palais d'*Autreivilla*, ainsi que le porte la suscription : *Actum Autreivilla palatio regio*. Il est à croire que le lieu désigné par *Autreivilla* doit être cherché dans le voisinage de Barizis et ne peut être qu'Autreville : Autreville possédait donc une villa de chasse, un véritable palais royal, même sous nos rois Carlovingiens; et, par conséquent, il peut avoir été question de cette localité, dans le capitulaire cité de Charles le Chauve ;

3° Vivement préoccupé par le souvenir d'un texte des *Diplomata Chartæ*, qui se termine ainsi : *locella nuncupata in Cinciniaco*, M Peigné voulut se rendre compte de la position de ce lieu, qu'il supposait pouvoir être l'emplacement de l'ancien palais carlovingien. A ses questions multipliées, un vieillard de la commune d'Autreville finit par donner une réponse qui satisfit pleinement notre collègue. Il lui apprit l'existence, sur le territoire, d'un lieu appelé les *Logettes*; on ne pouvait pas désirer traduction plus exacte. De l'examen de cet emplacement, il résulte : que les logettes représentent un vaste trapèze, dont la base moyenne est à peu près de 125 m. et la hauteur de 70 m., ce qui donnerait une superficie de près d'un hectare pour le seul emplacement des bâtiments ; de plus,

n voit encore un large fossé qui formait l'enceinte de ce rapèze irrégulier, et dont l'existence ne peut s'expliquer que par la présence d'un château-fort en cet endroit. On rouve d'ailleurs des débris de tuiles qu'il est impossible le faire remonter à l'époque romaine; tandis que les fragments recueillis à proximité de l'enceinte même, attestent l'art carlovingien.

M. Peigné ajoute que plusieurs chaussées mérovingiennes se croisent à Autreville, et ouvraient une libre circulation, du palais qui y était situé, à Servais, Quierzy et Trosly-Loir, que l'honorable membre persiste à voir dans le *Ligurium*, mentionné au même capitulaire.

M. Demarsy demande à présenter quelques observations sur l'opinion émise par M. Peigné-Delacourt.

La question depuis longtemps agitée à l'occasion d'*Odreia villa* est restée pendante jusqu'ici entre Autreville, près Chauny, et Orville, petit village situé aux environs de Doullens.

Tout en reconnaissant la possibilité de regarder Orville comme le lieu désigné dans le *conventus* de Charles-le-Chauve, M. le procureur impérial trouve les probabilités plus nombreuses en faveur d'Autreville. Car, il s'agit, dans le capitulaire indiqué, de lieux situés presque exclusivement aux environs de Quierzy ; de plus, Orville a porté beaucoup de noms différents dans les chartes et titres authentiques du moyen-âge, mais jamais on ne voit celui d'Autreivilla ou d'Odreia villa ; enfin, l'honorable membre se rattache d'autant plus volontiers au sentiment de M. Peigné-Delacourt, que, s'étant occupé lui-même de la publication du diplôme des mémoires de la Société académique de Laon cité par M. Peigné, il adjoignit à l'acte royal une note, où il exprime précisément la même opinion.

M. Peigné remercie son savant collègue et ajoute qu'il lui paraît très-probable que le *Rufiacum* dont il est question dans les actes de cette époque, n'est pas, comme on l'a dit, le Ruffec de la Charente, mais bien Rouy, dépendance d'Amigny, à deux lieues de Chauny : *Rufus*, en effet, veut dire *roux*, et la terminaison *acum* n'a presque jamais d'autre équivalent qu'*y*, en français. De plus, il y avait à l'époque de l'invasion des Normands, une forteresse à *Rufiacum* ; or, on sait que les *hommes du Nord* ne s'avancèrent pas jusque dans les contrées méridionales de la France. Enfin, Rouy présente un mamelon parfaitement disposé pour soutenir victorieusement une attaque : le *Rufiacum* doit donc encore être restitué à notre pays.

M. Hardouin, avocat à la Cour de cassation, croit devoir

appeler l'attention du Comité sur la vie de Godefroy ou Geoffroy, abbé de Nogent et plus tard évêque d'Amiens, par le moine *Nicolas*. C'est un opuscule intéressant, attachant même, par la forme légendaire qu'ont prise, sous la plume du jeune religieux, la plupart des récits introduits dans cette vie. C'est d'ailleurs une histoire locale, et ce titre suffit pour la recommander aux membres du Comité, qui y trouveront, comme la communication de M. Peigné le prouve, des renseignements précieux, ou au moins des éclaircissements utiles. Cependant, il ne faudrait pas ajouter à la vie de Geoffroy une trop grande importance historique. Nicolas était jeune quand il écrivit la biographie du saint abbé. S'il possédait assez la langue latine pour la parler d'une façon intelligible, il fut loin de l'écrire avec la pureté qu'on est en droit d'attendre des auteurs de toutes les époques. C'est ce qu'affirme Guibert de Nogent, successeur de saint Godefroy, qui relève avec une rigueur peut être injuste, un bon nombre d'inepties et de faits controuvés dans la biographie du jeune moine. Quoiqu'il en soit, Nicolas, dans la vie de Geoffroy, et Guibert, dans son histoire des Croisades et dans l'histoire de sa vie, sont excellents à consulter, et jetteront, sur plus d'un fait obscur, une lumière qu'on chercherait vainement ailleurs.

Quant à *Odreia villa*, ajoute M. Hardouin, mon honorable et excellent ami, M. Demarsy, me rappelait, il y a un instant, que dans mon *Histoire des comtes d'Amiens*, parmi un grand nombre de notes que j'ai jointes à cet ouvrage, s'en trouve une relative au point sur lequel M. Peigné-Delacourt a attiré si utilement notre attention. Je sais en effet que Ducange, dont j'ai dû citer le témoignage dans cette note, a parlé d'*Odreia villa*, et exposé les arguments qui ont tenu les historiens indécis entre Orville et Autreville, mais je crois me rappeler qu'il expose sans conclure. Quant à moi, l'impression qui m'est restée de la lecture de Ducange est tout à fait favorable au village du Laonnois. Orville a bien ses souvenirs carlovingiens, on trouve sur son territoire les traces d'une ferme royale, mais les mêmes vestiges se retrouvent à Autreville; et, pour toutes les raisons qui ont été alléguées par nos collègues, M. Peigné et M. Demarsy, je crois que cette dernière localité doit obtenir nos suffrages, et être regardée désormais par nous comme l'Odreia villa, et l'Autreivilla des capitulaires du petit-fils de Charlemagne.

« Permettez-moi, Messieurs, ajoute l'honorable membre, de vous remercier en terminant, de l'hospitalité si

ienveillante que vous m'accordez en ce moment au sein e votre Comité. Il y a vingt ou vingt et un ans, quelques rchéologues, désireux de voir renaître le goût des études ocales, depuis longtemps abandonnées, se réunissaient à Amiens, pour travailler de concert à ce but. Rien n'eût pu faire prévoir alors l'avenir réservé à cette société, si humble à ses débuts. Les premiers moments furent si difficiles, que plus d'une fois le découragement nous prit, et nous fit penser à rompre des liens qui ne paraissaient pas devoir résister aux difficultés qui arrêtèrent nos premiers pas. Cependant l'union décupla nos forces, et nous nous soutînmes par nos mutuels efforts. Je n'ai pas oublié, et je suis heureux de rappeler ici, que, parmi les fondateurs de la Société se trouvait alors votre honorable président, M. le docteur Colson ; il continue ici avec vous l'œuvre qu'il a commencée à Amiens ; le Comité de Noyon contribuera pour sa large part, aux progrès désormais assurés, de la Société des Antiquaires de Picardie. »

M. le docteur Colson remercie M. Hardouin des paroles bienveillantes qu'il vient d'adresser au Comité. Il se félicite, et chacun des membres se félicite avec lui de la bonne fortune qui a valu aux modestes Antiquaires de Noyon les encouragements et les lumières d'un homme, versé depuis longtemps dans l'étude des Antiquités picardes.

— M. le docteur Guilbert dépose sur le bureau des fragments de poteries, des tuiles romaines, et des morceaux de ciment romain, trouvés à Beaulieu-lès-Fontaines. Des débris de poteries romaines ont été trouvés aussi dans un terrain situé entre les villages de Catigny et d'Ecuvilly. Enfin, au sud d'Ognolles, est une motte fort intéressante, appelée la Motte-Brion, où des recherches faites avec intelligence pourraient n'être pas sans résultat. Cette motte devait être l'emplacement d'un château-fort élevé au quatorzième siècle pour défendre la contrée des invasions anglaises.

— Un membre présente, au nom de M. Séry, armurier à Noyon, des armes anciennes trouvées récemment à Camelin. Parmi ces armes, on signale une hâche, dont la forme indique évidemment la trace d'un travail moderne : ce doit être le gagne-pain de quelque bucheron, oublié, à une époque plus ou moins reculée, dans quelque endroit obscur, où la rouille lui a donné le faux vernis d'antiquité qui lui vaut les honneurs de l'exhibition à la séance.

—M. le Président remet au Comité :

Au nom de M. Leroy-Morel, sa *Notice sur Beaulieu-les-Fontaines ;*

Au nom de M. Andrieux-Letellier, la *Visite à Notre-Dame de Noyon*, dont il est l'éditeur.

Puis, M. Colson lit une savante Notice sur quelque monnaies romaines de grand bronze, et deux médaillon remarquables, l'un d'Auguste et l'autre d'Horace. Voic ce qui concerne le médaillon du poëte :

« C'est le plus beau des médaillons contorniates connus et le musée britannique, qui possède plus de trois cen médaillons contorniates, n'en a pas un seul de l'impor tance de celui-ci. Il a fait partie de la belle et riche suit de M. Gustave Hersoin, et primitivement de la collectio Poniatowski ; c'est alors qu'il a été gravé dans l'Icono graphie de Visconti, mais sur une empreinte évidem ment défectueuse, car la gravure de Visconti ne rend pa du tout le médaillon d'Horace tel qu'il est : c'est pourquo nous donnons ici une nouvelle figure et une nouvell description de ce rare et splendide médaillon.

« Au droit se trouve le buste du poëte Horace, vu d trois quarts avec la figure de profil tournée à gauche et la légende ORATIVS. Cette figure annonce la jeunesse et elle est imberbe partout, excepté au-devant de l'oreill où l'on voit poindre de légers favoris ; ses formes arron dies annoncent déjà la disposition à l'obésité, dont le corp du poëte est venu se charger à une époque peu avan cée de sa vie ; ses traits ont pourtant de la finesse, et il accusent évidemment le caractère gracieux et aimabl l'esprit enjoué, positif et élevé qui distinguent les écrit de l'immortel poëte romain. Le buste est drapé, et l'o distingue sur la toge, au-devant de la poitrine, une co ronne de laurier ; à droite se trouve, dans le champ, un palme d'argent incrustée dans le bronze. De tous ces détail les uns ne se trouvant pas, les autres, ayant été m rendus par la gravure de l'Iconographie de Viscont j'ai cru qu'il était utile de faire graver et de décri à nouveau le médaillon d'Horace, avec d'autant pl de raison, que le véritable portrait du poëte devrait êt dès longtemps classique comme le sont ses écrits, et qu ne l'est pourtant pas encore maintenant : car on ne vo pas le portrait du poëte figurer comme cela devr être en tête de ses œuvres. J'ai donc cru faire plaisir tous les numismates d'abord et ensuite aux gens de lett du monde entier, en leur offrant une représentation a thentique des traits du premier des poëtes dans son gen le portrait d'Horace enfin. On remarquera sans doute q le nom du poëte n'est pas écrit sur le médaillon comm

nous l'écrivons en français, il est sans H avant l'O; mais cette manière d'écrire le nom d'Horace était évidemment la véritable à l'époque où ce médaillon a été frappé. Les Italiens ainsi que les Espagnols, dont la langue dérive et conserve plus du latin que la nôtre, écrivent encore aujourd'hui le nom d'Horace sans H. Cette lettre aspirée est évidemment ici, comme dans beaucoup d'autres mots où elle se rencontre dans notre langue française, une importation des idiomes du nord de l'Europe, principalement les langues germaniques. Pour nous rapprocher davantage des origines et nous conformer à l'orthographe primitive, nous devrions donc peut-être écrire en français le nom du poëte latin comme il se trouve sur le médaillon qui donne son portrait, et écrire *Orace* au lieu d'*Horace*.

« Pour en revenir au médaillon, je dois ajouter qu'il porte à sa circonférence deux cercles concentriques dont l'externe est beaucoup plus élevé que l'interne, et ces deux cercles s'observent au revers comme au droit de la pièce.

« Tout le champ du revers de ce médaillon se trouve occupé par une figure drapée assise, tournée à droite, la main gauche appuyée sur un volume roulé dont l'extrémité inférieure repose sur le genou ; tout le corps de cette figure est enveloppé d'un long vêtement formant des plis nombreux laissant la poitrine à demi nue par devant, retombant sur les avant-bras et descendant en bas jusqu'au-dessus des chevilles des deux pieds ; autour de cette figure assise se lit le mot *ACCIVS*. Il résulte de ceci que la figure que nous venons de décrire est celle du poëte ACCIVS, qui vivait dans le septième siècle de la fondation de Rome, deuxième siècle avant l'ère chrétienne, et qui mourut dans un âge avancé (139 ans avant J.-C.).

« Visconti, dans son Iconographie romaine, t. I, édit. in-folio, page 191, émet sous la forme du doute l'opinion que la figure représentée ici est une reproduction de la statue que le poëte Accius s'était élevée à lui-même dans le temple des muses, et au sujet de laquelle Pline le naturaliste a écrit la phrase suivante au livre XXXIV, § I, de son *Histoire naturelle* : « *Notatum ab auctoribus, et L. Accium poëtam in camœnarum æde, maximâ formâ statuam sibi posuisse, quum brevis admodum fuisset*... » On ne peut rien faire de mieux qu'adopter l'opinion émise ici avec autant de modestie que de sagacité par Visconti ; et il résulte de la description exacte que nous venons de donner des deux faces du médaillon, qu'il représente deux grands poëtes romains : Horace d'un côté, et Accius de l'autre.

« Le diamètre de ce médaillon est de 37 millimètres, et il pèse 7 gros et un scrupule ou 24 grains, poids anciens, c'est à dire environ 28 grammes. »

Après cette lecture si intéressante, M. Peigné-Delacourt demande que M. Colson veuille bien dresser pour le Comité, la liste des médailles trouvées à Noyon, et dont la découverte peut avoir eu quelque importance historique. Personne n'est plus apte à un pareil travail que M. Colson ; il possède un bon nombre de ces médailles, et connaît même celles qui out échappé à sa collection : le mémoire pourrait donc être complet, si l'honorable président voulait bien l'entreprendre.

M. Colson consent à remplir le vœu exprimé par M. Peigné. Cependant, il reconnaît qu'une partie du travail serait mieux confiée aux recherches de M. du Lac. En effet, ainsi que le rappelait M. du Lac lui-même, il a été trouvé, il y a quelques années, à Choisy-au-Bac, dix mille petits bronzes dont les sujets sont très-variés ; il serait fort intéressant d'avoir, sur les plus importantes de ces monnaies, un travail complet de la main d'un numismate aussi distingué que l'honorable membre.

M. le juge-suppléant donne une idée de l'importance de la découverte faite à Choisy, en citant parmi les monnaies recueillies alors, une Faustine jeune, voilée, l'unique qui existe dans ces conditions, et plusieurs pièces qui portent à l'exergue AMB, ce qui, au sens d'un certain nombre de numismates, pourrait désigner Amiens : *Ambianum*. Quant au travail qui lui est demandé, l'honorable membre promet de l'offrir au Comité, aussi complet que le lui permettra la dispersion de ces médailles dans un grand nombre de mains. La lecture promise par M. du Lac est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

— M. l'abbé Maillet, doyen de Lassigny, lit la notice suivante sur une verrière de l'église du Plessier-de-Roye :

« Parmi les membres de la famille de Roye, un des plus illustres, sans contredit, fut messire Antoine de Roye, qui suivit François Ier dans sa première expédition d'Italie, et fut un des principaux chevaliers de son armée. Il combattit vaillamment à Marignan, dans cette fameuse bataille qui dura deux jours, et y trouva la mort dans la matinée de la seconde journée en compagnie du prince de Talmont et du sire de Bussy d'Amboise. Le souvenir de ce guerrier devait être consacré par un monument historique, et ce monument se trouve dans l'église de Plessier-de-Roye dont la terre formait son principal domaine.

« Nous voulons parler d'une verrière assez bien conservée

ir, et qui vient d'être restaurée à neuf par a générosité d'un des descendants de la fa- baron Hubert de Roye de Wichen, habitant . Cette verrière est une page historique des sables. Nous en donnons les détails, nous présenter l'explication à la fin.

...rale de la fenêtre représente une uinzième siècle, divisée par un ogives plus petites, de manière à èfle ou de cœur dans la partie se trouve l'écusson de la famille, artie du Bois. Roye portait de : cette portion de l'écusson est oite est écartelée le premier et de sable lampassé de gueule, le re-écartelé d'or et de sable. Le banderole écarlate que ferme ou verne, dont les rameaux a totalité de l'écusson. Il y a fème dont nous donnerons

e l'ogive, vers la gauche, ailé revêtu d'une ar- sus de sa tête un glaive crase du pied gauche. jambe du personnage ortant un manteau de po... t à la gorge ; le pied droit était en... tait regardé comme le protecteur de la France.

« 2° Deux autres personnages, placés sur un même plan; le premier portant l'auréole, armé de pied en cape, tenant à la main droite un glaive et laissant apercevoir à ses côtés un bachereau et une espèce d'enclume. C'est saint Adrien, martyr de Nicomédie, du temps de Maximien Galère, dont il était un des principaux officiers. La légende qui concerne ce saint, porte qu'en punition de son généreux courage, ses membres furent broyés et divisés par un hachereau. Un lion qui repose à ses pieds, et dont on n'aperçoit que la tête et l'avant-corps, désigne la fermeté du martyr. Le second personnage est en costume de moine, il a aussi l'auréole. Il porte aux mains l'empreinte des stigmates du sauveur et tient les yeux fixés sur un crucifix placé à la hauteur de la tête. C'est saint François-d'Assise.

« 3° Deux personnages, placés sur un même plan, à dimensions beaucoup plus petites, représentant des

femmes à genoux, et priant les mains jointes. Le premier de ces deux personnages est au-dessous du guerrier que nous avons pris pour saint Adrien, et surmonté de l'inscription ci-jointe, en caractères gothiques : *Adrienne de Roye*. Le second personnage, représentant aussi une femme, mais plus âgée, se trouve également aux pieds du saint personnage que nous avons dit être saint François-d'Assise, et surmonte cette inscription ; *Frâçoise de*... Le reste de l'inscription a été détruit, ainsi que la partie supérieure de cette femme, à partir de la poitrine.

« Dans la deuxième division de la fenêtre, située à droite, allant de haut en bas, nous avons remarqué ce qui suit :

1° Un personnage portant l'auréole, une chasuble et un livre de la main gauche, monte dans une barque dont les extrémités sont détruites, et conduite par un ange, l'aviron à la main.

2° Deux autres personnages placés sur un même plan, l'un à gauche, vêtu d'une robe violette et tenant une croix à la main gauche, portant aussi l'auréole.—L'autre, à droite, en costume d'ermite, appuyant la main droite sur un bâton, tenant un livre de la main gauche et ayant aux pieds une tête de cochon. Ce personnage nous représente saint Antoine.

3° Trois autres personnages, un très-jeune, à partir de la gauche, à genoux aux pieds du saint, portant la croix ; un autre enfant, plus grand, aussi à genoux et les mains jointes. Au-dessous de ces deux personnages, on lit l'inscription suivante : *Philippe et Florent de Roye*. En troisième lieu, un guerrier paraissant fort jeune, à genoux, couvert par-dessus son armure d'une tunique écarlate. Auprès des genoux se trouve une forme d'écusson détruite, un peu plus loin un casque, au-dessous des genoux une paire de gantelets. Ce personnage est aux pieds de saint Antoine dont il cache la partie inférieure ; au-dessous des deux divisions de la fenêtre règne l'inscription suivante et dans la forme que voici, caractères gothiques : *Messire Antoine de Roye chvr..... Roye et de madame Marguerilte du Bois lequel mor ut a la les monts l'an mil V^cens et XV. priés Dieu p^r lui.*

« Un document trouvé dans les archives d'Ourscamp rétablit ainsi les vides : fils de Jean, seigneur de Roye. — Journée de Sainte-Croix de là les mõs.

« L'histoire de la maison de Roye fournit l'explication de cette verrière. Jean VIe, seigneur de Roye, avait laissé veuve Marguerite du Bois, avec cinq enfants, dont l'aîné était sans doute Antoine. Cette dame ayant eu à soutenir un procès considérable qui lui fut suscité par

la maison d'Estouville, en 1491, se vit obligée, pour pouvoir plaider, d'émanciper son fils Antoine, et plus tard, en 1499, par son mariage avec messire Olivier de la Vernade, seigneur de la Bastie, de chercher un protecteur temporel à sa nombreuse famille. Ce mariage est l'explication du vitrail supérieur, *un verne protégeant* l'écusson de la maison de Roye.

« Une seconde verrière parallèle à celle-ci existait dans l'église de Plessier-de-Roye. Elle représentait madame Marguerite du Bois et messire Olivier de la Vernade à genoux aux pieds de saint Jean-Baptiste. Il n'en reste plus que de très-faibles fragments. »

— M. l'archiprêtre de Noyon propose au Comité une visite à la Salle Capitulaire, après celle qui doit être faite à l'Hôtel de Ville. La proposition est acceptée.

— L'ordre du jour de la séance de décembre est ainsi fixé :

1° Notice de M. du Lac sur les médailles trouvées à Choisy-au-Bac ;

2° Biographie d'Antoine le Comte, jurisconsulte de Noyon, par M. Demarsy ;

3° Suite du travail de M. Maillet sur le Plessier-de-Roye.

— Après la séance, les membres du Comité visitent successivement la galerie du premier étage de l'Hôtel de Ville, et une vaste mansarde située au-dessus de la grande salle de la justice de paix. La bibliothèque doit être placée dans l'un ou l'autre de ces appartements. Le résultat de la visite a été le vœu suivant adressé aux membres du Conseil municipal, et formulé à l'unanimité : Le Comité prie instamment MM. les membres du Conseil et de l'Administration de vouloir bien affecter à la double destination de bibliothèque et de musée la grande galerie qui conduit à la salle de la Caisse d'épargnes. L'état d'une bibliothèque placée dans les conditions de l'autre projet, serait trop défectueux à tous égards pour que le Comité puisse craindre de n'être pas compris. M. le secrétaire est chargé d'adresser à M. le maire un rapport contenant les principales observations qui ont été faites.

De l'Hôtel de Ville, la plupart des membres se rendent à la Salle capitulaire où chacun se plaît à rendre justice à l'habileté avec laquelle M. Verdier conduit les réparations. La question de la division primitive de la Salle fait naître deux opinions opposées, qui, après un mûr examen, se résument en cette opinion intermédiaire, qui paraît devoir servir de base aux réparations entreprises : il a dû exister autrefois une cloison ou un mur de division, mais très-probablement terminé à la naissance du

chapiteau de la colonne qui marquait la séparation. Encore est il vraisemblable que ce mur n'était pas dans le plan primitif de la Salle capitulaire, et qu'il n'y aura été établi que par des circonstances dont le concours fortuit a forcé de modifier les dispositions primitives.

Quant à la question des vitraux soulevée dans *l'Ami de l'Ordre* du 10, le Comité n'a qu'une voix pour applaudir à l'idée d'une souscription en faveur de ce complément nécessaire de la restauration.

M. le Président prie M. le curé de regarder les Antiquaires de Noyon comme premiers souscripteurs, et de vouloir bien leur permettre d'inscrire leur offrande sur une liste qui serait présentée à domicile. — Ces paroles reçoivent l'assentiment de tous les membres, et M. le curé accepte le mode de souscription qui lui est proposé.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire du Comité, L'abbé V. Lecot.

Séance du mardi 1er décembre 1858.

PRÉSIDENCE DE M. COLSON, PRÉSIDENT.

Lecture du procès-verbal. — Lettre de M. Henri Hardouin, avocat à la Cour de Cassation, sur la Vie de saint Geoffroy ou Godefroy, évêque d'Amiens, qui avait été abbé de *Nogent-sous-Coucy*, etc. — Note de M. Peigné-Delacourt sur les métairies royales (*villæ fiscales*) : *Quierzy*, *Servais*, *Autreville*, *les Ageux*, Maumaques, Bretigny, Versigny. — Musée et Bibliothèque du Comité. — Notice sur des médailles trouvées par M. le docteur Colson à Saint-Paul-aux-Bois. — Présentation de nouveaux membres. — Nomination d'un vice-secrétaire. — Souscription pour la verrière de la salle du Chapitre.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Les membres présents sont : MM. le docteur Colson, président; Audebert, Fourrier, Raymond de Cizancourt, Rogeau, Harlay, Béguery, Bougon, docteur Guilbert, Cottu-Harlay. — MM. Brasset et Marville assistent à la séance.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente séance.

M. le président lit la lettre suivante qui lui a été adressée par M. Hardouin :

Paris, 29 novembre 1858.

Monsieur et honoré collègue,

Une petite réclamation, ou plutôt une observation signalée, autant que cela pourrait être utile, à l'attention de M. le secrétaire du Comité, trouvera place dans ma lettre. L'un des textes cités ou commentés par l'honorable M. Peigné-Delacourt, dans la séance du 13 de ce mois, m'ayant paru emprunté à la vie de

saint Geoffroy ou Godefroy, publiée dans le recueil de Surius, et notre collègue confirmant par sa réponse à ma question le fait de cet emprunt, je crus devoir, très-surabondamment, appeler l'attention de MM. les membres du Comité de Noyon sur l'opuscule indiqué. Le pieux personnage dont il est question dans cette notice hagiologique, n'est autre, ai-je dit en substance, que le célèbre évêque d'Amiens qui, d'abord moine à l'abbaye du Mont-Saint-Quentin, près Péronne, où il avait été élevé sous les auspices de l'abbé Godefroy (dont il fut le filleul et qui était l'oncle de la mère de Godefroy de Bouillon), devint ensuite abbé de Nogent-sous-Coucy, et eut pour successeur Guibert, l'historien de la première croisade. Quant au biographe, ai-je ajouté, il fut, d'après ce qu'il dit de lui-même, un moine de Saint-Crespin de Soissons, nommé Nicolas, qui écrivit de très-bonne heure et avec grande défiance de sa plume inexpérimentée.

Quoique l'œuvre de cet écrivain, ai-je dit en terminant, revête fréquemment le caractère de légende, elle abonde en détails intéressants surtout pour l'histoire des contrées explorées le plus volontiers par MM. les membres du Comité; observation applicable, à plus forte raison, au livre de Guibert, de Nogent, intitulé *de vitâ suâ*. Enfin, disais-je, dans l'édition qu'il a donnée de ce dernier ouvrage et des autres écrits du docte successeur de Saint-Geoffroy, à l'abbaye de Nogent, le savant d'Achery me paraît trop sévère à l'endroit du moine Nicolas dont les récits portent, en somme, avec l'empreinte de toute la crédulité d'un simple novice de son temps, l'empreinte aussi de la bonne foi et d'une sérieuse étude de son sujet. Je viens de vérifier que je faisais ainsi allusion aux annotations insérées par d'Achery, pages 566 et 568 de son édition intitulée : *Guiberti Novigenti opera omnia*. Enfin, je prends la liberté de transmettre ces indications, qui sont par trop longues, pour que M. le secrétaire dont il m'a été donné d'apprécier la complaisance, l'activité et le talent tout ensemble, puisse y recourir, s'il y a lieu, lors de la lecture du procès-verbal de la séance du 13 courant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur et honoré collègue, avec mes excuses et la réitération de mes remerciements, celle de mes sentiments tout dévoués.

Henri Hardouin,

membre non résidant et ancien président de la Société des Antiquaires de Picardie, 6, rue Féron-Saint-Sulpice.

M. le président donne ensuite lecture d'une notice fort importante pour nos contrées, sur les métairies royales, *villæ fiscales*. Cette notice, adressée par le vice-président, M. Peigné-Delacourt, qui n'a pu assister à la séance, est écoutée avec la plus grande attention :

Les rois Mérovingiens et Carlovingiens ont passé presque entièrement leur existence dans les métairies royales, *villæ fiscales*, où ils pouvaient se livrer en toute liberté aux plaisirs de la chasse.

Parmi celles-ci, il en est une qui est désignée dans un des articles du capitulaire de Charles le Chauve, daté de Quierzy, en l'an 877, relatif aux prescriptions de ce prince concernant les droits qu'il accordait à son fils Louis le Bègue, quant à la chasse dans certaines forêts royales. Celles-ci, et les maisons royales du palais sont désignées :

In Odreiâ villâ porcos non accipiat, et non ibi caciet nisi in transeundo :

« A *Odreia villa* il ne prendra pas les sangliers et ne chassera « dans ce lieu qu'en passant. »

D'autres paragraphes du même article sont relatifs à Quierzy-la-Forêt (*Carisiacum*) *Silvacus in pago Laudunensi* (Servais en Laonnois) *Lisgâ* (la forêt de Laigue) et *Ligurium*.

Diverses considérations historiques, dont je donne le détail dans un mémoire que j'envoie à la Société des Antiquaires de Picardie, m'ayant amené à attribuer le nom d'*Odrea villa* à Autreville, situé près de Chauny, je m'appliquai à rechercher le lieu précis où avait pu être construit le palais de ce nom.

J'ai effectivement trouvé à l'extrémité de la forêt basse de Coucy, au point de réunion des communes d'Autreville, Sinceny et Pierremande, un terrain, maintenant couvert de bois, présentant la forme d'un parallélipipède rectangle de la longueur de 125 mètres et de 75 centimètres de largeur, enveloppé par un fossé aujourd'hui irrégulièrement envasé, mais où l'on reconnaît la longueur primitive de 12 mètres environ.

Cet espace est partagé en travers en deux portions à peu près égales, disposition qui s'accorde avec ce qu'on connaît des usages dans les habitations royales, où la métairie proprement dite était séparée de l'habitation du prince et de sa suite.

Ces enceintes quadrilatères, imitation des anciennes *villæ* romaines, furent-elles originairement occupées par les maîtres de la Gaule, ou bien les chefs des peuplades germaniques qui leur succédèrent, les établirent-ils quand ils prirent possession de cette contrée ? là est un sujet d'études particulier.

Aujourd'hui je constate le fait suivant :

Au bois des Ageux, près de Verberie (*Agtæ*), à Maumaques (*Mâmaciæ*), à Bailly (*Bacivium*), à Caisnes (*Cænum*), à Bretigny (*Britiniacum*), à Servais (*Silvacum*), à Versigny (*Versiniacum*), à Samoussy (*Salmonciâcum*), j'ai trouvé des enceintes quadrilatères semblables ; sans doute elles ont subi des changements plus ou moins considérables, mais quand on a vu l'enceinte d'Autreville si bien conservée, on reconnaît dans toutes les autres le même type.

On trouve partout matière à un enseignement, c'est qu'au commencement de l'établissement de la monarchie les mœurs étaient bien éloignées de l'époque brillante des Romains, et cependant on ne peut douter que nos premiers rois aient habité ces modestes maisons de bois si mesquinement encloses.

On s'assure également de l'absence de toute construction en pierre pendant les trois siècles qui suivirent la chute de l'empire romain dans les Gaules.

Je considère également *Ligurium* comme étant situé dans la plaine entre Trosly-Loire et Saint-Paul-aux-Bois. Il y a là un terrain enclos par un fossé qui n'avait pas moins de 75 mètres de largeur, et qui porte le nom de *Corbin*, où je reconnais l'emplacement de la maison royale désignée dans le Capitulaire de Charles le Chauve.

M. Marville, qui avait vu l'emplacement d'Autreville, a recherché une position et des vestiges analogues près de Trosly, et il les a heureusement découverts.

C'est une nouvelle confirmation de mon opinion sur ces lieux qui n'avaient jusqu'à présent attiré l'attention d'aucun antiquaire.

1er décembre 1858.

A l'époque où le système féodal prit place largement chez les Francs, les enceintes fortifiées se multiplièrent et prirent la forme circulaire.

On leur donna généralement le nom de *Mottes*, en raison de l'existence d'un tertre placé au milieu du terrain entouré de fossés.

C'est sur cette éminence qu'on plaça les donjons en pierre, et en premier lieu des tours en bois.

A Autreville, une enceinte ayant 230 pieds de tour, présente à l'extérieur un boulevard de terre qui règne autour des fossés. Il n'y a pas de mottes construites.

La lecture de cette notice excite le plus vif intérêt au sein du Comité ; elle donne lieu à des recherches étymologiques sur le nom de Carbin et Kerbin.

M. Audebert rapporte qu'aux environs de Quierzy il existe une fontaine de Saint-Albin qui, suivant une légende, était consultée comme un oracle : on immergeait un enfant dans cette fontaine : s'il surnageait, l'enfant devait vivre ; s'il s'enfonçait dans l'eau, cela signifiait qu'il devait mourir

A ce propos, M. Rogeau rappelle que la finale *y* en français, et *acum* en latin, indiquent, dans certains pays, la présence d'un cours d'eau : il cite à l'appui Bretigny, Appilly, Genvry, Salency, Versigny, etc. De même la syllabe *euil* paraît devoir indiquer la présence d'une source d'eau vive : il cite Breteuil, Vendeuil, Bonneuil, Berneuil, etc.

M. le docteur Guilbert fait observer que l'ouvrage de M. Moët, sur Noyon (1), renferme de curieux renseignements sur les terminaisons en *oi* et en *euil* qui sont indiquées comme provenant d'un radical celtique.

L'ordre du jour appelle l'importante question de la Bibliothèque. M. le Président prie M. Audebert de vouloir bien faire connaître l'état où se trouve la proposition relative à l'établissement d'un Musée et d'une Bibliothèque. M. le Maire répond que le projet, pris en considération très-sérieuse par l'Administration, a été voté par le Conseil municipal ; qu'une Commission est nommée, et qu'elle attend le plan de l'architecte, afin de pouvoir délibérer et de se mettre immédiatement à l'œuvre. Les paroles de M. Audebert sont accueillies avec reconnaissance par tous les membres du Comité.

Plusieurs présentations de membres, qui désirent faire partie du Comité archéologique, sont faites dans l'ordre suivant :

M. Paillart, vicaire de Notre-Dame de Noyon, est

---

(1) *Antiquités de Noyon*, in-8 avec planches. Prix : 7 fr. 50 c. Chez Andrieux, imprimeur-libraire à Noyon.



présenté par M. Rogeau ; — *M. Brasset*, par M. Fourrier ; — *M. Maréchal*, par M. Harlay ; — *M. Marville*, par M. le docteur Guilbert ; — *M. Andrieux*, par M. Cottu-Harlay.

Sur la proposition de M. Rogeau, M. Boulongne, en sa qualité de bibliothécaire de la Cathédrale, fera partie de droit du Comité. Cette proposition est adoptée.

En raison de l'accroissement des membres qui viennent se grouper autour du Comité, l'Assemblée, reconnaissant la nécessité d'augmenter le personnel de son Bureau, nomme M. Cottu-Harlay Secrétaire-adjoint.

Avant de clore la séance, M. Colson donne lecture d'une notice fort intéressante sur un grand nombre de médailles trouvées à Saint-Paul-aux-Bois.

La trouvaille se composait primitivement d'environ deux mille monnaies romaines, de grand et moyen bronze, dont la majeure partie a été gaspillée et mise en circulation avec les sous.

470 monnaies, presque toutes de grand bronze, ont été recueillies par M. Colson, mais malheureusement les pièces étaient tombées dans les mains des *Barbares*, car elles avaient été décapées à l'acide sulfurique comme s'il s'était agi de chaudrons de cuivre avant besoin d'un nettoyage. Cependant, quelques pièces étaient très-bien conservées et figurent encore honorablement aujourd'hui dans le médailler du docteur Colson ; nous citerons, parmi les grands bronzes les plus rares de cette trouvaille, une *Marciana*, sœur de l'empereur Trajan, au revers d'un aigle éployé, une *Faustine jeune*, tête voilée, ayant à son revers un bûcher, un Didius Julianus, et une Julie Mamée au revers d'une Junon *Phallophore* qui est restée jusqu'à présent une pièce unique. La pièce la plus ancienne de la trouvaille était un grand bronze de Titus très-usé, *fruste*, en terme de numismatique ; et la mieux conservée est le grand bronze de Julie Mamée, d'où il faut conclure que c'est sous le règne d'Alexandre Sévère, fils de Julie Mamée, que ce petit trésor avait été enfoui.

—M. Rogeau dépose sur le bureau la liste de souscription pour la verrière de la Salle du Chapitre. Les membres qui n'assistaient pas à la dernière séance y apposent tous leur signature. — M. Rogeau remercie le Comité, et lui exprime de nouveau sa reconnaissance pour l'empressement qu'il met à souscrire.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire-adjoint, L. Cottu-Harlay.

Séance du 8 février 1859.

Villas mérovingiennes et carlovingiennes. — Recherches de M. Peigné-Delacourt.—Lettres de M. Demarsy. — Fouilles de Champlieu. — Médaille offerte par M. Maréchal.—Analyse d'une étude géologique locale.—Inscription pour la statue de Jacques Sarrazin, à Noyon. — Mémoires de dom Gourdin, religieux noyonnais. — Bibliothèque communale. — Présentations. — Ordre du jour de la prochaine séance.

Les réunions du Comité ont lieu provisoirement dans la salle de la Caisse d'épargnes à l'Hôtel de Ville. La séance est ouverte à une heure et demie sous la présidence de M. le docteur Colson. Sont présents : MM. Audebert, Peigné-Delacourt, Rogeau, Raymond de Cizancourt, Fourrier, Cottu-Harlay, Béguery, Bougon, Petit, Gossart, Maréchal, Andrieux, l'abbé Paillart, Marville, l'abbé Carlet, curé de Manicamp, et Lecot.

La parole est à M. Peigné pour la suite de ses communications sur les villas mérovingiennes el carlovingiennes, qui font depuis quelque temps l'objet de ses actives recherches. On se rappelle les découvertes importantes faites récemment dans nos contrées par l'honorable vice-président. Pour donner à l'opinion qu'il a émise sur Autreville tous les caractères d'un fait certain, M. Peigné a voulu voir plusieurs villas bien connues, et comparer leur forme, leur plan général, leur situation avec celles qu'il a cru découvrir dans les départements de l'Oise et dans l'Aisne. C'est dans ce but qu'il a visité Pistes, où sont conservées les traces d'une villa mérovingienne, qui aurait été précédemment une habitation romaine. La villa de Pistes est à peu de distance de la rivière de Landelle, et jusqu'ici les archéologues avaient regardé le village même comme l'emplacement de l'ancienne habitation de nos rois. M. Peigné est d'avis que c'est au confluent de Landelle, avec un cours d'eau moins important, qu'il faut chercher les traces de cette ancienne résidence : c'est une opinion qu'il a fait facilement partager à plusieurs archéologues normands, et en particulier à M. l'abbé Cochet, dont le nom fait autorité dans la province qu'il a si longtemps et si scrupuleusement étudiée.

Or, l'habitation royale, dans ce cas, aurait été construite au confluent de deux ruisseaux qui lui formaient une défense naturelle : et c'est là, d'après M. Peigné, un caractère commun à toutes les villas mérovingiennes et carlovingiennes; le choix de l'emplacement aurait toujours été déterminé par la rencontre de deux cours d'eau, formant île ou presqu'île, et défendant ainsi l'abord de ces résidences.

Cette observation se confirme par l'examen de l'emplacement regardé aujourd'hui comme l'ancienne villa de Samoussy. On aperçoit encore un quadrilatère entouré d'un fossé d'enceinte en partie bien conservé, et où aboutissaient des cours d'eau pouvant l'alimenter abondamment. L'église actuelle est construite dans ce quadrilatère.

Le château de Quierzy était lui-même situé dans une île, comme on peut le voir sur un plan exécuté par les soins du propriétaire actuel, M. Petit, notre zélé collègue. L'Oise se divisait un peu au-dessus du château, et ses eaux alimentaient un bras de peu d'étendue, qui venait se rattacher au lit principal, au-dessous de Quierzy.

M. Peigné attribue l'origine de la plupart de ces villas mérovingiennes aux *villæ fiscales* dont les romains tirèrent, après l'invasion, un revenu considérable. Les Francs succédant aux soldats de César et d'Œgidius, respectèrent la propriété, partout où ils la trouvèrent établie au profit d'un particulier; mais ils s'emparèrent de ce qui appartenait au fisc, et toutes les villas de la rive gauche de l'Oise étaient de ce nombre. Il n'est pas étonnant dès-lors, que ces établissements, devenus plus tard résidences royales, aient partout la même forme, soient construits sur le même plan, et dans des conditions presque identiques. C'est ainsi qu'on retrouve exactement l'enceinte quadrilatère aux Ageux, à Montmacq, à La Motte, près de Carlepont, à Caisne et à Autreville.

Dans les villas dont les traces sont plus apparentes, M. Peigné a remarqué une différence sensible d'élévation dans l'emplacement du château et dans celui de la métairie. Celle-ci étant beaucoup plus basse, ne serait-il pas naturel d'admettre que de la disposition des anciennes métairies royales, est venu le nom de basse-cour donné aux cours de ferme dans les établissements agricoles ?

L'objet principal auquel s'attache M. Peigné à propos des villas mérovingiennes, est le mode de construction employé alors par les Gaulois et les Francs. Cette question est aussi importante qu'elle est difficile à résoudre. L'espoir de trouver des documents qui puissent fournir des données certaines, n'est guère permis, et les analogies, les inductions seront probablement les seules bases sur lesquelles s'appuiera jamais la théorie de l'art mérovingien. Cependant l'honorable membre ne se rebute pas des difficultés du travail qu'il a entrepris. Il doit à l'obligeance de M. Viollet-Leduc la connaissance d'une bible manuscrite du huitième siècle, où est représenté un bâtiment dont la forme paraît être à l'habile architecte le type des constructions de la première race. M. Peigné compare ce bâtiment aux édifices des pays scandinaves, où le bois est encore généralement employé pour les constructions. Il y remarque surtout deux têtes d'animaux qui donnent un grand caractère d'authenticité à l'avis émis par M. Viollet-Leduc et par lui.

Il existe, en effet, à la bibliothèque impériale, un fauteuil en fer, qu'on regarde comme ayant été le trône du roi Dagobert. Il serait resté longtemps à Saint-Denis, où Suger l'aurait fait réparer. C'est un trône portatif, qui pouvait se plier, et être facilement joint aux bagages royaux, lorsque la cour quittait une rési-

dence pour se transporter dans une autre. Le savant collaborateur du père Martin, le père Cahier, croit que ce fauteuil est un des deux trônes construits par saint Eloi, pour Clotaire II. Or, on retrouve dans cette *sella plicatilis* les deux mêmes figures d'animaux, dont le symbolisme n'est pas expliqué, mais dont l'idendité peut servir au moins à constater deux époques peu distantes l'une de l'autre.

C'est en partie sur ces deux monuments que M. Peigné base toutes ses conjectures qui feront l'objet d'un nouveau mémoire du savant vice-président sur l'époque mérovingienne.

— M. le docteur Colson remercie M. Peigné de cette intéressante communication, dont le Comité de Noyon a les primeurs, et il indique comme pouvant peut-être fournir quelques données utiles, les monnaies et médailles anciennes, quoiqu'elles ne puissent offrir aucune indication *précise* sur la première race.

— M. le président donne lecture d'une lettre de M. Demarsy, dans laquelle M. le procureur impérial témoigne son regret de n'avoir pu assister à la séance, et de ne pouvoir pas encore présenter au Comité le travail qu'il a commencé sur le jurisconsulte noyonnais, Antoine Lecomte.

— M. le secrétaire donne communication d'une lettre de M. l'abbé Boulanger, curé d'Orrouy. Il y est question des fouilles projetées à Champlieu, et de la découverte d'un ossuaire, que, d'après les indications fournies par l'auteur de la lettre, le Comité croit être de l'époque des invasions anglaises sous les Valois. Le nom de l'*Anglée* donnée à ce terrain ne permet pas d'autre hypothèse.

— M. Maréchal offre au Comité une médaille grand module représentant la fameuse ambassade de Siam sous Louis XIV. Le monarque est assis sur un trône magnifiquement orné, dans une salle splendide. A ses pieds sont les trois ambassadeurs, prosternés jusqu'à terre, et lui offrant les présents que leur roi lui envoie. La légende porte d'un côté : FAMA VIRTUTIS, et de l'autre : ORATORES REGIS SIAM MDCLXXXVI.

Sur la proposition de M. Raymond de Cizancourt, le Comité reçoit parmi ses membres et s'engage à présenter à la Société des Antiquaires de Picardie, comme membre non résidant, M. le commandant Cardon. Sont reçus également comme membres de la Société noyonnaise : M. l'abbé Carlet, curé de Manicamp, présenté par M. Peigné-Delacourt, et MM. Jules et Edmond Lefranc présentés par M. Lecot.

— M. le Secrétaire présente au Comité, au nom de l'auteur, l'*Etude géologique sur le terrain tertiaire au nord du bassin de Paris, par l'abbé Ed. Lambert*, professeur d'histoire naturelle à l'Institution Saint-Charles de Chauny. Il demande en même temps la permission d'analyser rapidement cette étude. Nous détachons quelques extraits de cette appréciation.

« Si avancée que soit une science, les études particulières, spéciales, ne peuvent lui être que très-profitables. Les études générales sont bonnes pour propager, pour résumer et présenter sous un seul coup d'œil ce qui est connu ; mais les études détaillées, circonscrites, sont utiles pour corriger, pour préciser pour améliorer et perfectionner l'enseignement.—Elles sont absolument nécessaires surtout pour les sciences qui ne sont pas faites, et le seul moyen de donner à une théorie nouvelle des bases certaines et solides, c'est de l'étayer sur des travaux restreints, d'autant plus scrupuleusement faits qu'ils embrassent moins, et que, par leur peu d'étendue, ils sont plus accessibles à la critique.

« Cela est vrai surtout par la géologie, science toute neuve encore, dont les systèmes n'ont jusqu'ici que la valeur d'hypothèses plus ou moins appuyées, et qui, malgré tous les efforts des savants, restera longtemps encore dans ce terme moyen du doute et de l'incertitude.

« En effet, l'homme ne pénétrera jamais bien avant dans les couches terrestres ; l'épaisseur de la croûte du globe accessible à nos observations n'est pas la millième partie du rayon terrestre : il faudra donc éternellement ignorer les 999 millièmes de l'objet de cette science, et se contenter de jeter la lumière sur le petit coin resserré qui nous reste. Cette tâche même est-elle facile ? est-elle possible ? Les géologues l'affirment, autant par l'effet de cet enthousiasme qui suit ordinairement une étude exclusive, que par une conviction froidement acquise : d'autres le nient absolument ; ils se trompent. La géologie deviendra, par beaucoup d'efforts et de travaux particuliers, une science arrêtée dans ses principaux éléments ; et si elle conserve des obscurités qui laisseront longtemps place à des systèmes opposés, tour à tour acceptés et détruits, elle ne sera pas néanmoins dans de pires conditions que les sciences d'observation, dont les théories fondamentales sont exposées de moment en moment à être ébranlées et remplacées par des théories nouvelles.

C'est l'idée que développe dans un court avant-propos M. l'abbé Lambert, en essayant de montrer, non pas précisément que la géologie est une science réelle, il le croit superflu, mais en établissant son utilité, sa nécessité même, pour l'agriculteur, et l'homme intelligent, désireux de connaître plus parfaitement l'œuvre de la création pour l'admirer davantage.

« L'ouvrage qui vous est offert, Messieurs, renferme des notions claires et exactes sur les formations nombreuses qui caractérisent le sol tertiaire. C'est une étude complète de ce terrain au nord du bassin de Paris. Il n'y sera donc nullement question des couches plus profondes de notre globe, que l'on a désignées sous le nom de terrain secondaire et terrain primaire. Le terrain tertiaire lui-même, et nous le regrettons, n'y sera pas étudié complétement : en se bornant rigoureusement à la partie de ce

terrain comprise au nord du bassin de Paris, l'auteur s'interdisait de parler du terrain tertiaire supérienr qui ne s'y rencontre pas. Aussi n'a-t-il fait que le mentionner en quelques lignes, indiquant très-sommairement les principaux fossiles qui se rencontrent dans les faluns, le crag et le terrain subapennin.

L'introduction de l'*Etude géologique* est consacrée à l'historique de la formation du terrain tertiaire. Où sont donc les documents d'une pareille histoire? dans la différence des couches qui constituent chaque terrain, et surtout dans la variété des fossiles qui s'y rencontrent. C'est ainsi que l'alternance des coquillages d'eau salée et d'eau douce dans certaines couches ne peut s'expliquer que par des invasions successives en cet endroit, des eaux de la mer et des courants d'eau douce.....

Le terrain tertiaire se divise en terrain tertiaire inférieur, moyen et supérieur ; et chaque division comprend un certain nombre de subdivisions indiquées dans un tableau qui présente la succession des couches dans le bassin que nous occupons.

Huit chapitres sont consacrés à l'étude du terrain tertiaire qui comprend les *sables blancs de Rilly*, et marnes à Physa-Gigantea, comme à Guiscard et à Sempigny, et les *sables du Soissonnais*, comme on les rencontre à l'est de Noyon, depuis Tarlefesse jusqu'à Grandrû ; le *calcaire grossier*, comme au plateau de Salency, et dans ses dépendances, vers Grandrû, Béhéricourt et Tarlefesse ; le *calcaire fragile*, comme au haut du Saint-Siméon; les *sables et grès du Beauchamp*, qu'on retrouve dans les ravins qui y donnent accès ; le *travertin inférieur ; les marnes fluvio-marines*, inférieures au gypse ; enfin le *gypse* ou pierre à plâtre et les marnes gypseuses, qui se rencontrent presque exclusivement au sud du bassin.

Le terrain tertiaire moyen, beaucoup moins étendu, comprend : les marnes supérieures au gypse, le travertin moyen ou calcaire siliceux de Brongniart, les sables et grès supérieurs ou de Fontainebleau, le travertin supérieur, et enfin les faluns.

Quant au terrain tertiaire supérieur, M. l'abbé Lambert ne dit qu'un mot du crag et du terrain subapennin qui ne se rencontrent pas dans le bassin de Paris.

Après avoir divisé chaque couche en étages, et indiqué les caractères de chacun d'eux avec une clarté parfaite, l'auteur de l'*Etude géologique* indique toujours avec soin les débris organiques, animaux ou végétaux, qu'on y rencontre, et il termine par des observations que nous aurions voulu voir plus multipliées sur l'emploi des diverses couches du terrain dans l'agriculture ou l'industrie. Ainsi est signalé l'usage des argiles pures (sables du Soissonnais) pour les poteries et les briques réfractaires, de l'argile de Rouëz pour la faïence, des argiles de Sinceny et de Sempigny pour l'extraction de l'*aluminium* récemment découvert, et appelé à rendre les plus grands services à l'industrie ; des sables supérieurs du Soissonnais pour la fabri-

cation du verre ; du silex molaire pour les constructions, etc.

La *Conclusion* de l'*Etude géologique* est un chapitre intéressant où l'auteur rappelle quelques-unes des lois établies sur l'observation minutieuse des fossiles. Nous ne pourrions les rapporter sans en discuter quelques-unes : nous nous bornerons à conseiller la lecture de ce chapitre et de l'ouvrage entier, aux personnes qui désirent connaître le terrain sur lequel elles se meuvent ; elles rencontreront des opinions discutables, mais elles trouveront partout une exposition nette, précise, un ensemble d'observations qui témoigne d'études suivies et sérieuses ; enfin ce ton d'une réserve modeste, qui n'a jamais été si rare, ni peut-être si nécessaire qu'aujourd'hui, dans les sciences d'observation.

— M. Raymond de Cizancourt demande que le Comité veuille bien user de son influence auprès de l'administration, pour obtenir qu'une inscription soit placée sur le piédestal de la statue de Jacques Sarrazin. Ce serait, dit M. Raymond, satisfaction donnée, à peu de frais, à de nombreuses requêtes.—Le Comité s'associe au désir énergiquement formulé par l'honorable Trésorier, et M. le Maire lui promet gracieusement de hâter, autant qu'il se pourra, la réalisation d'un vœu si facile à satisfaire.

— M. Peigné offre au Comité trois mémoires manuscrits de dom Gourdin, copiés sur les originaux de la bibliothèque de Lyon. Les titres de ces mémoires sont : I. Discours sur la naissance et les progrès des arts, sciences et lettres en Picardie jusqu'au XVe siècle, 1784 ; — II. Dissertation sur les figures appelées Panthées ; — III. Observations sur le mont Gannelon. Ce dernier manuscrit, quoique indiqué comme ayant été lu à l'aca démie de Lyon par M. Perrache, maire de cette ville, en 1771, est attribué cependant à dom Gourdin, qui pouvait seul, dans une société méridionale, traiter d'une manière compétente les questions d'archéologie et de science soulevées à l'occasion du mont Gannelon.

— A ce propos, M. le docteur Colson raconte comment deux soldats d'un régiment de cavalerie de Compiègne, conduits par le hasard au mont Gannelon, trouvèrent, en s'ébattant sur cette colline, une belle pièce d'or de Constantin. Cette médaille avait un intérêt particulier pour nous par la devise qu'elle portait au revers : GLORIA EXERCITUS GALLICI. Elle fait aujourd'hui partie du riche médailler de M. Colson.

— M. Audebert annonce au Comité que la commission de la bibliothèque communale a enfin fixé son choix, et arrêté le plan qui doit être proposé au Conseil municipal. Ce plan, qui consiste à rattacher à la Salle des Conciliations une partie de la Salle de la Justice de Paix pour en faire un seul local destiné à cet usage obtient l'adhésion complète des membres de la Société. Le Comité remercie M. le maire, et le prie de vouloir bien témoigner sa gratitude au Conseil municipal.

— Sur la proposition de plusieurs membres, il est décidé que les séances auront lieu le premier *mardi* des mois désignés dans le règlement de la Société. Le désir exprimé par M. Peigné, que des courses archéologiques aient lieu régulièrement dans la belle saison, est accueilli avec satisfaction par tous ses collègues.

— L'ordre du jour de la prochaine séance est ainsi réglé : Lecture de M. Marville, sur *le Trosly des Conciles ;* travail de M. l'abbé Paillart, sur les premiers évêques de Noyon.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire : L'abbé Lecot.

Séance du 5 avril 1859.

Lettres de M. le Secrétaire perpétuel. — Vitraux de la Salle du Chapitre.— Travail de M. Marville sur Trosly-Loir. — Hache gauloise. — Vases anciens trouvés à Grandrû. — Fibule romaine. — Règlement. — Excursions archéologiques. — Ruines de Beauvoir (Elincourt-Sainte-Marguerite). — Cellule de Sébastien Sicler à Larbroye.—Les premiers Evêques de Noyon.

La séance est ouverte à une heure et demie, sous la présidence de M. le docteur Colson.

Sont présents : MM. Demarsy, Audebert, Rogeau, Fourrier, de Biarre, Rendu, Béguery, Harlay, Mazière, Raymond de Cizancourt, Bougon, Cottu, Andrieux, l'abbé Leroux, Marville, l'abbé Carlet, Petit, l'abbé Paillart, Maréchal, l'abbé Gourlez, curé de Caisne, Jules Lefranc, Edmond Lefranc et l'abbé Lecot.

Le procès-verbal est lu et adopté.

— M. Lecot fait part du regret qu'éprouve M. Peigné-Delacourt de ne pouvoir assister à la séance. L'honorable vice-Président est retenu par une indisposition qui ne lui permet pas le voyage.

M. Raymond de Cizancourt communique plusieurs lettres de M. le Secrétaire perpétuel de la Société d'Amiens, dans lesquelles il félicite l'honorable Trésorier de son zèle à recueillir les cotisations, et le Comité tout entier de l'activité qu'il déploie dans ses travaux et ses recherches. Puis, M. Raymond présente le compte-rendu des dépenses et des recettes depuis le 27 octobre 1856 jusqu'au 1er avril 1859.

M. Lévêque, peintre de vitraux à Beauvais, demande que le Comité veuille bien user de son influence pour obtenir que la pose des verrières de la Salle Capitulaire lui soit confiée. Il envoie, à l'appui de sa demande, un spécimen des travaux faits dans ses ateliers, et un double devis, dont le premier s'élève à 9,930 francs, et le second à 13,240 francs.

M. Audebert pense que la première question à examiner est celle de la possibilité d'établir des vitraux peints dans la Salle Capitulaire. Le devis doit s'élever à 15,000 francs au moins ; sera-t-il possible de recueillir cette somme? Il n'y a, dans la

pensée de M. le Maire de Noyon, qu'un moyen d'arriver à ce chiffre élevé : continuer la souscription commencée, et se présenter au ministère d'Etat avec une liste de souscripteurs qui témoigne de l'intérêt de la ville pour ce couronnement nécessaire des restaurations entreprises. Que le Comité émette donc, une seconde fois, le vœu énergique de voir réaliser le projet des vitraux peints, qu'il prie M. le Curé de vouloir bien continuer la souscription si heureusement commencée, et qu'en cas de succès auprès du ministère d'Etat, il s'engage à appuyer de toute son influence les industries départementales qui pourraient fournir des verrières d'un mérite égal à celles de concurrents étrangers.

M. le Curé remercie, pour le Comité et pour lui, M. Audebert, des excellentes idées qu'il vient d'émettre, et annonce l'intention où il est de continuer la souscription après la fête de Pâques. M. Colson prie le Comité de formuler le désir que M. le Curé et M. le Maire fassent auprès du ministère d'Etat les démarches nécessaires pour obtenir l'allocation demandée. Un vote unanime répond à l'appel de M. le Président.

— La parole est à M. Marville pour la lecture d'un important travail sur Trosly-Loir. L'auteur reçoit les félicitations de ses collègues qui réclament unanimement l'impression du Mémoire dans le Bulletin du Comité. L'intérêt des discussions historiques qui forment le fonds de cette étude, nous permettra de le publier en entier dans ces pages.

— L'honorable membre offre ensuite au Comité une hache gauloise en bronze, trouvée sur le territoire de Saint-Aubin, et un nouveau plan du palais royal d'Autreville dont M. Peigné a entretenu avec tant d'intérêt la Société dans les précédentes séances.

— L'ordre du jour portait une communication sur la découverte de Grandrû : M. Lecot donne sur les vases trouvés dans cette commune les renseignements suivants :

« Le 24 février, un voiturier de Grandrû, suivant le chemin de ce village à Maucourt, remarqua sur le plateau de la montagne qui sépare les deux pays, un objet luisant qu'une des roues de sa voiture venait de mettre à découvert. Il essaie de le soulever, mais il s'aperçoit que le vase est assez profondément engagé dans la terre : revenu chez lui, il s'empare d'une bêche, et court à sa trouvaille. Quelques pelletées de terre remuées le mettent en possession de douze vases en bronze parfaitement conservés, et ayant servi aux préparations culinaires à une époque probablement fort reculée.

« La nouvelle de la découverte étant arrivée à la connaissance de M. Béguery, notre zélé collègue se rend à la hâte à Grandrû, voit les objets trouvés, fait faire quelques nouvelles fouilles près de l'endroit où ils ont été découverts, et constate : 1° que les vases étaient placés les uns au-dessus des autres, les grands re-

couvrant les petits; 2° qu'ils ont été enfouis dans la terre à une profondeur de 40 centimètres, et qu'au-dessous le sol n'a même pas été remué. Quelques ferrements et des fragments peu importants de l'un des vases sont retrouvés dans les terres du déblai.

« Arrivé à Grandrû peu de temps après M. Béguery, je l'accompagnai au lieu de la découverte, et cherchai vainement à trouver quelques vestiges pouvant donner une indication sur l'âge précis des objets recueillis. Cependant l'oxydation très-avancée des débris métalliques que nous recherchâmes avec le plus grand soin, nous fit regarder comme très-importante pour le Comité l'acquisition de ces vases. Nous tentâmes la cupidité des propriétaires par des offres que nous crûmes ne pas pouvoir dépasser alors; mais tous nos efforts devaient être inutiles ce jour-là.

« Cependant le domicile du propriétaire devînt depuis lors, le rendez-vous de nombreuses visites, d'archéologues, d'amateurs, de marchands même, qui devaient spéculer à notre détriment sur la valeur de ces objets. Nous ne dûmes point nous étonner de ces tentatives; nous savions le patriotisme du *brocanteur* devenu proverbial, depuis que la science a restitué aux antiquités leur prix, et aux restes des temps anciens leur véritable valeur.

« Enfin, grâce à mille démarches, et surtout aux bonnes relations antérieures de M. Béguery avec les possesseurs des vases découverts, nous pûmes nous en assurer la propriété. La somme versée vous paraîtra considérable peut-être : si elle s'est élevée si haut, ce n'est que par le fait d'une concurrence que je vous laisse le soin de qualifier; en ajoutant toutefois que nous n'avons point à regretter d'être devenus, même à ce prix, propriétaires d'objets si intéressants, soit par leur ancienneté, soit par leur nombre, soit par les circonstances dans lesquelles ils ont été trouvés. Car il ne faut pas oublier que c'est sur un plateau où l'occupation romaine a laissé de nombreux vestiges que les vases de Grandrû étaient enfouis, et personne n'ignore que des monnaies du Bas-Empire ont été découvertes il y a quelques années dans le même lieu. »

M. Béguery présente un de ces vases que M. Mazière croit être d'un intérêt médiocre au point de vue archéologique, parce que, d'après lui, il n'offre point de caractères assez évidents pour qu'on puisse lui assigner une époque précise.

M. Demarsy ne partage point l'avis émis par M. Mazière. Il a vu dans plusieurs musées, et notamment au musée d'Abbeville, des vases de cette forme qu'on n'hésite pas à attribuer à l'époque romaine. Son opinion est qu'un doute n'est même pas possible sur cette question ; l'alliage employé pour la fabrication de ces objets serait à lui seul une preuve incontestable de leur antiquité.

— Un membre présente au Comité une fibule romaine, d'une forme particulière, avec une pierre enchâssée au milieu du bou-

ton qui recouvre l'agrafe. Cette fibule a été trouvée sur le territoire de Bailly.

— M. Lecót donne lecture du projet de règlement dont les articles sont approuvés après quelques modifications qui permettent de le regarder comme définitif. Ce règlement sera imprimé et distribué à tous les membres.

— Des excursions archéologiques ont été proposées à la dernière séance, et accueillies avec une satisfaction marquée. M. Marville demande que le but du premier voyage soit le pays qu'il habite et sur lequel il a fait de si longues recherches. M. le président remercie M. Marville de sa gracieuse invitation et manifeste le désir de pouvoir bientôt s'entendre avec ses collègues pour une excursion à Trosly-Loir.

— La parole est à M. Lecot, pour une communication sur le château de Beauvoir.

A trois kilomètres environ du village d'Elincourt, au milieu des bois qui s'étendent à l'est, dans une position tout à fait pittoresque, s'élevait autrefois le château de Beauvoir. A quelle époque il fût bâti, quelle fut la succession des seigneurs qui en devinrent tour à tour propriétaires, quels souvenirs historiques il a laissés? Ces questions seront résolues dans un travail qu'ont bien voulu promettre de concert M. Edmond Lefranc et M. Rendu. Actuellement, il ne reste de l'ancien manoir que des ruines parfaitement conservées et sur lesquelles il est facile de refaire le plan primitif de l'habitation et des défenses extérieures. On voit encore la maçonnerie inférieure des deux tours massives qui flanquaient la façade du côté de Compiègne, celle des deux tours placées aux autres angles du quadrilatère irrégulier que formait l'enceinte, enfin les restes d'une porte massive qui défendait l'entrée du côté du Nord. La tradition conservée dans le pays suppose que Jeanne d'Arc a reposé une nuit au donjon de Beauvoir, dans le trajet que lui firent faire les Anglais de Margny-lès-Compiègne à Beaulieu.

— M. le Secrétaire croît devoir attirer l'attention du Comité sur les vestiges encore conservés aujourd'hui près de l'église de Larbroye, de la cellule de l'hermite Sébastien Sicler, mort en odeur de sainteté le 31 janvier 1695. L'église devant disparaître bientôt, il est à craindre que peu à peu le souvenir de l'emplacement de l'hermitage ne s'efface : il est à désirer qu'un membre veuille bien se charger de faire faire les fouilles nécessaires pour retrouver les murs de l'humble cellule, et qu'un rapport soit fait au Comité sur le résultat de ces recherches dans la prochaine réunion : M. Béguery promet de veiller à l'exécution de ce travail.

— M. l'abbé Paillart donne lecture de la première partie de son travail sur les Evêques de Noyon.

« Quoique la ville de Noyon, dit M. Paillart, ne soit plus aujourd'hui ce qu'elle était autrefois, on ne peut nier cependant

qu'elle n'ait eu pendant bien des siècles une véritable importance. Ce qui n'est pas moins évident, c'est que cette importance, elle l'a due toute entière à l'église. Ce sont ses Evêques qui ont fait sa grandeur, et c'est à eux qu'elle doit les souvenirs et les monuments qui font encore actuellement sa gloire. Noyon n'était qu'un simple fort avant que Saint-Médard y eut transporté l'évêché de Vermand, et maintenant si quelque chose la recommande à l'attention de l'étranger, c'est cette longue suite d'évêques qui la gouvernèrent pendant treize cents ans, c'est surtout cette gracieuse Cathédrale que tant de villes plus importantes pourraient lui envier, noble souvenir de sa splendeur passée, monument impérissable, qui pendant bien des siècles encore fera la gloire de la cité. Sans doute, parmi les cent évêques de Noyon dont l'histoire nous a conservé les noms, il en est dont la vie s'écoula sans éclat, mais il est aussi des noms environnés de la gloire que donnent la naissance, les mérites personnels et la sainteté, et c'est avec un légitime orgueil que Noyon peut se glorifier d'avoir fourni à l'église des archevêques, un souverain pontife et des saints. Peut-être, Messieurs, serait-il bon de travailler à remettre en lumière ces grands noms qui dorment presqu'oubliés dans la poussière des bibliothèques. Peut-être devrions-nous chercher à populariser d'avantage ces hommes si dignes de fixer l'attention de l'histoire, et que ne connaissent plus les enfants de cette même ville, qu'ils illustrèrent jadis de leur propregloire. Quand le voyageur visite les ruines de quelque antique cité, il aime à relever par la pensée les débris informes épars autour de lui. Il reconstruit ces temples, ces palais, ces places publiques au milieu desquels son imagination lui montre l'agitation et la vie d'une société ensevelie, depuis longtemps, dans la poussière du tombeau. De même, Messieurs, ce n'est pas sans une noble et véritable jouissance que nous relèverons ces ruines que les siècles nous ont laissées. Si nous n'avons plus que les souvenirs de notre grandeur passée, du moins ne laissons pas le temps nous enlever le peu qui nous en reste encore aujourd'hui. Ceci semblerait d'autant plus utile que bien des points de l'histoire de Noyon ne sont pas encore éclaircis; et s'ils peuvent et doivent l'être, c'est avant tout par ceux que doit intéresser d'avantage l'histoire de leur pays, par ceux qui sont ici les représentants naturels de la science et de l'érudition. Telles sont, Messieurs, les réflexions qui m'ont engagé à vous communiquer quelques notes sur les commencements du diocèse de Noyon, moins pour vous apprendre ce que vous savez déjà, que pour signaler à votre attention plusieurs questions sur lesquelles vos travaux et vos connaissances pourraient peut-être jeter quelque lumière.

« L'histoire de l'établissement du christianisme dans le pays que nous habitons est environnée de bien des obscurités. Les données positives nous manquent presque complétement, et sur ce point nous ne pouvons guère former que des conjectures.

Nous savons toutefois que, sous le pape saint Fabien, une colonie de saints missionnaires, destinés à évangéliser le nord de la Gaule, partit de Rome et vint fonder des chrétientés nouvelles dans ces contrées livrées presqu'entièrement aux pratiques superstitieuses du paganisme. Parmi les soldats de cette légion pacifique qui venait apporter à nos pères, avec les lumières de la foi, les bienfaits de la civilisation chrétienne, se distinguaient saint Denis, saint Lucien et saint Quentin. Le premier se chargea d'évangéliser Paris et ses environs. Saint Lucien choisit pour théâtre de son zèle le pays des Bellovaques, et le troisième, saint Quentin, vint planter dans le Vermandois la foi qu'il devait arroser de son sang.

« L'histoire nous a conservé le souvenir des travaux et des souffrances de cet infatigable apôtre, et quoiqu'elle ne nous dise pas positivement que Noyon fut évangélisé par lui, cette opinion paraît plus que probable. On sait que ces premiers apôtres du christianisme ne bornaient pas à une seule ville les efforts de leur zèle. Et si saint Quentin, dans ses courses apostoliques, allait prêcher Jésus-Christ jusque dans Amiens où il se rencontrait avec saint Lucien, l'apôtre du Beauvaisis, on ne peut pas vraisemblablement supposer qu'il n'ait pas évangélisé Noyon, beaucoup plus rapproché du centre de ses travaux. Il me semble qu'on peut, sans témérité, faire remonter jusqu'à cette époque la fondation du siége épiscopal de Vermand.

« Quoique l'histoire ne nous montre pas saint Quentin revêtu du caractère épiscopal, ne peut-on pas cependant supposer encore que, chargé comme saint Denis et comme saint Lucien d'évangéliser une vaste contrée de la Gaule, il a dû y arriver, comme ses saints et illustres compagnons, revêtu de la plénitude du sacerdoce? Quoiqu'il en soit de cette question qui restera probablement longtemps encore sans solution, il est un autre point qui paraît moins contestable.

« Si nous ne savons rien de positif sur l'époque ou fut fondé l'évêché de Vermand, si nous ignorons même les dates de ses onze premiers évêques, nous pouvons cependant vraisemblablement admettre que ce siége fut établi vers l'époque de la prédication de Saint-Quentin. En effet, d'après le catalogue des premiers évêques de Vermand, nous voyons en 511 l'évêque Sophronie souscrire le premier concile d'Orléans. A cette époque le siége de Beauvais était occupé par Ribert, ou, selon une opinion plus probable, ce pontife venait de mourir, ce qui explique pourquoi son nom ne se trouve pas avec ceux des évêques de Paris, de Rouen, de Soissons, d'Amiens, de Senlis, qui souscrivirent le concile. Or, si nous comparons la liste des évêques de Beauvais avec celle des évêques de Vermand, nous trouvons qu'en 511, à l'époque où Beauvais perdait son onzième évêque, Sophronie, qui occupait alors le siége de Vermand, était le douzième évêque de ce diocèse. Ce rapprochement ne permet-il pas de supposer

sans témérité que les deux évêchés ont été fondés à peu près à la même époque, c'est-à-dire lorsque saint Lucien et saint Quentin vinrent évangéliser les contrées qui formèrent ces deux diocèses?

« Moins heureuse que l'Eglise de Beauvais, l'Eglise de Vermand ne nous a transmis aucun détail historique sur ses premiers évêques, et cependant la culture des lettres n'était point négligée dans la capitale du Vermandois. Nous voyons saint Médard, saint Gildard, saint Eleuthère, depuis évêque de Tournai, aller puiser, auprès de l'évêque de Vermand, avec la science qui fait les saints, celle qui orne l'esprit. Comment expliquer ce silence absolu de l'histoire sur une période que l'on peut supposer avoir duré au moins 250 ans? On peut croire, ce semble, que les documents si précieux que nous cherchons en vain ont été perdus au moment de la destruction de cette ville par les Vandales. De là vient que les noms seuls de nos premiers évêques, conservés dans les dyptiques de l'église, sont parvenus jusqu'à nous sans détails historiques et sans date.

« Mais qu'elle est la valeur de cette liste? Il ne paraît pas possible d'élever un doute sérieux et fondé sur son authenticité. On sait que de tout temps les églises ont pris soin de conserver dans leurs archives les noms des évêques qui les gouvernaient successivement, et le chanoine Le Vasseur nous dit que les plus anciens registres qu'il a consultés indiquent sans variation la succession des évêques de Vermand sous ce titre et dans l'ordre suivant : *Nomina episcoporum Viromandensium*. 1. Hilarius I. 2. Martinus. 3. Germanus. 4. Maximinus. 5. Fossonius. 6. Æternus. 7. Hilarius II. 8. Divitianus. 9. Remedius. 10. Mercorinus. 11. Promotus. 12. Suffronius. 13. Alomerus. 14. Sanctus Medardus. Cette liste a paru assez incontestable aux auteurs de la *Gallia Christiana*, pour qu'ils n'aient pas hésité à la faire entrer dans leur ouvrage. Toutefois on n'est pas entièrement fixé sur le nom véritable de quelques-uns de ces évêques. Ainsi le quatrième est désigné à la fois sous les noms de Maximinus et de Maximus. Le sixième sous les noms de Æternus, Alternus, Acternus. Il est évident ici que la seconde lettre de ce nom, mal formée dans la liste primitive, a donné lieu à cette incertitude. Le huitième, Divitianus, est désigné aussi sous le nom de Domitianus. La cause de cette variante doit être la même que pour le nom précédent. Le neuvième, Remedius, est aussi appelé Remigius. Le suivant, Mercurinus, pouvait s'appeler aussi Mercantius où Mereo.

« Quoique le nom du onzième, Promotus, se présente avec cette variante, Dromotus, il est cependant plus probable que Promote était son véritable nom. L'époque certaine du premier Concile d'Orléans nous fait connaître aussi que le douzième évêque de Vermand, Sophronie, que la liste de Levasseur appelle Suffronius, occupait, en 511, le siége de Vermand, puisqu'il est

désigné comme l'un des pères assistant à ce concile. A partir de cette époque, la chronologie ne nous fait plus défaut. Si elle laisse encore quelques dates dans l'incertitude, ce n'est que l'exception. Et peut-être une critique sérieuse pourrait-elle jeter quelque lumière sur ces points encore incertains. Au nom du quatorzième évêque, saint Médard, Le Vasseur nous apprend que se trouvait ajouté dans les registres qu'il avait consultés, cette observation : *Hic propter Vermandi subversionem, noviomum* (un autre Ms. porte *noviomi*) *sedem constituit*. « A cause de la ruine de Vermand, ce premier fixa le siége épiscopal à Noyon. » Saint Médard est donc, à proprement parler, le premier évêque de Noyon. »

— M. le Président propose à l'admission du Comité comme membre titulaire, M. Rendu, architecte à Compiègne, présent à la séance. M. Rendu étant membre de la Société des Antiquaires de Picardie, est de droit, sur sa demande, membre du Comité de Noyon. Lecture est donnée d'une lettre déposée sur le bureau, dans laquelle M. Maréchal présente, comme membres de la Société, MM. Billet, directeur du Collége Saint-Barthélemy, et de Lahaise, professeur de rhétorique dans le même établissement. La proposition de M. Maréchal est prise en considération, et il sera, d'après les termes du règlement, statué sur l'admission des deux candidats dans la prochaine séance.

L'ordre du jour de la réunion de juin est fixé ainsi qu'il suit :

1° Suite du travail de M. Paillart sur les évêques de Noyon; 2° la moutoille de Salency, par M. Jules Lefranc; 3° communication de M. Edmond Lefranc sur le château de Beauvoir.

La séance est levée à cinq heures.

Séance du 7 juin 1859.

Vitraux de la Salle du Chapitre.—Communication de la Société centrale.—Inscription pour la statue de J. Sarazin. — Calvin brûlé d'un fer rouge. —Dons faits au Comité.—Suite du travail de M. Paillart, sur S. Médard.— La moutoille de Salency, par M. J. Lefranc. — Commission de Trosly-Loir. —Bulletin du Comité.—Ordre du jour de la séance d'août.

La séance s'ouvre à 1 heure et demie, sous la présidence de M. le docteur Colson.

Sont présents :

MM. Audebert, Petit, R. de Cizancourt, Dordigny, Fourrier, de Biarre, Cugnères, Cardon, Demarsy, Béguery, Gossart, Maréchal, Cotin, J. Lefranc, l'abbé Carlet, E. Lefranc, l'abbé Paillart et l'abbé Lecot, membres du Comité.

MM. Sainte-Marie Bécu et l'abbé Vivet assistent à la séance.

Le procès-verbal de la réunion est lu et adopté.

M. le Président présente au Comité M. le commandant Cardon,

dont la nomination, comme membre de la Société centrale, a eu lieu sur la proposition du Comité de Noyon.

—La lecture du compte-rendu donne occasion à M. Colson de rappeler l'importante question des vitraux peints dans la salle capitulaire. M. Audebert avait bien voulu promettre de se joindre à M. le Curé pour faire les démarches nécessaires auprès du ministère d'État et du ministère des Cultes. A-t-il pu réaliser sa promesse? M. Audebert a regardé les circonstances comme peu favorables au succès de la demande qu'il était chargé de faire. Ce n'est pas, sans doute, que le gouvernement ne surveille avec la même sollicitude et le même soin à l'exécution des travaux utiles, et surtout des travaux entrepris; mais la subvention qui doit être demandée au ministère d'Etat, pour les vitraux de la salle du Chapitre, pouvant paraître d'une utilité contestable, il est important de ne la solliciter que lorsque les circonstances paraîtront devoir aider plutôt que contrarier les efforts du Comité.

M. Raymond informe le Comité, que le désir de M. le Curé étant de jouir le plus tôt possible de la salle Capitulaire, il doit faire provisoirement fermer les fenêtres avec des vitraux blancs. Le Comité n'est-il pas d'avis de témoigner à M. le Curé la crainte que, lorsque les vitraux blancs seront posés, et la salle close comme elle devait l'être dans le plan primitif de restauration, il soit impossible de rien obtenir en souscriptions particulières, ou en subvention du gouvernement?

Le Comité trouve cette crainte fondée, et s'associe au désir de voir retarder la pose de simples vitres, qu'il regarderait comme l'obstacle le plus sérieux à l'établissement des verrières. M. de Biarre demande s'il est permis de croire qu'une partie des fonds alloués pour la restauration de la Cathédrale ou de la salle Capitulaire, puisse être distraite par l'architecte pour le rétablissement des vitraux de couleur. — M. Audebert répond qu'il n'y a point à se préoccuper de l'emploi des fonds accordés par le gouvernement, pourvu qu'ils soient affectés, de quelque façon que ce soit, au monument auquel il les destine. Des démarches seront renouvelées en temps opportun par M. le maire pour obtenir un nouveau crédit. Ce crédit obtenu, il sera facile d'obtenir l'application des sommes allouées, aux verrières qui font l'objet des vœux du Comité.

M. Audebert résume la discussion en demandant que le Comité veuille bien nommer une commission dont le rôle serait : 1° de soumettre avec la plus entière réserve à M. le Curé la crainte que la pose de vitres *provisoires* ne nuise au succès des démarches à faire pour obtenir des vitraux peints; 2° de s'entendre avec M. le Curé et M. le Maire pour la forme et l'opportunité des demandes à adresser au gouvernement; 3° de prêter son concours, en cas de succès, pour la détermination des sujets et la disposition artistique des verrières. — Le

Comité accueille la proposition de M. Audebert et nomme une commission composée de MM. Colson, Rogeau, Audebert, Raymond de Cizancourt, de Biarre, Béguery et Demarsy.

— La nomination de MM. Billet et de Lahaize, présentés à la dernière séance, est mise aux voix et adoptée.

— M. de Cizancourt communique deux lettres de M. le secrétaire perpétuel de la Société centrale, la première, du 6 avril, pour informer le Comité de la nomination de M. Cardon, comme membre non-résidant de la Société des Antiquaires de Picardie, et la seconde du 6 mai. Nous extrayons de l'une de ces lettres quelques lignes qui ont trait aux ressources financières du Comité.

« La Société, qui suit avec le plus grand intérêt la marche des travaux du Comité de Noyon et applaudit à ses succès, veut y aider de tout son pouvoir, dans la mesure de ses ressources. La publicité de vos travaux se fait par la voie de votre journal et aussi par notre Bulletin, où nous insérerons toujours, comme nous l'avons fait jusqu'ici, *in extenso,* toute la partie archéologique de vos travaux. Il n'y a donc pas lieu pour nous de supporter les frais d'un second bulletin. Quant à ce qui est des fouilles à exécuter, nous vous aiderons. Mais comme notre budget à des limites très-restreintes, nous pensons qu'il y a lieu de vous créer des ressources personnelles, dont vous pourriez alors disposer plus largement. La Société se propose, en conséquence, de solliciter pour le Comité de Noyon, auprès du Conseil général de l'Oise, une subvention qui, aux termes de notre règlement, vous appartiendrait tout entière. »

Le Comité est sensible à l'intérêt avec lequel la Société centrale suit ses travaux : il espère que le Conseil général comprendra l'utilité des recherches auxquelles il se livre dans un pays aussi riche que le Noyonnais, et il n'hésite pas à penser que les démarches faites avec le concours de MM. les conseillers généraux qui font partie de la Société des Antiquaires ne soient couronnées succès.

— M. Demarsy offre un exemplaire du *Traité des Reliques,* de Calvin, imprimé en 1599. Cet opuscule est remis aux mains de M. le maire, pour être déposé à la bibliothèque de la ville.

L'honorable membre fait passer ensuite sous les yeux de ses collègues, quelques planches d'une publication récente, intitulée : *Le Musée de la caricature.* L'une d'elles offre quelque intérêt au Comité, à cause d'une particularité de la vie de Calvin qui y est reproduite, dans le goût et avec le caractère du temps où vivait le réformateur. On y voit *Calvin brûlé d'un fer rouge.* Cette caricature est fort ancienne : cependant le texte joint aux gravures n'indique rien de précis, et ne donne d'autres détails que ceux que l'imagination féconde de M. Léon Gozlan a pu tirer des contradictions des théologiens et des réformateurs, pour le plus grand amusement de ses lecteurs.

— M. Paillart continue la lecture de son étude biographique sur S. Médard. Il discute l'opinion assez généralement admise, que S. Gildard était le frère du saint évêque Noyonnais ; et il émet l'idée que si S. Médard est réellement, comme la tradition porte à le croire, l'auteur de l'établissement de la Rosière à Salency, il a pu et dû fonder cette religieuse institution avant d'être élevé à l'épiscopat.

M. le Président remercie M. Paillart, et demande que cette suite de son travail soit publiée dans le Bulletin.

— M. Colson communique une lettre de M. Marville qui renouvelle l'invitation faite par lui plusieurs fois au Comité, de visiter les curiosités archéologiques de Trosly. Il est décidé qu'une commission sera nommée pour répondre à l'appel de M. Marville, et suivre sur le terrain les détails intéressants qu'il doit fournir sur divers points historiques. Cette commission se compose de MM. Colson, Audebert, Fourrier, de Biarre, Petit, Carlet et Lecot.

— La nomination des membres de cette commission fournit au Comité l'occasion de témoigner à l'égard de M. Peigné ses sentiments de sincère condoléance et de douloureux intérêt. Tous s'unissent pour prier M. le Secrétaire de transmettre à l'honorable vice-président l'expression de leurs regrets pour la perte affligeante qui a plongé sa famille dans le deuil.

— M. Caillette de l'Hervilliers demande au Comité, par l'intermédiaire de M. Lecot, la faveur de recevoir le Bulletin, en échange des ouvrages dont il est l'auteur, et qu'il se fera un plaisir d'envoyer à la Société : le Comité souscrit à ce vœu.

— M. Jules Lefranc lit une notice pleine d'intérêt sur une institution établie à Salency dans des temps fort reculés.

Après avoir gracieusement remercié le Comité, en son propre nom et au nom de M. E. Lefranc son frère, d'avoir bien voulu les admettre au sein de la Société, le nouveau membre indique qu'il désire payer sa bienvenue en offrant à ses collègues un travail d'intérêt local.

« Il existe à Salency, dit M. Jules Lefranc, une société nommée LA MOUTOILLE : l'époque exacte de sa fondation n'est pas connue ; mais elle est antérieure à 1315, puisqu'il existe, à cette date, un titre récognitif, établissant les droits des membres de cette Société appelés *Moutoilliers*. »

Suit une copie de ce titre reproduit *in extenso*, pour être déposée aux archives du Comité : l'auteur du travail en résume ainsi les principales dispositions.

A une époque où l'on manquait de chemins, un seigneur de Salency abandonna généreusement aux laboureurs ou ahenniers de Salency et Dominois, qui réuniraient certaines conditions, une prairie sise tout près du canal de Saint-Quentin, qui la traverse maintenant, de la contenance de 28 faulx et connue

sous le nom de *pré de la Moutoille*, ce qui explique le nom de *moutoilliers* donné aux membres de cette société.

Pour entrer dans la communauté des moutoilliers, il faut :

1° Etre natif de Salency ou de Dominois, ou que la femme du prétendant soit née dans l'un de ces lieux ;

2° Etre domicilié, soit à Salency, soit à Dominois, et être logé sur sa propriété ou sur celle de sa femme ou de ses enfants mineurs et faire valoir des terres ;

3° Avoir deux bons chevaux ou juments suffisamment harnachés, charrettes, charrue, etc. enfin tous les ustensiles concernant le labourage ;

4° Montrer lesdits 2 chevaux bien harnachés, ainsi que tous les ustensiles ci-dessus indiqués, le premier dimanche de mars de chaque année, sur la place de Salency ;

5° Il est permis, pourvu qu'on remplisse les conditions ci-dessus, de se mettre à deux pour avoir une part dans lesdits prés, c'est-à-dire avoir chacun un bon cheval ou jument et tous les autres ustensiles ; mais, dans aucun cas, on ne peut être admis seul pour une demi-part, et les deux co-sociétaires devront labourer, herser et faire les corvées ensemble et en commun, sous peine de déchéance et expulsion ;

6° Au vœu de la donation, les parts doivent être égales ;

7° Attendu que les moutoilliers, pour conserver la propriété exclusive qui leur était contestée du pré de la moutoille, ont eu à soutenir plusieurs procès très-longs et très-onéreux, qu'ils ont payé, chacun pour sa part contributoire dans les frais, soixante-quatorze francs, et, depuis, la somme de cinq francs pour faire dresser un inventaire et une analyse complète de tous les titres qui étaient dans la plus grande confusion, il est d'obligation, pour faire partie de la communauté, de payer en entrant la somme de soixante-dix-neuf francs qui est répartie entre tous les membres alors en pied : cette clause est de rigueur ;

8° Les contributions sont payées également par chaque moutoillier ;

9° D'après le titre sus énoncé, le donateur s'était réservé un droit de corvée sur les moutoilliers, et depuis que les droits seigneuriaux ont été abolis, la communauté de Salency et Dominois s'est maintenue en jouissance de ce droit, et pour y satisfaire il faut avoir toujours deux bons chevaux ou juments et charrettes en bon état ; celui qui s'y refuserait ou serait dans l'impossibilité de remplir toutes les conditions et charges susdites, sera débouté.

Tous les moutoilliers sont tenus de faire toutes les corvées de l'année de jouissance jusqu'à la suivante, c'est-à-dire d'un mois de mars à l'autre sans pouvoir prétendre en être dispensés pour cause de perte de chevaux ou autre cause de démontage ;

10° Celui qui serait dessaisi de ses propriétés avant la Saint-Jean (24 juin) serait déchu de ses droits à la moutoille ;

11° Celui qui viendrait à perdre un cheval aura le délai d'un mois pour le remplacer, s'il veut conserver son droit de moutoillier, et quinze jours pour échanger celui qui ne lui conviendrait pas ou à l'administration des moutoilliers.

Lorsqu'un nouveau prétendant se présente, il fait, par voie d'huissier, sommation au syndic de se trouver à jour et heure indiqués, sur la place de Salency, à l'issue de la grand'messe.

Aux jour et heure indiqués, en présence de toute la compagnie des moutoilliers, le postutant vient sur la place avec ses chevaux bien harnachés, et, s'il est reconnu réunir les conditions voulues pour faire partie de la moutoille, il est reçu, et l'huissier dresse procès verbal de la réception qui est suivie d'un petit banquet pour accueillir le nouveau confrère.

La société est régie par un syndic qui est aujourd'hui M. Pierre Antoine Pollet, cultivateur à Salency; le nombre des moutoilliers est de vingt-trois actuellement; chacun d'eux a droit à la jouissance d'un 23e du pré et d'une rente sur l'Etat s'élevant à trois cent-trente-trois francs et provenant de l'indemnité accordée à la société par suite de l'expropriation d'une quantité de 5 ares 59 centiares dans ledit pré, à cause de l'établissement du canal de Saint-Quentin qui le traverse actuellement.

Vous avez entendu prononcer le mot de procès dans l'un des articles de ce règlement, c'est qu'en effet, messieurs, l'institution de la moutoille, toute ancienne qu'elle était déjà, a eu à soutenir une lutte, d'abord avec un seigneur de Salency, et ensuite avec la commune, lutte de laquelle ladite société est sortie victorieuse après que toutes les phases de la juridiction eurent été épuisées.

En effet, messire Charles-François-Laurent Danré, Écuyer, seigneur de Salency, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, ancien capitaine de cavalerie, a prétendu revendiquer la propriété et jouissance de 8 faulx 72 verges 1/3 de pré, faisant partie de la pièce de 28 faulx de la moutoille.

A l'appui de sa prétention, messire Danré produisait :

1° La copie d'un acte que les anciens seigneurs de Salency avaient fait souscrire le 4 mai 1642, non pas à la communauté des habitants de Salency et Dominois, mais à 12 particuliers auxquels on a fait reconnaître qu'ils ne possédaient que dix-neuf faulx 3/4 de pré, au pré de la moutoille.

2° Un bail du 8 mars 1673, par un seigneur de cette partie de pré, ce qui en constituait la propriété à son profit.

3° Et un dénombrement du fief de la rose ou de Salency, par M. Danré à son suzerain le marquis d'Hautefort, à cause de sa baronie de Béhéricourt.

Au contraire, le droit de la communauté résidait dans l'ancien titre récognitif de 1315 sus énoncé, et 4 dénombrements de la seigneurie de Salency.

Le 1er, du 4 juin 1419, émanant de Faulques de Margival,

Ecuyer, seigneur de Résignes et Vieulaines, à noble homme Anthoine de Semente, seigneur de Quesquamps et de Béhéricourt.

Le 2e du 4 juin 1449 présenté par le même Faulques de Margival à Louis de Contin, Ecuyer, seigneur de Nomas, de Béhéricourt et de Pimprez.

Le 3e du 26 juillet 1543, offert par Antoine de Saint-Baussens, dit de Margival, des prés de la moutoille et de la rosière à messire Loys d'Estissacq, chevalier, seigneur de Béhéricourt et Grandrû à cause de madame Anne Daillon, sa femme.

Enfin la quatrième, du 8 août 1736, donnée par M. Jean Sézille, procureur fiscal des terres et seigneurie de Salency, et fondé de procuration de messire Charles-Antoine Danré, père des Moutoilliers, écuyer, seigneur de Salency, Frières-Faillouël et autres lieux, à monseigneur Emmanuel, marquis d'Haute-fort et de Sarcelle, comte de Montignac et vicomte de Ségur.

La baronnie de Béhéricourt, appelée à juger ce différend, rendit une sentence le 24 octobre 1768, qui donnait gain de cause au seigneur de Salency.

Dans cet état, le litige fut porté devant le baillage de Chauny, qui, le 20 juin 1774, rendit, par l'organe de Charles-François Demory-Desgravières, président, lieutenant-général du baillage, une sentence qui contraignit messire Danré à céder et abandonner aux Moutoilliers, demandeurs en l'instance, la propriété et jouissance dudit pré, et à restituer auxdits Moutoilliers, la part qu'il avait indûment exigée dans le pré de la Moutoille, attendu qu'il n'avait point de charrue et ne faisait point labourer et ahenner audit Salency avec ses chevaux, lui faisant défense à l'avenir, et tant qu'il n'aurait pas de charrue, et ne ferait point labourer et ahenner avec ses chevaux, de prendre aucune part ni portion dans ladite Moutoille, qu'audit cas, il serait tenu de la tirer au sort et de payer sa part dans la censive.

Cette sentence fut signifiée à messire Danré le 22 juin 1774.

Messire Danré interjeta appel de cette sentence devant la cour de parlement, après que toutefois MM. Target et Legouvé, avocats au parlement, eurent essayé d'arranger l'affaire, en même temps qu'ils étaient chargés d'une autre difficulté concernant le fief de la rose, et le marais dit de la Frête.

Et un arrêt rendu le 31 juillet 1779, confirma la sentence du baillage de Chauny, et entherina les lettres de rescision obtenues du roi par les Moutoilliers le 14 août 1774, contre un acte du 23 octobre 1768, qui annulait la cession faite par ladite communauté au profit de Charles de Belloy, alors seigneur de Salency, le 4 mai 1642, de trois quartiers de pré faisant partie de la pièce de 28 faulx, et a condamné M. Danré à rendre 29 années d'arrérages de cens dudit pré.

Devant la cour, la communauté était représentée par Antoine Carbonnier, dit Bontemps, laboureur à Salency, son syndic.

Des experts ont été choisis pour apprécier les 29 années de non jouissance, les sieurs François et Nanthier, pour les Moutoilliers, et le sieur Duriez fut nommé d'office pour messire Danré.

Enfin le 10 mai 1780, la cour de parlement prononça un nouvel arrêt portant condamnation de messire Danré à 2,209 fr. d'in demnité, fixée par les experts.

La communauté des Moutoilliers n'eut pas seulement à combattre les prétentions du seigneur; la commune à son tour revendiqua pour elle, le droit à la propriété de cette prairie, et consentit à s'en remettre à la sagesse d'arbitres choisis de part et d'autre, avec l'intervention de M. Mannier, juge de paix de Babœuf.

Les Moutoilliers nommèrent pour les représenter, MM. Demory et Legrand; de son côté, la commune fit choix de MM. Salé et Crochin.

MM. Demory et Legrand s'étant trouvés en état d'arrestation au moment de la révolution, les Moutoilliers nommèrent pour nouveaux arbitres MM. Lenrunce, ancien juge de paix du canton de Noyon, et Claude-Joseph Deroucy, homme de loi à Noyon.

Deux sentences arbitrales, l'une, du 17 juillet 1793, et la seconde, du 1er octobre 1793, maintinrent lesdits laboureurs et ahenniers dans la propriété, possession et jouissance desdites 28 faulx.

C'est en passant par toutes ces vicissitudes, que la société de la Moutoille se trouve avoir aujourd'hui une existence tout à fait distincte et indépendante.

— Sont offerts au Comité :

1° *Note sur une cloche* fondue par M. Morel, de Lyon, par M. l'abbé J. Corblet ;

2° Notice sur le portique de Sarcus, à Nogent-les-Vierges, envoyée par M. Houbigant ;

3° Un pistolet ancien à double détente, donné par une personne de Noyon ;

4° Deux chandeliers du moyen-âge, donnés par M. Foyart ;

5° Plusieurs cartes géographiques, et entre autres une carte de Picardie de 1778, offertes par M. Dordigny ;

6° Fragments de poterie ancienne, trouvés à Beaulieu, et laissés au musée du Comité par M. le docteur Guilbert.

— L'ordre du jour de la prochaine séance est arrêté ainsi qu'il suit :

Fragment de l'histoire de Quierzy, par M. l'abbé Carlet, curé de Manicamp ;

Note sur la cellule de Sébastien Sicler à Larbroye, par M. Béguery.

— La séance est levée à 3 heures 1/2.

Le Secrétaire : l'abbé V. Lecot.

Séance du 2 août 1859.

Inscription sur la statue de Jacques Sarrazin.— Présentations. — Sceau des chanoines de saint Nicolas. Travail de M. l'abbé Carlet, sur Quierzy.— Avant-propos.—Ouvrages et documents consultés. — Importance historique de Quierzy.—Biographie de Dom Gourdin.—Règlement. — Communication de M. Peigné-Delacourt : 1° sur le théâtre de Champlieu ; 2° sur le chemin suivi par César dans les Gaules ; 3° sur Dives et Divette.—Fouilles faites par M. Mazière, à Ribécourt.—Sceau de Pépin trouvé par M. Colson. —Fragment de statue représentant un Dieu gaulois.— Discussion sur le Noviodunum.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Sont présents : MM. le docteur Colson, président; Peigné-Delacourt, Raymond de Cizancourt, Dordigny, Cottu, de Biarre, Maillet, doyen de Lassigny; de Grattier, Cugnières, Carlet, E. Lefranc, J. Marville, Andrieux, Leroux, Béguery, Petit, Billet, Maréchal, de Lahaise, Boulongne et Lecot.

—MM. le docteur Millet et Emile Binard assistent à la séance.

— M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal. M. de Biarre y regrette une omission, qu'il désire voir réparer dans le prochain compte-rendu. Deux fois le Comité, s'associant au vœu exprimé par son honorable trésorier, a demandé qu'une inscription fût placée sur le piédestal de la statue de Jacques Sarrazin. La promesse, faite par M. le Maire, n'a pu encore être réalisée. M. de Biarre regrette l'absence de M. Audebert, qui, sans doute, indiquerait les motifs d'un délai si prolongé. Une somme suffisante a déjà eté offerte pour couvrir les frais d'inscription; si une nouvelle offre était nécessaire, M. de Biarre la ferait volontiers.

Après cette observation, dont on demande la mention au prochain compte-rendu, le procès-verbal est adopté.

— M. le Président présente à la Société MM. Billet et de Lahaise, élus à la dernière séance.

— M. le docteur Guilbert, autrefois membre actif du Comité de Noyon, désire conserver le titre de membre honoraire. Il correspondra avec ses anciens collègues, et leur fera part des découvertes archéologiques de la Société de Périgueux, à laquelle il appartient comme membre résidant.

— M. l'abbé Leroux possédait, il y a quelques années, un magnifique sceau des chanoines de la chapelle Saint-Nicolas, de la Cathédrale de Noyon, qui lui avait été transmis par le vénérable M. Bailly. Ce sceau est passé des mains de M. Leroux dans celles de Mgr l'évêque de Beauvais, qui en est actuellement possesseur. Sur une fausse nouvelle, qui fit croire aux membres du Comité que ce sceau était exposé à disparaître et à s'éloigner du pays qu'il intéresse spécialement, une lettre respectueuse avait été adressée à Mgr pour prier Sa Grandeur de vouloir bien ne pas priver Noyon de cet objet d'art que les archéologues regardent à bon droit comme un précieux souvenir. Dans une lettre, dont M. le

secrétaire donne lecture, Mgr assure le Comité que le sceau de saint Nicolas dont l'évêché est propriétaire, ne disparaîtra du musée de Beauvais que pour être envoyé à celui de Noyon où sa place est naturellement marquée. Après de longues observations de MM. de Biarre, de Grattier, de Cizancourt, Fourrier, Colson, Maillet, Lecot et Leroux, une commission est nommée pour remercier Mgr de la promesse qu'il veut bien faire au Comité, et s'entendre sur une question incidente soulevée par l'existence et l'histoire de ce sceau. Les membres de la commission sont : MM. l'abbé Maillet, de Grattier, de Cizancourt, Peigné, de Biarre et Colson.

— La parole est à M. l'abbé Carlet, curé de Manicamp, pour la lecture d'une partie de son travail sur Quierzy.

Il existe sur Quierzy plusieurs savantes notices de MM. Melleville, de Laon ; Suin, de Soissons ; le baron de la Fons, et M. Petit, notre collègue. M. Carlet s'en est servi, mais il espère ajouter aux excellents détails historiques publiés dans ces notices. Vingt-cinq ans curé de Quierzy, il aime doublement cette importante localité, et il a été heureux de faire de son histoire l'objet de ses études. L'honorable membre a toujours remonté aux premières sources, qu'il indique avec le plus grand soin, afin de faciliter le contrôle ; il a traduit ou analysé les nombreuses chartes signées au palais de Quierzy ; il a consulté plus de cinquante auteurs du moyen-âge qui se sont occupés de son château ; enfin, il n'a rien négligé pour donner au fonds de son travail une très grande valeur historique.

Après une pieuse dédicace, et l'expression du désir ardent de voir se relever l'église, démolie en 1855, et reconstruite en partie aujourd'hui, M. Carlet remercie le Comité d'avoir bien voulu l'associer à ses travaux ; puis il aborde l'étude historique.

« A quelque distance du village, le voyageur aperçoit, en approchant de Quierzy, une tour surmontée d'un toit aigu : c'est le clocher de l'église, véritable calvaire planté au bout d'une longue avenue, pour indiquer au passant le lieu où fut jadis la célèbre *villa*. Non loin de là, en effet, se dresse sur le bord de l'Oise une vieille et massive construction, souvenir traditionnel d'une résidence fréquemment habitée par nos premiers rois. »

IMPORTANCE HISTORIQUE DE QUIERZY.

« Lecteur, touriste, archéologue, si, trop empressé de mesurer le gigantesque donjon de Coucy, vous n'avez pas le loisir ou la curiosité de venir interroger un sol plein de souvenirs, au moins saluez de loin cette terre vénérable, consacrée par la présence de tant d'illustres personnages : papes et empereurs, rois et évêques, comtes et abbés, moines et guerriers. (Voir la liste alphabétique). *Sit reverentia locis quæ augusta illa capita suâ quondam præsentiâ decoraverunt.* C'est Mabillon qui vous recommande ce respect dont il était lui-même pénétré, au com-

mencement de son fameux ouvrage *De Re diplomaticâ*, dans l'épître dédicatoire au grand Colbert, où il signale en premier lieu *Carisiacum*.

« Saluez cette vallée historique, aujourd'hui si paisible, qui fut autrefois le théâtre de tant d'événements célèbres : funérailles d'un grand prince, consécration de la puissance temporelle des papes, ordonnances et capitulaires, fêtes religieuses célébrées par le souverain en société avec le chef suprême de l'église universelle, conseils de guerre, conciles ecclésiastiques, discussions théologiques, examen d'évêque, noces royales, sacre et couronnement, chasses princières, campements militaires, établissement ou au moins naissance de l'hérédité des fiefs; et, pour qu'il ne reste à désirer aucune espèce d'intérêt, malheurs et désastres, ravages successifs par les Normands, par les Jacques, par les Anglais, par les Bourguignons, ravages sous la Ligue, ravages sous la Fronde.

« Enfin, souvenez-vous du plus humble et du plus aimable des savants, Mabillon, lequel, il y a environ deux cents ans, venait en personne explorer ces lieux, les illustrant lui-même par sa présence, et qui a voulu rédiger de sa propre main, au sujet du palais de Quierzy, une dissertation importante, tandis qu'il laissait à son confrère dom Michel Germain, l'étude de cent soixante autres palais royaux. »

Note. — Ceux qui attribuent en entier à dom Michel Germain, né à Péronne, le travail intitulé *de Carisiaco disquisitio,* ont lu, mais ils n'ont pas lu attentivement ce que dom Mabillon déclare à la page 244 de sa *diplomatique;* voici ses paroles : *hanc in eum* (Michaelem Germanum) *operam transtuli.... quam ille..... impigré exsecutus est ad omnia,* PRŒTER LOCOS DE CARISIACO *et Sylvaco, quos aliquando aliâ occasione illustraveram.*

« La valeur historique de Quierzy est tellement importante, qu'elle a provoqué l'envie et la contrefaçon. La petite ville de Crécy-sur-Serre a voulu se l'approprier, en vertu de quelque ressemblance de nom. Le *Creciacum ad saram*, ou *serram*, a prétendu se faire passer pour le célèbre *Carisiacum ad Isaram* ; mais cette prétention, quoique appuyée sur l'autorité imposante d'Adrien de Valois, n'a servi qu'à faire mieux constater les droits légitimes et la noblesse authentique de Quierzy-sur-Oise (1). La thèse de Mabillon sur ce sujet est une démonstration complète ; le procès est jugé ; et nous nous reposons tranquillement à l'ombre du nouvel article 259 du Code pénal.

(1) M. Peigné fait observer que quelques auteurs ont fait de Crécy, tantôt le célèbre Coucy, dont les ruines imposantes devraient suffisamment garantir l'authenticité, et tantôt le *Creciacum* où saint Léger signa son testament.

« D'autres Crécy, Crécy-au-Mont, Crécy-en-Ponthieu, se sont aussi laissé aller volontiers à cette prétention. Nous leur laisserons loyalement tout ce qui leur est dû ; mais nous retiendrons ce qui nous appartient (1).

Après avoir ainsi montré l'importance de cette antique résidence royale, M. Carlet déplore l'état d'abaissement où elle est tombée aujourd'hui : le village subsiste, mais c'est tout : plus de monuments, et surtout pas d'église, ce monument aussi nécessaire aux traditions qu'à la foi : ne trouvera-t-on pas dans la générosité des cœurs chrétiens, et des esprits, amis du passé, les ressources qui manquent à la localité pour relever le temple détruit ?

DES ÉTYMOLOGIES DU NOM QUIERZY.

D'après M. l'abbé Carlet, *Quierzy* est la prononciation picarde de *Chierzy*, lequel est lui-même une contraction du nom authentique et usuel de *Chérisy*, en latin *Carisiacus* ou *Carisiacum*. « Jusque-là, continue l'auteur, tout le monde est d'accord. Mais quelle est la véritable signification de *Carisiacus* ou de *Chérisy* ? L'ancien nom français, confronté avec les mots latins correspondants, nous indique une étymologie assez naturelle : *Chéri-s-y, Carus iacis*, chère habitation champêtre ; étymologie bien justifiée par l'affection que portaient à ce lieu les premiers rois de France.

« M. Melleville le fait dériver de *Capra-aisis*, enclos de chèvres. »

Aux diverses étymologies de Quierzy, M. Carlet ajoute celles qui ont été proposées pour Manicamp. « Auprès des palais royaux, il y avait ordinairement une vaste plaine, dans laquelle les rois francs tenaient en plein air ces assemblées générales connues d'abord sous le nom de *Champs de mars*, ensuite sous celui de *Champs de mai*, et appelées en latin *Madius-campus* ou *Maicampus*. *Maicampus*, voilà l'origine de Manicamp toute trouvée.

« Une autre étymologie fut proposée à la Société archéologique de Soissons, après la visite du 16 mai 1848 (v. le *Bulletin* de l'une de ses séances). Les Normands vinrent camper plusieurs fois à Quierzy et aux environs de Quierzy ; un camp des Nor-

(1) Dans une charte du duc Guillaume, donnée en 910 pour le monastère de Sanxilanges, *Celsiniatus* (*de re diplom*, p. 559, *d*), il est parlé de biens situés en Auvergne, dans le comté de Brioude, *in villâ Carisiaco*. — Près de Turin, il existe une ville appelée *Quiers* ou *Chier*. — Dans l'ancienne Guyenne, il y avait le pays de *Quercy*, dont Cahors était la capitale, *Pagus cadurcinus*.

Cette similitude de noms ne peut produire aucune incertitude sur la véritable position du *Carisiacum* où se sont passés les événements que nous rapporterons, lesquels, sans aucun doute, n'ont point eu lieu en Auvergne, ni dans le Piémont, ni dans la Guyenne. — *Cérisy*, près Moy (Aisne), n'a point de prétentions.

mands, *Man-campus*, aura laissé son nom au village, qui s'est établi par la suite sur son emplacement.

« Une dernière étymologie, beaucoup plus simple, serait celle de M. Peigné-Delacourt : *Magne-camps, Magnus-campus,* tant parce que le village est situé au milieu de cette grande plaine où le bassin de l'Ailette se réunit à celui de l'Oise, que parce qu'il aurait été établi sur l'emplacement d'un vaste camp romain, dont jusqu'à présent les traces n'ont pas été suffisamment signalées. On prétend, dit M. Melleville (*Dict. hist.*), qu'au siècle dernier, on en voyait encore des traces dans la prairie. Assurément, les Romains n'ont pas établi un camp dans une prairie basse, souvent inondée. On aura pris pour vestiges d'un camp romain quelques terrassements exécutés peut-être par les troupes étrangères pendant le siége de Chauny, sous la Fronde.

« Des traces beaucoup plus sensibles d'un camp très-développé se trouvent dans le voisinage de Manicamp, sur le territoire de Saint-Paul-aux-Bois, dans un lieu appelé l'Hermitage, appartenant à M. Du Castel. Mais on n'a pas encore essayé d'en déterminer l'époque. »

M. le docteur Colson propose une quatrième étymologie, basée sur le nom latin des détachements plus ou moins nombreux des armées romaines : *Manus campus*. De là, M. l'abbé Carlet passe à la rivière de l'Ailette, qui s'arrête aujourd'hui à Manicamp, mais qui autrefois descendait jusqu'à Quierzy, et se jetait dans l'Oise, au-dessous du château.

M. le chevalier de l'Epinois, dans la première note de son *Histoire de Coucy*, p. 315, dit : « Je n'entreprendrai pas de réfuter l'opinion de dom du Plessis, qui, se fondant sur l'autorité de Guilbert de Nogent, appelle cette rivière *Ailette*, qu'il fait dériver du mot latin *Aquila*, employé par Guibert. Ce premier abbé de Nogent (sic) qui vivait dans un siècle d'ignorance, s'est sans doute fort peu occupé de rechercher le nom primitif de cette rivière, et a rendu par un mot analogue le nom vulgaire.

— M. Lecot a reçu de M. Caillette de l'Hervilliers, un des membres les plus actifs de la Société des Antiquaires de Picardie, une courte biographie du savant bénédictin Noyonnais, dom Gourdin. Il en donne lecture au Comité, qui remercie M. de l'Hervilliers de cette intéressante notice :

« Dom François Philippe Gourdin, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, ancien professeur de rhétorique, des Académies royales des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, de Caen, de Villefranche, de la Société littéraire de Boulogne, du musée de Bordeaux, de la Société royale de Londres, etc, etc., donne lui-même dans une Notice autographe que possède son petit neveu, M. Alfred Balet, des détails curieux sur ses premières années, depuis sa naissance, jusqu'en 1774 :

« Je vous obéis, dit-il, en 1781, à son confrère M. Deschamp,

qui lui avait demandé cette marque de confiance, je vous obéis, et, malgré toute ma répugnance, voici le détail de ma vie : vous y verrez toute l'inconstance de ma jeunesse, et combien peu j'ai tiré parti de moi-même, jusqu'à l'âge de dix-huit ans, mais les circonstances font les hommes...

« François-Philippe Gourdin naquit à Noyon, le 8 novembre 1739, de François Gourdin, peintre, élève de l'école de Paris ; il fut l'aîné de quinze enfants : son père, plein d'amour et d'enthousiasme pour son art, le destinait à la peinture. A l'âge de quatre ans, laissé seul dans l'atelier, il prend les pinceaux, mélange toutes les couleurs et gâte un tableau sur le chevalet. Le père rentre, et, prenant la chose du bon côté, il trouve ce moment un des plus heureux de sa vie. Dès l'âge de six ans, il mit un rudiment dans les mains de son fils, qui devait avoir fini sa rhétorique à douze ou treize ans, en joignant l'étude du dessin à celles des lettres. C'était le calcul du père.., mais le fils en annonçant quelques dispositions pour l'une et pour l'autre, ne fit aucun progrès. Ayant quitté le collége en troisième, il se livra au dessin avec ardeur et quelques succès. Sentant le besoin de l'intelligence des bons auteurs, il reprit ses études. En seconde, il fit une pièce d'environ deux cents vers sur la mort de Louis XV. En rhétorique, il abandonna les vers latins absolument. Il fit ensuite dix-huit mois de philosophie, qu'il commença par la physique de Descartes, qu'il écrivait sans l'étudier ; mais il prit goût à la lecture, et fit beaucoup d'extraits.

« En 1760, il entra chez les bénédictins, fit profession à l'abbaye de Saint-Georges en 1761, et ses cours de philosophie et de théologie à Saint-Vandrille ; mais son antipathie pour le jargon de l'école lui faisait regretter les moments qu'il perdait pour la littérature. En 1767, renvoyé à l'abbaye de Saint-Georges, il fut nommé dépositaire, six mois après qu'il eût reçu la prêtrise. Ce fut alors qu'il mit la dernière main aux *Après-dîner à la campagne*, qui parurent en 1772, à la suite d'une brochure intitulée : *l'Homme sociable*, déjà imprimée en 1767.

« En 1769, nommé professeur de rhétorique au collége de Beaumont-en-Auge, il y composa une *Rhétorique française*, un *Recueil d'extraits des poëtes allemands*, imprimé en 1773, avec quelques pièces de sa façon ; de plus une *Traduction de l'Art poëtique d'Horace*, avec des notes et des remarques. Après cinq ans d'enseignement, il demanda à se charger de l'*Histoire de Picardie*.

« En 1771, il fut associé à l'académie de Rouen : à cette époque il fit paraître un livre ayant pour titre *De l'Action de l'orateur*. Bientôt apparurent successivement jusqu'en 1791 trente-cinq pièces de vers, qui par la variété et l'importance des matières annoncent une grande étendue de connaissances. Outre ces œuvres, il composa encore un grand nombre de mémoires et de dissertations, en 1787, un *Traité sur la traduction*, dont

les professeurs du collége de Rouen se servirent longtemps pour l'enseignement de la classe de seconde. Enfin, sa dernière composition fut son livre intitulé *De la Prescription en matière de foi, de morale et de discipline*. Quant à ses *Principes sur la grammaire en général, pour servir d'introduction à l'étude des langues, et en particulier à celle de la langue latine,* je ne saurais dire à quelle époque il furent composés.

« Quant éclata la révolution de 1789, l'abbé Gourdin, forcé comme les autres à se cacher, rentra dans l'ordre séculier, mais sans s'écarter jamais de son devoir : sa vie fut très-régulière; fidèle à ses premiers engagements il sut attendre des temps meilleurs jusqu'au moment où Napoléon releva le culte catholique abattu, mais non anéanti. Le bénédictin revêtit alors de nouveau l'habit de prêtre, et reprit ses fonctions ecclésiastiques jusqu'au moment de sa mort.

« Si Rouen lui est redevable pour ses travaux littéraires, elle ne lui doit pas moins pour ses connaissances bibliographiques. Chargé de recueillir dans le département de la Seine-Inférieure tous les monuments littéraires, l'abbé Gourdin, toujours prêt à rendre service à ses concitoyens, se mit à l'œuvre avec ardeur. C'est à ses efforts courageux que cette ville doit la première organisation d'une bibliothèque publique. Nommé membre résidant de l'académie de Rouen en 1771, archiviste en 1803; secrétaire perpétuel pour la classe des lettres en 1804; vice-président en 1814; président en 1815; vétéran le 20 novembre 1818, Dom Gourdin accablé par le travail et par les années demanda sa retraite en 1820; elle lui fut accordée: puis pour récompenser les éminents services qu'il avait rendus, l'académie lui fit une pension de 1,200 francs.

« Quant à son caractère, voici ce qu'il en dit lui-même, s'adressant à un de ses amis :

« Je ne vous peins point mon caractère ni mes mœurs : celles-ci sont simples et pures par la conviction d'un être suprême et d'un monde à venir, car je fais gloire d'aimer la religion, mais la vraie....... Le fond de mon caractère est la véracité, grand défaut dont je ne me corrigerai point (j'en suis fâché), mais que je cache le plus qu'il m'est possible. Il est un sentiment que mon cœur ignore. Mais je sens qu'il est fait pour l'amitié. Je n'ai jamais aimé à suivre les routes frayées, et, presque toujours abandonné à moi-même, j'ai été mon seul guide,— je pourrais en avoir eu un meilleur. Une mélancolie douce occupe mon esprit; j'aime à être seul avec mes livres. L'ambition ne m'a jamais tenté, et amoureux de mes productions lorsque je m'en occupe, je n'en fais pas assez de cas, lorsque je les ai finies, pour y mettre quelque importance. Voilà mon portrait; je l'ai peut-être flatté : c'est à votre amitié à le rendre plus ressemblant... »

Telle est en quelques mots l'esquisse du caractère de M. l'abbé Gourdin. Homme simple et naturel, sans ambition, comme il le

dit lui-même, son véritable bonheur consistait dans la pratique de la religion, et dans la culture des belles-lettres. Fuyant le monde, et lui préférant la solitude, le seul plaisir qu'il se permettait quelquefois, c'était d'aller passer de doux moments dans sa famille qu'il chérissait. Ses lettres sont pleines de sentiments de bonté et l'on voit que c'était le fond de son caractère. Un malheureux événement vint prouver qu'il savait supporter les coups de l'adversité. Après avoir acquis à force d'économies une petite fortune dont il espérait jouir pendant ses vieux jours, un banquier de Rouen, chez lequel il avait placé une somme de 80,000 francs fit banqueroute et se sauva à l'étranger en emportant le fruit de ses pénibles épargnes. Ce malheur arrivé pendant sa vieillesse ne changea pas la douceur de son caractère : loin de s'emporter en plaintes inutiles contre les inconstances de la fortune, il regarda cette peine comme une épreuve de la Providence et sembla dire, comme Job : « Mon Dieu, vous m'aviez tout donné, vous m'avez tout repris, que votre sainte volonté soit faite. » Cependant jusqu'à sa mort il garda un triste souvenir de cet événement ; dans sa correspondance on trouve beaucoup d'allusions à l'infidélité de son banquier : pour ne citer qu'un exemple, voici un passage tiré d'une lettre, écrite de Rouen : « le commerce est mort ici ; mais le luxe y est insolent, aussi les banqueroutes sont-elles fréquentes ; il n'y a plus de probité, parce qu'il n'y a plus de religion. » Ce simple passage n'a-t-il pas un cachet de fermeté? Mais où sont les regrets, où sont les reproches! Cette perte réduisit ses ressources à son traitement de prêtre montant à la somme de 600 francs et sa pension académique de 1,200 livres

Abandonnant donc cette ville, il alla à quelque distance de là chercher une retraite où il put terminer en paix ses jours. Néanmoins, il continua jusqu'à la fin ses fonctions de prêtre, faisant à pied, malgré son grand âge, trois fois par semaine, le chemin de Bon-Secours à Rouen : cinq ou six kilomètres séparent ce hameau de la ville.

Jusqu'à la fin de sa vie, il conserva un esprit libre, qui ne fut jamais appesanti par les faiblesses de la vieillesse. Il travailla jusqu'à la fin, ainsi qu'il le fait connaître dans deux de ses lettres. Dans l'une, datée du 21 mai 1823, il dit : « Je travaille autant de temps chaque jour que je faisais il y vingt ans; c'est dans ma solitude une grande consolation. » Dans l'autre, du 9 décembre 1823, il écrit encore ceci : « Je travaille comme il y a vingt ans, à l'exception que je consacre tous les moments de ma vieillesse à défendre la religion des attaques de ses ennemis, et qu'il y a vingt ans j'étais par les circonstances engagé à un travail profane. Il faut avouer que je n'y trouvais point la satisfaction que je goûte dans la recherche de la vérité. C'est que Dieu même est la vérité et que toutes les recherches de l'antiquité dont je me suis occupé ne présentent que des probabilités et souvent des

contradictions. On s'épuise en conjectures et quand on a bâti un système sur des faits souvent incertains, on s'applaudit sans être parfaitement content de son travail. » L'abbé Gourdin écrivait cette lettre à l'âge de 83 ans : que l'on juge par là de la vivacité de son esprit.

C'est ainsi que passant sa vie à travailler, à accomplir ses fonctions ecclésiastiques, à entretenir de douces relations avec sa famille, M. l'abbé Gourdin, à l'âge de 85 ans termina sa glorieuse carrière, regretté de tous ceux qui l'avaient connu. Selon toutes les probabilités, il mourut à Bon-Secours ; quant au lieu de sa sépulture, je ne saurais le dire.

— Le règlement est de nouveau soumis à l'examen des membres, discuté article par article, et définitivement approuvé.

— La parole est à M. Peigné-Delacourt pour une communication sur le théâtre de Champlieu. L'honorable vice-président a toujours soutenu, contre MM. de Saulcy et Viollet-Leduc, l'opinion qu'il fallait voir dans les constructions récemment découvertes, les restes d'un théâtre et non d'un cirque. L'attention de l'Empereur a été attirée sur cette question, par l'emplacement même du théâtre qui avoisine la forêt de Compiègne ; le terrain a été loué, et les fouilles faites il y a quelques mois ont mis à nu les deux murs qui fermaient l'enceinte en face de l'amphithéâtre ; l'emplacement du *proscenium* et du *pulpitum* est aujourd'hui parfaitement indiqué ; les siéges réservés aux personnes importantes et aux chefs militaires sont encore visibles : la question est donc résolue, et l'opinion émise au sein du Comité de Noyon, par M. Peigné, et défendue avec tant d'habileté dans l'opuscule publié par lui sur cette question, triomphe aujourd'hui de toutes les dificultés.

— L'honorable membre appelle l'attention de ses collègues sur un travail publié dans la *Revue Européenne*, par M. de Saulcy, sur la marche suivie par César dans les Gaules. Le savant membre de l'Institut, après avoir exposé sous une forme attrayante, et avec une élégante clarté, les détails antérieurs à l'arrivée de César sur les bords de l'Aisne, traite la question de l'emplacement des deux armées avec une lucidité et une rigueur qui ne permettent pas de doute sur la valeur de son opinion. C'est bien à Pont-Arcy que le général romain a dû culbuter les armées gauloises, et Berrieux peut être considéré comme le Bibrax des *Commentaires*. Seulement, il est juste d'observer que M. Moët de la Forte-Maison avait depuis longtemps émis la même idée, d'après un manuscrit de la collection de dom Grenier.

— M. Peigné-Delacourt termine en faisant remarquer, dans le texte d'Eginhard, un nom de lieu qui pourrait être, d'après lui, Dives ou Divette. Charlemagne et Carloman se réunirent, dit l'historien, à *Duas dives* ; et jusqu'ici la position de ce lieu n'était pas fixée. Il ne serait pas téméraire, d'après M. Peigné, de voir dans ce mot, les noms réunis de Dives et Divettes, lieux

habités depuis les premiers temps de la monarchie, et où nos rois de la seconde race avaient une résidence.

— M. le secrétaire lit un travail de M. Mazière sur des fouilles faites à Dreslincourt par ses soins et sous sa direction.

DÉCOUVERTE DE CERCUEILS ANTIQUES SUR LA MONTAGNE DE DRESLINCOURT.

I.

Sur la montagne de Dreslincourt, près de la ferme d'Attiche, vers le sud-est, se trouve un terrain de médiocre étendue, sans dénomination particulière dans les titres officiels, mais que les gens du pays appellent *la pièce des cercueils* ou *l'ancien cimetière de Dreslincourt.*

Les travaux de la culture ont mis au jour à diverses reprises quelques cercueils en pierre dont les débris se voient épars çà et là.

M. Graves (1) rapporte qu'*on a recueilli* en ce lieu *des tuiles et quelques médailles d'or ;*

M. Peigné-Delacourt, d'Ourscamp, possède un *Lucius Verus*, en or, qu'un enfant, gardant un troupeau, trouva sur une taupinière ;

Et nous-même nous avons entre les mains un *Gallienus* et un *Tetricus* père, petit bronze, ramassés sur le sol au mois de janvier dernier.

La pièce des cercueils est bornée sur un côté par un chemin qui, établi pour les relations de la montagne avec la plaine, a dû exister de toute ancienneté. Ce chemin porte sur le Cadastre le nom de *chemin de Cannectancourt à Ribécourt ;* après avoir coupé le chemin de Gournay, il passe à l'ouest de la ferme d'Attiche, suit le plateau du *promontoire* qui, se détachant de la chaîne de montagnes dont Attiche est le point culminant, s'avance vers le sud-est, se bifurque et descend dans la vallée, à gauche et à droite par de profondes *cavées.*

Non loin de là, dans un rayon d'un kilomètre à peine, se rencontrent de nombreux vestiges des temps antiques ; ainsi :

Cambry (2) rapporte que *sur la montagne, au nord-ouest de Dreslincourt, près la ferme d'Attiche,* on découvrit (vers 1776), *plusieurs tombes de pierres de taille : dans leur intérieur étaient sculptées toutes les formes du corps de l'homme ; dans ce vuide proportionné sans doute à la grandeur de l'individu qui devait l'occuper, on a trouvé des ossements d'hommes et d'enfants qui, sur le champ,* se décomposèrent. *Aucune inscription, aucune médaille, aucun autre signe n'indiquait l'époque de cette forme de tombeaux extraordinaires.*

Le même auteur rapporte encore qu'*au sud* de la montagne

---

(1) *Notice archéologique sur le département de l'Oise.*
(2) *Description du département de l'Oise.*

de Dreslincourt, *à un quart de lieue de la ferme d'Attiche, dans une partie de bois* (le bois du buisson aux renards), on trouva *plusieurs pièces de monnaie du poids de nos pièces de trente sous; elles ne portaient aucune figure distincte, aucune tête, mais des espèces de chiffres et de caractères inconnus.*

M. Graves (1) mentionne :

Qu'*on a ramassé des médailles gauloises avec des antiquités romaines autour de la ferme d'Attiche;*

Qu'*on a trouvé sur la sommité d'Attiche, au lieudit les Dates, des armes de fer, des tuiles et des poteries d'une pâte fine;*

Que *M. Béguery* (de Noyon), *en a tiré sur un autre point une très-belle médaille de Lucius Verus, en or; et M. Colson* (de Noyon), *un Posthume et un Marc-Aurèle, grand bronze;*

Enfin qu'*on trouve journellement des sarcophages à la ferme d'Attiche, près du jardin et du puits.*

M. Peigné-Delacourt y a recueilli, outre le Lucius Verus en or, déjà cité, un Antoninus et deux Faustina en argent.

Et nous-même nous possédons un de ces objets appelés communément *hachettes gaulo ses,* en silex, trouvé en 1857, près de l'ancien chemin dont nous avons parlé ci-dessus.

II.

Dernièrement, des fouilles entreprises dans une partie de *la pièce des cercueils,* amenèrent la découverte de onze cercueils en pierre.

Voici la relation de ces fouilles :

Dans une première tranchée ouverte sur le bord même du chemin, on rencontra, à cinquante centimètres environ de profondeur, un grand nombre de pierres, de volume à peu près égal, brutes, placées les unes à côté des autres, pour ainsi dire alignées.

Est-ce hazard, ou la suite des travaux de culture? ou faut-il voir les restes d'une clôture?

Une autre tranchée fut faite à deux mètres environ de la première et parallèlement : cinq cercueils furent successivement rencontrés;

L'état des deux premiers indiquait qu'ils avaient été déjà fouillés, la pierre supérieure était brisée, l'intérieur rempli de terre et de sable, les ossements en désordre;

Le troisième cercueil était intact;

Le corps était couché sur le dos, les bras allongés; à droite, près de la cuisse, se trouvait la lame d'un sabre, en fer, n'ayant qu'un côté de tranchant, sa longueur est de 0,44 centimètres, et sa largeur de 0,05 centimètres décroissant jusqu'à former pointe; une portion de la lame était nécessairement engagée dans la poignée dont il ne restait aucun vestige;

(1) *Not. arch. sur le dép. de l'Oise.*

Les quatrième et cinquième cercueils étaient également intacts.

Dans l'un, il y avait entre les pieds du mort, un vase en terre grise grossière, à bords un peu évasés, au ventre rebondi; sa hauteur est de 0,07 centimètres, et son diamètre à l'ouverture de 0,10 centimètres; il contenait quelques débris de charbon et de petits os à demi calcinés.

L'autre cercueil ne renfermait que le corps.

Une autre tranchée fut faite ensuite à dix mètres environ de la deuxième, dans la même direction; quatre cercueils furent rencontrés.

Les trois premiers, (6e, 7e et 8e) avaient été fouillés; les pierres étaient brisées, et les ossements épars dans la terre et le sable;

Le neuvième cercueil était intact.

Aux pieds du mort, à droite, était un vase en terre grise grossière, comme le premier vase trouvé, a peu près de même forme, mais plus haut et moins ventru; sa hauteur est de 0,09 centimètres, et son diamètre à l'ouverture, de 0,10 centimètres environ; il ne contenait qu'un peu de cendre et une espèce de résidu noirâtre, presque gras.

Dans une dernière tranchée commencée à peu de distance de la précédente et non continuée, deux autres cercueils furent rencontrés; ils étaient intacts.

L'un ne contenait que le corps.

L'autre, le corps, les débris d'un vase assez semblable aux deux déjà trouvés, des fragments en fer dont la réunion a formé la lame d'une arme de deux tiers plus petite que le sabre, sans doute d'un couteau, et la moitié d'un objet en bronze qui nous parut avoir été une agraphe ou une broche.

Bien que les fouilles n'aient eu lieu que dans une partie relativement peu considérable du terrain, elles ont présenté néanmoins des résultats qui permettent d'apprécier l'ensemble de ces inhumations.

Les cercueils sont enfouis à une faible profondeur qui varie de 0,40 à 0,50 centimètres environ, et ils reposent dans ou sur le sable, suivant que la couche de terre végétale a plus ou moins d'épaisseur.

Ils forment des lignes parallèles, espacées inégalement, se dirigeant du Sud au Nord;

Ils sont placés, dans chaque ligne, irrégulièrement, de façon quelque peu confuse, plus ou moins près l'un de l'autre; ils ont tous la tête tournée vers l'Ouest, ou vers le Nord-Ouest;

Leur forme est celle d'une auge à base quadrangulaire, plus large à une extrémité qu'à l'autre; le dessus, *le couvercle* si l'on veut, est simplement rapproché par juxtaposition, sans trace de ciment ni d'attache en métal, effleurant les parois extérieures de l'auge; un seul cercueil présentait un trou de quelques centimètres de diamètre percé sous la tête.

Tous sont d'un seul morceau, creusés dans un bloc de pierres provenant des bancs tendres du calcaire grossier, le couvercle est de même pierre; à très-peu de distance de *la pièce des cercueils*, se trouve une carrière, depuis longtemps abandonnée, d'où évidemment cette pierre a été extraite.

Voici la moyenne de leurs dimensions :

Longueur		2 m.	15 c.
Largeur	à la tête	0	70
	aux pieds	0	42
Profondeur		0	40

L'épaisseur des parois varie de 0,10 centimètres à 0,15 centimètres ; elle est généralement plus grande pour la paroi du fond et pour le couvercle ;

Les ossements étaient dans un état parfait de conservation ; ils avaient pris seulement une teinte rouge-brun très-foncée.

Nous avons distingué quelques squelettes d'hommes et de femmes, mais aucun d'enfant.

Nous ajouterons que le squelette auprès duquel a été trouvé le sabre, était remarquable par ses proportions gigantesques, la grosseur des os et la force des mâchoires qui avaient encore toutes leurs dents; la tête et les pieds touchaient les parois du cercueil qui était le plus grand de tous ceux que nous avons mesurés.

III.

A quelle époque remontent ces inhumations?

Sans aucun doute, nous a-t-on dit, à l'époque gallo-romaine, la rencontre sur le sol des pièces de monnaie à l'effigie de Lucius Verus, Gallienus et Tetricus père, la forme et la matière des cercueils, leur orientation, les objets qu'ils renfermaient, etc. le démontrent suffisamment.

A ceci nous répondrons :

La présence des pièces de monnaie à l'effigie de Lucius Verus (161-169), de Gallienus (253-268) et Tetricus père (267-272 ou 273) peut, jusqu'à un certain point, faire admettre que ces inhumations ne sont pas antérieures à la seconde moitié du troisième siècle, mais rien de plus : En effet les successeurs de Clovis Ier n'émirent qu'une quantité relativement peu considérable de monnaie, à peu près exclusivement en or ; et par suite, autant par habitude que par nécessité, la monnaie ramaine, surtout celle d'argent et de bronze, conserva son cours et resta dans la circulation.

Il est vrai, les cercueils en pierre, dans les conditions de ceux exhumés *à la pièce des cercueils*, ont été en usage pendant la période gallo-romaine ; certaines poteries en terre fine ou commune, avec ou sans ornements, certains ustensiles en métal, certaines armes, portent le cachet irrécusable de cette période.

Mais l'emploi de semblables cercueils, leur orientation de l'Ouest à l'est, cette coutume de placer auprès du mort ses armes, ses bijoux, quelques pièces de monnaie et des vases contenant du charbon et des aliments, ces produits de l'industrie des arts gallo-romains ne cessèrent point, ne disparurent point brusquement et sans transition, à la chute de la domination romaine; ils subsistèrent et se continuèrent longtemps après : ceci est incontesté.

Deux éléments constituèrent la société franque, l'élément franc et l'élément gallo-romain.

Les Francs étaient peu nombreux (1), encores barbares; tout en imitant, en s'appropriant même la politique et les institutions gallo-romaines, ils conservèrent leur langue, leurs pratiques, leurs errements; la communauté, qu'on me passe l'expression, *gallo-romanisa*, mais l'individu resta franc; (2)

Les gallo-romains formaient une population considérable, jouissant d'une civilisation relative; tous n'émigrèrent pas, tous ne furent point dépossédés et expulsés (3); un certain nombre d'entre eux, acceptant ou subissant les conséquences du nouvel ordre de choses, demeura dans le pays, avec sa langue, ses pratiques, sa civilisation.

La fusion des deux races ne se fit que lentement, progressivement, à la suite de relations journalières et sous l'influence d'une commune religion.

De là, la rencontre pendant la période franque, d'usages, et de monuments ayant, dans les premiers temps, le caractère franc ou gallo-romain, et plus tard, un caractère mixte, pour ainsi dire indécis.

C'est ce dernier caractère on ne peut le nier, que présentent les inhumations de *la pièce des cercueils* :

D'où nous conclurons que ces inhumations n'appartiennent pas à la période gallo-romaine mais à la période francque; et sont postérieures à la conquête très-probablement de plusieurs siècles.

---

(1) Suivant M. Bullet (*Mém. sur la langue celt.*), Clovis I, après avoir réuni sous sa domination les diverses tribus franques, ne comptait dans ses états que 30,000 combattants de sa nation.

(2) Nous n'en citerons qu'un témoignage, émané du sixième siècle, d'Agathon : *Sunt enim Franci..... sed et politiâ ut plurimum utuntur romanâ et legibus iisdem..... Habent et magistratus in urbibus et sacerdotes; Festa etiam perindè ac nos celebrant, et pro barbarâ natione, valdè mihi videntur civiles et urbani, nihiloque a nobis differre, nisi solummodo barbarico vestitu et linguæ proprietate.*

(3) *Si romanus homo possessor, id es qui res in pago ubi commanet proprias possidet...* (Leg. Salic, t. XLIII, § 7.) *Si quis romanum tributarium...* (Leg. Salic, *id.* t.. § 8.) *Si quis romanum conviram regis...* (Leg. Salic, etc., etc.)

Les Bourguignons et les Visigoths prirent les deux tiers des terres qu'ils avaient conquises, et laissèrent le dernier tiers aux habitants du pays. (Leg. Burg., t. 54. art. 1 ; Leg. visig., t. 1, art. 8.)



En considérant l'ensemble des vestiges antiques rencontrés sur la montagne de Dreslincourt, que nous avons précédemment énumérés, leur variété, et les différences d'origine (1), nous ajouterons qu'à notre sentiment, il a pu exister à Attiche un établissement gallo-belge; et que cet établissement a subsisté pendant les périodes gallo-romaine et francque, pour arriver jusqu'à nous, non sans avoir très-probablement éprouvé de nombreuses vicissitudes.

IV.

Et la tradition, que dit-elle, car partout il y a une tradition?

Nous l'avons interrogée et recueillie soigneusement, et voici ce qu'elle nous apprend :

Il y a longtemps, bien longtemps, Dreslincourt, Ribécourt et Cambronne n'existaient pas alors, Attiche était habité par des hommes plus grands, plus forts que ceux de maintenant, ils cultivaient le plateau de la montagne.

Devenus trop nombreux et se trouvant à l'étroit, ils se séparèrent; les uns demeurèrent à Attiche, et les autres vinrent s'établir à mi-côte, qui, à l'Est, vers Dreslincourt au lieudit *en Vieville; la vieville, le hamel*; qui, à l'Ouest, vers Cambronne, à Hantoval; qui enfin vers Ribécourt, à peu de distance de l'endroit où se voient aujourd'hui les ruines du château de *la Folie :*

Bientôt, ces terriers, les émigrant pour la même cause et peut-être aussi attirés par la fertilité de la vallée, descendirent dans la plaine et formèrent les villages de Dreslincourt, *Drailini curtis ;* Ribécourt, *Riberti curtis*, et Cambronne, *Camboriacum*.

Chacun d'eux avait son cimetière particulier; ceux d'Attiche à Attiche même, ceux de Dreslincourt, a *la pièce des cercueils* ou *l'ancien cimetière de Dreslincourt :* etc., etc.

—M. le docteur Colson présente au Comité un sceau (2), qui lui paraît être très-précieux, et qui pourrait, avec assez de probabilité, être attribué à Pépin. L'honorable président expose ainsi ses doutes :

« La dynastie mérovingienne finit en la personne de Childéric III, qui fut dépouillé du titre de roi, rasé, et enfermé dans le monastère de Sithin, l'an 752, par Pépin. Ce dernier, surnommé le Bref à cause de la petitesse de sa taille, fut alors proclamé roi des Français dans une assemblée réunie à *Soissons*, au mois de mars de la même année 752; et il commença la race des rois Carlovingiens. Il mourut le 24 septembre, de l'an 768, à l'abbaye de Saint-Denis.

« La veille de sa mort, il avait donné à cette abbaye la forêt

(1) Attichy, Attiche, suivant Carlier (hist. Valois), est dérivé de *Attegies*, terme celtique ou saxon, signifiant un amas de cabanes occupées par des bûcherons.

(2) Voir la planche I, figure 1 et 2.

Iveline, par un acte que nous ont conservé les Bénédictins. Or, dans cet acte on voit représentés le prétendu sceau et la signature de Pépin ; la signature est simplement une croix ; mais pour le sceau, c'est une image informe, sur laquelle on ne distingue, ni légende, ni effigie, ni aucun signe enfin, qui puisse être interprété : c'est un monument sans valeur.

« Le *Trésor de glyptique et de numismatique* française, dans lequel un volume entier est consacré aux sceaux des rois et reines de France, n'en a publié aucun de Pépin-le-Bref.

« Dans le tome IV de la *Diplomatique des Bénédictins* (p. 51), se voit un sceau représentant une tête de Bacchus barbu, ornée d'une couronne de pampre, sans légende ; ce sceau a été trouvé sur un diplôme délivré par Pépin dans le monastère de Saint-Denis. C'est évidemment l'empreinte d'une pierre antique, grecque ou romaine.

« Dans le même ouvrage est mentionné un sceau, publié par Montfaucon, qui l'a tiré de la Défense de l'église de saint Maximin de Trèves, par Zyllesius. Un peu plus loin se voit un troisième sceau, avec la légende *Imperator Pipinus*, et un buste surmonté d'une croix.

« Enfin, au bas d'un privilége accordé à saint Boniface par Pépin, la première année de son règne, on trouve un sceau représentant un buste que les Bénédictins ont cru être celui de Pépin. Il porte la légende : *XPE PROTEGE PIPINUM, REGEM FRANCORUM* ; nous connaissons ce sceau par la publication qui en a été faite, avant les Bénédictins, par Schannat.

« Je ferai remarquer que si ces sceaux sont authentiques, les figures pourraient bien plutôt être celles d'empereurs romains, que celle de Pépin, avec une légende refaite pour la circonstance.

« Mais de ces trois sceaux, aucun n'a l'importance de celui que j'ai découvert, et les deux derniers ont été reconnus comme tellement suspects, depuis l'époque où les Bénédictins ont publié leur grand *Traité de Diplomatique*, qu'aucun auteur n'ose les citer aujourd'hui.

« Celui que je possède représente une tête royale entourée du diadème : la légende n'a pu être déchiffrée jusqu'ici, quoique les caractères soient assez bien conservés. Au revers est représenté en relief un homme se cramponnant à la mâchoire supérieure d'un lion qu'il a saisi par derrière, et qu'il tient fortement appuyé contre un de ses genoux. Or, un seul roi peut avoir donné lieu à la représentation d'une pareille scène.

Le moine de Saint-Gall qui a écrit les faits et gestes de Charles-le-Grand, raconte qu'à son retour d'Italie, le roi Pépin-le-Bref, « instruit que les principaux de son armée ne manquaient aucune occasion de le déchirer en secret avec mépris, ordonna d'amener un taureau d'une grandeur à inspirer l'effroi et d'un courage indomptable, et de lâcher contre lui un lion d'une

extrême férocité. Celui-ci, fondant sur le taureau avec la plus violente rapidité, le saisit au col et le jeta par terre.

— « Allez, dit le roi, à ceux qui l'entouraient, allez arracher le lion de dessus le taureau, ou tuez-le sur le corps de son adversaire.

« Ceux-ci se regardèrent les uns les autres, et le cœur glacé de frayeur, purent à peine articuler en sanglotant ce peu de mots :

— Seigneur, il n'est point d'homme sous le ciel qui ose tenter une telle entreprise.

« Le roi, plus hardi, se lève alors de son trône, tire son épée, sépare des épaules la tête du lion et celle du taureau, remet son glaive dans le fourreau, et se rasseoit en disant :

— Vous semble-t-il que je puisse être votre Seigneur ? N'avez-vous donc jamais entendu dire comment David, enfant, a vaincu le géant Goliath, et comment Alexandre, malgré sa petite taille, a traité ses généraux de la plus haute stature ?

« Tous alors tombèrent à terre comme frappés de la foudre en s'écriant :

— Qui, à moins d'être fou, refuserait de reconnaître que vous êtes fait pour commander aux mortels ? »

Ce fait, ajoute M. Colson, est, ainsi que beaucoup d'autres rapportés par le moine de S. Gall, une légende naïve plutôt qu'une histoire véritable. Mais il est permis de supposer que cette légende repose sur un événement que le sceau, dont je suis possesseur, rétablirait dans sa vérité. Un roi domptant un lion, cela ne peut être que le fait de Pépin-le-Bref, et la victoire du roi sur le lion, rapportée comme elle l'est sur le sceau, est beaucoup plus naturelle et plus admissible que le récit du moine historien.

— Une découverte fort intéressante a été faite sur une ancienne chaussée qui traverse le territoire de Gury. C'est un buste creusé dans la pierre et ressemblant complètement pour la forme aux Dieux Gaulois que le hasard a fait rencontrer dans les tumulus. La figure est bien conservée ; le Dieu paraît jeune, des rayons sont grossièrement représentés sur la tête ; mais aucun autre attribut ne peut servir à faire reconnaître sa place dans l'Olympe Gaulois.

Les membres du Comité félicitent unanimement MM. Jules et Edmond Lefranc qui ont découvert ce précieux reste des traditions religieuses de la Gaule, et M. le Président les remercie en particulier de l'abandon qu'ils veulent bien en faire au Musée.

— Une longue discussion s'engage entre M. de Grattier et M. Peigné-Delacourt, sur la position de *Noviodunum*. Selon M. de Grattier, le Mont de Noyon, pas plus que la ville de Noyon, ne peut être le *Noviodunum* de César ; et voici les raisons qu'il en donne : 1. Les délimitations des anciens pagus ont été, de l'aveu de tous les historiens, conservées dans l'établissement des diocèses ; or, le mont de Noyon appartenait, dès les temps les

plus reculés, au diocèse de Beauvais : donc il devait faire partie antérieurement du pays des Bellovaques, et par conséquent n'est pas le *Noviodunum*, qui, d'après César, fait partie du pays des Suessons. 2. Les plus anciens géographes ont toujours placé le Mont de Noyon en dehors du Soissonnais. 3. Si on observe les coutumes en vigueur dans les pays dont il est question, on trouvera que la coutume de Vermandois s'arrêtait à l'Oise d'un côté, et à la rivière du Matz de l'autre : donc, ni Noyon, ni le Mont de Noyon, ne paraissent pouvoir être regardés comme le *Noviodunum suessionum* des Commentaires.

M. Peigné répond : 1. Que le Mont de Noyon peut avoir fait partie primitivement du *pagus suessionensis*, et en avoir été détaché plus tard pour être donné à saint Médard et faire partie de l'évêché de Noyon. 2. L'opinion des géographes, qui ont écrit si longtemps après les événements, ne peut être regardée comme un argument sérieux. 3. Il en est de même des Coutumes, établies au onzième siècle, tandis que les faits dont il est question ont précédé notre ère. M. Peigné résume ensuite les principaux arguments produits dans son mémoire sur *Noviodunum*, et il conclut en demandant que bonne guerre soit faite à son opinion par ceux de ses collègues qui ne croient pas devoir l'accepter, mais plutôt avec des mémoires écrits que dans une discussion verbale. Il est toujours plus facile de se comprendre, et par conséquent de s'entendre sur des pièces écrites dont tout le monde peut peser la valeur.

M. de Grattier partage l'avis de M. Peigné, et il est décidé que la discussion continuera dans la prochaine séance par la lecture d'un mémoire écrit sur la question.

— Sont remis au Comité :

1° *Histoire des Pays-Bas,* par Emmanuel de Meteren ; offerte par M. Michel Chaverlange ;

2° *Les après-dîner à la campagne,* ouvrage très-intéressant du savant Bénédictin Noyonnais, dom Gourdin, offert par M. Trouillet.

— L'ordre du jour de la séance du mardi 11 octobre est ainsi réglé :

Lecture de M. l'abbé Maillet, doyen de Lassigny, sur les seigneurs de Roye ; suite de la discussion sur *Noviodunum*.

— A l'occasion d'un vœu émis par M. Colson, à propos de la bibliothèque, M. Fourrier informe le Comité que l'Administration a mis toute la diligence possible à faire exécuter les derniers travaux, et que les lenteurs apportées à l'achèvement de la salle sont dues uniquement aux formalités officielles auxquelles il est impossible de se soustraire.

— La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,
L'abbé Lecot.

Séance du 11 octobre 1859.

Admission de trois nouveaux membres.—Rapport de la commission nommée pour l'examen du champ de bataille de Truciacum. —Vitraux de la Salle Capitulaire. — Exposition archéologique en 1860. — Travail de M. Milet sur la longueur des étapes romaines : Réponse de M. Peigné. — Communication de M. Sainte-Marie Bécu sur le passage des *Commentaires* de César, relatif à *Noviodunum*. — Biographie de Ravaux de Remy. — etc.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Sont présents : MM. le docteur Colson, président ; Peigné-Delacourt, Rogeau, Raymond de Cizancourt, Laffineur, Fourrier, de Biarre, Coltu, Bougon, Leroux, Andrieux, Marville, Léon Mazière, Gossart, Cugnières, Billet, Maréchal, Carlet, Jules Lefranc, Rendu, Boulongne, le docteur Milet, l'abbé Lambert et Lecot.

— Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

— M. le président propose comme nouveaux membres titulaires du Comité : MM. Léon de Devise, de Béhéricourt, le docteur Milet, et l'abbé Lambert, professeur de géologie et de physique à l'Institution Saint-Charles, de Chauny. Les trois candidats sont admis, et M. le président prie MM. Lambert et Milet, présents à la séance, de vouloir bien prendre place parmi les membres de la Société.

— La Commission nommée pour visiter la partie du territoire de Trosly, où, d'après M. Marville, s'est donnée la bataille de *Truciacum,* en 597, fait connaître dans un rapport lu à la séance par M. le docteur Milet, les détails de ses recherches.

C'est le 7 septembre qu'eut lieu l'excursion de Trosly. MM. de Biarre, Peigné-Delacourt, Petit, Carlet et Lecot, auxquels avaient bien voulu s'adjoindre le Frère directeur des Ecoles chrétiennes et le docteur Milet, se réunirent chez M. Marville, où les attendait la plus gracieuse et la plus cordiale hospitalité. Les membres de la Commission visitèrent l'église paroissiale qu'une intelligente restauration rendra digne de la populeuse commune de Trosly, puis se dirigèrent vers la plaine située entre ce village et Saint-Paul-aux-Bois.

A peu de distance de l'église, un de messieurs les ecclésiastiques de la Commission fit remarquer une croix d'érection récente, sur laquelle il attira l'attention de ses collègues. Les règles de l'art, aussi bien que les convenances chrétiennes, demandent que la croix reste, avant tout, le signe de la rédemption des hommes, et par conséquent, ne porte point, à la place du Sauveur immolé, des emblèmes sans signification, ou même Jésus-Christ enseignant et bénissant. Il est à regretter que des monuments, d'ailleurs exécutés avec beaucoup de soin, comme la croix de Trosly, pèchent ainsi contre le goût et le principe, supérieur à tous les autres, de la vérité dans l'art.

A une distance d'environ 100 mètres, au nord-ouest du vil-

lage, se trouve un terrain formant une petite éminence, et couvert, sur une étendue notable, de débris de tuiles et de carreaux à paver, dont l'origine gallo-romaine n'est pas douteuse. Nous avons pu voir, chez M. Marville, un carreau entier, une tuile à rebords bien conservée, et de plus un moyen-bronze à l'effigie de Vespasien, recueilli dans le même lieu. La Commission a reconnu à tous ces caractères l'emplacement d'une habitation gallo-romaine, et elle pense que des fouilles faites sur une étendue dont les limites sont tracées par les contours de l'éminence, pourraient n'être pas sans résultat.

En poursuivant dans la même direction, nous arrivâmes dans une plaine de trois à quatre kilomètres d'étendue, dont l'extrémité ouest est bornée par la colline de Saint-Paul. Là, M. Marville développa devant la Commission les arguments qu'il apporte à l'appui de sa thèse : nous ne les reproduisons pas ici, puisqu'ils doivent être communiqués au Comité par la lecture même du travail où sont présentés ces arguments. Il nous suffira de dire qu'une fois *Brennacum* reconnu pour être Brétigny, l'opinion de M. Marville a paru à la majorité de la Commission, revêtir des caractères de probabilité qu'aucune autre opinion ne présente au même degré.

A l'une des extrémités de cette plaine, se trouve, au lieudit le *moulin Carbin,* un enclos entouré de fossés larges et profonds, parfaitement conservés. Ce terrain, ainsi limité, a à peu près la forme quadrangulaire des *locella* d'Autreville, que M. Peigné regarde comme l'emplacement d'un château mérovingien.

La vue de l'enclos d'Autreville a donné à M. Marville l'idée de placer au moulin Carbin une habitation carlovingienne, qui pourrait être, selon lui, le Carbonacum d'Eginhard. La Commission accueille volontiers la première idée, sans se rendre solidaire de la seconde. Le Comité jugera sur les arguments présentés par l'honorable membre, dans son mémoire actuellement à l'impression.

Enfin, l'excursion sur le territoire de Trosly finit par la visite d'un terrain, affectant la forme d'une coquille parfaitement régulière, et bordé sur toute son étendue d'un rideau élevé, découpé en gradins nombreux et également espacés. N'est-ce qu'un jeu de la nature, un terrain modifié avec une parfaite régularité pour les besoins de la culture, ou bien faut-il voir dans la disposition de cette demi-ellipse un véritable amphithéâtre, l'un de ceux, peut-être, que Chilpéric fit construire dans le Soissonnais ? L'absence de tout débris de construction semble ne pas permettre cette dernière hypothèse.

L'excursion terminée, la Commission a cru devoir remercier M. Marville du soin avec lequel il avait préparé et facilité ses recherches ; il est difficile de montrer plus de zèle, et il n'est pas possible d'y joindre plus d'intelligence.

— M. de Biarre demande s'il faut conserver l'espoir de voir

la Salle capitulaire ornée de vitraux de couleurs. M. le Curé répond qu'il n'est pas possible d'obtenir immédiatement la somme nécessaire à l'achat des vitraux peints : la souscription, à la tête de laquelle les membres du Comité se sont inscrits, ne pouvait, selon toutes les prévisions, que suffire à peine aux frais d'une seule fenêtre ; la générosité des souscripteurs permettra à M. le Curé d'atteindre ce but, mais il ne faut pas compter le dépasser. Or, il n'est pas prudent, aujourd'hui que le monument est presque complètement restauré, de laisser sans clôture, au moins les baies qui donnent sur la place du Parvis. Le seul parti à prendre est donc de demander la pose des vitres blanches le plus tôt possible, tandis qu'avec la somme fournie par la souscription, on pourra faire faire, comme spécimen, des vitraux peints pour une fenêtre. Déjà, M. le Curé s'est occupé des sujets à représenter dans les quinze petits médaillons qui composeront ce vitrail ; il s'est arrêté à la vie de saint Éloi, et les dessins du XIII[e] siècle retrouvés chez M. Leméni et reproduits dans l'ouvrage publié par M. Peigné, sur les miracles du saint évêque, servent actuellement à la préparation de ce travail.

Le Comité remercie M. le Curé des renseignements précis qu'il vient de lui communiquer, et l'assure qu'il partage complètement son avis.

— M. Colson a reçu de M. de Boyer de Sainte-Suzanne, une lettre dans laquelle est formulé le projet d'organiser pour 1860, une exposition archéologique à Amiens. M. le président de la commission chargée de préparer les éléments de cette exposition, prie M. Colson et les membres du Comité de Noyon, de vouloir bien réunir les objets intéressants au point de vue de l'archéologie et de l'art qui pourraient y figurer, et de lui faire connaître le plus tôt possible le nombre et la nature de ces objets.

M. Colson demande que toutes les personnes dont l'intention serait d'envoyer à Amiens une partie de leurs collections, veuillent bien lui signaler, dans un court délai, leurs intentions à cet égard, afin qu'il puisse éclairer la commission de l'exposition, et répondre à l'appel de son président.

— L'ordre du jour appelle la lecture d'un travail de M. le docteur Milet sur les étapes romaines. Le résultat de cette étude, pour laquelle Salluste, Suétone, Florus, Eutrope, Rufus, César, Tacite, Ammien Marcellin et les auteurs de l'hist. d'Auguste, ont été consultés tour à tour, est que les armées romaines ne parcouraient en un jour qu'une distance de cinq à six lieues dans les marches ordinaires. Quant aux circonstances exceptionnelles indiquées par les *magno itinere*, *magnis itineribus*, *magnis diurnis nocturnisque itineribus*, M. Milet prouve que les marches n'ont jamais été de plus de huit lieues, d'après les auteurs qu'il cite.

— M. Peigné accepte la discussion, et remercie M. Milet de la courtoisie avec laquelle il paraît disposé à la soutenir. — Il est vrai de dire que les troupes romaines ne faisaient que cinq ou six lieues dans les marches ordinaires ; mais rien ne prouve, ajoute M. Peigné, que dans les marches forcées, elles n'aient pas franchi souvent le double de ces distances et quelquefois plus. Le sentiment de Samson d'Abbeville, et de Perrot d'Ablancourt, est que les armées romaines pouvaient faire dix lieues en été et douze lieues en hiver. Si ce n'était pas là les étapes ordinaires, au moins il faut admettre que ces marches n'étaient pas plus impossibles aux Romains qu'elles ne le sont à nos soldats. Il ne faut pas oublier que César franchit la distance des bords de l'Aisne à *Noviodunum*, à l'époque des foins, c'est à dire aux plus longs jours de l'année.

Si l'armée de César n'a pu franchir que six lieues, au plus, dans la journée indiquée par le *magno itinere* des commentaires, il faut placer *Noviodunum* à Soissons. Or, de Pont-Arcy où se trouvait César, jusqu'à la *cité des Suessons*, il n'y a que six lieues. Le lendemain de la bataille de *Bibrax*, le général romain a fait poursuivre les Belges *multa millia passuum ;* ses troupes rentrent à Pont-Arcy le soir, et le lendemain elles reprennent leur marche vers *Noviodunum ;* elles font le *long chemin* indiqué, qui ne serait que de six lieues, et, chose étonnante ! les soldats Belges, poursuivis la veille, n'auraient pu parvenir à Soissons avant le soir de ce second jour, et avant l'armée ennemie, qui était à une journée de distance derrière elle. Cette hypothèse, au sentiment de M. Peigné, n'est pas admissible.

M. Milet répond que la difficulté serait moins grande, si l'on supposait, ce qui est rigoureusement possible, que les troupes alliées des Belges se sont enfuies dans une direction autre que celle de Soissons, et qu'elle n'ont pensé à se porter vers cette ville que le lendemain, à la nouvelle de la marche de César.

— M. le secrétaire donne lecture d'un travail sur la même question, que M. Sainte-Marie Bécu a bien voulu remettre à M. Mazière, pour être communiqué au Comité. En suivant de près le texte de César, M. Bécu croit, non-seulement possible, mais raisonnable et conforme au sens, d'admettre que l'armée romaine a fait le trajet des bords de l'Aisne à *Noviodunum* en deux jours. Cette interprétation, ajoute-t-il, est confirmée par l'ensemble du récit ; car, tous les faits qui se trouvent indiqués dans le texte ne peuvent avoir été accomplis en un jour, fît-on de Soissons l'oppide attaqué par César.

Cette savante discussion du texte de l'autobiographe romain, et des circonstances du récit qui appuient son opinion, appelle sur l'honorable correspondant les éloges chaleureux de tous les membres correspondans du Comité : un seul refuse de s'associer à ses collègues, mais c'est pour exprimer un sentiment qui ne fait qu'ajouter aux félicitations. Le Comité ne doit pas remercier

M. Sainte-Marie, mais se plaindre de ce qu'il n'ait pas occupé depuis longtemps au sein de la Société la place qui l'y attend. Le travail de M. ...eu sera imprimé en entier avec celui de M. le docteur ...ilet dans le bulletin du Comité.

—M. R... lit une courte notice biographique sur le poëte de Remi, Abraham Ravaud. Né en 1600, Abraham, qu'on appelait aussi ... us, du nom de son village, se distingua tellement dans les lettres, qu'il fut nommé professeur d'éloquence au collége royal. On a de lui un recueil de poésies latines, divisé en deux livres et portant ce titre: *Abrahami Remmii, eloquentiæ professoris et poetæ regii poemata,* ad christianissimum regem Ludovicum XIV. Paris. — Lebert. 1645. in-12. « Il y a dans cet ouvrage, dit la *Biographie universelle*, de la verve, de la clarté et une grande pureté de style. » Ravaud est aussi l'auteur du poëme épique sur Louis XIII, intitulé *Borbonias;* on cite de lui ce beau vers contre les ergoteurs :

Gens ratione furens, et mentem pasta chimæris.

Ravaud n'oublia pas son pays natal, et il voulut contribuer par une généreuse donation à la réédification de son église. On remarquait en 1840, dans le cabinet de feu M. Lefèvre, médecin à Remi, un parchemin de 30 c. sur 25 c. de grandeur : c'était un autographe sur lequel on lisait : « je donne six mille livres pour être employées à la construction du nouveau chœur de Remi, entrepris par un architecte de Compiègne. »

Abraham Ravaud.

« Paris, ce. . . 1642. »

Le legs du testateur fut accueilli avec reconnaissance et le chœur de l'église fut rétabli au XVII[e] siècle. On lit encore sur la façade nord, la date de 1645. Ce manuscrit a été égaré à la mort de son propriétaire, et il nous a été impossible d'en retrouver aucune trace.

Un habitant de Remy, descendant de Ravaud, propose de faire établir, avec le produit d'une collecte recueillie par ses soins, une inscription sur plaque en marbre blanc rappelant sommairement : la naissance, les ouvrages et la mort du poëte picard. Ce petit monument, qui serait placé sur les murs extérieurs ou intérieurs de l'église, ne coûterait guère qu'une centaine de francs.

Le Comité est prié de vouloir bien donner son avis sur la réalisation d'un projet qui honorerait notre pays, et proposer même le texte de cette inscription historique.

— Le Comité souscrit au vœu dont M. Rendu se fait l'interprête ; la commission chargée de la publication des travaux rédigera l'inscription qui sera adressée à M. le maire de Remi. C'est une très louable initiative que celle qui cherche à rappeler, d'une manière durable, le souvenir des célébrités locales, et à cet égard, le vœu des personnes qui désirent voir un monument

élevé à Ravaud, dans le pays où il vit le [illegible] mérite les félicitations de tous les hommes intelli[illegible] amis des lettres et de l'histoire. Puisse cet exem[illegible] partout imité ! [illegible]

— M. Rendu présente au Comité, de la [illegible]les [illegible] M. le comte de Beaussier, des fragments de cei[illegible] et un collier en verres bleus, trouvés dans le parc [illegible]teau de Lataule. On y a aussi découvert des mo[illegible]omaines, et des anneaux que M. Colson regarde [illegible] des monnaies gauloises.

— M. le président appelle l'attention de ses collègues sur deux nouvelles publications dont M. Pe[illegible]né fait hommage au Comité. *Le supplément aux rech[illegible]hes sur Noviodunum* renferme un grand nombre d'idé[illegible]euves, d'hypothèses fondées, d'explications probab[illegible]es, qui seront très-utiles à l'archéologie locale. Les *Miracles de Saint Eloi,* surtout, méritent au savant éditeur des remerciements sincères pour le zèle et le désintéressement qu'il a mis à livrer au public cette œuvre inconnue du XIIIe siècle. Elle était conservée à la bibliothèque d'Oxford, où M. Peigné l'a fait copier, et des dessins de la même époque, heureusement retrouvés chez M. Leméni, ont été joints au poëme, dont ils doublent l'intérêt.

— M. Peigné fait observer que ces dessins sont très-probablement l'œuvre d'un artiste noyonnais du Prieuré de Saint-Blaise. C'est une opinion qu'il fonde sur une affirmation de Gauthier de Coincy, ce naïf auteur des *Miracles de la Sainte Vierge*. Le moine-poëte, en effet, à la fin d'une de ses légendes, adressée au prieur de Saint-Blaise, lui dit qu'il lui confie volontiers le recueil qu'il vient de terminer, parce qu'il lui reviendra de Noyon *bien orné et enluminé*.

— M. Colson remet un fer de lance qu'il a trouvé près de la route de Guivry à la Neuville, en face la tombe Regnier.

— Plusieurs haches celtiques sont présentées au Comité, l'une trouvée à Armentière par M. l'abbé Santerre, ancien vicaire général de l'évêque de Pamiers, et l'autre envoyée par M. Degouy, juge de paix de Noyon. Cette dernière est parfaitement conservée.

— Aux haches celtiques, succèdent quelques échantillons des fameuses haches en silex de saint Acheul, M. Peigné a pu en acquérir quelques-unes, et dans cette acquisition il a songé au musée du Comité. La question de la co-existence de l'homme avec les animaux dont les débris fossiles jonchent le diluvium est naturellement soulevée au sein du Comité par l'apparition de ces haches. Il est difficile, au sentiment de M.

Lambert, de ne pas admettre que ces instruments appartiennent bien au *diluvium*, et qu'aucun bouleversement ne les y a amenées, postérieurement à la formation de ce terrain. Ce qu'on pourrait nier peut-être, c'est qu'il ait fallu un temps considérable pour la formation d'une couche épaisse de gravier en un lieu donné, en sorte que, l'homme apparaissant à la fin de l'époque géologique que caractérisent le diluvium et les débris fossiles qui s'y rencontrent, pourrait avoir laissé des vestiges de son existence dans le diluvium même, et à une certaine profondeur, sans appartenir à cet âge. D'ailleurs, les conséquences de cette coexistence ne sont redoutables pour personne ; elles modifieront l'enseignement géologique, voilà tout.

—M. le Président propose, pour le prochain ordre du jour, la suite de la discussion sur Noviodunum, et un travail de M. l'abbé Lambert, sur une question de géologie locale.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire du Comité, l'abbé Lecot.

De la longueur des étapes romaines,
par M. le docteur Milet.

J'avais pris l'engagement de soumettre aujourd'hui à votre appréciation, un travail sur le *Noviodunum Suessionum*. — Mais, en voulant écrire ce que je pensais, j'ai vu que les recherches étaient longues, et je n'ai terminé qu'un chapitre.

Cette division de ma lecture, qui aura l'inconvénient de vous occuper plus longtemps, aura au moins un avantage : le Comité d'Archéologie de Noyon attache de l'intérêt à la solution du problème que nous allons étudier ensemble, et, plus la question sera pendante, plus chacun de nous aura de temps pour faire peser dans la discussion le résultat de ses travaux et de ses recherches

On admet, à peu près généralement, que César partit de Pont-Arci pour envahir le pays soissonnais, et le *magno itinere confecto* du liv. II des Commentaires sert de base à la partie la plus solide de l'argumentation des auteurs qui éloignent Noviodunum de la frontière rémoise, de façon à localiser cette ville sur des terrains si près des limites, que leur nationalité est au moins douteuse, si rapprochés du Vermandois et du Beauvoisis, qu'ils nous forceraient à admettre que César a pu traverser tout le pays avant de rencontrer un des douze *oppides* dont les Suessions se vantent, et ne l'attaquer sérieusement qu'en le quittant, de façon enfin à faire parcourir

en une seule marche de l'armée romaine, une distance de 58 kilomètres à vol d'oiseau, si Noviodunum est Noyon, et de 60 kilomètres, si cet *oppide* était situé sur le lieu dit le Mont-de-Noyon.

J'ai donc cherché à déterminer, aussi mathématiquement que possible, ce que c'était qu'une marche longue pour les Romains, et en particulier pour le conquérant des Gaules.

Il est rare que les historiens latins nous donnent, dans leurs récits, les éléments nécessaires pour mesurer la marche des armées. Salluste, Suétone, Florus, Eutrope, Rufus et les six historiens, auteurs des biographies qui forment la volumineuse histoire d'Auguste, n'en parlent jamais. La lecture de Tacite est presque infructueuse, et néanmoins nous sommes privilégiés, car César joue le principal rôle dans cette phase de notre histoire locale, et c'est dans César qu'on trouve le plus de renseignements.

Je me suis souvent servi de termes empruntés à nos mesures nouvelles. Je n'ai pas hésité à commettre cet anachronisme, parce qu'il permet à l'esprit de juger plus vite la distance parcourue. Du reste, la conversion en milles sera toujours facile.

« *Ab Ocelo quod est citerioris Provinciæ extremum,* « *in fines Vocontiorum ulterioris Provinciæ die septimo pervenit* » (l. I, c. 10). D'Exiles, aujourd'hui petite ville du Piémont, à Die, sous-préfecture de la Drôme, qui représente l'ancienne Dea, il y a 150 kilomètres. Dea était à plus de 30 kilomètres dans l'intérieur des frontières vocontiennes. César, qui avait, comme il le dit lui-même, tant de motifs de se hâter, les Helvètes saccageant déjà les terres de ses alliés, ne fait cependant, en moyenne, que 20 kilomètres par jour.

C'est à quinze milles de Bibracte, et au sud, que les Helvètes furent vaincus (liv. I, c. 23). « Après cette ba-« taille, il leur restait environ cent trente mille hommes « (sans bagages) ; ils marchèrent toute la nuit sans s'ar-« rêter. Continuant leur route sans faire halte nulle « part, même pendant les nuits, ils arrivèrent le qua-« trième jour sur les frontières des Lingons. »

Les frontières des Lingons sont à 60 kilomètres de Bibracte, et, par conséquent, à 82 kilomètres du champ de bataille. Les Helvètes, qui connaissaient le pays et qui fuyaient sans impédiments devant une armée victorieuse, firent 82 kilomètres en cent huit heures environ. Ils s'arrêtèrent sur les ordres de César, qui les rejoignit, reçut leur soumission et marcha vers la Séquanie *magnis itineribus* (liv. I, c. 37). » Il était

en marche depuis trois jours quand il apprit qu'Arioviste s'était mis en campagne avec toutes ses forces pour s'emparer de Besançon. Alors il s'avance « *magnis diurnis nocturnisque itineribus*, *occupatoque oppido præsidium collocat.* »

Or, un cercle, qui aurait un rayon de 200 kilomètres et son centre à Vesontio embrasse tout le pays des Lingons. César, pour se rendre d'un point quelconque du pays de Langres à Vesontio, a donc à faire 50 lieues au plus, et, pour parcourir cette distance, il s'élance *magno itinere*, pendant cinq jours au moins et deux nuits.

Le *magnum iter*, dans cette circonstance, ne signifie donc pas plus de sept lieues, et on peut, sans trop s'avancer, affirmer qu'il signifie moins encore ; car les Helvètes, se dirigeant vers le Rhin, (c. 27) ont dû trouver le pays dans les environs de Langres, et de cette ville à Besançon on compte moins de trente lieues.

On peut encore tirer de ce passage l'argument suivant : Si *magnum iter* représentait une distance plus considérable que celle que j'indique, quinze lieues, par exemple, *magnis diurnis nocturnisque itineribus* serait équivalent à trente lieues dans les vingt-quatre heures, ce qui est impossible.

Quoiqu'il en soit, César, pour aller à la rencontre d'Arioviste, quitte Vesontio (c. 41) « après s'être enquis « du chemin à prendre, auprès de Divitiac, celui des Gau- « lois dans lequel il avait le plus de confiance. Il résolut « de faire un détour de cinquante milles afin de con- « duire son armée par un pays ouvert, et partit à la qua- « trième veille, comme il l'avait dit. Le septième jour, « il marchait encore, quand il apprit par ses éclaireurs « que les troupes d'Arioviste étaient à vingt mille pas des « nôtres. »

César a donc fait en sept jours un chemin représenté par la distance qui sépare Vesontio d'Arioviste, distance à laquelle il faut ajouter trente milles.

L'armée romaine était à cinquante milles du Rhin (c. 43), Napoléon indique les environs de Belfort, et personne ne le contredit. De Besançon à Belfort il y a huit myriamètres. Ce fut donc là pour l'armée romaine une route de 127 kilomètres qui, divisés par sept, donnent un peu moins de dix-huit pour chaque jour.

L'année suivante, César, qui avait fait hiverner ses troupes dans la Séquanie, se met en campagne au printemps, et, après une marche qu'il déclare surprenante de vitesse, arrive en (LIV. II. c. 2) quinze jours à peu près sur la frontière des Rémois. Quoique Duro-Catalaunum soit assez loin dans l'intérieur de la Belgique, prenons

Châlons-sur-Marne pour point d'arrivée. De cette ville à Besançon il y a 152 milles romains, 225 kilométres. C'est donc une marche de 15,000 mètres par jour en moyenne. M. de Sauley, qui a mesuré cette distance, donne un chiffre un peu supérieur; mais il fait faire à César, par le pays des Edues, un détour que le texte ne justifie pas.

(Liv. ii. c. 16.) La bataille de la Sambre eut lieu probablement dans les environs de Maubeuge. De ce point à l'extrême frontière, du côté de Samarobriva, le pays des Nervi ne s'étend pas à 100 kilomètres. César, après trois jours de marche sur le sol nervien, apprenant par des prisonniers, que la Sambre était à dix mille pas de son camp, n'avait fait chaque jour que 25 à 30 kilomètres.

Mais, à part la donnée positive de trois jours, nous n'avons pas ici les éléments indispensables pour une mesure à peu près rigoureuse, la frontière nervienne n'étant pas plus connue que le champ de bataille. Le paragraphe XLVI du livre VII nous montre une marche de 37 kilomètres accomplie par Crassus et sa légion en quartier d'hiver chez les Bellovaques à 25 milles de Samarobriva.

Cette distance de vingt-cinq milles est précisément celle qu'il y a entre Amiens et l'emplacement du Bratuspantium, Vendeuil; elle prouve aussi que Damville et les géographes qui l'ont copié ont pris sur le Beauvaisis Gaulois pour agrandir le pays des Ambiens.

César apprenant par ses coureurs l'arrivée de son lieutenant mandé en toute hâte, lui laissa la garde d'Amiens et s'avança lui-même ce jour-là de vingt mille pas.

Il y a trente milles d'Agendicum (Sens), a Vellodunum (Beaune, Loiret) et quarante-trois milles de cette dernière ville à Genabum; chacune de ces deux distances fut parcourue en deux jours par César, et les légions qu'il conduisait avaient laissé leurs bagages en arrière (liv. vii, p. 10 et 11).

Au commencement de sa septième campagne dans les Gaules, César quitta Decetia (Decize, Nièvre, liv. xii. c. 33 et 35) où il avait réglé les affaires des Edues et se mit en marche contre Vercingétorix, il fit quelques campements sur la rive gauche de l'Allier et enfin, traversant cette rivière, employa cinq jours pour se rendre de ce point à Gergovie.

Decetia est à 120 kilomètres de Gergovie, et à 25 au moins de l'Allier; restait à parcourir, au plus, cent mille mètres.

Pendant qu'il était occupé au siége de Gergovie, César apprend qu'une armée, levée chez les Edues, ses alliés, et

commandée par Litavic, est en pleine insurrection et vient se joindre aux Arvernes assiégés : ceci se passait à 30 milles du camp, (liv. VII, c. 40). « Vivement affecté de cette nouvelle... César, sans balancer un instant, prend quatre légions sans bagages et toute la cavalerie; on n'eut pas même le temps de replier les tentes, parce que tout semblait dépendre de la célérité. Il laissa pour la garde du camp le lieutenant C. Fabius avec deux légions. . .

Il exorte les soldats à ne pas se rebuter des fatigues de la marche dans une circonstance aussi urgente. L'ardeur fut générale ; après s'être avancé à la distance de vingt-cinq milles pas, il découvrit les Edues et détacha la cavalerie qui retarda et empêcha leur marche.... Après avoir donné trois heures de la nuit à l'armée pour se reposer, César reprit la route de Gergovie. Presqu'à moitié chemin, des cavaliers expédiés par Fabius lui apprirent quel danger avait couru le camp ; il avait été attaqué par de très grandes forces... Il s'attendait pour le lendemain à une attaque pareille. Instruit de ces faits, secondé par le zèle extrême des soldats, César arriva au camp avant le lever du soleil. »

Je vois là deux marches séparées par une nuit de repos ; nuit très-courte à la vérité, mais d'une longueur suffisante pour qu'il soit impossible de dire que l'armée romaine a fait 50 milles en un seul jour.

Si on soutenait que cette nuit de trois heures n'en est pas une, qu'on doit l'assimiler tout au plus à une halte ordinaire entre les deux parties d'une marche, je répondrais qu'à part la distance parcourue, rien n'est semblable dans les deux cas.

En effet, lorsque l'armée romaine fit 50 milles en deux marches, elle n'avait pas de bagages, pas même d'objets de campements, les hommes ne devaient porter des vivres que pour quelques heures. Il est permis de supposer que les Romains, ayant déjà passé six hivers dans les Gaules, y avaient ébauché des routes. La nécessité était impérieuse, César le dit : « *res posita in celeritate videbatur;* » il exhorte ses soldats, les encourage à ne pas se laisser abattre par les fatigues et, après que son expédition a réussi, il constate leur zèle extrême et leur énergie.

Pour un esprit non prévenu, jamais le *magno itinere confecto* ne remplacera tout cela.

Les légions qui marchaient sur *Noviodunum* entraient en campagne, chargées de bagages, de vivres et d'objets de campement. César, qui avait devant lui une armée en fuite, qui venait de demeurer inactif dans son camp pendant plus d'un jour, ne pouvait pas croire que son salut dépendait de la célérité. Enfin, où est l'hommage rendu à l'énergie

de l'armée ? Que n'aurait pas dit César si ses soldats, au lieu de faire seulement 50 milles d'une seule traite, en eussent pu faire 47 ou 48, et de plus donner immédiatement assaut à une ville, préparer les matériaux de siége et retrancher un camp ?

Pendant les guerres civiles, le lieutenant C. Curion mit deux jours pour se rendre du promontoire de Mercure, lieu de son débarquement, à la rivière de Bagrada, près d'Utique. Il y a 25 ou 30 milles en suivant les sinuosités de la côte africaine (*B. C.*, liv. II, p. 23 et 24). L'armée de ce même Curion était épuisée de fatigue après une marche de 16 milles (liv. II, p. 51).

D'Asparagium à Dyrrachyum, en Epire, il y a 20 milles. César parcourut cette distance deux fois : La première, en deux jours ; la seconde, en un jour. Il fuyait alors devant Pompée et dépassa Dyrrachyum de 8 milles, ce qui mit Pompée dans l'impossibilité de le rejoindre (liv. III, p. 76).

Il y a 20 milles et deux jours de marche d'Hadrumetum, sur la côte d'Afrique, à Ruspena (*B. A.*, p. 6.) Il parcourut, en un jour, les 16 milles qui séparent Agar et Thupse.

A ces renseignements, pris dans les Commentaires, j'ajouterai les suivants :

Vitellius, au rapport de Tacite, mit deux jours pour aller de Vérone à Bédriac. C'est 18 lieues sur une voie romaine (*His.*, liv. III, p. 15). On lit plus loin (*His.*, liv. IV, p. 71) :

« Cependant, Civilis et Classicus, apprenant la fuite de Tutor, la défaite des Trévires, tous les succès de l'ennemi, rassemblent précipitamment leurs forces qui étaient séparées et dépêchent courriers sur courriers à Valentius pour lui recommander de bien se garder d'une action décisive. Cerialis, se pressant d'autant plus, envoie chez les Médiomatriques prendre les légions pour les mener à l'ennemi par le plus court chemin ; il rassemble ce qu'il y avait de troupes à Mayence et tout ce qu'il avait amené avec lui, et, en trois jours, il arrive à Rigodulum. »

Il y a 120 kilomètres et une route romaine.

L'empereur Julien demande à son armée, qu'il conduit contre les Allemands, de prendre du repos et de remettre le combat au lendemain :

« *Quoniam a loco, unde romana promota sunt signa, adusque vallum barbaricum quarta leuca signabatur et decima, id est unum et vigenti millia passuum.* » (*Amm.*, liv. XVI, p. 12).

Julien mourut en combattant les Perses dans leur

propre pays ; son successeur Jovien et l'armée romaine battus, manquant de vivres, poursuivis par Sapor sur la rive gauche de l'Euphrate, furent forcés de négocier.

« Quatre jours, dit Ammien (liv. xxv, p. 7), s'écoulèrent en pourparlers sans fin, quatre jours d'inanition et de torture. Il n'eût pas fallu plus de temps, si le prince eut su le mettre à profit avant l'envoi de ses négociateurs, pour sortir du territoire ennemi, et atteindre les points fortifiés de la Cordouenne, pays à nous, pays plein de ressources, et qui n'était pas éloigné de plus de 100 milles. »

Vingt-cinq milles par jour pour sortir de la famine et entrer dans l'abondance est donc le *desideratum* d'un soldat. C'était beaucoup, car Julien était mort dans les environs de Ctésiphon, le 27 juillet 363, et ce n'est que dix jours après que l'armée parvint à Hadra, qui n'en est éloigné que de cinquante lieues (*Amm.*, liv. xxv, p. 8). « Là, comme nous avions devant nous 70 milles de pays plat et fétide, et pour toute nourriture des plants d'auronne....., nous remplîmes d'eau douce tout ce qui nous restait de vases, et nous nous procurâmes de la nourriture en tuant nos chameaux et autres bêtes de somme. Après une marche de six jours, l'herbe même manqua, dernière ressource dans les cas extrêmes. Nous fûmes alors rejoints, près du château d'Ur, par Cassien, duc de Mésopotamie, et le tribun Maurice, qui nous amenaient des vivres. »

Je ne connais pas l'emplacement du château d'Ur, mais il est clair que si, au bout de six jours, l'armée romaine avait pu traverser ce désert de 70 milles, le convoi de vivres l'aurait rencontrée quand elle n'en avait plus besoin, et Ammien n'en parlerait pas.

Je n'ai pas fait un choix pour établir un système. J'ai mentionné tout ce que j'ai pu découvrir dans les auteurs cités, à l'exception, toutefois, de quelques marches si courtes qu'elles ne prouvent rien.

Je me crois donc autorisé à poser les propositions suivantes :

Plus le pays dans lequel se trouvait l'armée romaine était civilisé, plus ses étapes étaient longues. Il n'y a pas de preuves que la longueur de ces étapes ait jamais dépassé 30 milles.

Il en a été de même dans les Gaules, et on ne trouve d'exemples de marches de 25 milles en un jour, qu'à partir de la cinquième campagne de César.

Avant cette cinquième campagne, on ne peut prouver avec les textes que les Romains aient fait plus de 15 ou 16 milles.

César a donc pu et dû employer la locution « *magno itinere confecto,* » pour exprimer, au liv. II, une marche de 18 à 21 milles (26 à 30 kilomètres).

Du temps que César mit à franchir la distance qui séparait son camp des bords de l'Aisne de Noviodunum,

par M. Sainte-Marie Bécu.

On admet généralement que César franchit en un seul jour la distance qui séparait Noviodunum de son camp des bords de l'Aisne : Le texte des commentaires le dit-il? L'ensemble des faits qui s'y trouvent rapportés permet-il de l'admettre? c'est ce que nous allons examiner.

Recherchons d'abord le sens exact du texte : *Postridie ejus diei, Cæsar, priusquam se hostes ex pavore ac fugâ reciperent, in fines Suessionum, qui proximi Rhemis erant, exercitum duxit, et magno itinere confectò, ad oppidum Noviodunum contendit.*

Il semble qu'en s'attachant plutôt à l'exactitude qu'à l'élégance de la version, on doit traduire :

« Le lendemain de ce jour, César, avant que les ennemis ne se fussent remis de leur frayeur et de leur désordre, conduisit son armée sur le territoire des Suessions, qui étaient les plus proches voisins des Rhêmes, et, après avoir effectué une marche forcée, il se dirigea vers l'oppide de Noviodunum. »

L'indication de deux mouvemens distincts et successifs n'est-elle point ici claire et précise? César envahit le territoire des Suessions : puis, après une marche forcée qu'il nous présente comme un fait terminé, accompli (*confecto*), il se dirige vers Noviodunum, (*ad oppidum Noviodunum contendit*) ; or, le premier de ces mouvemens étant une marche forcée, le second n'a pu s'effectuer que le lendemain.

Pour se convaincre que cette interprétation ne force ni ne dénature en rien le sens propre du participe *confectus*, il suffit de se reporter aux nombreux passages des commentaires où on le retrouve employé : Le sens de faits complètement passés, suivis d'un mouvement distinct et postérieur n'est-il pas évident dans ces textes, par exemple :

Cæsar, duobus maximis bellis unâ æstate confectis... in hyberna exercitum duxit. (De bel. gal. l. 1. *in fine*).

His rebus confectis (le siége d'Alesia).... *in Hæduos proficitur*. (De bel. gal. l. VII *in fine*).

Il est en outre à remarquer que les deux mots *con-*

fectus et *contendere* s'excluent réciproquement de tous les passages où se trouve l'expression d'un mouvement unique.

Si le participe est employé, la phrase se termine par le verbe *venire* ou l'un de ses composés.

Exemple : *Celeriter octo millium itinere confecto... ad hostium castra pervenit* (De bel. gal. l. IV).

Magnis diurnis nocturnisque itineribus confectis... ad Ligerim venit. (De bel. gal. l. VII).

Au contraire, si le verbe *contendere* termine la phrase, le participe disparait.

Exemple : *Cæsar quam maximis potest itineribus, in Galliam ulteriorem contendit.* (De bel. gal. I).

Cæsar magnis itineribus ad Ariovistum contendit (De bel. gal. l. I).

Rien de plus logique d'ailleurs et de plus correct, puisqu'appliquées à un même fait, ces deux expressions seraient contradictoires ; si donc César, toujours si exact et si précis, les emploie ici en même temps, c'est pour énoncer deux faits distincts et successifs. Or, ils n'ont pu être accomplis le même jour comme nous l'avons déjà fait remarquer, à cause de la nature du premier (*magno itinere confecto*). Nous sommes donc en droit de dire qu'aux termes mêmes des Commentaires, César mit deux jours à se rendre des bords de l'Aisne à Noviodunum.

A cette preuve de texte vient s'en ajouter une seconde, tirée de l'ensemble du récit : Tous les faits qui s'y trouvent rapportés ont ils pu se passer dans un seul et même jour ? M. de Saulcy en fixe, il est vrai, la date a la fin de juillet ou au commencement d'août, et nous avons à cette époque de l'année environ quinze heures du lever au coucher du soleil. Admettons que César soit parti de grand matin, bien que la fatigue des jours précédents et la rentrée tardive (1) de la cavalerie et des autres troupes envoyées la veille à la poursuite des Belges puissent faire supposer le contraire ; si l'on admet qu'il est arrivé le même jour devant l'oppide, il faudra en 15 heures au plus trouver du temps :

1° Pour le *magnum iter* du texte, c'est-à-dire pour une marche de 40 kilomètres au moins, puisque Végèce nous apprend que l'étape réglementaire des Romains était de 20 milles, soit en compte rond 29,500 mètres ; or, cette

(1) Elles ne peuvent être rentrées au camp avant dix et probablement onze heures du soir, puisqu'après s'être avancées à beaucoup de milles du camp (*multa millia*), ce qui en suppose bien six à huit au moins, elle ne cessèrent la poursuite que *sub occasum solis*, c'est-à-dire entre 7 et 8 heures.

marche toute seule, en pays ennemi et par des chemins qui, sans doute, ne ressemblaient guère à nos routes modernes, était à elle seule une grosse et longue affaire pour une armée de 40,000 hommes.

2° Pour la reconnaissance de la place, pour le déploiement des troupes romaines, et pour la prise des positions pour l'assaut.

3° Pour l'attaque qui échoue devant la hauteur des murs et la largeur des fossés.

4° Pour la fortification du camp (*castra muniri*).

5° Pour le commencement des approches (*vineas agere*). Pour la réunion et l'apprêt de tous les matériaux en usage dans les siéges (*quæque ad oppugnandum usui erant comparare*).

N'est-ce pas là trop de besogne pour un jour, même de quinze heures, et trop de fatigue même, pour des légionnaires romains?

Si, au contraire, nous admettons deux jours de marche, la difficulté disparaît. César, avons-nous dit, devait avoir fait le premier jour environ quarante kilomètres. Or, comme il n'y en a que soixante-cinq de Pont-Arci à la frontière des Bellovaques, cette première marche l'aura porté à une vingtaine de kilomètres au plus de *Noviodunum*. Dès-lors, il a pu et dû arriver le lendemain de bonne heure devant cette place, et tous les faits qui se sont succédés depuis son arrivée jusqu'à la nuit, trouvent place, sans invraisemblance, dans la durée presque entière d'une longue journée d'été.

Reste à prévenir une objection que l'on pourrait vouloir tirer des termes dans lesquels l'arrivée des Suessions dans la place se trouve indiquée. « *Interim omnis ex fugâ Suessionum multitudo, in oppidum proximâ nocte convenit.* » Si on les interprète en ce sens que les Suessions étaient encore en pleine déroute lorsqu'ils se jetèrent dans l'oppide, on sera porté à en conclure qu'ils y arrivèrent peu de temps après leur départ des bords de l'Aisne. Quarante-huit heures d'intervalle seraient déjà beaucoup et même beaucoup trop, car des fuyards ne mettent pas tant de temps à franchir une soixantaine de kilomètres. Mais rien dans le texte ne nous oblige à adopter cette version. Nous y trouvons bien cette indication que toute la masse de troupes qui se jette dans la place faisait partie (*ex fugâ*) de celles qui ont fui devant les Romains; mais qu'elle soit encore dans cet état d'épouvante et de désordre où César nous montre les Belges au début de son récit, les mots ne le disent pas et l'ensemble du récit prouve le contraire.

Il nous montre, en effet, l'armée des Suessions toute

entière (*omnis multitudo*) se portant avec ensemble (*convenit*) et rapidité (*proximâ nocte*) sur le point menacé par l'ennemi : sont-ce là des allures de fuyards ? Ne supposent-elles pas, au contraire, des troupes ralliées et assez bien remises de leur épouvante pour que leurs chefs puissent en disposer librement ?

Puis, dans l'hypothèse d'une fuite non interrompue, que d'invraisemblances de toute espèce ?

Comment admettre, par exemple, que les Suessions en fuite aient mis plus de quarante-huit heures à franchir une distance que les Romains, marchant en corps d'armée et avec les précautions indispensables en pays ennemi, auraient parcourue en dix heures, au plus, si l'on admet qu'ils soient arrivés en un seul jour devant *Noviodunum*.

Est-il plus croyable que des troupes irrégulières aient pu fuir pendant quarante-huit heures sans se débander, alors surtout qu'elles étaient dans leur propre pays et que la nécessité de mettre leurs familles et leurs biens en sûreté appelait les hommes qui les composaient dans douze directions différentes (*oppida habere numero duodecim*).

Puis ces troupes, que l'on suppose assez démoralisées pour ne s'être point encore reconnues après quarante-huit heures de fuite, seraient venues en masse et tête baissée se jeter dans la seule de leurs places menacées par l'ennemi : est-ce croyable ?

Prétendra-t-on que les Suessions ont pu rentrer sur leur territoire par des chemins détournés, ce qui expliquerait l'avance prise par les Romains : ou que *Noviodunum* pouvait être le lieu de refuge, la place de sûreté de la nation toute entière, ce qui aurait empêché la dispersion des fuyards en les obligeant à suivre tous une même direction.

Le texte même des Commentaires va nous fournir la réponse.

Nous y lisons, en effet, que les Belges décampèrent dès la seconde veille et ne furent poursuivis que le lendemain matin (*primâ luce*). A ce moment, ils étaient déjà tous en marche, puisque la cavalerie romaine, lancée la première sur leurs traces, reçut l'ordre de harceler leur arrière-garde pour retarder sa marche (*qui novissimum agmen moraretur*).

Les Suessions avaient donc pris leur direction avant le commencement de la poursuite, et pour eux, comme pour chacun de leurs confédérés, c'était celle qui les ramenait directement chez eux (*domum pervenire properaret*). De plus, la retraite sans ordre et sans ensemble

s'était opérée avec la plus grande précipitation (*nullo certo ordine neque imperio... cum sibi quisque primum itineris locum peteret*). Or, comme les deux camps ennemis se trouvaient à l'extrême frontière du pays des Rhèmes et, par conséquent, sur la frontière des Suessions (*qui proximi Rhemis erant*), il résulte bien évidemment de toutes les circonstances que nous venons d'énumérer que les Suessions, qui avaient plusieurs heures d'avance sur les Romains, étaient déjà rentrés sur leur territoire lorsque la poursuite commença : l'hypothèse que, pour s'y rendre, ils ont pu suivre des chemins détournés, est donc inadmissible.

Reste celle qui suppose que *Noviodunum* aurait été le lieu de refuge de toute la nation.

L'étendue et la fertilité du pays des Suessions, ainsi que l'existence de douze oppides sur leur territoire suffirait pour la rendre bien douteuse.

Elle devient tout à fait inacceptable en présence de l'état d'abandon presqu'absolu (*vacuum a defensoribus... paucis defendentibus*) dans lequel César trouve cette place. Il doit en être cru à la lettre, puisqu'il avait intérêt à augmenter plutôt qu'à diminuer le nombre des braves gens qui, sans se laisser ébranler par la récente défaite des leurs, firent subir au vainqueur un échec inattendu. Or, quelqu'arriérés dans l'art de la guerre que l'on suppose les Gaulois, ils connaissaient parfaitement la nécessité de ne point laisser leur pays à l'abandon.

Nous voyons les Bellovaques réserver pour la garde du leur les 2/5 de leurs guerriers (*armata millia centum... pollicitos millia sexaginta*). Les Nerviens eux-mêmes, protégés qu'ils étaient par l'éloignement et les obstacles naturels, avaient maintenu chez eux une réserve de plus de 10,000 hommes, puisque, forts de 50,000 hommes seulement sur l'Aisne, malgré les pertes éprouvées pendant la première partie de la campagne, ils en mettaient 60,000 en ligne sur la Sambre. Les Suessions seuls, les plus exposés de tous les confédérés, auraient négligé ces précautions commandées par la plus vulgaire prudence. Et ils l'auraient fait à tel point que l'ennemi aurait surpris sans garnison la place unique qui aurait renfermé les familles des chefs, leurs biens les plus précieux, etc. : on ne peut le supposer.

Si les Commentaires laissent place à une hypothèse, ce serait, au contraire, celle que *Noviodunum* était un oppide d'importance secondaire, attaqué parcequ'il se sera trouvé dans la direction suivie par les Romains, ou plutôt parceque la suite des opérations projetées par César en exigeait l'occupation.

Pour nous résumer, nous dirons que César mit deux jours à se rendre des bords de l'Aisne à *Noviodunum*,

1° Parce que le texte lui-même le dit;

2° Parce qu'il est impossible de trouver place dans un seul jour pour tous les faits énoncés dans les Commentaires;

3° Parce que l'induction qu'on prétendait tirer de l'état de déroute dans lequel les Suessions se seraient jetés dans la place, tombe devant l'interprétation raisonnée du texte qui nous les montre arrivant dans des conditions toutes différentes, et qui sont loin d'être défavorables à l'hypothèse d'un délai de vingt-quatre heures.

Comme application topographique, nous conclurons que l'emplacement de *Noviodunum* doit être cherché entre Pont-Arci et la frontière des Bellovaques, à une distance de 50 à 60 kilomètres environ, du premier de ces deux points, pour tenir compte d'abord du *longum iter* du texte, puis de la courte marche accomplie dans la matinée du lendemain.

A d'autres plus habiles le soin d'en préciser la position en tenant compte de cette donnée.

Séance du 6 décembre 1859.

La séance est ouverte à 1 heure et demie.

Sont présents : MM. Colson, Peigné-Delacourt, de Biarre, Raymond de Cizancourt, Dordigny, Cardon, Bougon, Billet, Mazière, Demarsy, du Lac, Carlet, Gossart, Leroux, Milet, Boulongne, Jules Lefranc, de Devise, Lambert, Guesnet, de Bailliencourt et Lecot.

M. Demonchy assiste à la séance.

— Le procès-verbal de la réunion d'octobre est lu et adopté.

— M. Demarsy émet sur les anneaux trouvés à Lataule une opinion différente de celle de M. le docteur Colson; il les regarde comme de simples bagues, et non comme des monnaies gauloises. M. Colson conserve l'idée qu'il a émise, en la modifiant pour quelques anneaux seulement, qui lui paraissent avoir la forme de boucles ayant servi à différents usages.

— M. le président présente à ses collègues M. Léon de Devise, qui assiste pour la première fois à la séance comme membre de la Société.

— Le Comité admet deux nouveaux candidats : M. Eric de Carbonnel, présenté par M Jules Lefranc, et M. de Bailliencourt, de Chauny, présenté par M. l'abbé Lambert.

— M. Peigné donne lecture de la note suivante sur le Bac à Bellerive (près Ribécourt), qu'il regarde comme l'emplacement du *Castrum Barrum* des anciens historiens :

« A peine la publication du supplément à mon Mémoire sur l'emplacement de plusieurs lieux de l'ancien Soissonnais est-elle achevée, qu'il se présente de nouveaux matériaux pour une suite à donner à ce travail.

« Il s'agit aujourd'hui du *Castrum Barrum*, sur lequel je m'exprimais ainsi dans ma première dissertation (1) :

« L'autre branche (de la route gauloise romanisée), celle qui figure sur la table de Peutinger, d'*Augusta Suessionum* à *Samarobriva*, avec passage indiqué sur l'Oise, *Isara*, touchait à l'Oise à peu de distance au-dessous de la *Malemer*.

« Ici la rivière est guéable aux basses eaux. Un bac de petite dimension suffit aujourd'hui aux communications entre les villages voisins, situés sur les deux rives.

« On le nomme le *bac à Bellerive* ; il est inscrit sous ce nom sur la carte du dépôt de la guerre et sur la feuille du cadastre à Cambronne.

« Il y a 200 ans, les cartes géographiques le nommaient encore le *bac à Bairi* ou *à Berry* (2).

« Au milieu du dix-huitième siècle, le redressement de la route, qui fut entièrement tracée sur la rive droite de l'Oise, ôta toute importance au passage du bac à Berry.

« *Ce point dut être, de toute ancienneté, affecté aux communications directes du pays des Rèmes et des Suessions, avec les pays habités par les Bellovaques et les Ambiens.*

« La sécurité exigeait que ces lieux de passage obligé, soit des rivières, soit des défilés, fussent à l'abri d'un coup de main ; aussi, les Gallo-Romains les entouraient-ils de ces fortifications qui conservent le nom de *Barres*. »

« C'était entre le territoire compris entre le Bac-à-Bairy, où aboutit une route qui depuis le pont romain jeté obliquement sur l'Oise, près de la Malemer, et le parc du château de Béthancourt, à l'ouest, qu'il fallait trouver le *Castrum Barrum*, sans dépasser la chaussée romaine, *le perré* ou *pierré*, que j'ai signalée dans mon dernier mémoire, c'est-à-dire la route qui passe près du Mont de Noyon, et gagne Roye, puis Amiens, etc.

« J'avais été frappé depuis longtemps de l'existence de

---

(1) T. XIV de la collection de la Société des Antiquaires de Picardie, 1856, p. 21.

(2) Le *De re diplomatica*, c. 85, cite sur ce point le *Berium vicus* (le bourg de Bairi).

deux lignes droites de terrain qui, jointes à un large fossé, formaient un espace de près de 200 mètres, qui constitue, au sud, une sorte de rempart parfaitement séparé du champ de *Louvet*, et se continue à l'est par un retour à angle droit. L'exposition du lieu me paraissait merveilleusement disposée pour la sécurité d'un camp, borné à l'est par l'Oise, au sud par le Matz qui y a son embouchure.

« Jusque-là, j'avais en vain cherché sur le sol des restes de poteries, des débris de tuiles, indicateurs de l'emplacement des établissements romains ; le gazon couvrait toute la terre ; rien n'apparaissait à la superficie.

« D'un autre côté, je n'avais rien obtenu de mes interrogations près des habitants du hameau de Béthancourt. Toutefois, je ne me rebutai point, et je résolus de retourner sur les lieux et d'examiner de nouveau les terrains du parc et de ses alentours. Je priai le fidèle compagnon de mes excursions dans ces parages, M. Gossard, de Ribécourt, de m'accompagner.

« Nous visitâmes attentivement toute la partie comprise entre la grande route de Compiègne à Noyon et le point où se trouve le *bac*, dit *à Bellerive*.

« Une circonstance fortuite nous servit à point dans nos recherches. Un homme procédait sur le terrain même à l'abatis d'un arbre ; il avait creusé le sol pour couper les racines : des débris de tuiles dont plusieurs à rebords ou courbes, s'y trouvaient à foison.

« Il y a plus, dans la partie Est du *castrum* romain traversé par le railway, chacun pourra reconnaître plusieurs assises d'un pan de mur construit en moëllons cubiques, et une maçonnerie liée par du ciment caractéristique.

« Dès lors, il n'y avait plus à douter de l'existence d'un établissement romain sur ce terrain si bien circonscrit. Nous avions emmené avec nous le jardinier de M. le comte de Béthune, propriétaire du château ; nous le pressâmes de questions ; cet homme se souvint enfin qu'à l'époque où fut construite la ligne du chemin de fer du Nord qui longe le parc à l'est, les ouvriers avaient trouvé un souterrain creusé dans le tuf, et des pierres taillées présentant des ornements ou dessins divers, et qu'il avait enfoui l'un de ces blocs. Sur notre demande, il se munit d'outils et fit une fouille qui mit à jour un tronçon du fût d'une colonne en pierres de taille, ayant 43 centimètres de diamètre, offrant des imbrications lancéolées absolument pareilles à celles qui se voient à Sens, Champlieu, Noyon, Longueau etc., appartenant toutes à la sculpture architecturale de l'époque des Antonins. D'autres blocs

pareils ont été rejetés dans le talus du chemin où ils gisent actuellement.

« Il suffit de l'échantillon mis à jour, et conservé par hasard, pour affirmer que des habitations romaines ont autrefois couvert le sol, et que ce poste militaire permanent était pourvu d'une maison ou castre prétorienne construite avec luxe et ornée de colonnes sculptées, dont la hauteur doit approcher 4 mètres 50, en y comprenant la base et le chapiteau.

« Un nouvel examen, fait en présence de MM. les abbés Santerre et Lecot, MM. Audebert, Mazière et Milet, nous a fait découvrir des tuiles intactes de la plus grande dimension (50 centimètres de haut sur 38 centimètres de large, et du poids de 12 kil. 500), et des portions de murs en moellons alternant avec des lits de briques plates.

« A l'angle Sud-Est, nous avons trouvé les parties basses d'une chambre dont les murailles, conservées à quelques centimètres de hauteur, étaient revêtues d'une couche de ciment avec un enduit épais en forme de stuc. Le sol était composé d'un blocage noyé dans un ciment rougeâtre, le tout également couvert d'un mortier de couleur grisâtre. D'autres pièces étaient sans doute ornées d'un pavage blanchâtre présentant une bordure rouge-clair, et deux filets colorés en rouge brun. Un échantillon que j'ai trouvé dans les débris nous a fourni l'indication. Les restes d'un *hypocauste* apparaissent, en assez grand nombre de fragments de tuiles plates, présentant des stries sur une de leurs faces, et démontrent que ces conduits destinés, comme on le sait, au passage de l'eau pour les bains, et de la fumée, étaient fixés par ces rugosités dans le massif de la maçonnerie.

« Ici, comme partout où séjournèrent les Gallo-Romains, on trouve leur nécropole obligée. Une enceinte qui porte aujourd'hui le nom de *Fond-Moine* ou *Courtil-Fauquenberg*, renferme des sarcophages. M. Graves, dans la notice archéologique du canton de Ribécourt, signale plusieurs découvertes de ces tombes qui toutes s'élargissent vers la tête.

« Pour ma part, j'y vois l'emplacement du *Castrum Barrum*, et je crois que d'autres indices viendront bientôt confirmer le sentiment que j'exprime. La position relative de ces lieux fait reconnaître une situation parfaitement convenable pour défendre le passage de l'Oise, et pour réunir les deux parties de la route qui viennent y aboutir de l'est et de l'ouest.

« Une portion de terrain située au Sud de l'enceinte porte le nom de *Calipet*; des débris de construction s'y trouvent aussi, et on a retiré de ce lieu des blocs formés

de briques et tuiles agglomérées par l'action d'un violent incendie.

« J'ai sous les yeux une charte que j'ai extraite du cartulaire de l'abbaye de la Sauve-Majeure (conservé à la bibliothèque publique de Bordeaux). Elle est relative au prieuré de Saint-Léger-aux-Bois dont le territoire est contigu à celui sur lequel était assis le *Castrum Barrum* ou le Camp de Bar. C'est un titre du XIIe siècle intitulé *de comparatione molendini de Berriva*, qui me paraît la contraction de *Berri vadum* (le gué de Bar); — il fut donné par un seigneur, Odon de Dives, ainsi qu'une terre qui était adjacente au moulin de Barbedavesne (*molendino de Barbadavesna*) totalement inconnu maintenant. Cette donation fut faite en présence des seigneurs Philippe de Traci et Raoul, *le veneur* de Torote. — Un autre acte relatif à celui-ci fait voir que ce moulin portait le nom de Bellerive, *de molendino de Bellariva.*

« Cette découverte vient appuyer l'opinion que j'ai émise du passage sur ce pont de la route gauloise romanisée d'*Augusta Suessionum* à *Samarobriva*; et, d'autre part, elle explique un point d'histoire jusqu'à présent resté dans l'obscurité, celui de l'emplacement de ce *Castrum Barrum* où se rendit Childéric, rappelé par le vœu des Francs, fatigués du joug des Romains et de la royauté d'Egidius.

« Les annalistes anciens nous disent que Viomade vint jusqu'à *Castrum Barrum* au-devant de Childéric et que les habitants le reçurent, *Barrenses receperunt eum*; mais cette indication vague laissait aux commentaires le champ libre; de là vient la diversité des opinions sur l'emplacement de ce camp.

« Si l'existence d'un *castrum* romain à Bairi ressort de la découverte que je signale, on aura fait un grand pas vers la solution de ce problème de géographie ancienne. La thèse que j'ai soutenue en faveur du camp de Gilles (*castrum Egidii*), comme lieu du dernier séjour des Romains sur la rive droite de l'Oise, n'en reçoit-elle pas également un appui positif?

« Je termine en rappelant que D. Germain, le collaborateur de D. Mabillon, qui visita avec le plus grand soin les environs du *Bac à Bairi*, constate l'existence en ce lieu d'un ancien bourg.

« Dans le chapitre que le savant Bénédictin consacre au palais de Maumaques, situé entre ce lieu et Plessis-Brion, D. Germain s'exprime en ces termes : *At veram et indubitatam Mamacarum sedem in Noviomensis pagi figendam loco, qui in tabulis geographicis Galliæ, Maumaques aut Mommaques scribitur, propè Plessiacum-*

Brionis, ad lævam (*Mamacarum dicta tempore Philippi Augusti*) *ad Berium vicum, le Bac à Bery, quem ipse locum studiosè perspexi.* (*De re diplomaticâ*, LIV, c. LXXXV.

— M. Demarsy a terminé ses recherches sur le jurisconsulte de Noyon, Antoine Lecomte; il s'engage à donner, dans la prochaine séance, la biographie du célèbre magistrat.

— La parole est à M. l'abbé Lambert pour la lecture d'une *Note sur le Diluvium de Sempigny*. « Jusqu'ici, l'étude du terrain quaternaire avait été négligée, et cependant le *Diluvium*, dont l'étude est si facile, aurait dû fixer davantage notre attention; car c'est la couche qui a été formée la dernière dans l'ordre des révolutions que notre globe a subies. Mais il arrive trop souvent que les découvertes et les explorations lointaines ont seules de l'attrait pour nous, et nous sommes disposés à dédaigner, ou tout au moins à négliger ce qui se trouve à notre portée. Il fallait la découverte si curieuse et si controversée, de haches en silex que M. Boucher de Perthes a faite dans le *Diluvium* d'Abbeville et de S. Acheul, pour éveiller la curiosité et prouver qu'il pouvait y avoir utilité, plaisir et intérêt dans l'étude de ce terrain. »

A propos de la découverte de M. Boucher de Perthes, M. Lambert fait remarquer que le docteur Schmerling a signalé, il y a trente-neuf ans, à Liége (1), l'existence d'instruments en silex au milieu d'ossements fossiles, en sorte que ce fait avait été indiqué précédemment.

M. Demarsy ne partage pas cet avis. Il accepte le fait avancé par M. l'abbé Lambert; mais est-il aussi certain que les ossements des cavernes dans lesquelles M. Schmerling a trouvé des haches, soient des ossements fossiles? Il est encore permis d'en douter. D'ailleurs, M. Boucher de Perthes a affirmé le premier, d'une manière nette et précise, l'existence de l'*industrie antédiluvienne*, et il n'a pas connu les travaux du docteur Schmerling.

M. Lambert répond que si le doute est encore permis sur l'âge des ossements trouvés dans quelques cavernes, il ne peut s'étendre à toutes; car il en est qui sont regardées généralement comme contemporaines du *Diluvium*.

Après cette explication, M. l'abbé Lambert continue la lecture de son travail :

« Différent des formations précédentes dont la structure stratigraphique et l'horizontalité des couches est parfaite, le terrain diluvien semble n'offrir aucune stra-

(1) V. *Recherches sur les ossements fossiles des cavernes de la province de Liége*, t. II, p. 178.

tification apparente et régulière. Sans doute, il est facile de voir qu'il s'est déposé dans les eaux, mais c'est sous forme de galets, de graviers, de sable et quelquefois même de blocs énormes, de roches agglomérées confusément. A la base, c'est une couche de graviers à gros éléments, à mesure que l'on s'élève, les éléments deviennent plus fins et les différentes couches de graviers sont séparées par des amas lenticulaires de sables plus ou moins quartzeux, semblables aux petits monticules que forment les alluvions de nos rivières.

« Les graviers et les sables qui composent ce terrain appartiennent aux roches qui constituent les collines environnantes. Ainsi, près de Sempigny, une carrière a été ouverte dans le diluvium dont l'épaisseur est de près de 4 mètres. Ce sont des débris de roches calcaires ou siliceuses avec coquilles arrachées aux sables marins supérieurs du Soissonnais, et aux calcaires grossiers nummulitiques, des débris d'argiles endurcies avec coquilles brisées ou entières, des argiles à lignites, *Ostræa Bellovacina, Cyrena cuneiformis*, etc., caractéristiques du terrain d'argile plastique.

« Ces preuves sont plus que suffisantes pour faire reconnaître l'origine de ces dépôts; mais, quel fut le mode de formation du *Diluvium*? Assurément les eaux marines n'y ont pas contribué, car on rencontrerait des espèces de coquilles pareilles à celles qui vivent dans la mer (1). Rien de semblable n'a été jusqu'ici observé dans nos contrées.

« A Sempigny, au contraire, j'ai trouvé une multitude de coquilles fluviatiles et terrestres, toutes identiques et analogues aux espèces actuellement vivantes : ce fait seul de la contemporanéité de ces fossiles avec les éléments qui composent ce terrain, prouve que cette couche est de formation très-récente, car il est admis en géologie que plus l'on remonte la série des terrains sédimentaires, plus aussi les fossiles que l'on rencontre se rapprochent des espèces actuellement vivantes; or, d'après ce principe qui repose sur des faits, le *Diluvium* et le *Loess* sont évidemment les derniers dépôts qui se sont effectués à la surface du globe pendant les périodes géologiques.

« Toutes ces coquilles fluviatiles et terrestres sont disséminées dans le dépôt diluvien à des hauteurs différentes,

---

(1) J'ai bien trouvé dans le Loess de la vallée de Soissons une seule fois un *cardium edule* et un *Buccinum undatum*, espèces marines, mais est-il bien certain que ces coquilles appartiennent à cette couche, et n'ont elles pas été introduites plus tard, et le Loess est-il bien contemporain et de la même formation que le diluvium qu'il recouvre? Je crois qu'il serait imprudent et prématuré de se prononcer en ce moment.

mais c'est surtout dans une petite couche sableuse, un peu noirâtre et lignitifère de quelques centimètres d'épaisseur, intercalée vers le milieu de la roche, que ma récolte fut plus abondante, et parmi les espèces que j'y trouvai, les suivantes dominaient : *Cyclas rivalis*, Drap. *Paludina tentaculata*, Flem. *Succinea oblonga*, Drap. etc. Assez souvent, dans cette gravière, l'on rencontre des ossements de mammifères des genres *Elephas*, *Bos*, *Equus* etc., ainsi que me l'ont attesté nos honorables collègues M. Peigné-Delacourt qui a eu la bonté de m'accompagner dans mon excursion à Sempigny, et M. Béguery qui a recueilli un grand nombre de ces ossements. Or, évidemment, le dépôt s'est formé dans les eaux douces, puisque l'on n'y trouve que des fossiles terrestres ou fluviatiles.

« Poursuivons, car je vois dans ce fait l'indication de l'origine et du mode de formation du *Diluvium*. Qu'il me soit permis de parler de mes nombreuses recherches et de hasarder quelques idées hypothétiques.

« J'ai parcouru beaucoup de vallées et examiné le *Diluvium* en bien des endroits ; non-seulement j'ai visité toutes les vallées diluviennes au nord du bassin de Paris, j'ai pu comparer avec elles le *Diluvium* de la Loire, de la Nièvre et de la Saône ; voici quel fut le résultat de mes observations : les vallées de nos contrées sont pour moi des vallées de dénudation ; les eaux, tombant sur les couches calcaires poreuses, exercèrent une action dissolvante et délayante, la couche calcaire une fois creusée et enlevée, l'eau a dû agir avec plus de puissance encore sur les couches sous-jacentes composées de sables-meubles.

« Tous les détritus furent emportés à une distance plus ou moins grande de l'endroit d'où ils avaient été arrachés. Le fond de la vallée formé, des débordements ont pu s'opérer dans le courant, l'eau, sans aucun doute, a corrodé les bords et élargi le lit du fleuve, absolument comme cela se passe dans les débordements de nos rivières.

« Ainsi s'explique la présence de débris des roches environnantes, avec d'autres fragments de roches provenant de contrées plus éloignées. Pendant la période cataclysmienne, un courant très-rapide, dû peut-être à des inondations universelles ou locales, a creusé et formé ces vallées de dénudation et d'érosion, entraînant au loin les débris des couches qu'il détruisait, et pendant la période de tranquillité plus ou moins continue, un fleuve majestueux remplissait toute la vallée et déposait, sous forme d'alluvion, un gravier fin et de petits fragments de roches arrachés aux couches environnantes. Nul doute que le fleuve, dans ses débordements, n'ait englouti et entraîné les mammifères qui habitaient les

forêts situées sur ses bords, et les mollusques qui existaient à cette époque.

« La parfaite conservation de ces coquilles, leur ténuité extrême, leur ensevelissement au milieu de silex et de cailloux roulés, suffit pour prouver que le dépôt s'est effectué lentement et tranquillement, car s'il n'en avait pas été ainsi, toutes ces coquilles si frèles eussent été brisées facilement, puisque le moindre contact suffit pour les réduire en poussière.

« Ces grands courants, dans la suite, diminuèrent d'intensité et finirent par ne laisser, dans les siècles postérieurs, que la trace de leur cours, que continuent encore nos rivières et nos fleuves actuels.

« Je ne livre ces idées que comme pures hypothèses et d'une manière générale, pour servir à l'explication de la formation du *Diluvium*. J'espère qu'il me sera donné un jour de les développer, et j'ajouterai alors une multitude de faits à l'appui de cette opinion.

« J'ai pensé qu'il ne serait pas inutile, à l'occasion de la liste des fossiles fluviatiles et terrestres que j'ai trouvés à Sempigny, d'appeler l'attention de la Société sur une question si intéressante, débattue avec tant d'ardeur au sein de la Société géologique de France et au sein de l'Académie des sciences.

LISTE DES FOSSILES.

Cyclas nucleus; *Stud.*
— rivalis; *Drap.*
— cornea; *Drap.*
Pisidium cinereum; *Ald.*
Succinea oblonga; *Drap.*
— Pfeifferi; *Drap.*
— longiscata; *Mor.*
Paludina tentaculata (impura); *Flem.*
— ventricosa; *Dup.*
Limnea glutinosa; *Lamk.*
— vulgaris; *Pfeiffer.*
Valvata minuta; *Drap.*
Planorbis contortus; *Mull.*
Hydrobia bulimoidea; *Dup.*
Ancylus deperditus; *Ziegl.*
— striatus; *Quoy* et *Gaim.*
— fluviatilis; *Mull.*
Helix plebeia; *Drap.*
— pygmea; *Drap.*
— pulchella; *Drap.*

— M. de Bailliencourt, reçu membre du Comité au commencement de la séance, lit l'étude topographique suivante, sur la dernière campagne de César contre les Bellovaques (an 50 av. J. C.).

I. — Les fouilles récentes entreprises à Champlieu, par ordre de l'Empereur, en mettant à découvert, et en sauvant de l'oubli les importantes ruines d'un théâtre et d'un temple gallo-romains, ont donné l'éveil à ceux que leurs études de prédilection poussent à la recherche de nos origines nationales, dans les vieilles provinces de notre Gaule Belgique.

Nous possédons, pour le succès de ces études, des éléments précieux dont nos pères étaient privés. Maintenant, grâce à l'heureuse impulsion donnée aux travaux topographiques, grâce à la publication de la grande carte du dépôt de la guerre, ces éléments, joints à la lecture comparée des textes, permettent aux patients travailleurs de notre histoire ancienne, de retrouver plus sûrement et de suivre, sur le relief géométrique du sol, les quelques traces presqu'effacées du passage successif de ses divers habitants.

Il y aura peut-être, en ce moment, quelque intérêt à communiquer au Comité archéologique de Noyon l'exposé d'une investigation, présomptueuse sans doute, mais sérieuse et sincère, sur l'emplacement probable des opérations de la dernière campagne de César contre les Bellovaques, investigation dont la conséquence serait de restituer à la rive gauche de l'Oise et aux environs de la forêt de Compiègne, le glorieux théâtre de la lutte suprême de nos vaillants aïeux contre la domination romaine.

II. — Il est presque superflu de rappeler les détails de la situation qui est dans toutes les mémoires.

Le siége d'Alesia, la défaite de Vercingétorix, l'anéantissement de l'armée de secours de 250,000 Gaulois, avaient marqué les principales phases de la campagne précédente.

Les Bellovaques, qui devaient fournir à la Ligue 10,000 combattants, avaient seuls refusé leur contingent, alléguant qu'ils voulaient faire la guerre aux Romains, en leur nom et à leur gré, sans recevoir d'ordre de personne.

A l'approche de l'hiver, César avait distribué ses dix légions dans les quartiers les plus propres à maintenir sous le joug les cités gauloises, domptées, divisées, mais non encore soumises. Il avait placé le lieutenant Fabius avec deux légions, chez les Rèmes, pour les garantir de toute attaque des Bellovaques; Labiénus, avec deux autres légions, chez les Séquanes; Quintus Cicéron et Sulpitius au bord de la Saône, à Châlons et à Mâcon; trois autres sur des frontières différentes; enfin le quartier général à Autun.

Mais aussitôt, dès les calendes de janvier, la guerre se

rallume. César marche avec deux légions chez les Bituriges, et ravage leur territoire malgré les rigueurs d'une âpre saison et par des chemins impraticables. Son absence dure quarante jours, et déjà, après dix-huit jours de repos à Autun, c'est-à-dire la veille des calendes de mars, il entreprend, à la requête de ces mêmes Bituriges soumis, une sorte de razzia sauvage contre les Carnutes et les disperse dans les forêts limitrophes.

III. — Ce rude hiver arrive à son déclin. Les fiers Bellovaques l'ont mis à profit pour préparer avec d'autres tribus gallo-belges, les moyens puissants de résistance que leur inspire leur ancienne réputation militaire. Ils ont su combiner un plan de campagne qui donne raison aux craintes répandues d'une invasion chez les Suessions et qui consiste dans le choix d'une position stratégique, extrêmement forte, de laquelle ils doivent porter leurs coups les plus terribles contre les Rèmes, à travers le pays des malheureux Suessions, nouvellement annexés à ces fidèles partisans de la civilisation étrangère.

Quel pouvait être ce lieu si habilement choisi ? Pour arriver à la solution de ce problème complexe qui se développe en entier sur les frontières des Suessions et des Bellovaques, il faut d'abord déterminer ces limites aussi exactement que possible.

IV. — Tous ceux qui s'occupent de géographie ancienne et qui veulent se rendre compte de l'étendue des nationalités Gauloises, doivent se guider par l'excellent système de l'assimilation des limites diocésaines d'autrefois avec celles de ces peuples, sous les Romains. Ainsi la circonscription du diocèse de Beauvais représente celle des anciens Bellovaques ; et la frontière naturelle, le cours d'eau profond, l'Oise, en un mot, qui sépare le diocèse de celui de Soissons, semble avoir été de tout temps la barrière entre cette peuplade et celle des Suessions. Toute la rive droite, depuis le mont Ganelon jusqu'à Beaumont, a toujours incontestablement appartenu aux Bellovaques ; et une portion de la rive gauche, celle du diocèse de Senlis, pays des Silvanectes, nommés pour la première fois dans la notice de l'Empire, faisant partie de la clientèle ou parenté des Bellovaques, peut être considérée comme les propres frontières de ces derniers.

Des auteurs consciencieux, Wastelain, dans sa description de la Gaule Belgique, et Walkenaer dans sa géographie des Gaules, l'ont affirmé ; et il est permis de l'avancer avec eux sans crainte de sérieuse contradiction.

V. — Or, si les Bellovaques possédaient cette partie de la rive gauche de l'Oise, ne peut-on pas supposer encore, sans manquer à la vraisemblance historique, que

ce peuple, qui primait entre les Belges par la valeur des armes, voulait aussi dominer complétement sur les deux rives, jusqu'au confluent de l'Aisne?

Cette hypothèse va au-devant du reproche que mériterait notre système, de placer le campement des Bellovaques dans la forêt de Compiègne, c'est-à-dire dans l'ancien diocèse de Soissons, et de le faire sortir ainsi des frontières, quand les Commentaires disent que c'est, au contraire, César qui entre sur celles des Bellovaques. On verra, dans les développements ultérieurs de cette étude, César aborder le territoire bellovaque de la rive gauche, pour y étudier les mouvements de l'ennemi, et l'on comprendra qu'il n'était nullement impossible que le proconsul fût arrivé là par la droite ligne, puisqu'il ignorait complétement où était l'ennemi.

Les Commentaires, en parlant de l'arrivée de César, disent qu'il marche vers les Bellovaques, et pose son camp sur leurs frontières. Ce mot *in finibus* a causé les graves erreurs qui se sont produites dans la solution de cette question d'histoire. En effet, a-t-on pensé, si le camp de César est dans l'intérieur du pays, c'est que le campement des Bellovaques est plus loin encore, en plein cœur du Beauvoisis. Mais on oubliait toujours que, quand César posait son camp, rien n'avait transpiré autour de lui de la position des Bellovaques. Cette position était donc excentrique, par rapport à l'axe de direction qu'avait suivi le proconsul, et elle ne pouvait être excentrique que dans le sens nord-est des frontières soissonnaises. Qu'on ne vienne pas dire que le camp des Bellovaques ne devait pas être sur un coin des Suessions, sur une frontière devenue plus indécise par le fait même de la guerre; car alors, si ce camp devait se trouver sur les terres de ces Belges turbulents, on prouverait plus facilement, par le texte même des Commentaires, que les forêts de toute la rive gauche, et notamment celle de Compiègne, faisaient partie de leur territoire aux temps de la conquête de César.

VI. — Les motifs du choix des Bellovaques dans le point de la frontière qui deviendrait leur base d'opération, étaient puisés sur le caractère même de cette frontière et sur la nature des lieux. La frontière nord-est des Bellovaques est défendue par un point qui devait être d'une grande importance pour ces intrépides Gallo-Belges, si chatouilleux de leur gloire et de leur honneur militaires. Ce point, qui est le pivot sur lequel vont rouler les vraisemblances de notre système, est le mont Ganelon, croupe isolée dont le faîte est un plateau long de 3 kilomètres, et surélevé de plus de 100 mètres au-dessus

de la plaine, magnifique oppide naturel, qui offre des traces non équivoques d'occupation militaire et dont l'extrémité nord-ouest, qui regarde le Beauvoisis, porte encore le nom de *camp de César*. Cette inexpugnable position borde la rivière d'Oise au confluent de l'Aisne et fait face à la verdoyante et riche vallée, artère principale du Soissonnais, dont les ramifications remontent, en s'épanouissant dans un grand nombre de contre-vallées, par celle de la Vesle, jusqu'au centre de la nation des Rèmes.

Or, le peuple remuant et guerrier qui possédait ce point stratégique devait savoir en tirer avantage aux jours des querelles intestines. Aussi, est-il présumable qu'à cet endroit de leurs frontières ont eu lieu les préparatifs de la guerre, la réunion des contingents, le recensement des alliés, la concentration des *Impedimenta*, l'assemblée du conseil, des chefs; enfin, que c'est là leur véritable base d'opérations, leur centre de ralliement et de refuge en cas de revers.

VII. — Cette ligne de retraite assurée par un cours d'eau profond, ils vont se masser au delà du fleuve, au milieu de la forêt et sur les bords d'un étroit marécage, dans une forte position avancée, du sein de laquelle ils surveillent leurs arrière-postes et menacent également le territoire des Suessions sur trois points vulnérables : la vallée de l'Aisne, le débouché des plateaux nord du massif forestier de Cotterêts, et enfin les versants méridionaux de la petite vallée de l'Automne.

VIII. — Le rayon dans lequel doit se trouver le campement des Bellovaques est déterminé par une distance de 10,000 pas (14,810 mètres), qui le séparait de leur camp de refuge derrière le fleuve.

Quand on a sous les yeux les cartes nos 32 et 33 du dépôt de la guerre, cette distance étant prise sur l'échelle métrique de la carte, et la pointe du compas étant posée sur le mont Ganelon, on décrit, avec l'autre extrémité, un arc de cercle qui englobe la forêt de Compiègne dans un segment dont l'Oise et l'Aisne sont les deux côtés. C'est sur cet arc de cercle qu'il faut chercher la forte position des Bellovaques; et, certes, on est heureux et surpris de voir, dans cet espace, toute une série de hauteurs auxquelles peuvent très-bien s'adapter les sobres mais précises descriptions des Commentaires.

On rencontre, sur cette courbe décrite à partir de l'Oise, le plateau déjà si riche en vieux monuments, de Champlieu et de Pierrefonds, qui va se terminer vers l'Aisne par les mamelons du Mont Berny, de la butte des Usages et la dernière croupe du bois de Cuise.

Du côté de Bethisy et de Champlieu, le plateau, profondément découpé, est bien défendu par la vallée de l'Automne jusqu'à Marienval et Fossemont, et de l'autre côté qui regarde l'Est, la série des Monts Berny et des Usages a pour défense l'étroite et profonde vallée du Vandy avec un fond d'alluvions et d'étangs qui, par un printemps pluvieux, dégénèrent encore en flaques bourbeuses.

IX. — Il serait prématuré de désigner maintenant, d'une manière absolue, la place du campement Gallo-Belge et celle du camp retranché des Romains. Il convient d'attendre, pour formuler les conséquences qui ressortent de ces prémisses, une étude plus approfondie des localités et le résultat de nouvelles recherches. Il convient surtout de consulter l'opinion des hommes compétents qui sont autorisés en pareille matière.

Alors, dans la seconde partie de ce travail, on suivra, avec quelques détails, la succession de ces hauts faits de guerre; l'arrivée de César à son camp de ralliement, sa reconnaissance forcée dans le Valois, sa marche de flanc vers les hauteurs occupées par l'ennemi, la formation de ses trois légions en carré devant le camp des Bellovaques et la position des *Impedimenta* en arrière, masquant la quatrième légion. On examinera, les yeux sur la carte, Martimont, selon nous, camp présumé des Romains, le vallon profond et marécageux du Vandy, qui sépare les combattants; les hauteurs voisines et les rives herbeuses de l'Aisne, témoins des embuscades de fourrageurs. On étudiera, sur place, les chaudes batailles du marais et la prise du mamelon voisin des campements Gallo-Belges; l'emplacement des *Impedimenta* des Bellovaques, leur retraite, vers le camp de refuge, au-delà du fleuve; l'occupation, par les Romains, du mont Berny de la butte des Usages, et du mont Saint-Pierre en Castres; la forte position des Bellovaques, qui leur permet, de l'autre rive, non-seulement d'être sur une bonne défensive, mais encore de tenir César en échec; la grande bataille qui se livre à trois lieues du camp de refuge, entre la rivière et la forêt, dans une petite plaine d'un mille d'étendue, à Trosly-Breuil, sur l'Aisne, ou à Lacroix-Saint-Ouen, sur l'Oise; enfin le passage de l'Oise par César, son campement en face du mont Ganelon, vers Canly, Armancourt, ou même dans le bas de Coudun; la soumission des Bellovaques et l'établissement des légions victorieuses sur le mont Ganelon.

— M. Lecot présente aux membres du Comité une gravure allégorique due au talent d'un chapelain de l'église de Noyon, N. Oudoux, et au bas de laquelle se lisent huit

vers latins d'un poëte Noyonnais de la même époque. La Mort, sous la forme d'une chauve-souris, étend son voile sombre sur le blason de monseigneur de Broglie, que la maladie a mis aux portes du tombeau; les parques filent à côté, et le fuseau est presque nu, la trame est achevée; mais un personnage mystérieux retient le fil qui va s'échapper, et persuade aux trois sœurs de suspendre un moment leur tâche, tandis que la Religion, debout, relève le voile étendu par la mort, et laisse apercevoir le blason dont les rayons répandent la lumière à flots dans toutes les directions.

Voici le sens des vers latins mis au bas de la gravure :

Quelle est cette nuit dont les ombres
Sur des jours si brillants s'étendent sans pitié?
La Parque, peu sensible à la douce amitié
Tient la fatale trame, assise aux rives sombres ;
Le fil va s'échapper de ses mains homicides :
Arrêtez, ô cruelles Sœurs !
Et laissez nous jouir de ces jours trop rapides
Que pour un père aimé vous demandent nos cœurs.
Et toi, douce Religion,
Regarde !... Nos soupirs sont entendus, le voile
Tombe ; et l'on voit renaître un bienfaisant rayon.
De Broglie apparaît, et sa brillante étoile
Eclate de nouveau comme un astre béni
Sur la cité qu'il aime et dont il est chéri.

— Le même membre dépose sur le bureau une clef remarquable, trouvée sur l'emplacement de l'ancien château de Mauconseil, au territoire de Chiry.

— MM. Lefranc présentent au Comité, de la part de M. Lamothe-Odemps, propriétaire à Gury, les objets antiques suivants, qui ont été trouvés ensemble à Gury même; ce sont : 1° une défense de sanglier; 2° une monnaie romaine consulaire en argent, malheureusement fruste, mais qui est incuse, et conséquemment très-rare, car on ne rencontre presque jamais de monnaies consulaires incuses. Celle-ci offre, au droit, une tête de divinité qui est généralement attribuée à la Liberté, et derrière laquelle se lit encore le mot PAETI. On regarde, en numismatique, cette monnaie comme ayant été frappée par Caïus Considius Pœtus, soit dans le Pont, soit dans la Paphlagonie, l'an 705 de Rome, quarante-neuf ans avant Jésus-Christ. Nous ferons remarquer en passant que le mot latin *Pœtus* veut dire *un peu louche, qui a les yeux fort mobiles, ou un œil plus petit que l'autre;* ce mot *Pœtus* était donc un surnom, *cognomen*, donné à certaines familles, sans doute parce qu'elles se composaient de personnes ayant un défaut

de vue sensible, ou atteintes de nystagmus; mais les *Pœtus* se partagent entre deux grandes familles de l'ancienne Rome républicaine, qui sont les familles *Ælia* et *Considia*. Quoi qu'il en soit, le revers de la médaille offerte par M. Lamothe-Odemps est inoué, et il offre ceci de remarquable qu'on y distingue gravée en creux la lettre *S*. Cette monnaie est donc, sous ce dernier rapport, complètement inédite, et, jusqu'à présent, elle est la seule que nous connaissions avec ce revers. Elle appartient à la famille *Considia*; 3° un moyen bronze de Néron, avec l'effigie de cet empereur tournée à gauche, et la légende NERO. CAESAR. AVG. P. MAX. TRP. P. P. Au revers se voit la Victoire volant, tenant une palme de la main gauche, et un bouclier orné des lettres S.P.Q.R. de la main droite. Les lettres majuscules S. C. se lisent à droite et à gauche de la Victoire.

4° Un moyen bronze de Trajan avec le buste de l'empereur à droite, la tête ornée de la couronne radiée et une légende illisible. Au revers, se voient les lettres S. C. dans le champ, qui est occupé par une figure de femme debout avec la haste pure dans la main droite. C'est évidemment une figure de divinité, mais laquelle ? On distingue, ici encore moins qu'au droit de la pièce, les lettres de la légende qui devait primitivement accompagner ce revers. C'est une monnaie fruste.

5° Un moyen bronze d'Adrien avec l'effigie laurée de cet empereur tournée à droite, et la légende HADRIANVS AVGVSTVS. Au revers, se voit la déesse de la santé *Hygie,* tenant un sceptre de la main gauche et donnant à manger, de la main droite, dans une patère, à un serpent enroulé autour d'un autel et qui s'élance vers elle; en légende circulaire les mots SALVS AVGVSTI; à l'exergue COSIII, et, dans le champ les lettres sacramentelles S. C. Cette pièce est très-bien conservée.

Ce n'est pas la première fois que M. Lamothe-Odemps fait des communications au Comité, car déjà il lui a offert un bas-relief, en pierre, très-curieux, représentant un Dieu gaulois, et M. le président propose de remercier particulièrement M. Lamothe, par une lettre que lui adressera M. le Secrétaire du Comité. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

— M. Dordigny annonce que M. Ponsard, de l'Académie française, a bien voulu, sur sa demande, promettre ses ouvrages à la bibliothèque du Comité. Des remercîments sont adressés et à M. Ponsard pour sa réponse bienveillante, et à M. Dordigny pour les démarches qu'il a faites dans l'intérêt de la Société.

— M. Lecot remet pour le Musée une plaque en plomb,

portant deux anges adossés à une figure vue de face, qui représente la Lune. Cette plaque, donnée par M. le curé d'Amy, était, au seizième siècle, un ornement porté par les pélerins qui se rendaient à la châsse de saint Jean-Baptiste à Amiens. M. Demarsy promet, sur cette pièce, de plus amples détails pour la prochaine séance.

— M. le Secrétaire témoigne le regret que la publication du travail de M. Carlet, sur Manicamp, ait été malheureusement interrompue après une objection à laquelle l'auteur répondait victorieusement dans son manuscrit. Cette réponse paraîtra avec la suite du travail de M. Carlet.

— L'ordre du jour de la prochaine séance est ainsi arrêté : Biographie d'Antoine Lecomte, par M. Demarsy ; travail de numismatique locale, par M. du Lac ; et notice sur le village de Bailly, par M. Mazière.

La séance est levée à quatre heures.

Noyon. — Typ. D. Andrieux-Duru.

RECHERCHES SUR TROSLY-LOIRE

(AISNE),

par M. MARVILLE.

(*Supplément à la séance du 6 décembre 1859*).

---

§ 1er. — Epoque romaine.

Les substructions cimentées, les fragments de tuiles à rebord et de riches poteries qu'on trouve en très-grand nombre dans un endroit appelé aujourd'hui le Moulin-à-Vent, nom tout moderne, sont autant de vestiges de constructions des Romains. Ils témoignent que, dès le temps où ces maîtres du monde occupèrent notre pays, Trosly devait déjà être un lieu important, puisqu'ils y élevèrent un château. Il était de la destinée de nos pères, les Gaulois, de tomber successivement corps et biens, aux mains des Romains et des Francs. On croit assez généralement que les châteaux romains étaient des maisons fiscales, auxquelles les villas royales ont succédé. On peut remarquer que cette villa romaine avait été construite sur le plus bel emplacement.

Il y a quelque lieu de penser que le nom primitif de ce château fut la Rouge-Ville (*rubra villa*), ce nom est resté à un faubourg peu éloigné.

A la Tinette, hameau de Trosly, on trouve aussi, mais en petit nombre, des fragments de tuiles à rebord et des fondations cimentées, mêlés à des vestiges de constructions modernes.

§ 2. — Moyen-âge.

BATAILLE DE TROSLY.

En 593, il y eut à *Truciacum* une grande bataille entre Childebert, les Bourguignons et les Austrasiens d'un côté, et Frédégonde et les Neustriens de l'autre. Il y périt, dit-on, trente mille français. C'est la bataille où Frédégonde employa la ruse des rameaux verts pour masquer son approche.

Nicolas le Long, dans une note, nous apprend que plusieurs auteurs avaient déjà, dès son temps, pensé à Trosly-Loire pour ce fait historique.

Cette question sera l'objet d'un nouveau travail que je me propose de soumettre à votre commission sur le terrain même, que je regarde comme le champ de bataille.

Je regrette, dans cette circonstance, de ne pas partager l'opinion de M. Peigné, qui a bien voulu me faire l'honneur de venir à moi, de m'encourager, de me patronner auprès du Comité. Le chapitre de ses recherches sur Noviodunum, relatif à Bretigny, et la note de Lelong furent les premiers indices qui m'ont amené à faire les investigations dont je viens de parler.

Moyen-âge. — *Trosliacum.* — *La villa regia.* — Vestiges Mérovingiens ou Carlovingiens. — Carbin. — *Carbonacum*, en 771.

Le nom de notre village était, au dixième siècle, *Trosleium* ou *Trosliacum*, avec des variantes d'orthographe, comme il arrivait souvent alors ; de là se sera fait *Troley*, puis *Trosly*. Il s'appelait *Trosly-au-Bois*, il y a moins de deux cents ans ; on ne le nomme *Trosly-Loire* que depuis moins d'un siècle.

Il eut une *villa regia* (château royal), mais il est difficile de dire dans quel temps et par qui elle fut fondée ; en quelle année et par qui elle fut détruite. Néanmoins, il en reste des vestiges, et, pour qui sait les interroger avec discernement, les vieux restes des vieux temps sont des témoins très-intéressants et très-instructifs de la sombre aurore de notre histoire.

Ce sont, suivant moi, les Mérovingiens qui élevèrent notre villa au temps où ils couvraient leurs domaines de la forêt de Cuise de ces sortes de châteaux qui servaient en même temps, comme on sait, de fermes, de manufactures et de maisons fiscales, où se produisaient et se fabriquaient les objets indispensables aux besoins de l'époque.—Alors une reine de France remarquait qu'on avait dérobé un jambon dans ses celliers.

Cette villa subsista au moins cinq cents ans, depuis les premiers Mérovingiens jusqu'à la fin du dixième siècle, c'est là une durée que l'on peut garantir ; mais elle a pu subsister beaucoup plus longtemps.

Sirmond et Mabillon, s'appuyant sur la tradition, la plaçent entre l'église Saint-Martin, qui n'existe plus, et l'église Saint-Pierre. Pour nous, nous croyons l'avoir retrouvée à quelques centaines de mètres du village, près d'un *écart* appelé Carbin, qui peut bien être le *carbon* des annales Laurissiennes, ainsi que nous le rappelle la Cense de Clabeau.

Les vestiges de cet ancien palais royal consistent en une enceinte de canaux de 15 à 18 mètres de largeur, et qui ont encore une profondeur de 2 mètres. Ils consistent aussi en fragments de tuiles de 15 millimètres d'épaisseur et en morceaux de poterie grise. Des fondations nombreuses, à l'orient, ont forcé le propriétaire de la parcelle où elles se trouvent à la laisser en friche. Pour ce qui est des carrés des bâtiments, comme ils étaient généralement en bois, ils auront disparu par le feu. On remarque qu'une partie des canaux est complétement comblée, cela provient du curage de l'étang limitrophe. Le niveau de cet étang est peut-être de 2 mètres plus élevé que l'emplacement de la villa, et de 5 mètres au moins plus que le fond des canaux d'autrefois. Si l'on doit ici s'étonner d'une chose, c'est qu'avec un cours d'eau comme celui de Carbin, et une élévation possible de niveau telle que celle qu'on a produite, il soit resté trace de fossés depuis mille ans !

J'ai tout lieu de croire, et je le mentionne, que les fondateurs de l'usine de Carbin, il y a 150 ans, se sont servis, pour en former l'étang, de la contre-partie de cette villa, dont ils n'ont eu à enlever que le terre-plein du milieu formant le dais.

Des recherches bien dirigées dans les canaux et dans l'emplacement des bâtiments pourraient amener des découvertes précieuses.

Les chemins qui reliaient cette villa à celles de Quierzy et de Grécy existent toujours ; ils ont une forme toute particulière, qu'on reconnaît aisément ; celui qui la reliait à la villa d'Autreville (*Locella andreia*) *villa in sinciniaco*, et qu'on appelle le Vieux-Chemin, est surtout remarquable comme chemin mérovingien.

Pour en revenir à l'appui que le nom de cense de Clabeau,

Carbo, prête à Carbin, on voit, dans Lelong et dans la chronique des Gaules, que Charles-le Simple dota l'abbaye qu'il fonda dans son château de Corbeny, de six métairies situées dans cet endroit. Les villas royales avaient donc autour d'elles des fermes ou censes qui en dépendaient, comme les censes de Carbo, dites Clabeau, de la Cour-du-Val et autres, ont dépendu autrefois de Carbin.

C'est à notre très honorable président, M. Colson, que je dois la connaissance du Carbonacum d'Eginard. Il voudra bien me permettre de lui en témoigner ici toute ma reconnaissance.

An 771. — Charlemagne à Carbin, villa royale de Trosly.

On lit dans les *Annales metenses* dans la chronique Laurisienne (*de Lorsch*), dans Eginard et dans Aimoin, qu'en 771 le roi Carle (Charlemagne) tint son parlement (*placitum*) dans la villa royale de Valencienne, où il comptait passer l'hiver; mais, que le roi Carloman étant mort à sa villa de Samoussy le 9 décembre (son tombeau est à l'église Saint-Remi de Reims), le roi Carle, décidé à réunir tout l'empire sous sa puissance, vint à Carbin (sur la frontière d'Austrasie, dit Daniel), où se rendirent l'archevêque de Sion, Willard, et l'archi-chapelain Folrad, avec plusieurs évêques et autres ecclésiastiques, ainsi que les comtes Warin et Adalhard, et autres seigneurs du royaume de Carloman, qui y proclamèrent et sacrèrent (*unxerunt*) l'heureux Carle, roi de toute la France. Cependant, la reine, veuve de Carloman, avec ses enfants et un petit nombre de seigneurs français, passèrent en Italie, sans que l'illustre et très glorieux roi Carle s'y opposât, étonné seulement qu'on le redoutât autant.

Voilà bien un fait historique de la plus haute importance: Charlemagne recevant la soumission des hauts barons austrasiens, et cela dans la villa royale de Carbonacum, où je vois, pour plus d'une raison, le Carbin de Trosly.

Les historiens modernes, n'ayant aucune connaissance de Carbin, cette villa royale de Charlemagne, sur le territoire du Trosly des Conciles, ont attribué à Corbeny le fait dont je viens de parler. Si Mabillon et Sirmond avaient vu Carbin à leur pas-

sage à Trosly, je n'aurais probablement pas aujourd'hui besoin de revendiquer hautement l'honneur de cet événement pour lui. Quoiqu'il en soit, il me suffira, je crois, de faire remarquer premièrement, que, pour faire Corbeny du *Carbona* latin, il faut estropier deux syllabes, tandis que de Carbon à Carbin les siècles n'en ont eu qu'une à modifier ; deuxièmement, que la cense, dite de Clabeau, ou *Carbo*, vient à merveille rétablir la seconde syllabe d'un nom modifié par onze siècles ; troisièmement, qu'il était de la dignité de Charlemagne de n'aller pas plus loin que Carbin, sur l'extrême limite de l'Austrasie (le Soissonnais devait alors faire partie du royaume d'Austrasie, puisque Carloman avait été sacré à Soissons et Carle à Noyon), qu'il était, dis-je, de la dignité de Charlemagne de ne pas dépasser sa frontière, de ne pas aller plus loin que Carbin pour avoir la soumission des Austrasiens, et qu'il aurait dérogé à cette dignité en s'avanturant tout d'abord au cœur du royaume de feu son frère.

Cette opinion paraît être celle du père Daniel, qui a peut-être lu le fait dans quelque vieil auteur. C'est aussi ce que laisse entrevoir M. Henri Martin, dans son *Histoire de Soissons*, p. 283.

Que si quelqu'un n'est pas convaincu ou satisfait de cette raison, je dirai que cette démarche qu'on voudrait alors au centre de l'Austrasie, eut été aventureuse et même dangereuse de la part de Charlemagne qui n'avait pas alors avec lui d'armée pour se faire respecter d'un peuple dont tous les grands ne partageaient pas pour lui le même amour.

Ainsi donc, il se peut qu'on ait fait Corbeny de *Carbona*, lorsqu'on n'avait pas connaissance de la villa de Carbin ; que, par suite, on ait fait aller Charlemagne à Corbeny. Mais il faut compter avec Carbin : c'est là aujourd'hui, selon nous, que l'empereur Carle est venu recevoir la soumission des hauts barons austrasiens, et peut-être qu'il a été proclamé et sacré (*unxerunt*) roi de tout ce qui était France alors.

Le *Ligurium*.

Le *Ligurium*, cité dans un acte de Charles-le-Chauve, fait à Quierzy, à la date du 14 juin 897, devait être à peu près

ce qu'est aujourd'hui le domaine de Loir, situé sur le terroir de Trosly. Telle est l'opinion émise au Comité par M. Peigné.

La plaine, dite des Bois-Cossart, la Choque, les Haies de Loire et du Blaireau, nous disent en effet assez que la montagne de Trosly était autrefois couverte de bois, de même qu'une partie de la vallée où se trouvent encore le bois de la Glane (qu'on est en train de défoncer), le bois de l'Hospice, le bois des Leups ou les Lucs, le bois Beuxin, et, enfin, les bois de Loire ; on retrouve ce nom aux deux extrémités de notre terroir, long de 8 ou 9 kilomètres.

C'est donc bien sur le *Ligurium* de Trosly qu'en 877, Charles-le-Chauve permettait à son fils de chasser le sanglier et le petit gibier (*porcos et feramina*).

Le domaine de Loire appartenait aux Prémontrés, avant la révolution de 93.

Je n'ai encore trouvé aucun renseignement à propos du passage de cette terre des mains de nos rois à celles des religieux de Saint-Norbert.

Moyen-âge, suite. — Conciles et parlements.

Dans le palais royal de Trosly-Loire (Trosly, près Coucy, dit le Long), il y eut plusieurs conciles ou synodes, et plusieurs diètes ou parlements (*placitum*), et c'est là ce qui, joint à la soumission des Austrasiens, en 771, donne à ce village une certaine valeur, une certaine importance historique.

En 895, le 9 septembre, Zwintibold, roi d'Austrasie (Lorraine), data de Trosly, près Noyon, un diplôme en faveur de l'abbaye de Saint-Michel-sur-Meuse. Ce prince était alors occupé à rétablir Charles III dans la ville de Laon. Profitant du voisinage, le roi Charles amena sans doute son protecteur à Trosly, où on s'occupa de chasse et d'affaires (voir Mabillon).

En 909, le 20 juin, il y eut un concile présidé par Hervé, archevêque de Reims. C'est un fait marquant dans le dixième siècle, un des plus tristes qui pesèrent sur la France. On y voit que l'autorité ecclésiastique se substitue heureusement, dans bien des cas, à l'autorité méprisée des lois et

des rois. Les actes de ce concile sont en quinze chapitres. Après la préface et un long discours de l'archevêque Hervé, on traite :

Au 1er : Des honneurs et du culte à rendre à l'église de Dieu ;

Au 2e : De l'état du royaume et de la fidélité au roi ;

Au 3e : De l'abandon presque général de toute loi et de toute règle ;

Au 4e : Des sacriléges et de leur damnation ;

Au 5e : Des vexations que l'on fait supporter aux prêtres et du mépris qu'on a pour eux ;

Au 6e : Des dotes et des décimes de l'église, et des biens qu'elle ne peut exiger (l'usage des commandes et des tailles y est condamné) ;

Au 7e : Des rapines ;

Au 8e : De l'enlèvement des femmes, du concubinage et de l'inceste ;

Au 9e : De l'entrée des femmes dans le presbytère et de la cohabitation des prêtres avec elles (Châteaubriand, dans le *Génie du Christianisme*, dit qu'il y fut question du mariage des prêtres) ;

Au 10e : De ce qu'il faut fuir la luxure ;

Au 11e : De ce qu'il faut réprimer le parjure ;

Au 12e : Des discordes, des colères et des procès ;

Au 13e : Des homicides et des menteurs ;

Au 14e : Qu'il ne faut pas piller les biens du clergé ;

Au 15e : Épilogue aux évêques et généralement à tous.

Et ont signé :

Hervé, archevêque de Reims, président ;

Wito, évêque de Rouen ;

Rodolphe ou Raoul, évêque de Laon ;

Erluin, évêque de Beauvais ;

Rembert ou Robert, évêque de Noyon ;

Stéphaux, évêque de Cambrai ;

Hubert, évêque de l'église de Meaux (*meldensis ecclesiæ*) ;

Offrid, évêque de Senlis ;

Stéphane, évêque des Morins (*Morinorum*), d'Artois ou de Thérouanne ;

Otgard, évêque d'Amiens ;
Letold, évêque de Châlons-sur-Marne ;
Et Abbo, évêque de Soissons (voir Labbe).

En 921, un deuxième concile ou synode y fut assemblé et présidé aussi par Hervé. Il eut pour objet d'absoudre, à la prière de Charles III, qui y assista, un seigneur mort en état d'excommunication. Ce seigneur était un nommé Erlebald, souverain de Mézières ; sa femme Isabelle, son fils Guarin ou Guérin (bras de fer), et sa fille Esther, aux belles formes, au corps blanc et mignon, tacheté de petites mouches noires, assistèrent aussi à ce concile (voir Labbe, et Lelong, aux notes).

En 924, un troisième concile y fut réuni et présidé par Sculphe, aussi archevêque de Reims, pour remettre le comte Isaac dans les bonnes grâces de l'archevêque de Cambrai, qu'il avait insulté. D'après N. Lelong, cette assemblée eut lieu en présence du roi Raoul (Labbe et Lelong).

En 927, il s'y tint un quatrième concile, convoqué par Herbert, comte de Vermandois, au sujet d'un autre comte nommé Herluin, qui avait épousé une femme en secondes noces du vivant de la première. Cette assemblée, dont les membres, dit Lelong, eurent la faiblesse d'approuver la révolte d'Herbert, cette assemblée eut lieu malgré la défense du roi Raoul qui demandait Herbert à Compiègne. Raoul s'opposait à cette réunion, parce qu'on devait y sanctionner la prise de possession qu'Herbert avait opérée du comté de Laon, pour un de ses fils nommé Eudes, et celle du château de Coucy pour un autre de ses fils nommé Hugues, enfant de cinq ans, qu'on devait proclamer archevêque de Reims à ce concile. Raoul s'y opposait donc, parce qu'il redoutait de voir ainsi le comte de Vermandois prendre trop d'ascendant dans le nord de la France. L'élection de Hugues fut approuvée par le pape Jean X, et plus tard, après des guerres nombreuses, elle fut confirmée par le pape Étienne ; mais Hugues était alors suffisamment âgé.

Il paraît que dans ce concile, ou plus probablement dans un autre, mais certainement du même lieu, il fut question de l'élargissement de Charles-le-Simple, que le

comte de Vermandois retenait prisonnier. Herbert y fut, de plus, condamné à restituer des biens qu'il avait usurpés sur l'église de Cambrai (voir M. Devismes); pour moi, je ne puis admettre qu'Herbert se soit présenté en accusé devant un concile qu'il avait convoqué en souverain. Il n'est pas douteux que ces dernières affaires se soient traitées dans une réunion différente.

Suivant M. Henri Martin, il y eut à Trosly, en 928, un concile où on traita du rétablissement de Charles III. Mais cette assemblée, composée de six évêques, s'est dissoute sans rien décider. Notre savant historien raconte, d'après Flodoart (voir aux *Annales*) que, peu auparavant, le comte de Vermandois, jaloux de Raoul, qui avait été proclamé roi des Français, ayant traîtreusement fait prisonnier le roi Charles qu'il retenait à Château-Thierry, cherchait, par ce moyen, à extorquer biens et honneurs de Raoul, jusqu'à ce que celui-ci, refusant enfin de satisfaire son ambition insatiable, l'autre remit Charles en liberté sur l'injonction du pape Jean X, et convoqua, à ce sujet, à Trosly, un synode de six évêques, de son parti, pour délibérer sur la restauration de Charles-le-Simple. Mais cela, ajoute M. Henri Martin, toujours d'après Flodoart, n'eut pas de suite. Raoul ayant cédé le comté de Laon à Herbert, le pauvre roi carlovingien retourna à sa prison. C'est plus probablement dans ce concile qu'Herbert se sera amendé par arrangement.

Les vieux écrivains mentionnent un autre concile, en 923, à l'occasion des pénitences infligées à ceux qui prirent le parti de Charles III, à la bataille de Soissons, parce que ce roi venait de faire la guerre à l'archevêque de Reims. Airard fut proclamé évêque de Noyon, dans cette assemblée. Bien que le lieu de ce concile ne soit pas indiqué, les faits antérieurs et postérieurs semblent, d'eux-mêmes, l'attribuer à Trosly; c'est sûrement cette réunion que M. Devisme place en 722. Ce serait ainsi avec le second concile de 927; ou celui de 928, que j'ai fait ressortir, six conciles tenus dans ce lieu. En tous cas, il y en a eu cinq assurément.

En 955, le 7 novembre, Lothaire, dans une diète, à Trosly, consent qu'Adolphe, chanoine de Laon, soit sacré évêque de

Noyon, et s'occupe, en outre, des affaires de son royaume. (voir Lelong, page 160). Dans cette même réunion, diète ou parlement, Lothaire fait aussi une charte en faveur de l'abbaye de Tournay (voir Chifflet, page 280).

Deux ans après, en 958, il fit le siége de Coucy contre Thibaut, comte de Chartres et de Tours, en faveur d'Artaud, archevêque de Reims. Cet archevêque et une foule d'évêques assistaient à ce siége (voir Flodoart dans *Duchêne*). J'ai tout lieu de croire qu'il habitait sa villa de Trosly durant cette affaire, qui dura plusieurs semaines.

D'après la diète de 956 et les conciles de 923 et 927, un, peut-être deux évêques et un archevêque ont été ou élus, ou reconnus, ou proclamés à Trosly-Loire ; ce sont, comme on l'a vu, Eudes, archevêque de Reims, Airard ou Gérard et Adolphe ou Hadulphe, évêques de Noyon.

Anciens priviléges. — Monuments debout ou détruits qui rappellent une ancienne importance.

Il y avait autrefois à Trosly deux paroisses et deux églises : l'une sous l'invocation de Saint-Pierre et l'autre sous l'invocation de Saint-Martin, cette dernière a été démolie par suite de vétusté il y a environ 80 ans, et depuis lors, jusqu'à la révolution de 89, le presbytère a été converti en logement pour un vicaire, puis vendu avec l'emplacement de l'église et le cimetière comme propriété nationale. Aujourd'hui il n'y a plus qu'une seule paroisse et une seule église, l'église saint-Pierre, recommandable par la beauté et l'élégance de son chœur : des pierres d'attente à chaque pilier de sa nef et suivant la courbe des ogives indiquent que toute cette église a été voûtée : elle devait être bien belle alors. Elle est très-pauvre en inscriptions, je ne puis citer que celle-ci, encore a-t-elle disparu depuis vingt ans : « Cy-gît Louis-Nicolas le Carlier, seigneur de Neufchâtel, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. — Il a passé les quarante dernières années de sa vie à soulager les malheureux et à réparer les chemins de cette paroisse, où il est décédé le 13 janvier 1778, à sept heures du soir, dans sa soixante-septième année : priez, etc. »

— Ce que l'épitaphe ne disait pas, c'est que ce seigneur était le commandant de la cavalerie d'élite qui décida la bataille de Fontenoy. — Je ne rapporte du reste tout cela que d'après la tradition. Il y a eu dans un temps une troisième chapelle près de la villa romaine : il n'en est resté que le nom de chapelle.

Il y avait des places publiques où se tinrent des foires et marchés très fréquentés : la place du centre ou du Bassin, où se faisait le marché aux grains, celle de la Croix de Fer, où se faisait le marché aux bestiaux, celle du Logis ou Saint-Martin, où se faisait le marché aux noix et aux fruits, celle du Point-du-Jour ou Saint-Germain, où se faisait le marché au chanvre, au fil et aux toiles, et enfin celle du Puits d'Œuillère, où se faisait le marché aux œufs, au beurre, aux volailles, etc. En temps de foire, le marché aux chevaux, aux bêtes à cornes et à laine se faisait aux Hocques.

Il y avait notaires et tabellions (une des études de notaires a été transportée à Sinceny).

Il y avait haute et basse justice : des actes de particuliers qui remontent à moins de deux cents ans, qualifient certaines parties contractantes de titres inhérents aux fonctions judiciaires exercées dans la commune. L'acte de décès du seigneur précité, le qualifie de haut-justicier.

Des villes, bourgs ou villages auxquels Enguerrand VII, vend, par un acte de 1368, le droit de main-morte et de formariage, la ville de Trosly, comme elle est appelée dans cet acte, est celle qui, entre vingt et une localités mentionnées, paya son affranchissement du prix le plus élevé : c'est la preuve de son importance alors, c'est la preuve de l'importance de sa population, que la tradition raconte avoir été de 3,000 habitants.

A l'époque dont il est ici question, Coucy ne venait que récemment d'être doté de marchés, tandis que Trosly jouissait de ce privilége depuis un temps fort reculé.

Temps modernes. — Décadence.

Mais quand et comment Trosly perdit-il ses avantages de foires et marchés et autres? A coup sûr, c'est après quelque

grand désastre, tel que celui dont il fut victime au temps des guerres de religion, durant lesquelles un incendie n'y laissa debout que 53 maisons, après l'extinction mâle des seigneurs de Coucy, ses protecteurs naturels, après la vente de la terre et du domaine de Coucy par Marie, dernière héritière des fameux sires, au duc d'Orléans, frère de Charles VI, dont les successeurs au temps de Louis XIII, ne s'inquiétèrent probablement guère des priviléges de Trosly ou même qui les vendirent peut-être : c'est très-certainement après le désastre que je citais tout à l'heure, que les seigneurs de Blérancourt trouvèrent moyen de lui enlever, par achat ou autrement, ses foires et marchés, pour en gratifier leur localité, inconnue jusque vers 1100.

En tout cas, c'est vers 1650, que D. Mabillon ou D. Sirmond, sont venus à Trosly, et alors il jouissait encore de tous ses priviléges (voir la *Diplomatique*).

CHAPITRE III.

Deux Trosly. — Recherche critique du Trosly à la villa Royale, du Trosly des Conciles.

Trosly-Breuil ou Breuil-Trosly.

Dans le département de l'Oise, un autre Trosly, hameau d'un village appelé Breuil, semble contester à Trosly-Loire son importance des temps passés. Examinons jusqu'à quel point sont fondées ses prétentions, pour les comparer ensuite aux faits dont peut justifier Trosly-Loire.

Trosly-Breuil a des ruines ; mais, où ne trouve-t-on pas des ruines ? tout est ruine ici bas ; et quiconque édifie enfante des ruines.

S'il ne fallait que des ruines pour prouver quelque chose, Trosly-Loire en a aussi, comme on l'a vu, au Moulin-à-Vent et ailleurs, on ne les a pas encore fouillées, mais elles ne prouveraient rien de plus, alors même qu'elles seraient retournées; car il ne s'agit pas de savoir lequel des deux villages a les plus belles ruines, mais bien dans lequel se tinrent les conciles, synodes, diètes ou parlements dont j'ai parlé.

M. Peigné-Delacour m'a donné l'assurance que les ruines de Breuil, comme celles du Moulin-à-Vent viennent des Romains, et ce qu'on en voit ne laisse pas de doute à cet égard.

Outre des ruines qui ne sont pas de l'époque des villas royales, Trosly-Loire, lui, possède, ainsi que je l'ai détaillé au chapitre précédent, les vestiges irréfragables d'une de ces anciennes demeures des deux premières races de nos rois.

Le Trosly sur l'Aisne n'est et n'a jamais été qu'un hameau de Breuil. Quoi qu'on l'appelle Trosly-Breuil, chacun sait que, pour être exact, c'est Breuil-Trosly qu'on devrait dire : ce village est même appelé ainsi dans quelques actes..

Que Breuil (*Broïlium compendii*) ait été jadis un lieu marquant, que Carloman y ait rendu des ordonnances, je veux bien l'admettre; mais que, parce que Carloman aurait daté certaines pièces de *Broïlium compendii*, il faille en inférer que plus tard ce lieu sera le *Trosleium* des conciles, cela ne nous paraît nullement rigoureux. Laissons donc à *Broïlium compendii* les faits historiques qui appartiennent à *Broïlium compendii*, mais aussi, laissons à Trosly-Loire les conciles et parlements qui ont eu lieu à Trosly-Loire, et ne confondons plus, comme on le voit dans un *Annuaire* de 1840 (canton d'Attichy, pages 113 et 114), *Broïlium compendii* avec *Trosleium*.

En effet, en supposant que l'on fasse preuve d'un séjour royal à Breuil, par les ordonnances de Carloman, je puis prouver, comme on verra plus loin, le séjour des rois et des princes de l'Eglise dans la villa de Trosly-Loire, et ce, par un acte de Zwentibold, par différents rapprochements, et quelquefois par l'impossibilité où ont été les évêques, seigneurs et rois de se rendre à l'autre Trosly. Ce dernier ne peut fournir aucune preuve, aucun indice écrit des réunions en question, et quand même il aurait eu une villa royale, il faudrait montrer que *Broïlium compendii* est appelé quelque part *Trosleium compendii*, ce qu'on ne peut faire.

Une dernière considération qui le fait rejeter, suivant moi, sans retour, c'est qu'à l'époque des faits historiques qui nous occupent, il n'appartenait même plus aux rois successeurs de Charlemagne, car il était sous la domination

des Eudes, des Robert, des Raoul, des Hugues-le-Grand, des Hugues-Capet, dynastie nouvelle appelée à succéder à l'ancienne. Eudes ayant fait fortifier Vic-sur-Aisne en 894, Breuil-Trosly placé entre Vic-sur-Aisne et Compiègne ne devait avoir rien de commun avec les derniers Carolingiens, et les archevêques de Reims qui les ont soutenus autant et aussi longtemps que possible; il ne devait surtout avoir rien d'attrayant pour Zwentibold, dont je vais parler.

Une preuve incontestable de l'influence de la dynastie nouvelle sur la rive gauche de l'Aisne, c'est que Raoul fut sacré roi de France à Soissons par l'archevêque de Sens, Vaultier, le 13 juillet 923, et que le roi Eudes avait aussi été sacré à Compiègne en 888, par un archevêque de Sens.

Passage de Zwentibold.—Recherche et Passage de Sirmond et Mabillon.

Dans une charte, dont Mabillon cite un fragment, Zwentibold ou son chancelier dit formellement : « Fait à Trosly, près Noyon. » Zwentibold faisait alors le siége de Laon en faveur de Charles III contre l'usurpateur Eudes. Il aurait aussi bien dit : « Fait à Trosly, près Compiègne, » s'il avait voulu parler de cet endroit, et surtout s'il avait pu s'y rendre; ce qui ne lui était pas facile, attendu que le pays au-delà de l'Aisne, comme je viens de le dire, obéissait à Eudes, qui sortait alors de fortifier Vic-sur-Aisne, et qui résidait habituellement à Compiègne. Pourquoi donc Zwentibold aurait-il été braver inutilement le danger de se placer entre Vic-sur-Aisne et Compiègne? Maintenant, supposons, si l'on veut, que Zwentibold ait pu aller à Trosly-Breuil, lequel s'éloignait, en outre, beaucoup du théâtre de la guerre, et qui, de plus, se trouvait sur les terres des ducs de France, aurait-il dit : « Fait à Trosly, près Noyon, » quand 35 kilomètres l'en séparent; tandis que Compiègne n'est guère qu'à dix? Non, assurément non. Il eut dit alors : « Fait à Trosly, près Compiègne, » dont il eut, de là, entendu le son des cloches; en outre, Noyon, dont Zwentibold pouvait voir de Trosly-Loire les édifices, faisait encore partie de ce tout petit royaume de Laon, dernier lambeau de l'empire des Francs.

C'est donc Zwentibold, prince étranger, qui s'est chargé de fixer le premier la position du Trosly à la villa du *Trosleium* historique (voir la *Diplomatique*).

Je me suis arrêté sur le passage de Zwentibold, afin d'établir à Trosly-Loire l'existence d'un château royal capable de recevoir des assemblées d'évêques, la cour des rois et les parlements ; car Zwentibold ne sera venu, en 895, dans notre villa, qu'accompagné de son protégé Charles III, qui lui en aura fait les honneurs. L'acte de Zwentibold complète donc d'une manière suffisante la désignation trop sèche des autres documents.

Concile de 909.—Trosly-Loire contigu aux domaines de l'archevêque de Reims.

Dans le même temps qu'Hervé, archevêque de Reims, assembla le premier concile qui fait, avant tout, l'objet de ces recherches, dans ce même temps, il élevait, pour se protéger contre les incursions des Normands, la première forteresse de Coucy sur la terre du Méje, dépendant du domaine que Clovis avait naguère donné à Saint-Remi.

Hervé a dû réunir non-seulement le concile de 909, mais encore celui de 921, à Trosly-Loire, plutôt qu'à tout autre Trosly, parce que, d'abord, à Trosly-Loire il y avait une villa regia, ensuite, parce que Trosly-Loire ne se trouve qu'à six ou sept kilomètres de Coucy, autour duquel devaient alors graviter son attention, sa sollicitude et sa personne, parce que là, s'il n'était pas tout-à-fait chez lui, il était, du moins près de ses domaines, entre les évêchés de Laon, de Noyon et de Soissons, au centre de tous les autres suffragants de sa province, parce que l'empire de Charles, dont Hervé était le plus grand soutien, ne s'étendait pas à Trosly-Breuil, parce qu'enfin dans le doute, si doute il y a, entre deux endroits se contestant le même fait, on doit donner la préférence au mieux placé, au plus rapproché, au plus à portée pour tous les personnages qui ont pris part à ce fait, pour le premier personnage surtout.

C'est donc à Trosly-Loire qu'Hervé tint le premier concile; on va voir que les autres réunions n'ont pas davantage pu avoir lieu ailleurs.

Synode de 921, réuni à la prière de Charles III. — Concile de 927. — Parlement de 955.

S'il était plus commode, plus avantageux ou plus agréable à Hervé d'assembler le premier concile à Trosly-Loire, Charles, lui, n'avait pas le choix, puisque ses états ne se composaient plus que du Laonnais. Trosly-Breuil étant sur les terres des ducs de France, Charles III n'a pas pu, suivant moi, réunir ou faire réunir le Concile de 921 ailleurs qu'à Trosly-Loire, dans un autre Trosly, qui ne lui appartenait pas et où sa personne n'aurait pas été en sûreté, témoin ce qui lui est arrivé depuis. Et Lothaire n'a pas dû tenir son parlement de 955 ailleurs que dans ce bourg, puisque, l'un comme l'autre, ils n'avaient plus désormais qu'un pouvoir plus que précaire, une possession plus que douteuse de l'autre côté de l'Aisne (*Gerberti epistolæ*).

Mais, si ces faits, si ces raisons laissent des doutes, lorsque Herbert refuse de se rendre à Compiègne, où le roi Raoul lui assigne rendez-vous, quand, méprisant ses ordres souverains, il convoque et assemble le concile de 927 pour y faire sanctionner l'élection de son fils Hugues à l'archevêché de Reims, sa prise de possession du comté de Laon pour son fils Eudes, et celle du fort de Coucy pour lui (puisque son archevêque de Reims n'a que cinq ans), croit-on que c'est à Trosly (Breuil)? Est-ce qu'il n'ont pas dû tous, Herbert, comme les évêques, préférer, et pour cause, Trosly (Loire), sous les murs de Coucy, occupé par Herbert, à l'autre Trosly, placé si près de Compiègne, apanage de Raoul? Assurément cette réunion a eu lieu à Trosly (Loire) où s'étaient incontestablement tenues aussi les autres assemblées.

Au surplus, pourquoi Raoul demande-t-il alors Herbert à Compiègne? Pour peser sur les décisions à prendre. Mais l'intérêt d'Herbert n'était pas d'aller à Compiègne, et pas plus à Trosly-Breuil.

Noyon. — Imp. Andrieux-Duru.

Séance du 7 février 1860.

La séance est ouverte à une heure.

Sont présents : — MM. Colson, président ; Peigné-Delacourt, de Cizancourt, Dordigny, Lecot, de Bailliencourt, Sainte-Marie Bécu, Milet, Andrieux, Bougon du Castel, de Marsy, du Lac, Léon de Devise, Jules Lefranc, Maillet, Edmond Lefranc, l'abbé Jolly, de Trosly-Loir ; Cugnières, Petit, Boulongne, Billet, Marville, Lambert, Mazière, Gossart, Cottu.

Le procès-verbal est lu et adopté.

— M. le président présente comme candidats MM. Bécu, Derivry, Vauremoire et Félix Béguery, qui sont admis.

— M. Lecot donne lecture d'une notice nécrologique sur M. Béguery :

Messieurs,

Pour la seconde fois depuis la réorganisation du Comité, un vide sensible vient de se faire au milieu de nous. La mort a enlevé à l'affection de sa famille et à l'estime de ses concitoyens M. Béguery, notre ancien collègue.

Né dans un petit village du département des Landes, au milieu de ces terrains incultes et stériles où les natures essentiellement actives sont déplacées, M. Béguery quitta de bonne heure son pays natal pour venir étudier à Bordeaux les éléments de l'architecture. Doué d'une organisation heureuse, et en même temps de ce goût spécial qui caractérise les vocations et assure le succès dans toutes les carrières, il se signala bientôt par une remarquable aptitude pour ce genre de travaux ; et à un âge où les autres étudient encore, notre regretté collègue était déjà connu d'ingénieurs distingués de la capitale qui le chargèrent d'une part importante dans la direction des travaux de la Bourse. Ce monument achevé, M. Béguery alla se fixer pour quelque temps en Belgique où il a laissé, dans les fortifications de Mons et dans l'Eglise de Charleroi, des traces de son talent et de son habileté en architecture. Il fut ramené en France par

les travaux de canalisation de la Somme, et peu après, le percement du canal de Saint-Quentin et l'établissement de travaux d'art importants sur la rivière d'Aisne l'appelèrent au milieu de nous. Il devait s'y fixer par des liens que la mort seule a pu rompre; une alliance, aussi honorable qu'elle était douce à son cœur d'étranger, confirma pour ainsi dire un droit de cité que son talent, son affabilité, ses manières aimables lui avaient depuis longtemps acquis; et à partir de ce moment, M. Béguery fut au milieu de cette ville comme un de ses enfants. Dans les fonctions de Conseiller municipal, auxquelles l'appela l'estime générale, il eut l'occasion de rendre à la ville en dévouement et en lumières ce qu'elle lui avait donné en confiance et en sympathie.

Ai-je besoin de vous rappeler avec quel zèle et quelle constante activité M. Béguery s'est toujours prêté à toutes les tentatives, à toutes les recherches qui intéressaient la science? L'un des premiers membres appelés à réorganiser le Comité de Noyon, il fut un de ses premiers et et de ses plus ardents travailleurs. Sa position et les travaux qu'il dirigeait, le plaçaient dans le champ des découvertes; il sut en profiter, et tandis que l'œil de l'architecte suivait les travaux d'art et surveillait l'exécution de ses plans, le regard de l'archéologue suivait la pioche de l'ouvrier au sein de la terre, et sa main recueillait avidement ce que des hasards exceptionnels offraient parfois à ses recherches. C'est ainsi que M. Béguery a réuni, pendant les trente-cinq années qu'il a passées dans nos contrées, tant d'objets d'art, de débris antiques, de fossiles précieux; rien ne lui échappait de ce qui pouvait être utile aux progrès de l'archéologie et de la géologie, et ses collections, connues déjà depuis longtemps de savants distingués qui les lui enviaient, lui ont valu les relations les plus flatteuses avec les géologues éminents de France et d'Angleterre. Il y a quelques mois à peine que M. Lyell voyait avec un véritable ravissement cette dent d'*elephas* qu'il n'osait pas classer, tant il était porté à l'attribuer à une espèce inconnue jusqu'ici.

Aussi avec quelle sollicitude ne veillait-il pas sur le pré-

cieux trésor de ses collections, qu'il avait amassé lentement par ses seules recherches et de ses seules mains! Nous l'avons vu, dans les langueurs de sa longue maladie, occupé sans relâche de science et de travail; quand ses yeux affaiblis se refusaient à la lecture, il priait qu'on le tînt au courant de vos travaux, et quoiqu'il y fût devenu étranger par la persistance du mal, il s'y intéressait encore.

Enfin, le mal l'emporta, et le mercredi, 18 janvier, il terminait, dans les sentiments de la foi et d'une parfaite résignation chrétienne, sa longue et laborieuse carrière.

Doué d'une énergie et d'une activité rares, M. Béguery savait allier à la force du caractère, cette douceur et cette bonté d'âme qui lui firent tant et de si constantes amitiés. Autant il était ardent à soutenir, avec les armes de la science et de la raison, ce qu'il croyait être la vérité, autant il était doux et généreusement indulgent quand il s'agissait des personnes; nous avons recueilli de la bouche de ses plus intimes amis ce témoignage, que jamais une parole amère ne sortit de sa bouche au milieu de ces réunions du monde où il est si ordinaire d'oublier toute réserve; bien des fois, au contraire, il se fit le défenseur de l'absent attaqué, et sa parole, et le respect qu'on avait pour son caractère détournaient souvent une conversation mal engagée, pour la ramener dans les limites de la bienveillance et de la charité.

Si ses nombreux travaux nous restent comme un précieux témoignage des qualités de son esprit, ce souvenir nous restera comme le plus bel éloge de son cœur.

— M. de Marsy lit une notice sur le jurisconsulte Antoine Leconte, né à Noyon, qui eut une grande réputation au XVIe siècle.

Cette notice sera plus tard imprimée en entier dans le *Bulletin*, et M. de Marsy se charge de faire reproduire et de fournir à la Société un portrait de Leconte.

— M. Colson témoigne au Comité le désir de voir se terminer les études sur les Évêques de Noyon commen-

cées par M. l'abbé Paillart, qui a quitté notre ville sans avoir eu le temps d'achever son beau travail. M. Bécu, prié de continuer ces études, répond qu'il s'en chargera volontiers, malgré les difficultés très-grandes qui se présentent, en raison de l'insuffisance des renseignements.

— M. de Marsy lit une note explicative sur la plaque en plomb déposée sur le bureau dans la dernière séance; voici cette note :

« La plaque de plomb trouvée aux environs de Noyon est une de celles que rapportaient ordinairement les pèlerins qui allaient visiter le chef de saint Jean-Baptiste d'Amiens.

« On en connaît cinq ou six variétés différentes, et plusieurs ont déjà été gravées et décrites (1). Ces petits objets de sainteté présentent tous la même particularité, c'est de figurer la tête de saint Jean sous la forme de la lune. On a essayé d'expliquer cette singularité à l'aide de systèmes plus ou moins ingénieux, mais où il n'y a guère que de l'imagination.

« Je crois tout simplement qu'on a voulu dans l'origine imiter la tête de Saint-Jean dans un plat d'argent telle qu'elle existe à la cathédrale d'Amiens (2). Aussi, dans l'exemplaire de Noyon, on voit un rang de perles autour de la tête qui est censée représenter la lune; or, ce rang de perles se remarque autour du plat dans lequel on place la précieuse relique. On aura d'abord grossièrement imité la tête dans un plat, et comme nécessairement l'ensemble affectait une forme arrondie, on sera facilement arrivé à en faire la lune, et, une fois cette figure admise, on a plus tard figuré (une fois au moins) la lune en profil.

« Ces plaques de plomb se cousaient sur les vêtements des pèlerins qui revenaient de leur pieux voyage à Amiens. Aussi on voit ordinairement des bélières ou la trace d'anneaux.

(1) Monnaies des évêques d'Innocents du docteur Rigollot.
(2) Voir le chef de saint Jean de Du Cange, planche à la page 133 un volume in-4°.

« La tête de saint Jean ou de la lune est supportée par une figure qui pouvait la tenir sur une draperie; à droite et à gauche sont deux acolytes portant des palmes.

« Le difficile est de déchiffrer l'inscription; nous dirons même que cela est impossible, attendu que ces petits joyaux d'une très-minime valeur étaient fabriqués par des ouvriers peu lettrés; aussi on a placé des lettres à la suite les unes des autres sans qu'elles forment aucun sens.

« Cependant je pense qu'on a voulu commencer l'inscription par ces mots

PRO REDITV....

plus loin on lit avec certitude IOHANNES, et tout le reste est obscur. « DE MARSY. »

— M. du Lac lit un Mémoire sur les richesses historiques et archéologiques que renferment les environs de Compiègne et de Noyon. Pendant cette lecture, le Comité suit avec le plus vif intérêt M. du Lac dans ses recherches et ses excursions : Annet, Longueil, Choisy, le Mont-Gannelon, Pierrefonds, Clairoix, Estrées-Saint-Denis et Compiègne, sont tour à tour l'objets des investigations de l'auteur. Aussi, des médailles, des débris de vases de toute espèce, différents objets d'art ont-ils été le résultat des recherches de M. du Lac, résultat bien précieux pour la numismatique et la science archéologique.

L'assemblée a décidé que le Mémoire de M. du Lac serait imprimé et inséré au *Bulletin* du Comité.

— M. Peigné-Delacourt communique au Comité une réponse à un article récent de M. Viollet-Leduc sur le théâtre de Champlieu. Le Comité s'associe pleinement aux idées émises par M. Peigné dans sa réponse, qui sera insérée au *Bulletin*.

— M. Léon Mazière, qui a entrepris un grand travail sur le canton de Ribécourt, donne lecture d'une notice historique bien complète sur le village de Bailly. M. Mazière, dont les études et les recherches ont dû être très-longues et fort pénibles, remercie M. Peigné de lui avoir fourni des notes et des documents ayant pour but de faciliter son travail; il sera publié dans le *Bulletin*.

— La séance a été terminée par une délibération importante. Le Comité a décidé qu'une demande serait adressée à la Société centrale d'Amiens pour obtenir d'elle la faculté de conclure avec la ville de Noyon l'arrangement suivant :

« Tous les ouvrages et objets d'art, acquis par le Comité, à quelque titre que ce soit, appartiendront de plein droit à la ville de Noyon en cas de dissolution dudit Comité.

Ordre du jour de la séance d'avril :

Notice sur *Bratuspantium*, par M. Maillet. — Mémoires présentés par MM. Marville, Lambert et de Bailliencourt.

Le Secrétaire adjoint,
L. Cottu-Harlay.

Recherches historiques sur le canton de Ribécourt,

ARRONDISSEMENT DE COMPIÈGNE (OISE),

par M. L. Mazière.

M. Graves a publié un *Précis statistique* sur chacun des cantons du département de l'Oise; c'est, dans son ensemble, une œuvre extrêmement remarquable, et qui n'est pas l'un des moindres titres de la juste renommée dont jouit son auteur.

Mais, il faut le reconnaître, ce travail était au-dessus des forces d'un seul homme; et si la partie statistique ne laisse rien à désirer, il n'en est pas de même de la partie historique.

M. Graves ne pouvait par lui-même tout voir, tout examiner, tout noter, fouiller dans les archives publiques et particulières, compulser les ouvrages déjà publiés, discuter et apprécier sur les lieux mêmes les indications et les renseignements recueillis; il a dû s'en rapporter, les yeux fermés, à ses correspondants.

De là des lacunes, et aussi quelques erreurs.

J'ai pris à tâche, je ne dirai pas de compléter, mais

seulement de rendre moins incomplet, dans sa partie historique, le *Précis statistique sur le canton de Ribécourt*; un autre après moi viendra qui fera mieux.

J'ai indiqué avec soin, dans les notes, les personnes qui, par leurs communications et leurs conseils, ont facilité mon travail.

Ces conseils et ces communications ont été pour moi un témoignage de leur amitié ou de leur sympathie; j'en suis fier et reconnaissant.

BAILLY.

Bailly est une commune du canton de Ribécourt.

Elle est située sur la rive gauche de l'Oise, entre Saint-Léger-aux-Bois, Tracy-le-Mont, Carlepont, Chiry et Pimprez, du même canton, et Tracy-le-Mont, du canton d'Attichy.

Chapitre Ier. — *De l'origine de Bailly.*

M. Graves (1) rapporte *une tradition confuse* qui *prétend que le village* de Bailly *est bâti sur un emplacement romain;* mais il ajoute *qu'aucune observation locale ne l'a confirmée jusqu'à présent.*

M. Graves a été mal renseigné; la tradition est ici, comme en tant d'autres endroits, jusqu'à un certain point confirmée par les faits.

En effet, on rencontre communément sur le terroir de Bailly, et principalement dans le village, au lieudit *le Fort*, que borde la rivière, des objets appartenant à la période gallo-romaine, mêlés à des débris des périodes suivantes.

J'y ai recueilli moi-même, depuis quelques années :

Un denier en argent, fourré, d'une famille romaine que l'état de la pièce ne permet pas de déterminer ;

Un moyen bronze d'Antoninus le Pieux (138-161);

Trois petits bronzes de Gallienus (253-268);

Deux petits bronzes de Clodius le Gothique (268-270);

(1) *Précis statistique sur le canton de Ribécourt.*
A. de Laborde a publié (*Voyage pittoresque de la France*, 1787, in-folio, tome X,) une *Vue des superbes étangs de Bailly et du défilé des Romains.*

Une fibule en bronze, avec ornement émaillé rouge ;

Et des fragments d'un objet en bronze, dont j'ignore l'usage, trouvés avec la fibule.

M. Peigné-Delacour, d'Ourscamp, y a trouvé un moyen bronze de Maximianus Hercules (286-310);

Et M. Colson, de Noyon, un grand bronze d'Hadrianus (117-138).

Ces objets, d'autres de même nature, des fragments de poterie et de tuiles à rebord, exhumés à diverses époques, mais dispersés sans que malheureusement ils aient été notés, leur variété, leur suite, sont des indices sérieux d'une *occupation* ayant eu une certaine durée.

On peut donc admettre, avec quelque fondement, l'existence en ce lieu d'un *établissement gallo-romain*.

Mais, quelle a été la nature de cet établissement, quel a été son sort? C'est ce qu'on ne saurait dire.

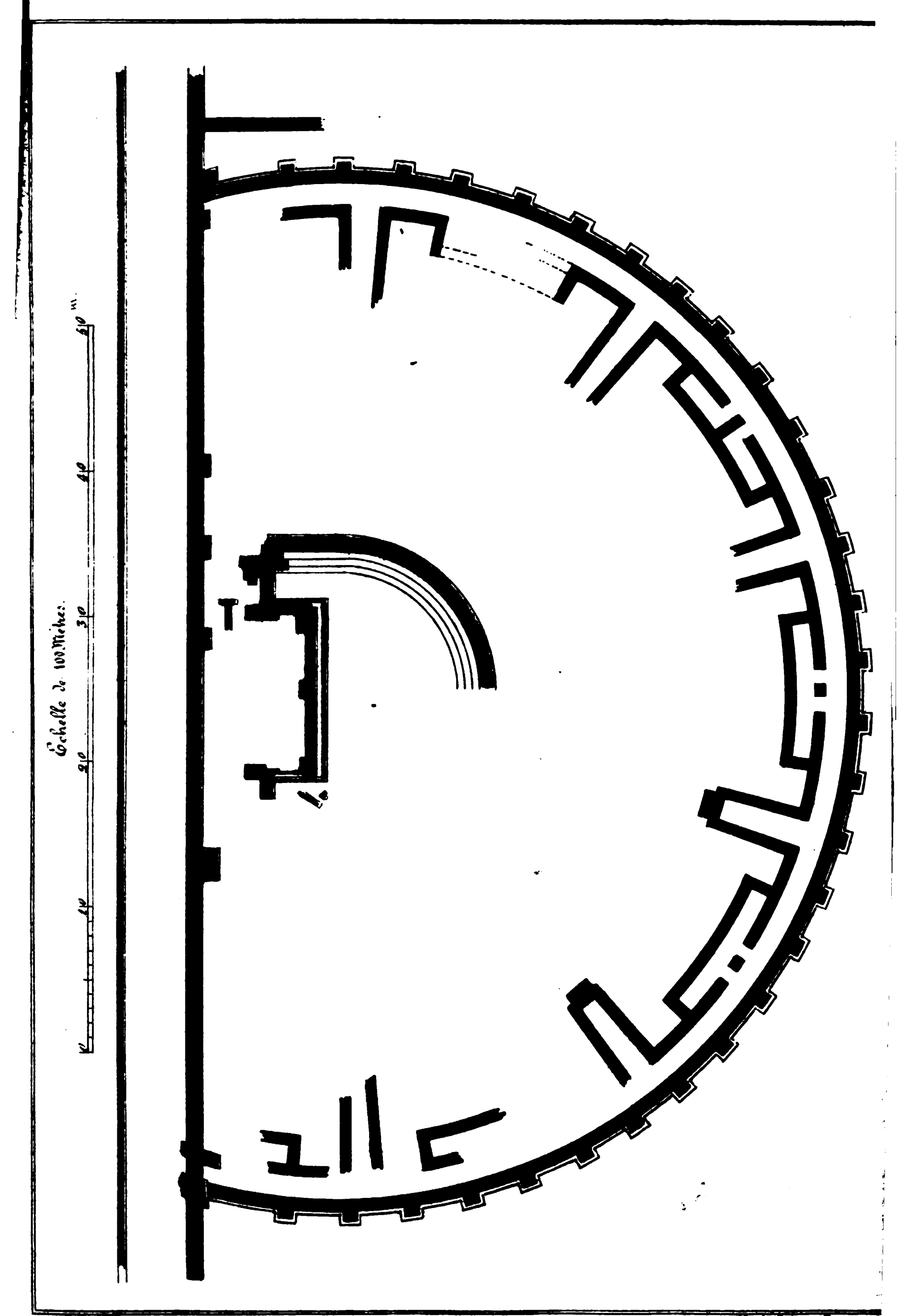
Au 9e siècle, — si toutefois il existait encore, — ce n'était qu'une *villa* dépendant de l'une des paroisses du diocèse de Noyon, situées dans le *pagus noviomensis*, sur la rive gauche de l'Oise, de Tracy, *Trapiacus*. En effet, ce lieu ne figure pas parmi les paroisses, *ecclesiæ*, que le synode tenu à Noyon, en l'année 814, reconnut appartenir au diocèse de Noyon (1), dont cependant il fit toujours partie.

Vers le 10e siècle environ, sur l'emplacement de l'*établissement gallo-romain*, devenu peut-être une *villa* franque, s'éleva une forteresse destinée — tel est aussi le sentiment de M. Graves (2) — à défendre le pays contre les invasions des Normands.

Autour de cette forteresse, de ce *Ballium*, et à son abri, se groupèrent bientôt quelques habitations; et il se forma ainsi insensiblement un centre de population, un *village*, qui prit son nom du *Ballium* qui lui avait donné naissance; de *Ballium* est venu *Balli, Baalium et Baali*,

(1) ..... Et requisitum ac definitum est quod hæc loca transfluvium Isaram in pago Noviomensi pertinere deberent ad parochiam ecclesiæ Noviomensis : id est Varinæ, Urbscampus, Trapiacus, Jerusalem, Harbaudianisva sive ecclesia sancti Leodegarii, *cum reliquis villis ad has ecclesias conventientibus*. (Flodoard, Hist. rem.)

(2) *Précis statistique sur le canton de Ribécourt*.



La partie teintée en rouge est celle qui vient d'être explorée, - La partie teintée en noir est celle découverte en 1850.

Baaillium et *Baailli*, dénominations que l'on trouve dans les titres du 13e au 15e siècle — puis *Bailly* (1).

Avec le temps, les circonstances changeant, la forteresse perdit sa destination militaire et ne fut plus que *le chef-lieu du fief ou Seigneurie de Bailly.*

Aucun document, aucune tradition, à ma connaissance, n'indique les causes de sa destruction ; quant à l'époque, elle est postérieure à 1552, car, par des lettres du mois de décembre de cette année, le roi Henri II autorisa l'abbaye d'Ourscamp, alors seigneur de Bailly, à rétablir le pont-levis du *Viel Chastel.*

Les vestiges du *Chastel de Bailly* permettent encore aujourd'hui d'en apprécier l'importance.

Son enceinte quadrilatère mesure 300 mètres environ du nord au sud et 200 mètres environ de l'est à l'ouest ; quelques portions de la muraille et des tours qui la flanquaient se rencontrent çà et là ; les fossés qui l'entouraient au nord, au sud et à l'est, et qui communiquaient avec la rivière, subsistent encore ; on a retrouvé un puits et des souterrains considérables obstrués par des décombres de toute nature (2).

CHAPITRE II. — *De son administration religieuse, judiciaire et civile.*

I.

Bailly était et resta longtemps une dépendance de la paroisse de Tracy, *Trapiacus*, dont la possession fut confirmée à l'évêché de Noyon en 814 ; il en dépendait encore sur la fin du 13e siècle, ainsi qu'on le verra plus loin.

Le patronage de l'église de Tracy appartenait dès le

(1) *Ballium, Baille*, propugnaculi species (Du Cange, *Glossaire*). Dans le pays on dit encore aujourd'hui *Baille*, pour barrière. A Chauny (Aisne), un quartier est appelé *le Bailli* de la forteresse, sur l'emplacement de laquelle il est construit. (Melleville, *Histoire de Chauny*.)

(2) M. Peigné-Delacourt, d'Ourscamp (*Recherches sur la position de Noviodunum Suessionum*, etc.,), retrouve dans Bailly le *palatium regium*, mentionné en différents titres, du septième au neuvième siècle, sous les noms de Basivum, Basium, Bacium, Baisium et Boisin. Je ne partage pas, je l'avoue, ce sentiment.

12e siècle à un nommé Haganon, chantre; après son décès, l'évêque de Noyon, Simon 1er, par une charte de l'an 1146, en fit don avec la dîme et les hotes aux chevaliers du Temple à Eterpigny (1).

Dans la suite, Tracy forma deux paroisses distinctes: Tracy-le-Val, dont l'église est sous l'invocation de saint Eloi, et Tracy-le-Mont, dont l'église est sous l'invocation de saint Brice (2).

L'époque de l'érection de Bailly en paroisse particulière ne m'est pas connue; elle est postérieure à 1298, car par son testament daté du mois de février de cette année, Jean Baez, seigneur de Bailly, légua une rente de 2 setiers de blé à prendre sur son moulin de Bailly, au curé de Tracy, sa paroisse — *de cue paroche je sui* (titre rapporté plus loin).

Le patronage de la cure de Bailly appartint à l'abbaye d'Ourscamp.

Bailly fut compris dans le doyenné de Noyon.

L'église est sous l'invocation de saint Joseph.

II.

Bailly dépendait de la prévôté de Choisy qui se trouva comprise dans le grand baillage de Vermandois, institué par le roi Philippe-Auguste, et plus tard, dans le bailliage de Senlis.

Dans la suite, (antérieurement à 1404) la prévôté de Choisy fut réunie à la prévôté foraine ou chatellenie de Compiègne des mêmes bailliages (3).

Les coutumes générales du bailliage de Senlis furent réformées en 1506 et 1539; dans le procès-verbal de réformation du 16 août 1839, sont nommés, mais font défaut — *les religieux, abbé et couvent d'Ourscamp, à cause de leur seigneurie de Bailly et autres* (4).

La chatellenie de Compiègne, qualifiée de baillage royal, avait des coutumes particulières dont il est fait mention dans le procès-verbal de réformation de 1539.

(1) A. J., sect. adm., S. 5223 (suppl.), numéro 44.
(2) Tracy-le-Val est du canton de Ribécourt, et Tracy-le-Mont du canton d'Attichy.
(3) Choisy-au-Bac, commune du canton de Compiègne.
(4) M. Graves, *Précis statistique sur le canton de Ribécourt*, indique, par erreur, Bailly comme étant du bailliage de Noyon.

Quant aux coutumes locales de Bailly, je n'ai pu en trouver trace.

III.

Bailly fut compris dans l'élection et subdélégation de Noyon, généralité d'Amiens, et plus tard, en 1595, généralité de Soissons.

IV.

L'assemblée municipale de la paroisse de Bailly fut créée par l'édit royal du mois de juin 1787.

CHAPITRE III. — *De la seigneurie et des seigneurs de Bailly.*

I.

Le fief ou seigneurie de Bailly relevait de l'évêché-comté de Noyon en arrière fief de la couronne; depuis quelle époque et à quel titre? je l'ignore.

Dans les dénombrements fournis au roi par Gilles de Lorris en 1385, et par Jean II de Mailly en 1464, figurent comme *fiefs mouvants de l'évêché.., la terre de Bailly, fief audit lieu possédé par les religieux d'Ourscamps* (1).

Les seigneurs avaient droit de haute, moyenne et basse justice, qu'ils faisaient exercer par un bailli, un lieutenant, un procureur fiscal, un greffier et un sergent. — Droit d'arrivage, fournage, forage, afforage, chasse, etc.

Vers la fin du 14e siècle, la seigneurie consistait en: *le manoir de Bailly, l'arrivage, le four, les forages, XLVIII masures, cens d'avaine, argent et capons, terres à terrage, X faulx de pré, les bos nommez le Camot, les uissons de Coucy, contenant CXXXVI arpens de bos et un arrière-fief* (2) situé à Tracy et Bailly.

Dans un arrêt du parlement du 11 avril 1407, elle est estimée d'un revenu annuel de 80 livrées de terre. — « *Terræ de Baaillo situatæ inbailliatu silvanectensi in*

(1) Fr. Sézille, *Notes pour l'Histoire de Noyon*. B. I. S. P. 3825; communiqué par M. Peigné-Delacourt, d'Ourscamp.
(2) *Fragments d'un rôle des biens de l'Evêché de Noyon*, communiqué par M. Sainte-Marie Bécu, de Noyon.

« *fide et homagio episcopi noviomensis quæ omnibus*
« *annis LXXX lib. terræ valebat* (1). »

II.

Les divers possesseurs de la seigneurie de Bailly, jusqu'au 14e siècle, en portèrent le nom.

COULART DE BAILLY.

Louvet (2), mentionne un *Coulart de Bailly,* chevalier en la terre sainte, en 1096, portant d'argent à une quintefeuille.

Mais s'agit-il de Bailly du canton de Ribécourt ?

La suite certaine des seigneurs de Bailly commence, à ma connaissance, au 13e siècle seulement.

GUI BAEZ DE BAILLY.

En 1234, vigiles du bienheureux Nicolas, confesseur, Gui Baez de Bailly, chevalier. — *Guido Baez de Bailli,* ou *Balli, miles,* donna, du consentement de *Marie,* sa femme, pour le salut de son âme et de celles de ses ancêtres, à l'abbaye d'Ourscamp, une rente de deux muids de blé à la mesure de Noyon, et 18 setiers de terre au-dessus des viviers d'Ourscamp et des bois du donateur (3).

A Gui Baez, succéda Jean Baez, son fils,

JEAN BAEZ DE BAILLY.

En février 1268, Jean Baez de Bailly, qui ne s'appellera désormais que Jean de Bailly, écuyer,—*Jehans Baez de Bailli, escuiers,*—céda à l'abbaye d'Ourscamp, en paiement des arrérages de la rente de deux muids de blé que Guy Baez avait donnée à l'abbaye et dont il était tenu *comme hoirs icelui monseigneur Guion,* les dix setiers *de la terre icelui monseigneur Guion,* sur lesquels ladite rente était assise : Le titre de cession était scellé du sceau de Jean de Bailly, représentant un écu chargé d'une molette, avec cette légende : + S JEHAN DE BAILLI (4).

(1) Duchesne, *Histoire générale de la maison de Béthune.*
(2) *Anciennes remarques de la noblesse Beauvoisine*, etc.
(3) *Cartulaire d'Ourscamp* , folio, cl. ; je dois à M. Peigné-Delacourt, d'Ourscamp, la communication d'une copie de ce cartulaire.
(4) *Cartulaire d'Ourscamp* , folio, cl. *petit cartulaire d'Ourscamp*, page 168.

En juin 1285, Jean de Bailly, — *Jehans de Baailly, escuiers,* — donna à l'abbaye d'Ourscamp dix-huit setiers de terre situés sur le terroir de Bailly, *Baailli*, à la mesure et verge de Tracy, qu'il tenait à terrage du seigneur de Coucy, et dix livres parisis en pitance et pour sa sépulture. Cet acte de donation était scellé du sceau de Jean de Bailly, représentant un écu chargé d'une fasce à trois molettes en chef, avec cette légende : S. JEHAN DE BAALI (1).

Marie, femme de Jean de Bailly, mourut au mois de septembre 1293.

Au mois de février 1298, Jean de Bailly, — *Jehans de Baali, escuiers ; Jehans de Bailli,* — fit son testament.

Il laisse au curé de Tracy, sa paroisse, pour l'anniversaire de ses père et mère, et pour le sien, une rente de deux muids de blé à prendre sur son moulin de Bailly, *Baali*.

Il confirme la donation, par lui précédemment faite à l'abbaye d'Ourscamp, de dix livres parisis en pitance.

Il lègue à l'abbaye d'Ourscamp, dans laquelle il veut être inhumé, dix-huit setiers de terre situés entre les viviers d'Ourscamp et les bois du testateur, et vingt livres parisis, plus huit livres parisis pour son anniversaire (2).

Dix livres parisis seront employés pour le luminaire et cent livres parisis à l'achat de *un drap d'or le jour de* sa *sépulture*.

Il *veut que ses exécuteurs* lui *face faire une belle lame pour mettre seur* lui *en cloistre, de uit liv. de parisis*.

Enfin, il nomme pour ses exécuteurs testamentaires l'abbé d'Ourscamp, Jean de Gury et Guillaume son frère, écuyers, et le célérier de l'abbaye.

Jean de Bailly mourut au mois de février 1300.

Jean de Bailly et Marie, sa femme, furent inhumés à l'abbaye d'Ourscamp, dans le *cloistre des morts*.

Le dessin de leur pierre tumulaire, de *la belle lame*,

(1) *Idem, Petit cartulaire d'Ourscamp*, page .
(2) *Idem, Petit cartulaire d'Ourscamp*, page 162.

est conservé dans la collection Gaignières, à la bibliothèque bodléienne d'Oxfort (1).

Jean de Bailly et Marie sont placés l'un à côté de l'autre sous deux arcades jumelles d'une ornementation différente.

I. Jean de Bailly est debout, les mains jointes, en costume militaire ; un chien est à ses pieds.

La légende est incomplète..... DE BAILLI. Q. TRESPASSA.....;

Au-dessus de l'arcade se trouvent deux écussons ; l'un, à gauche, porte une fasce à trois molettes en chef : ce sont les armoiries de Jean de Bailly et de Gui Baez, son père ;

L'autre, à droite, porte trois coquilles, 2 et 1 ; ce sont les armoiries de Marie, sa mère.

II. Marie est également debout, les mains jointes ;

La légende est incomplète : CI-GIST- DAMISIELE MARIE CHVVN-..... QVI-TESPASSA-LAN-DE-GRACE-MCCLXX-ET-XIII-EN-MOIS-DE-SEPTEMBRE.

Au-dessus de l'arcade, se trouvent, à droite et à gauche, deux écussons semblables portant tranglé de 13 pièces à la bande anchée brochant sur le tout.

Une note qui se trouve dans le petit cartulaire d'Ourscamp (2), permet de rétablir en leur entier, à l'exception du nom de famille de Marie, les légendes :

CI GIST JEHANS DE BAILLI Q. TRESPASSA LAN DE GRACE MCCC EN MOIS DE FEVVRIER.

CI GIST DAMISIELE MARIE... ET FEME Mr JEHANS DE BAILLI, QVI TRESPASSA LAN DE GRACE MCCLXX ET XIII EN MOIS DE SEPTEMBRE.

Je ferai seulement remarquer que l'année du décès de Marie est, sur la pierre tombale, 1293, et dans la note du petit cartulaire d'Ourscamp, 1283.

Pour ne rien omettre, je mentionnerai ici comme pouvant appartenir à la maison de Bailly :

(1) Je dois la communication de ce dessin à M. Peigné-Delacourt, d'Ourscamp.

(2) Page 37.

Pierre de Bailly, — *Dominus Petrus de Bailli*, — nommé avec Jean Roussel, chevalier, dans un arrêt du parlement de l'année 1278 (1).

Et Osmond de Bailly, — *Osmondus de Balli*, — nommé dans une reconnaissance du mois de novembre 1256, d'un cens dû à l'abbaye d'Ourscamps, par Jeanne, sa nièce, fille de défunt Gérard le gars (2).

Ici se présente une lacune ; j'ignore à quel titre la seigneurie de Bailly entra dans la maison de Guines-Coucy.

ENGUERRAND DE GUINES, DIT DE COUCY, Ier VICOMTE DE MEAUX.

Enguerrand de Guines, dit de Coucy, Ier chevalier, vicomte de Meaux, seigneur de Condé en Brie, Bailly, Autrèches, etc., contracta deux alliances :

La première, avec Marie de Vienne ;

Et la deuxième avec N... d'Autrèches.

Il mourut en 1344, laissant, entre autres enfants :

1o Enguerrand de Coucy, qui suit :

2o Philippe de Coucy ;

3o Jeanne de Coucy, mariée à Jean de Bethune, seigneur de Vendeuil.

Enguerrand de Guines portait de Guines, — vairé d'or et d'azur, — écartelé de Coucy, — fascé de vair et de gueule de six pièces, le tout chargé d'un petit écu de l'ancienne vicomté de Meaux.

ENGUERRAND DE COUCY II, VICOMTE DE MEAUX.

Enguerrand de Coucy II, chevalier, vicomte de Meaux, seigneur de Bailly, Autrèches, etc., ne laissa point de postérité de Alemande de Revel.

La vicomté de Meaux, la seigneurie de Bailly, etc., passèrent à Philippe de Coucy, son frère ; et la seigneurie d'Autrèches et autres à Jeanne de Coucy, sa sœur.

PHILIPPE DE COUCY, VICOMTE DE MEAUX.

Philippe de Coucy, chevalier, vicomte de Meaux, sei-

(1) *Les Olim.*, t. II, page 145.
(2) *Cartulaire d'Ourscamp*, folio CCXI.

gneur de Bailly, etc., laissa de son mariage avec Jeanne de Canny :

1° Aliénor de Coucy ;

2° Et Jeanne de Coucy.

Dans le partage de sa succession, en date à Paris du 12 mars 1360, la vicomté de Meaux, la seigneurie de Bailly, — *Baailly au bailliage de Senlis.* — furent, entre autres, attribuées à Jeanne de Coucy (1).

JEAN II, SEIGNEUR DE CHATILLON, ET JEANNE DE COUCY.

Jeanne de Coucy, vicomtesse de Meaux, dame de Bailly, etc., fut mariée à Jean II, seigneur de Châtillon, écuyer, puis chevalier.

Le 31 mars 1360, avant Pâques, *Jehan de Chasteillon, escuiers, vicomte de Meaulx,* fournit au nom de *Jehanne de Coucy,* sa *femme,* l'aveu et dénombrement *du fief de Bailly et ses appartenances* (2).

Jeanne de Coucy, mourut sans postérité en 1368 ; sa succession fut recueillie par sa sœur, Alienor de Coucy :

MICHEL, SEIGNEUR DE LIGNE, ET ALIÉNOR DE COUCY.

Alienor de Coucy, vicomtesse de Meaux, dame de Bailly, etc,, fut mariée à Michel, chevalier, seigneur de Ligne.

Elle mourut vers la fin de l'an 1371, laissant, à défaut d'enfant, pour seuls héritiers, Robert et Jean de Béthune, ses cousins germains.

Robert et Jean de Bethune étaient issus du mariage de Jean de Bethune, seigneur de Vendeuil, et de Jeanne de Coucy, laquelle était fille de Philippe de Coucy, vicomte de Meaux, ainsi qu'il est dit ci-devant.

Par le partage des successions d'Alienor de Coucy, de Jean de Bethune et de Jeanne de Coucy, effectué en 1378, et confirmé par arrêt du parlement, du 11 avril 1407, les seigneuries de Bailly et Autrêches furent, entre autres, attribuées à Jean de Bethune : *habuit in partagio terras de Autrechia, de Baaillio, de Essignio, etc.* (3).

(1) Duchesne, *Histoire général. de la maison de Béthune.*
(2) *Petit cartulaire d'Ourscamp,* page 165.
(3) Duchesne, *Histoire général. de la maison de Châtillon.*

La maison de Ligne portait d'or à la bande de gueule.

JEAN DE BÉTHUNE, DIT DE LOQUES, SEIGNEUR D'AUTRÊCHES.

Jean de Bethune, dit de Loques, chevalier, seigneur d'Autrêches, Bailly, etc., est nommé dans le rôle des biens de l'évêché de Noyon, ci-devant relaté. — *Jehan de Loques, seigneur d'Autresche et de Bailly.*

Les 26 novembre 1398 et 19 septembre 1403, il — *Jean de Bethune, dit de Loques, chevalier, seigneur d'Autrêche* — constitua, au profit du chapitre de Paris, deux rentes perpétuelles, l'une de 135 livres parisis, et l'autre de 50 écus d'or, à prendre sur *la terre de Bally, Baailly,* et autres (1).

Le 16 octobre 1404, pardevant Bachelier et Chebridel, notaires au Châtelet de Paris, il constitua au profit de Guillaume Sanguin, seigneur de Maffliers, une autre rente perpétuelle de 100 livres, à prendre sur..... *item la ville et terre d'Autresches, avec le chastel et terre de Baailly, de la prevosté et ressort de Compiegne* (2).

Jean de Bethune mourut à la bataille d'Azincourt, en 1415, laissant de son mariage avec Isabeau d'Estouteville, entre autres enfants, Catherine de Bethune, qui recueillit dans la succession de son père les seigneuries d'Autrêches, Bailly, etc.

La maison de Bethune portait d'argent à une fasce de gueule. Le sceau de Jean de Bethune, attaché à un contrat d'obligation, du 29 mars 1399, porte : les armes de Bethune écartelées de celles de Coucy, chargées sur le tout d'un petit écu de l'ancienne vicomté de Meaux.

JEAN DE HENNIN, SEIGNEUR DE BOSSUT, ET CATHERINE DE BÉTHUNE.

Catherine de Bethune, dame d'Autrêche, Bailly, etc., fut mariée à Jean de Hennin, chevalier, seigneur de Bossut.

Le 12 octobre 1448, *Jehan de Hennin, seigneur de Boussu, comme mary el baulx de sa femme héritière de la terre et fief de Bailly,* fut reçu à foi et hommage (3).

(1) *Idem.* (2) *Idem.*
(3) *Petit cartulaire d'Ourscamp,* page 165.



Dans des lettres en faveur du couvent de Saint-Sulpice de Pierrefonds, du 31 mars 1456, Catherine de Bethune, alors veuve, est qualifiée dame d'Autrêche, Bailly, etc. (1).

Elle mourut en 1458, laissant un fils, Gauthier de Hennin.

La maison de Hennin portait de gueule à la bande d'or.

GAUTHIER DE HENNIN, DIT DE BOSSUT, SEIGNEUR D'AUTRÊCHES.

Gauthier de Hennin, dit de Bossut, écuyer, puis chevalier, est qualifié seigneur d'Autrêche, Bailly, etc., dans le dénombrement fourni par lui le 4 janvier 1458, au chapitre de Saint-Quentin, de la seigneurie d'Essigny (2).

Le 31 mars 1462, il confirma dans les mêmes qualités les lettres données par sa mère en faveur du couvent de Saint-Sulpice de Pierrefonds (3).

Il fut marié à Jeanne de Moreuil (4).

Gauthier de Hennin, ou ses héritiers, vendirent peu avant le 2 avril 1481, la seigneurie de Bailly à Hugues du Bois (5).

HUGUES DU BOIS Ier.

Hugues du Bois Ier, écuyer, seigneur de Bailly, Bethancourt sur Oise (6), ou près Cambronne, le fief de la mairie des Arleux à Dreslincourt et Pimprez, etc., bailli de Noyon, mourut le 19 Avril 1483, (7) laissant de son mariage avec Marie de Lesmes :

1o. Bertrand du Bois.

2o. Hugues du Bois.

3o. Jacques du Bois, chanoine de Noyon.

4o. Simonne du Bois, mariée à Pierre Constant, de Noyon.

5o. Eloye du Bois, mariée à Mathelin de Troges, de Noyon.

(1) Duchesne, *Histoire généal. de la maison de Châtillon*.
(2) *Idem*. (3) *Idem*.
(4) Jeanne de Moreuil était veuve de Jean d'Aumale I, seigneur d'Epagny, duquel elle avait eu cinq enfants, dont le troisième, Guillaume d'Aumale I, seigneur de Fontaine Notre-Dame, eut un fils unique, Jean d'Aumale II, qui du chef de sa femme, Florence de Blécourt, devint seigneur de Cambronne.
(5) *Petit cartulaire d'Ourscamp*, page 165.
(6) *Petit cartulaire d'Ourscamp*, page 165.
(7) De La Fons, *Recherch. hist. sur Noyon et le Noyonnais*.

6°. Et Marie du Bois, mariée à Guillaume Goupy, de Crochy-au-Mont (1).

Par le partage de sa succession effectué devant Simon du Bois, notaire à Noyon, le 28 Janvier 1484, la seigneurie de Bailly, fut attribuée à Bertrand du Bois, et celle de Béthancourt, à Hugues du Bois.

Je ne connais point les armoiries de la famille du Bois.

BERTRAND DU BOIS.

Bertrand du Bois, écuyer, seigneur de Bailly, etc. — fut reçu à foi et hommage le 10 mai 1484.

Il mourut avant l'année 1492 ne laissant point de postérité de Véronique Trousselle, sa femme.

La seigneurie de Bailly, moins les droits de son autre frère et de ses sœurs, fut recueillie par Hugues du Bois.

HUGUES DU BOIS, SEIGNEUR DE BÉTHANCOURT.

Hugues du Bois II, écuyer, seigneur de Béthancourt, Bailly, le fief de la mairie des Arleux, etc., vendit, le 7 février 1792, à Guillaume de Marafin, évêque de Noyon, la seigneurie de Bailly, moyennant 1050 livres (2); et le 9 août de la même année, Marie de Folleville, sa femme, donna son consentement à cette vente (3).

Hugues du Bois II, mourut avant l'an 1521.

GUILLAUME DE MARAFIN, ÉVÊQUE DE NOYON.

Guillaume de Marafin, fut évêque de Noyon de 1473 à 1501.

Le 25 mars 1492 (4) il revendit à l'abbaye d'Ourscamp la seigneurie de Bailly, moyennant 1400 livres.

Guillaume de Marafin portait de gueule à la bande d'or, accostée de six étoiles de même.

L'ABBAYE D'OURSCAMP.

Le 20 février 1503, l'abbaye d'Ourscamp fournit le dénombrement de la seigneurie de Bailly (5).

(1) *Petit cartulaire d'Ourscamp*, page 166.
(2) *Petit cartulaire d'Ourscamp*, page 165.
(3) *Idem*, pages 165 et 166.
(4) *Idem*, pages 165 et 166. Alias *le pénultieme février* 1493.
(5) *Idem*, page 165.

Le 28 août 1504, Jacques, Simonne, Eloye et Marie du Bois, enfants et héritiers de Hugues du Bois Ier, s'accordèrent avec l'abbaye d'Ourscamp, au sujet de leurs prétentions sur la seigneurie, moyennant 100 écus d'or (1).

En février 1521, Nicolas du Bois, écuyer, fils de Hugues du Bois, s'accorda également avec l'abbaye, sur tous ses droits à la seigneurie, moyennant 45 écus d'or, et ratifia (2).

On a vu précédemment que l'abbaye d'Ourscamp avait été appelée à la réformation faite en 1539, des coutumes du bailliage de Senlis.

L'abbaye resta en possession de la seigneurie de Bailly et *du fief d'Ourscamp* — dont il sera fait mention plus loin — jusqu'à la révolution de 1789.

Une partie du domaine consistant en maisons de maître (3) et de garde, moulin, 15 étangs, chaussées, vignes, terres labourables, prairies, plantations, rives de bois, d'une contenance superficielle de 184 setiers 3 quartiers, fut vendue le 31 mars 1791 au directoire du district de Noyon et adjugée à MM. Lallouette et Cremery, de Noyon.

Le surplus du domaine resta à l'Etat.

Chapitre IV.

Le terroir de Bailly comprenait encore d'autres fiefs, mais de moindre importance.

J'en dirai quelques mots :

LE VINAGE DE BAILLY.

Le *Vinage de Bailly* était membre du vinage de Blérancourt ;

Vers la fin du 13e siècle, il appartenait à Enguerrand IV, sire de Coucy.

Un conflit s'éleva entre Enguerrand et Simon II, évêque

(1) *Petit cartulaire d'Ourscamp,* page 166.
(2) *Idem. Idem.*
(3) Ce n'était plus l'ancien *chastel*, mais un simple pavillon, qui servait aux abbés, lors de la pêche des étangs, et était de construction moderne.

de Noyon, relativement à la mouvance du vinage de Bailly :

Simon, ayant fait saisir ce vinage, faute de déclaration, Enguerrand en appela au parlement qui, par un arrêt de l'an 1298, décida que le vinage de Bailly — *Baailli* — relevait du roi et non de l'évêque de Noyon (1).

LE FIEF D'OURSCAMP.

Le *fief d'Ourscamp* est mentionné dans les dénombrements fournis au roi par les évêques de Noyon, Gilles de Lorris et Jean de Mailly, énoncés précédemment :

Il se composait des biens acquis, à divers titres, par l'abbaye d'Ourscamp sur le terroir de Bailly.

Il a déjà parlé des donations et cessions faites à l'abbaye par Gui Baez de Bailly et Jean de Bailly aux années 1234, 1268 et 1285.

En 1232, Pierre Boulogne donna, du consentement de Sara, sa femme, à l'abbaye, toute la terre et le pré qu'il avait achetés près du *pont de Bailly* (2).

En 1247, Robert Haimard, Colaie sa femme, et Isabelle sa sœur, vendirent à l'abbaye, moyennant 7 livres parisis 3 mancauds de terre situés à Bailly, près *la motte Brunel, motam Brunelli* (3).

Au mois de novembre 1308, le jeudi après la Saint-Martin, Renaud de Montauban, chevalier, seigneur de Basentin, lui donna, du consentement de Marguerite, dame de Lyane et de Basentin, sa femme, divers biens au terroir de Bailly (4).

LE FIEF DES FRÈRES DU TEMPLE D'ÉTERPIGNY.

Les Frères du Temple d'Eterpigny avaient dans leur fief, sis à Bailly, droit de haute justice (5).

LE FIEF D'HANGEST.

Le fief d'Hangest, assis à Tracy, s'étendait sur Bailly..

Il relevait de la seigneurie de Bailly.

(1) *Les Olim.*, t. II, page 416.
(2) *Cart. d'Ourscamp.*
(3) *Idem.*
(4) *Petit cart. d'Ourscamp*, page 168. Renaud de Montauban était aussi seigneur de Pimprez et Ribécourt, en partie.
(5) *Copie collat.*, d'un extrait du terrier de la commune d'Eterpigny, de l'an 1569. — A. S. — Lat. adm., § 5222.

Il y avait droit de haute, moyenne et basse justice, chasse, etc.

LES GROSSES DIXMES.

Les grosses dixmes de Bailly appartenaient à l'abbaye de Royallieu.

Un dernier mot sur le Théâtre de Champlieu (OISE),

par M. Peigné-Delacourt.

M. Viollet-Leduc a continué, dans la *Revue archéologique* (numéro de janvier 1860), la discussion ouverte depuis quelques mois sur l'âge et la destination de l'hémicycle de Champlieu.

Après une nouvelle description du plateau et de la chaussée romaine qui traverse le camp, l'auteur aborde la question du théâtre, *sujet de discussions entre les archéologues*.

Suivant mon usage, je transcrirai les passages qui ont trait à ce qu'on nommait autrefois *le fer à cheval*, en ajoutant à la suite ma réponse et mes observations. C'est, pour ma part, prendre l'engagement de ne pas esquiver le fond de la polémique.

M. Viollet-Leduc s'exprime ainsi :

« A la fin du mois d'octobre 1857, l'Empereur, étant à Compiègne, visita ces restes, et Sa Majesté reconnut de prime abord qu'ils devaient couvrir des édifices ruinés d'un intérêt considérable. »

Je ne saurais trop approuver le sentiment de haute

convenance apporté par M. Viollet-Leduc dans les termes qu'il emploie, en dégageant, *maintenant*, de la discussion, un Personnage Auguste qui fut, il est vrai, spontanément frappé du grandiose des ruines de Champlieu et prend sans doute intérêt au débat soulevé, mais qui ne s'est pas prononcé dans la question relative à l'âge ou à la destination du monument. Il me l'a dit lui-même, et je suis autorisé pour le déclarer.

« M. Mérimée, M. de Saulcy et moi allâmes à Champlieu, et nous revînmes avec la conviction que les constructions visibles du théâtre ne pouvaient appartenir à l'époque romaine. Si ces constructions n'étaient pas romaines, elles étaient nécessairement de l'époque mérovingienne ; d'ailleurs, le système de construction, la taille du moëllon, indiquaient une œuvre barbare, un défaut de soin et d'attention qu'on ne rencontre jamais dans les bâtisses romaines, si négligées qu'elles soient. Un théâtre mérovingien était un édifice peu commun. Aussi notre opinion fut-elle vivement combattue. Les arguments pour et contre se pressèrent ; peut-être eût-il été plus simple d'attendre l'achèvement des fouilles avant d'ouvrir la discussion. Ces fouilles furent bientôt exécutées sous l'auguste patronage de l'Empereur, et elles ont mis à jour non-seulement un théâtre, mais les restes d'un temple romain du troisième siècle.

« Probablement les atterrissements que l'on voit épars sur le plateau de Champlieu contiennent d'autres ruines qui, plus tard, seront déblayées. Quoi qu'il en soit, les restes, visibles aujourd'hui, ont assez d'importance pour démontrer que ce plateau était occupé par un établissement considérable sous la domination romaine, et plus tard par une de ces *villas* mérovingiennes qui couvraient le pays de Soissons. »

Chaque paragraphe de ce passage demande une réponse :

1° M. de Saulcy, dans son premier mémoire, déclarait avoir reconnu au premier coup d'œil, conjointement avec ses savants collègues, dans les ruines de l'hémicycle, *un cirque de l'époque mérovingienne qui n'avait pu servir qu'à des combats d'animaux*. Cette désignation, cette destination me parurent erronées, ainsi qu'à plusieurs antiquaires du pays : une discussion s'engagea. De mon côté, je me fis un devoir, avant d'écrire sur ce

sujet, d'en parler avec une affectueuse franchise à mes honorables contradicteurs, qui me faisaient, alors, l'honneur de me connaître. On a vu comment je fus lestement éconduit et renvoyé sur les bancs de l'école que j'ai quittés depuis un demi-siècle. N'eût-il pas mieux valu dès l'abord tenir compte de mes observations?

Pour fixer l'opinion de quelques personnes qui ne seraient pas suffisamment versées dans la connaissance de l'architecture grecque ou romaine, j'ai cru qu'il serait bien de reproduire ici les dessins d'un *cirque*, d'un *amphithéâtre* et d'un *théâtre*. Les figures et le texte sont tirés du très-utile dictionnaire anglais de A. Rich, traduit récemment par M. Cheruel.

Ancien Cirque de Constantinople.



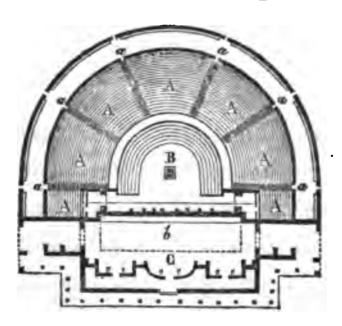
Le Cirque, de forme oblongue, terminé à l'une de ses extrémités par un demi-cercle, touchait ordinairement par la partie opposée à des bâtiments disposés pour recevoir les chevaux et les chars. *L'Arène* était partagée dans sa longueur par un mur bas (*Spina*) sur lequel étaient dressés divers petits monuments, cippes, pyramides, etc. A chaque bout, se trouvaient les bornes de la carrière, *Metæ*. Les concurrents, tout en cherchant à les serrer au plus près, devaient soigneusement éviter de heurter ces écueils.

Amphithéâtre de Pola.



L'*Amphithéâtre*, circulaire ou ovale, était circonscrit par une muraille partagée en plusieurs étages d'arcades. Au centre était le champ clos où luttaient les combattants et où paraissaient les animaux destinés aux jeux publics. Le *Podium*, ou galerie élevée qui enveloppait l'enceinte, était ordinairement réservé pour les dames. Un mur, de hauteur suffisante, mettait les spectateurs hors de l'atteinte des bêtes féroces.

Théâtre de Pompeï.



Le *Théâtre* affectait la forme plus que demi-circulaire. Des escaliers pratiqués dans la précinction (*a a a*) livraient passage aux spectateurs. L'hémicycle romain était dé-

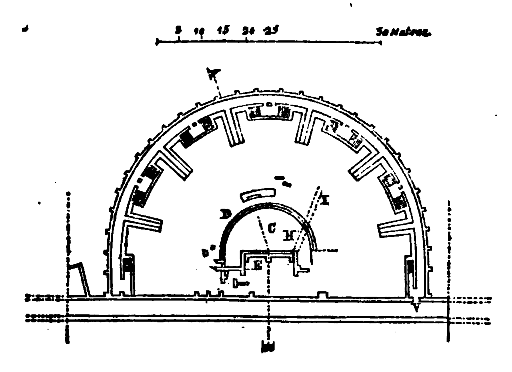
couvert à l'imitation des théâtres de la Grèce. Ordinairement il était adossé à une colline dont la pente correspondait avec les rangées de siéges distribués en divers compartiments cunéiformes (A A A). Au centre de la partie basse de la *cavea* était ordinairement placé l'autel de Bacchus (B).

Les bancs d'honneur occupaient le pourtour de cette petite enceinte. L'avant-scène, *proscenium*, la *scena* et le *postscenium* se présentaient d'avant en arrière.

A Champlieu, ces dispositions théâtrales se trouvent établies, avec certaines différences qui n'altèrent en rien le caractère spécial du monument.

Hémicycle de Champlieu.





Les vomitoires sont parfaitement marqués en A.

Les siéges de la cavée figurent en D, l'orchestre en E, et les premières assises des deux murs de la scène ont été retrouvés sous le sol. Le caniveau en I servait à porter les eaux pluviales sous le massif des terres en talus.

Ayant sous les yeux les différents monuments destinés aux spectacles, est-il besoin de dire où se trouve l'analogue de l'hémicycle de Champlieu ; était-il difficile

de prévoir, ainsi que je l'ai fait, où l'on rencontrerait le complément du théâtre, quand les fouilles entameraient le sol ?

Cette confusion dans l'appellation des monuments destinés aux jeux publics, appliquée aux expressions de Grégoire de Tours, par M. de Saulcy, a été une cause d'erreur. Les *cirques* élevés par les ordres de Chilpéric n'avaient rien de commun avec les *théâtres* exclusivement réservés pour les scènes dramatiques.

Dans la seconde Belgique, plusieurs villes possédaient à la fois un théâtre et un cirque : tels que Reims, Bavay , Soissons, etc. On connaît leurs emplacements ; il reste encore des vestiges de ces monuments.

2° Près de la ville d'Eu, et au voisinage d'une localité qui porte le nom d'Aouste (Augusta), où l'on trouve de nombreuses habitations romaines, on peut voir, adossé à une colline, un hémicycle de forme et d'étendue pareilles à celui de Champlieu. Il est parfaitement conservé, bien qu'il ne s'agisse ici que d'un théâtre rustique qui n'offre aucunes traces de maçonnerie.

Ici l'on ne saurait supposer l'existence, à aucune époque, d'un cirque ou d'un amphithéâtre, car à dix mètres à peine de la corde de section, existe une vallée très-large et très-profonde qui borne absolument le terrain de ce théâtre.

3° Quant à l'absence du ciment rougeâtre, et à la défectuosité de la maçonnerie, il n'a été fait aucune objection aux exemples que j'ai cités de constructions analogues qu'on peut visiter au voisinage de Champlieu, tels que le *Rayon d'Arlaines*, point stratégique incontestablement établi par les Romains; les murs y sont construits comme au théâtre de Soissons, avec du mortier en sable et chaux. La déduction que j'ai tirée

de ce fait en faveur de la contemporanéité de ces constructions, reste donc incontestée, car il ne suffit pas de l'affirmation contraire de M. Viollet-Leduc, qui ne réplique nullement à des indications positives, pour détruire la valeur de la preuve que j'avais fournie sur la comparaison positive du *faire* de la maçonnerie dans ces trois localités, qui se touchent, pour ainsi dire.

En ce qui concerne la taille du moellon; au théâtre de Champlieu, elle est parfaite et de *forme cubique* dans toute la partie primitive de la construction; tandis que partout où les pierres de ce monument portent les traces d'ornements en zig-zag, en arêtes de poissons, la bâtisse offre un caractère tout à fait différent. J'en ai donné le détail; je n'ai rien à changer à ce que j'ai écrit sur ce point. Je puis ajouter ceci : on trouve des marques absolument semblables au pied d'un mur latéral de la nef de l'église de Saint-Lucien, près Beauvais, dont la base repose sur une basilique romaine. En Algérie, plusieurs ruines en offrent divers exemples, notamment celles de Haractas, de Sétif, décrites par M. Delamarre : dans cette contrée, l'on ne saurait les attribuer aux rois franks.

Je pourrais rapporter de nombreux exemples analogues provenant, soit de monuments, soit de poteries, et autres objets d'art de la basse époque gallo-romaine.

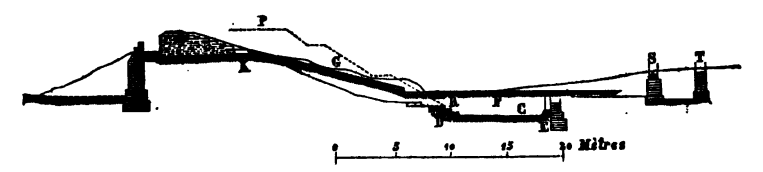
4° Le mode d'établissement des fondations paraît à M. Viollet-Leduc une faute si grave contre les principes en matière de construction, qu'il en infère l'impossibilité de les attribuer à l'art des Romains. Cependant il reconnaîtra que la bonne conservation des murs de la précinction et des vomitoires prouve que la base était solide, puisqu'on les retrouve debout après 1500 ans de durée; donc les fondements étaient bons, ce qui tient à

une propriété dont jouissent les stratifications faites avec le *cran*, autrement dit, avec les détritus du calcaire grossier, à savoir, de se tasser promptement et fortement, et de former un tuf qui par sa cohésion résiste parfaitement à la charge des murs et des bâtiments. Il n'y a pas un maçon dans notre contrée qui ne connaisse cette particularité. On lui doit la bonne construction des chaussées romaines du Soissonnais. Aussi ne rencontre-t-on pas, à la surface de ces voies, le *pavimentum* ordinaire : il y était inutile. Les nummulites qui s'y trouvent en grand nombre contribuent suffisamment à la bonne tenue de la couche calcaire, base du fondement des murs à Champlieu, à Arlaines, etc.

Sans doute, sur d'autres points, on trouve des massifs considérables de fondation pour les grands édifices romains ; mais il s'agissait à Champlieu d'un théâtre rustique et de murs de soutènement pour lesquels ces grandes précautions étaient inutiles.

Il y a plus : à l'aide de la reproduction de la coupe de l'hémicycle de Champlieu, telle qu'elle a été donnée par M. Viollet-Leduc,

Coupe de l'hémicycle de Champlieu.



on reconnaît que le mur de la précinction, tel qu'on le voit aujourd'hui n'a pu servir qu'à soutenir les terres amoncelées en talus. La ligne ponctuée P se continuait sans doute de manière à conserver l'inclinaison de la circonférence au centre de la *conque*. Or, je le demande, où

M. Viollet-Leduc place-t-il la projection du mur de précinction à l'époque romaine? Si c'est plus haut que le mur actuel, celui qu'il regarde comme Mérovingien, on aurait été forcé, pour l'élever, de le fonder sur une partie encore plus relevée du talus; si c'est plus bas, il devrait en rester des traces, sous le mur actuel, puisqu'il aurait nécessairement précédé celui que nous voyons aujourd'hui. Or, on n'y a rien trouvé, et je pose en fait, sans aucune témérité de prévision, qu'on ne trouvera rien, si l'on vient à pratiquer des fouilles sous le niveau des fondations du pan de la muraille demi-circulaire actuelle.

5° J'ai vu avec regret, par le dessin d'un contre-fort du mur de la précinction ajouté par M. Viollet-Leduc à son mémoire, qu'il n'a pas été tenu compte de l'invitation que je lui avais faite, en sa qualité d'architecte du monument, de dégager suffisamment la maçonnerie du malencontreux talus qu'il y a laissé établir, ne fût-ce que pour éclaircir la question, et laisser voir la partie qui comprend à la fois le nu du mur construit en moëllons ou briques sans mélange, avec joints en retraite disposés avec art, et le point de l'établissement d'un renfort avec amorces dans la construction primitive. On pourrait ainsi juger si j'ai eu raison d'écrire que je voyais là un mode barbare d'exécution et une réparation faite après coup, avec des pierres alternativement placées en *boutisse* et *comme penderesses* et *rejointoyées à plat*, et *avec joints simulés au moyen de lignes tracées à la pointe*.

Il aurait, en tous cas, suffi de prolonger tant soit peu les lignes pour y trouver place pour ce qui a été omis dans le dessin de M. Viollet-Leduc. Voir la planche II, figure E, dans mon premier mémoire.

Je poursuis les citations :

« Ayant été saccagé (l'hémicycle) au moment des invasions, la partie inférieure fut préservée par les débris des parties supérieures.

« Or, si les rois Mérovingiens ont eu l'idée d'édifier ce théâtre, le premier soin fut nécessairement de le déblayer. Les Barbares s'asseyaient volontiers sur un talus de gazon ou sur des bancs de bois. On renonça donc à déblayer l'orchestre ; on le combla même en y jetant des débris. On fit aussi sur le talus, avec du *cran*, un mur pour soutenir ce remblai, un couloir pour arriver aux escaliers et vomitoires ; et, faisant ainsi d'un théâtre romain un *demi-amphithéâtre, on peut, en fermant le tout par deux murs S-T,* à la place du *proscenium,* obtenir une sorte d'arène à la base du talus, assez étendue pour des combats d'animaux ou quelques jeux barbares. »

M. Viollet-Leduc continue en ces termes :

« Examinons maintenant les restes du théâtre, sujet de discussions entre les archéologues. Je ne reviendrai pas sur le texte de Grégoire de Tours, à propos des *cirques* ou *théâtres* bâtis par Chilpéric à Soissons, ou dans le Soissonnais ; je me bornerai à l'examen du monument lui-même, des fouilles et de ce qu'elles ont produit. Lorsque ces fouilles ont été commencées, à peine y pouvait-on apercevoir la crête de la précinction extérieure du théâtre. Des gradins, de la scène, de l'orchestre, nulle trace, d'où nous avions conclu, non sans quelque fondement, que les murs extérieurs et quelques parties des vomitoires étaient de construction postérieure à l'époque romaine, et que le théâtre de Champlieu avait été destiné par un roi mérovingien à des représentations de combats d'animaux, d'hommes peut-être, à des tours de jongleurs, car certainement, ces rois ne se faisaient pas jouer des comédies de Plaute. Alors la scène n'aurait été qu'une barrière de bois, une clôture disposée en face du talus en terre qui descendait du corridor, à l'aire inférieure. Les fouilles nous ont donné *tort* et *raison :* tort, en ce que les restes d'un *pulpitum* et d'une gradination de l'époque romaine subsistent ; raison, en ce que les constructions supérieures, qui seules étaient visibles il y a un an, appartiennent bien certainement à une époque postérieure à la domination romaine. C'est ce qu'il s'agit de prouver. Que l'on veuille jeter les yeux sur les plans et la coupe du théâtre de Champlieu : on voit les restes de l'orchestre en D, la scène et la base du *pulpitum* en E ; mais ces restes qui, bien que très-grossiers comme construction, sont évidemment romains, se trouvent au-dessous d'un remblai F, de niveau, à partir duquel commence un talus G formé de cran (débris de carrière) dont la pente beaucoup moins rapide que celle donnée par les restes de la gradination romaine est épaulée extérieurement par un mur demi-circulaire muni de trente contre-forts couronnés par des talus, comme les contre-forts du premier âge.

« Sur ce remblai, composé de marne et de débris calcaires, sont posés, sans aucunes fondations, les contre-murs du couloir, les murs des vomitoires et ceux des escaliers conduisant à un plancher supérieur qui couvrait ce couloir. »

Examinons les propositions contenues dans le passage que je viens de transcrire :

1° M. Viollet-Leduc abandonne-t-il le thème donné à l'égard du texte de Grégoire de Tours sur les cirques élevés par Chilpéric *apud Suessionas et Parisius*, traduits et expliqués par les mots de *Soissonnais* et *de Parisis* et appliqués à Champlieu dont le territoire n'appartenait ni à l'un ni à l'autre de ces pays, mais à la contrée des *Silvanectes* ?

Regarde-t-il la question comme jugée définitivement en faveur de cette opinion émise dès l'abord par M. de Saulcy, ou passe-t-il condamnation sur ce point? Je laisse au lecteur le soin de le deviner, car M. Viollet-Leduc laisse la question indécise : il déclare simplement qu'il ne reviendra pas sur le passage de l'auteur de l'histoire des Franks : ce qui n'avance pas beaucoup la solution du problème. Quant à moi, je persiste complétement dans mes précédentes conclusions portant que *Suessionas* et *Parisius* signifient, dans le texte de Grégoire de Tours, les villes de Soissons et Paris, seulement.

Les villes d'Italie et de la Gaule étaient, on l'a vu, pourvues des divers établissements destinés aux jeux publics. Les *castra stativa* en possédaient aussi.

Les combats d'animaux, etc., ne convenaient pas à la forme d'un théâtre comme celui de Champlieu. En effet, pouvait-on le transformer en une enceinte propre à ces spectacles ? Il suffit de mesurer l'espace, sur le plan même de M. Viollet-Leduc, pour reconnaître que la dimension est à peine de vingt mètres. Et de plus,

la nécessité d'établir à une hauteur de 3 à 4 mètres, la barrière indispensable à montants rapprochés, aurait privé de la vue de l'arène les spectateurs placés sur le talus rabaissé. On ne peut, ici, supposer une fosse préparée pour l'enclos ; les restes de l'orchestre romain, encore en place, et formant par conséquent une barrière, un obstacle, ne permettent pas de s'arrêter à cette donnée.

Sous les murs de Beauvais, le *Cesaromagus* des Romains, au point où s'arrêtait la route de Bavay passant par Saint-Just-en-Chaussée, existent les restes d'un amphithéâtre de forme elliptique, où l'on ne trouve pas trace de maçonnerie, il offre 55 mètres de développement du nord au sud, et 80 mètres de l'est à l'ouest.

Sur ce dernier point seulement, le talus est parfaitement conservé; il domine une tranchée verticale de 3 mètres de profondeur.

M. Graves (1), après avoir rapporté qu'à diveres époques, on rencontra sur ce terrain, qui porte le nom de de Fosse d'*Abat-le-vent*, un grand nombre d'objets appartenant à l'époque gallo-romaine (2), s'exprime en ces termes : « En examinant cette enceinte..... on reconnait que la disposition du sol a été secondée par l'industrie humaine. Les talus en pente douce décrivent un amphithéâtre de tous les points duquel on peut apercevoir le fond de la fosse, qui présente une place unie. La tradition lui a conservé le nom d'*Arènes*.

Sans doute, une palissade était appliquée contre la tranchée pour la maintenir intacte.

---

(1) *Notice archéologique du département de l'Oise*, page 126.
(2) Notamment au Nord sur le *Mont Caperon*, les restes d'un temple dédié à Bacchus, et le fameux Mercure barbu décrit par Montfaucon, dom Martin, l'abbé Dubos et Vaillant, au sud on trouve même encore aujourd'hui des médailles, débris de poterie, etc.

On a vu, à Eu, le *théâtre rustique;* à Beauvais on voit l'*amphithéâtre* analogue.

Il existait bien dans certains théâtres romains des dispositions architecturales qui permettaient de transformer un vaste parterre en une arène propre aux combats d'animaux, etc. ; mais alors, ainsi qu'on le voit à Lillebonne, il existait entre le sol du champ clos et la rangée la plus basse des bancs destinés aux spectateurs, une muraille de 2 mètres 50 centimètres environ de hauteur. Au théâtre, le mur du *proscenium*, également sur-élevé, ne traversait le parterre qu'au point où la section laissait à l'hémicycle un développement qui le rapprochait de plusieurs degrés du cercle complet.

Et, dans ce cas, il n'y avait point comme au théâtre de Champlieu un orchestre construit en maçonnerie, ni cette rangée de bancs en pierre au ras du terrain du parterre.

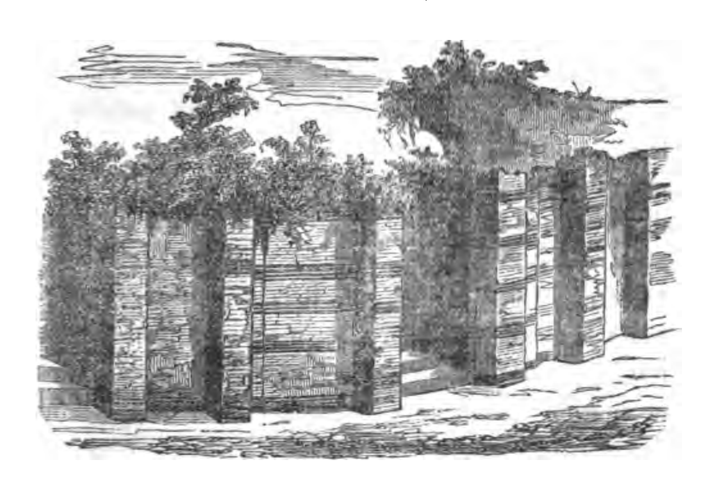
Ces différences entre deux théâtres démontrent que la scène, à Champlieu, fut destinée seulement aux jeux scéniques, tandis que l'exemple d'un théâtre à double destination (1) se trouve à Lillebonne (*Juliobona*), capitale des *Caletes*, où l'on a recueilli de nombreux débris de l'art romain.

On y voit un exemple frappant de l'emploi du contrefort pour consolider les constructions gallo-romaines.

La présence des chaînes en briques plates n'indique-t-elle pas qu'il fut construit à une époque moins ancienne que l'hémicycle de Champlieu, et dans un temps où la décadence du goût se fait sentir par l'envahissement des jouissances grossières.

(1) Les *Carceres* des animaux sont mêmes conservés dans l'arène

Mur de la précinction du théâtre romain de Lillebonne.



En présence de ce spécimen que devient donc l'argumentation fondée sur l'existence des contre-forts de M. Viollet-Leduc, à Champlieu, comme fournissant une preuve de l'établissement de ces constructions aux temps de la domination des rois Franks?

2° Les objets d'art et d'industrie du temps des Romains, alors en décadence, les monnaies impériales dont la moins ancienne, celle d'Honorius, se rapporte au commencement du v° siècle, donnent lieu de présumer que ce fut vers cette dernière époque qu'eut lieu la destruction de l'établissement de Champlieu.

Quant aux pièces gauloises en petit nombre, découvertes en même temps, on sait qu'elles circulèrent dans les Gaules pendant toute la période de l'occupation romaine; elles n'ont donc aucune signification pour éclairer la question qui nous occupe.

Aucune monnaie de l'époque mérovingienne n'a été découverte; et vint-on, *par hasard*, à en recueillir quelques pièces, ce serait une indication bien peu concluante, si l'on ne rencontre, *du reste*, aucune construction qui puisse se rapporter à cette période.

3° La forme du théâtre, la nature des matériaux, le mode de construction appartiennent donc à l'art romain de la fin du IIIe ou du commencement du IVe siècle de l'ère chrétienne; les réparations faites à une époque avancée de la décadence, furent exécutées par des ouvriers barbares, Lètes, Germains, Belges ou Bataves, soumis à la domination impériale; mais seulement comme travail de consolidation d'un édifice dont l'agencement ne concorde aucunement avec ce que nous connaissons des mœurs barbares des Franks. Ceux-ci construisirent à peine quelques chapelles auxquelles on puisse donner le nom de monuments, et encore les exécutèrent-ils d'une façon si pitoyable qu'il n'en est resté nuls vestiges, nulles ruines. Ils employaient surtout le bois.

4° La nécessité de consolider l'assiette des murs à Champlieu, força d'y ajouter des piliers de soutènement; n'y eut-il que cet exemple, ce dont je doute, il ne faut pas en conclure qu'on doive reculer absolument l'emploi des contre-forts au moyen âge. Le texte que j'ai cité du théâtre de Lillebonne est contraire à cette prétention.

5° A l'égard du caractère des stries en arête de poisson, zigzag, etc., représentés planche II, *fig.* E, dans mon premier Mémoire, l'attribution qui en a été faite aux temps mérovingiens s'accorde-t-elle avec les deux types que je présente A et B?

A. Fragment de poterie romaine en pâte rouge très-fine,



provenant de fouilles faites, en 1857, près du palais des Thermes, à Paris.

B. Débris de poterie mérovingienne,



de couleur grise, trouvé, en 1858, dans les déblais pratiqués pour l'égout du boulevard de Sébastopol, rive gauche de la Seine, près du même palais des Thermes.

Ces deux échantillons sont conservés au Musée de céramique de la Manufacture Impériale de Sèvres.

Les ornements du premier n'ont-ils pas une analogie frappante avec les lignes grossièrement taillées sur les contre-forts du mur de la préciuction du théâtre de Champlieu?

Et le caractère chrétien, figurant dans la croix symbolique, n'est-il pas ici réuni à ces ornements bizarres qu'on retrouve si souvent sur les plaques de ceinturon des guerriers franks? C'est eu égard à ces indications que le classement de ces deux échantillons a été fait.

M. Viollet-Leduc termine sa note dans les termes suivants :

« Avouons que, jusqu'au moment où nos preuves auront été regardées comme nulles, il est assez intéressant d'admettre que nous possédons encore en France un théâtre mérovingien. Lorsque M. Mérimée, M. de Saulcy et moi, nous croyions avoir vu un théâtre mérovingien à Champlieu, nous retournâmes à Compiègne assez fiers de la découverte provoquée par la visite de l'Empereur au milieu de ces campagnes pleines de souvenirs. Mais nous comptions sans les archéologues du Soissonnais ou du Beauvaisis. Nous fûmes tous trois tancés vertement : « Un théâtre mérovingien ! Allons donc ! Nous sommes de trop bonne province pour avoir autre chose chez nous que des antiquités romaines. » « Un antiquaire italien, dit M. de Voltaire à propos de César, en passant il y a quelques années par Vannes, en Bretagne, fut tout émerveillé d'entendre les savants de Vannes s'enorgueillir du séjour de César dans leur ville. « Vous avez, sans doute, leur dit-il, quelque monument de ce grand homme ? » — Oui, répondit le plus notable, nous vous montrerons l'endroit où ce héros fit pendre tout le sénat de notre province, au nombre de six cents..... Vous ne passerez pas une seule ville de France ou d'Espagne, ou des bords du Rhin, ou des rivages d'Angleterre, vers Calais, que vous ne trouviez de bonnes gens qui se vantent d'avoir eu César chez eux. Des bourgeois de Douvres sont persuadés que César a bâti leur château ; et des bourgeois de Paris croient que le grand Châtelet est un de ses beaux ouvrages. Plus d'un seigneur de paroisse en France montre une vieille tour qui lui sert de colombier, et dit que c'est César qui a pourvu au logement de ses pigeons. Chaque province dispute à ses voisins l'honneur d'être la première en date à qui César donna les étrivières : « C'est par ce chemin... non, c'est par cet autre qu'il passa pour venir nous égorger et nous caresser nos femmes et nos filles, pour nous imposer des lois par interprêtes, et pour nous prendre le très-peu d'argent que nons avions. »

« En fait de citation de texte, celle-ci en vaut bien une autre. Revenons donc aux Romains puisque nous sommes si contents d'avoir été bien battus par eux. »

Je ne répondrai point à ce passage par respect pour mon honorable antagoniste et pour moi-même. J'ai vainement cherché ce que pourrait y gagner la solution de la question archéologique engagée. L'ironie est le javelot de la fable, c'est une arme dangereuse qui se retourne contre celui qui s'en sert imprudemment.

Après tout, parce que trois hommes d'esprit, de talent et de science, à la suite d'une visite sommaire, ont décidé, un peu trop promptement peut-être, que l'hémicycle de Champlieu, l'un des joyaux de notre contrée, si riche en monuments et en souvenirs historiques, offrait les ruines d'un cirque mérovingien, et non d'un théâtre romain, étions-nous forcés de faire violence à nos convictions, et d'accepter en silence et sans examen cette opinion nouvelle ?

Nous ne l'avons pas cru ; nous avons discuté loyalement, mais librement.

Nous ne sommes point aussi dépourvus d'expérience qu'on le suppose, et nous savons fort bien distinguer la bonne de la fausse monnaie, et la valeur des découvertes archéologiques.

Nous professons le plus grand respect pour les aréopages académiques. Nous leur portons avec bonheur le fruit de nos recherches, et l'on conviendra que nous sommes en bonne position pour faire d'abondantes récoltes, car nous opérons sur le terrain de l'antique monarchie française, tour à tour occupé par les Gaulois, les Belges, les Romains et les Franks.

Ces glorieux enfants du pays, qu'ils soient *Parisiens* ou *Provinciaux*, auxquels nous adressons ces travaux, nous font l'honneur de nous admettre à correspondre avec eux ; et, pleins de déférence pour leurs avis, nous comptons sur leur science et leur sagacité, et aussi sur leur bienveillance et leur appui pour ne pas nous laisser flageller sans raison. Si, dans la discussion, nous sommes parfois un peu vifs, qu'on nous le pardonne ; ne sait-on pas que le Picard a, suivant le proverbe, *la tête chaude et près du bonnet ?*

6° Les tuiles romaines, trouvées en quantité consi-

dérable lorsqu'on déblaya le couloir, fournissent une indication positive de la nature de construction du toit qui recouvrait la galerie supérieure. C'est une autre preuve de l'existence, *à cette époque romaine*, du mur de la précinction, dont la base subsiste seule. Evidemment, elles se sont brisées en tombant dans la galerie de l'hémicycle, fermée à l'extérieur par ce mur que l'on voudrait reconnaître comme étant l'œuvre des Franks ou Mérovingiens.

En résumé : IL N'Y A PAS, A MON SENS, DANS L'HÉMICYCLE DE CHAMPLIEU, UNE SEULE PIERRE QUI APPARTIENNE A UNE ÉPOQUE POSTÉRIEURE A LA DOMINATION ROMAINE.

Il me reste à traiter une dernière question :

Quelle fut la destination de l'hémicycle de Champlieu après la destruction du théâtre?

Pour résoudre ce problème, il n'est pas nécessaire de décider si le camp romain succéda réellement à l'oppide gaulois du nom de *Rathomagus* que Ptolémée, dans son livre sur la géographie de la Gaule, a placé dans la contrée des *Subanectes*, dont le nom se serait transformé en celui de *Silvanectes*. Cette opinion infirmerait la dérivation de la dénomination latine, *silva*, forêt, qui ne peut s'appliquer au nom que portait originairement une peuplade celtique. La seconde objection résulte du relief de terrain sur lequel est assis le camp de Champlieu, dans une plaine légèrement bombée : ce n'est pas un monticule, ni un promontoire

isolé, positions ordinairement affectées à l'établissement des oppides des Gaulois. De plus, on n'a point rencontré sur ce terrain les haches en silex, les dolmens, les menhirs et autres monuments de cette époque. Cette dernière considération ne s'applique point, il est vrai, au cas où l'emplacement de Champlieu serait considéré comme une simple bourgade gauloise.

La Notice des Dignités de l'Empire cite le préfet des Lètes de Condren, de Reims et de Senlis, ce qui dénote qu'ils s'y trouvaient en grand nombre. Ces colons transportés de la Germanie apportèrent, sans aucun doute, leurs usages dans leur nouvelle patrie. Tacite(1) dit à ce sujet : « Ils s'assemblent à des jours déterminés, lorsque la « lune commence ou lorsqu'elle est dans son plein, car, « pour traiter les affaires, ils croient ces époques du « plus heureux augure. Dès que l'assemblée paraît « assez nombreuse, ils prennent place, tous armés. Le « silence est commandé par les pontifes chargés de « maintenir l'ordre, puis le roi ou le chef de la cité se « fait écouter plutôt par l'ascendant de la persuasion que « par la puissance du commandement. Si la proposi- « tion déplaît, ils la rejettent par des murmures ; si « elle est agréée, ils agitent leurs framées. On peut « aussi porter devant ces assemblées les accusations et « les affaires criminelles..... »

Comme l'élément germanique après l'introduction des rois mérovingiens, et sous la race carolingienne domina complétement pendant plusieurs siècles dans la Gaule Belgique, on n'est point étonné de trouver dans les annales contemporaines des indications nombreuses

(1) De Germaniâ, cap. X : XI. Traduction de Panckoucke.

d'assemblées politiques ou judiciaires tenues en plein air, et portant le nom de ***Malhs*** ou ***Mâhls***, ***Malberg*** ou ***Mons placitorum***, ***Mons judicii***, Mont des Plaids; expressions que Ducange fait dériver de la disposition en amphithéâtres ou en talus des lieux sur lequel le peuple se réunissait. Chacun pouvait ainsi, de sa place et sans gêne, porter sa vue sur tous les points, et prendre complétement part aux incidents des délibérations, ou bien assister aux débats et aux affaires qui s'y traitaient (1).

L'ancienne gradination du théâtre de Champlieu fut-elle modifiée et convertie en une pente douce pour servir à des réunions nombreuses, et la couche de détritus qui couvrait les ruines du mur et de la galerie de la précinction provient-elle à la fois de la ruine des constructions anciennes et du soin qu'on aura pris de les couvrir pour disposer les lieux en vue de ces assemblées?

Ici, le champ des conjectures est ouvert. Pour ma part, je n'y vois rien d'improbable. Je dirai plus : il m'est arrivé d'entendre, il y a peu de jours à l'une des séances de la société des Antiquaires de France, la lecture d'une notice de M. Huillard-Bréholles qui m'a paru fournir une grande consistance à cette donnée. J'en reproduis exactement les termes :

« Je n'ai rencontré, jusqu'à présent, dans les textes « de l'époque mérovingienne aucun nom de localité qui « puisse convenir à la situation de Champlieu ; mais en « lisant dans l'histoire du Valois, par Carlier, que le « site des *Tournelles* où se trouvent les principales « ruines s'appelait au moyen âge, et encore de son temps,

(1) Glossaire, *Verbo Malbergium.*

« le *Champ des Ouis*, j'ai été frappé d'un rapproche-
« ment que je dois soumettre à l'appréciation de l:
« Société. Je suis persuadé que ce lieu est le même que
« celui qui figure sous le nom d'*Audita* dans une
« charte de l'année 890, rapportée par Dom Vaissete
« (Histoire du Languedoc, t. II, *Instrumenta*, p. 26).
« Il s'agit d'un plaid tenu à Nismes, mais on rappelle
« dans l'acte que l'affaire en litige avait été précé-
« demment portée devant le roi Eudes, alors qu'il
« chassait dans la forêt de Cuise (1). *Apud locum qui*
« *vocatur Audita.* Cette réunion, présidée par le roi,
« en présence des *Vassi dominici*, a tous les carac-
« tères d'un *placitum*, et cependant la position de ce
« lieu d'*Audita* n'a jamais été fixée, et l'on n'a pas
« même cherché à déterminer sur quel point attenant à
« la forêt de Cuise, il devait être placé. *Audita* a pu
« faire *Ouis*, comme *Audientia* a fait *Ouance*, ainsi qu'on
« en a maint exemple dans les cartulaires, et je ne
« serais pas éloigné de croire qu'en un temps où les
« monuments de Champlieu pouvaient encore être
« debout, cet endroit eût été choisi par les comtes pour
« y tenir leurs audiences publiques. Peut-être même le
« peuple y assistait-il sur l'emplacement du théâtre de
« Champlieu dont le remblai était parfaitement disposé
« pour ces assemblées en plein air.

« Peut-être aussi la traduction de *Campus Auditorum*
« par Champ des Ouis fut-elle déterminée par la persis-
« tance de l'usage de rendre la justice en ce lieu; les

---

(1) Voici le texte complet : « Cum igitur more regio Rex Odo in « *forestis Coysa* ad exercendam venationem consisteret *prope* « *locum qui vocatur Audita,* cum Episcopis, comitibus seu vassis « dominicis, veniens Gibertus... » (Extrait du Cartulaire de la cathédrale de Nîmes.)

« officiers royaux de la forêt de Cuise ayant pu, dans « la suite, y établir leurs assises ordinaires.

« Nous voyons, en effet, qu'à l'époque où les « Gruyers royaux parvinrent à rendre leurs fonctions « héréditaires dans leur famille, sous le titre de fief « héréditai de la forêt de Cuise, le siége de leur juridic- « tion forestière fut placé *aux Hazois* (1), localité qui « n'est qu'à deux kilomètres de Champlieu, ou du « champ des Ouis.

« Mais quand la hiérarchie féodale se fut complète- « ment établie, *les Tournelles* bâties très-probablement « avec les ruines du temple et des édifices voisins, de- « vinrent le siége d'un arrière-fief relevant de Néry, et « la butte formée par les décombres amoncelés sur le « théâtre, dut entrer dans le système des fortifications « de ce manoir. Cette opinion est tout à fait confirmée « par ce qui fut raconté à Carlier, quand il visita les « lieux et en fit la description. »

Je ne crois pas, pour ma part, que le tertre demi-circulaire formé des débris du théâtre ait jamais servi de boulevard ou de murs de défense ; car on ne trouve point de traces des fossés extérieurs, et il n'existe pas d'enceinte réelle.

Le mot *Auditum*, que Ducange traduit aussi par *Edictum*, *Promulgatio*, a, d'après une citation qu'il donne à la suite, une signification analogue à celle indiquée par M. Huillard-Bréholles ; elle est tirée des Archives de la Chambre des Comptes. Ordonnances de Charles dauphin, an 1356. *Volumus quod per locum tenentem*

(1) Cette dénomination se rapporte aux *haies* ou *barres*, formant l'enceinte des lieux où le juge rendait ses arrêts. J'ai traité cette question dans le mémoire archéologique *sur la chasse à la haie* (in-4° 1858).



nostrum fiat auditum *generale*, *quod omnes subditi nostri..... veniant recognituri homagia*, *feoda*, *etc.*

Ducange cite également une loi de Malcolm II, roi d'Écosse. On y voit que ce prince, en donnant ses terres, retint le titre royal et le droit du Mont de plaid, *regiam dignitatem et montem placiti.*

Il cite aussi l'opinion de Schœneus sur la signification de ces derniers mots : *Montem seu locum intelligit*, *ubi placita vel Curiæ regiæ de placitis et querelis subditorum solent teneri*, *ubi Barones compareant*, *et homagium alia servitia debita offerant*, *et vulgo* Omnis terra *vocatur*, *quia ex terræ mole et congerie exædificantur*; *quam regni Barones*, *aliique subditi ibi comparentes*, *vel coronandi regis causa*, *vel ad comitia publica*, *vel ad causas agendas et dicendas*, *coram Rege*, *in unum quasi* cumulum *et* monticulum *conferebant.*

2° Les mots tirés d'un autre document : *Domini Regis Missus fecit* tumulum *in confinio silvæ...*, et ceux-ci : .....*Warinus in eâdem silvâ placitum ad* tumulum *qui dicitur Walinehoug habuit..... et sub certis et designatis limitibus disterminavit.*

3° Le glossaire de Spelmann constate que les assises ou assemblées judiciaires portent, en Écosse et en Irlande, le nom de *parly-hills*, c'est-à-dire *monts des Plaids ou des Sentences.*

Divers passages des auteurs grecs et latins démontrent que toujours les assemblées populaires ont été fixées sur des points où les assistants pouvaient à la fois *voir et entendre*; ce qui demande une disposition telle que chacun puisse, dans un rayon rapproché, dominer rang derrière lequel il est placé. Aussi, les théâtres qui réunissaient ces conditions furent-ils fréquemment choisis dans ce but.

Grégoire de Tours rapporte, dans son Histoire des Franks, que Clovis réunit son armée en appareil militaire au *Champ de Mars*. Ces assemblées qui prirent le nom de *Champ de Mai*, quand, du temps de Pepin, on substitua ce dernier mois au précédent, avaient une analogie marquée avec le *Mallobergium* Germanique.

Le roi Saint Louis rendant la justice à Vincennes dans la forêt, sous un chêne, ne nous offre-t-il pas la touchante image et la dernière expression de cette antique coutume?

Travail sur la Numismatique locale, par M. du Lac.

Je n'ai pas le projet, messieurs, comme vous pourriez le croire en consultant le programme de cette séance, de vous parler de notre numismatique locale; ce serait une question trop vaste et exigeant trop de science, pour que je puisse avoir l'ambition de la traiter.

Mais il y a un fait certain: c'est que l'attention des archéologues est puissamment attirée du côté de Compiègne; notre ville, tous nos environs, si intéressants au point de vue historique et archéologique, sont entièrement dignes de cette attention; des traces d'une occupation romaine prolongée se trouvent de tous côtés aux environs, depuis Champlieu jusqu'à Noyon; le séjour fréquent des rois de France de la première race dans ce pays privilégié y est attesté également par l'histoire et par des monuments archéologiques bien authentiques. C'est à ce point de vue seulement que je me place; ce sont les découvertes nombreuses de ces curieux monuments historiques que je me propose de mettre sous vos yeux, autant au moins qu'elles me seront connues; encore ne pourrai-je guère le faire que pour la numismatique; je vous livrerai les faits matériels, ce sera à vous, messieurs, dont les travaux si in-

téressants prouvent les savantes études, à en tirer les conséquences historiques. — A ce point de vue, il faut le reconnaître, les monuments numismatiques ont un avantage tout spécial; ils indiquent les dates, sinon d'une manière précise, au moins approximativement, et les données qui en résultent offrent toujours moins d'obscurité, plus de précision que les autres.

Parmi les environs de Compiègne qui ont attiré jusqu'ici l'attention des savants, le premier rang, sans nul doute, appartient à Champlieu; l'emplacement connu depuis bien longtemps dans le pays sous le nom de *Camp de César* nous a révélé, depuis quelques années, des richesses archéologiques bien précieuses; l'amphithéâtre de Champlieu et les bâtiments environnants ne nous ont pas prouvé seulement que longtemps les armées romaines ont occupé ce pays, mais ils nous ont montré encore, sans aller en chercher à Nîmes ou à Arles, la perfection des travaux romains et leur habileté dans la sculpture architecturale; bien plus, le camp romain et la découverte de l'amphithéâtre de Champlieu ont donné un nouvel élan au zèle des savants; les luttes scientifiques les plus intéressantes s'y livrent tous les jours; l'académie elle-même s'en émeut, et, dans sa confiance exclusive, menace tous ceux qui ne partageront pas son avis.

Au point de vue purement numismatique, Champlieu n'a pas été aussi productif; cependant, on y a trouvé souvent des médailles romaines, et moi-même, à une époque où les monuments découverts depuis n'étaient encore que des tumulus couverts de gazon, j'ai trouvé chez des paysans du hameau même de Champlieu quelques pièces assez mal conservées, mais dont l'intérêt eût été grand en ce moment et dont je regrette vivement de m'être défait, d'autant plus que m'étant enquis de leur origine, je sus que les laboureurs les trouvaient en creusant le sillon dans la plaine même du camp. Ces pièces assez peu nombreuses étaient toutes de Constantin-le-Grand et de ses fils, à l'exception de deux, savoir : un denier en argent de Caracalla enfant, avec un revers fort ordinaire dont la légende était rognée dans son entier; l'autre était

une petite monnaie gauloise en or, du module environ d'un quinaire romain, offrant d'un côté quelques reliefs assez finement faits sans tête ni légende et un revers lisse. Cette dernière pièce, qui pouvait être d'un intérêt réel, a passé de mes mains dans le cabinet de M. Ménourts, de Louvain, qui est mort. Depuis cette époque, si j'eusse pu prévoir l'avenir, elle n'aurait pas été autre part qu'à Ourscamp, où chez un digne appréciateur du mérite, et au milieu de tant de débris du passé, elle se serait trouvée en si bonne compagnie.

Si Champlieu offre aux savants un si grand charme, nous avons à la porte même de Compiègne des localités qui ne sont certainement pas moins intéressantes par la quantité d'antiquités qui y ont été trouvées. Je veux parler de Choisy et du Mont-Gannelon, ces deux localités séparées seulement par la rivière de l'Oise, paraissent avoir été à la même époque occupées par les armées romaines; aucune fouille sérieuse n'a été faite encore dans ces deux endroits, et cependant, là, sans contredit, sont enfouies, à quelques pieds sous terre, les antiquités les plus curieuses. En 1847, lors du dernier camp de Compiègne, deux soldats se promenaient sur le plateau du mont Gannelon; l'un d'eux fait une pirouette et sent sous son pied un objet résistant; il se baisse et ramasse une belle monnaie d'or à l'effigie de Constantin-le-Grand avec le revers à la légende GLORIA EXERCITUS GALLICI; je ne veux pas, messieurs, quitter mon rôle de moniteur pur et simple, constatant seulement les découvertes scientifiques, mais à vous qui, comme M. de Bailliencourt, avez étudié la marche des légions romaines dans notre pays, je signalerai cette armée de la Gaule dont il est si rarement fait mention sur les médailles anciennes et qui se trouve mentionnée sur cette pièce trouvée précisément en pleines Gaules. J'ignore s'il a été découvert d'autres pièces de monnaie romaine sur le Gannelon, mais, ce que je puis affirmer, c'est que sur la partie du côteau qui regarde le village de Clairoix, les traces des Romains s'y trouvent à chaque pas et se foulent aux pieds; ce ne sont plus des monnaies ni des médailles, mais des débris en terre cuite

qui témoignent d'un séjour prolongé ou permanent, peut-être même d'une fabrique d'objets en terre cuite existant autrefois sur cet emplacement ; ce sont des débris sans mérite, brisés en menus morceaux, mais la pâte en est indubitablement antique; ce qui rend possibles, je n'ose pas dire probables, les suppositions d'une ancienne fabrique, c'est que ces débris, qui ne proviennent d'aucune fouille, si ce n'est de celle du soc de la charrue qui y passe régulièrement chaque année, sont abondants dans un certain périmètre comme des cailloux dans un terrain pierreux, et, passé ce périmètre qui est peu étendu, on ne trouve plus rien, absolument rien; ces débris consistent surtout en tuiles brisées, en plats, assiettes, vases de toutes formes dont on retrouve les bords arrondis; comme couleur, ces derniers objets sont en terre rouge, grise ou noire; ceux qui sont en terre rouge ont des degrés de finesse très-différents; on en retrouve d'un fini vraiment remarquable; malheureusement, rien d'entier; ceux en terre grise m'ont paru à peu près tous du même grain. On se demande la cause de ce phénomène, surtout lorsqu'on pense que tout le plateau du Gannelon devait être occupé par les troupes romaines; en effet, à l'extrémité opposée, sur la partie qui regarde Anel et Longueuil, on ne trouve plus ces débris de poterie, mais on voit un petit camp retranché, une espèce d'oppidum garanti d'un côté par le bord de la montagne qui est à pic, et des autres côtés par un double rang de fossés de circonvallation; en dedans de cette forteresse est un petit monticule respecté par le temps et qui paraît être un observatoire d'où on domine au mieux tout le pays circonvoisin; on y remarque aussi un puits qui remonte évidemment à une haute antiquité et qui est maintenant entièrement comblé. Je ne doute pas, quant à moi, que le jour où on pratiquera des fouilles sérieuses dans cette partie du Gannelon, on n'y trouve des vestiges romains en grand nombre, et notamment une grande quantité d'armes; en un mot, le Gannelon est un des endroits de nos environs le moins exploré et le plus digne de l'être.

A un kilomètre du mont Gannelon, et séparé seulement par la rivière d'Oise, se présente le village de Choisy, lieu aussi remarquable par ses richesses archéologiques et numismatiques. Tout à fait à la fin de 1848, ou au commencement de 1849, un individu demeurant sur la place de Choisy voulut arracher un arbre qui se trouvait dans son jardin; il fit un grand trou circulaire pour y parvenir plus aisément; quelle fut sa surprise en trouvant enterré à une certaine profondeur un vase en bronze d'assez forte dimension! Je n'ai pas besoin de vous dire s'il se hâta de l'ouvrir; le vase était très-lourd et l'inventeur croyait sa fortune faite. Malheureusement pour lui, il n'y avait que du cuivre; il s'y trouvait plusieurs milliers de pièces romaines, de petits et moyens bronzes. Cette trouvaille qui remonte à une époque où je débutais dans la numismatique n'a pas été examinée par moi avec assez de connaissance et de détails pour que je puisse vous en rendre compte avec toute la précision désirable. Mais ce que je puis assurer, c'est qu'elle offrait une série de moyens et de petits bronzes, principalement depuis Dioclétien et Maximien, jusqu'à Constance II, Magnence, Décence et Constance Galle, c'est-à-dire se terminant en l'année 361 avant Jésus-Christ, et remontant seulement à l'année 284 environ, sauf, sans doute, quelques exemplaires clairsemés qui m'auront échappé. Malheureusement, aucune pièce vraiment rare ne s'est rencontrée dans ce nombre pourtant très-considérable; je n'ai entendu personne se vanter d'y avoir trouvé un Julianus (Marcus Aurelianus), qui n'a fait que passer sur le trône dans une partie de l'empire fort éloignée des Gaules (Pannonie), et dont les monuments numismatiques sont excessivement rares. Carus, Carin et Numérien ne s'y trouvaient pas, que je sache, quoique leur règne ait précédé de bien peu celui de Dioclétien; on n'y voyait pas de Nigrinien, ce prince connu seulement par ses médailles et dont on ne peut trop reporter le règne avec certitude à une époque précise.

Je n'y ai vu ni Domitius Domitianus dont quelques médailles bien rares ont seules révélé l'existence aux

savants, ni même Carausius et Allutus. A partir de Constance Chlore, d'Hélène sa première femme (1) et de Théodora sa seconde femme (2), les exemplaires devenaient beaucoup plus nombreux, puis ils se raréfièrent pendant les règnes de Galère-Maximien, de Sévère II, de Maximin Daza, de Maxence et de Romulus.

Les médailles des deux Licinius, de Constantin-le-Grand et de ses fils formaient le gros de la trouvaille; il y en avait une quantité considérable avec les revers les plus variés dont un grand nombre portaient la légende GLORIA EXERCITUS — VIRTUS EXERCITUS, mais on n'y voyait pas, comme sur celle du mont Gannelon, que mention y fût faite de l'armée de la Gaule. Sur quelques exemplaires des monnaies de Constantin-le-Grand on trouvait des signes du christianisme, tel que le monogramme du Christ qui se rencontre assez rarement sur les monnaies de ce prince, car ce n'est guère que durant les règnes suivants qu'on voit ces signes prédominer dans les médailles romaines; quelques Delmatius ont été trouvés, mais de Martinien, d'Hannibalien, d'Hélène, femme de Crispus, pas un; puis, à Magnence et Décence, nous retrouvons une grande quantité d'exemplaires.

Unique et comme égaré dans cette période avancée de l'Empire romain, j'ai trouvé, on ne s'en douterait guère, un moyen bronze de Faustine jeune, femme de Marc-Aurèle; il était en assez mauvais état et d'une fabrique médiocre; comment se trouvait-il là seul de son espèce? faisait-il réellement partie de la trouvaille, ou quelque amateur mauvais plaisant l'avait-il trouvé autre part et confondu avec cette masse? je ne saurais le dire, mais je penche pour ce dernier avis.

Les moyens bronzes de Magnence portaient pour la plupart à l'exergue, les lettres AMB, ce qui donne à penser qu'ils avaient été frappés à Amiens; dans ce cas, ils auraient pour nous un double motif d'intérêt; j'ai cherché dans les auteurs si je trouverais dans les diffé-

(1) Flavia Julia Helena.
(2) Flavia Maximiana.

rentes périodes de la vie de ce prince, quelques indices venant confirmer cette conjecture des savants; mais j'ai vu seulement, que, proclamé empereur à Autun, Magnence ne règna que trois ans et se donna la mort après avoir été deux fois défait par Constance.

Je ne puis entrer, messieurs, dans le détail des petites découvertes faites dans nos environs d'une façon permanente; je ne vous parlerai pas des quelques poteries romaines trouvées dans des tombeaux qui ont été découverts dans les gravières du Buissonnet, partie extrême de la forêt de Compiègne qui sépare la route de Soissons des plaines de Choisy et qui ne se trouve ainsi séparée du mont Gannelon que par le confluent des deux rivières de l'Aisne et de l'Oise. Elles n'ont, du reste, rien de particulier, et sont complètement pareilles à celles dont je vous ai signalé les débris sur le mont Gannelon.

Mais une partie peut-être plus curieuse encore de la forêt sous le rapport des antiquités se trouve à l'autre extrémité, à deux kilomètres environ de Pierrefonds, sur le plateau qui sépare ce village de la forêt, au lieudit *la Folie*, propriété appartenant à la famille Boitel. Des fouilles y ont été faites, il y a déjà un certain temps, et elles ont fait découvrir en numismatique et en antiquités des objets véritablement curieux au point de vue du pays. — En numismatique d'abord, une quantité de monnaies presque toutes en bronze, commençant à Pompée et à Jules César, et s'arrêtant je ne puis dire où, car on en a trouvé jusqu'à l'époque du Bas-Empire, toutes, malheureusement, dans le plus fâcheux état de conservation. — Puis, à côté de ces nombreuses monnaies, une foule de poteries romaines brisées, dont presqu'aucune intacte.— Toutefois, au milieu de ces nombreux débris, dont plusieurs ne sont pas sans intérêt, j'ai remarqué un petit Camille en bronze, de fabrique toute gauloise, parfaitement intact et d'une finesse qu'on trouve bien rarement dans ces sortes d'ouvrages; quelques terres cuites également intactes et de travail gaulois m'ont aussi frappé : Il s'y trouve notamment une statuette de Vénus Anadiomène conservée dans toute sa pureté et ne manquant pas

d'un certain fini d'exécution ; puis une quantité de têtes sans corps, de corps sans têtes, de jambes, de torses, etc., errant au milieu de débris de vases et de poteries. Ces derniers s'y sont rencontrés en si grand nombre, que plusieurs antiquaires ont pensé que ce lieu avait servi autrefois à une fabrique de poteries. Du reste, les fouilles qui avaient été commencées n'ont pas été continuées, et, dans ma conviction, ces terrains renferment des richesses telles que celles qui ont été récemment découvertes près Moulins, dans le département de l'Allier, et qui sont reproduites dans l'ouvrage de M. Tudot, actuellement en cours d'exécution. Il est assez remarquable que l'une des principales voies romaines du pays, la même qui passe à Champlieu, traverse également la forêt tout près de cet endroit.

Enfin une trouvaille de monnaies gauloises a été faite il y a un an environ, à Longueil-Sainte-Marie ; je vous en ai apporté un exemplaire qui vous en dira plus que toutes mes paroles, car toutes les pièces composant cette trouvaille étaient exactement pareilles.

Telles sont, Messieurs, à ma connaissance, les découvertes récentes d'objets antiques, romains ou gaulois, faites dans les environs de Compiègne ; elles suffiraient pour rendre notre pays éminemment curieux et digne de l'attention du monde savant ; mais je crois que ce n'est là qu'un commencement et que les explorations qui se font ou qui se projettent, en feront un des pays les plus riches en curiosités numismatiques et archéologiques.

Quoique l'attention publique soit moins attirée dans ce moment sur les découvertes d'objets postérieurs à l'époque romaine, les environs de Compiègne n'en offrent pas moins encore, sous ce rapport, le plus grand intérêt : dans la ville elle-même on a découvert plusieurs objets curieux, et l'un des plus intéressants est actuellement en la possession de M. de Crouy ; c'est une médaille en plomb représentant l'effigie de saint Louis couronné, trouvée dans les fondations de l'ancien couvent des Cordeliers, dont ce prince a été le fondateur ; je ne parle

que par mémoire des pièces communes de François Ier, d'Henri II, Charles IX, Henri III, Charles X et Henri IV, qui se trouvent communément toutes les fois qu'on fait quelques travaux.

Le village de Choisy vient encore s'offrir en première ligne pour les trouvailles de ce genre qui y ont été faites : durant ces quatre ou cinq dernières années, quelques pièces d'or, communes à la vérité, de l'époque de Charles VI et Charles VII, ont été recueillies dans la ferme occupée maintenant par un cultivateur de la commune sur l'emplacement d'un ancien prieuré.

En 1854 ou 1855, un propriétaire, demeurant sur la place même de ce village privilégié, fit travailler à ses caves. On y trouva une dizaine de tombes fort anciennes renfermant des squelettes dans un état plus ou moins remarquable de conservation, et on put y recueillir une vingtaine de deniers de billon frappés à Soissons pour le roi Eudes : elles portaient au droit : ODO GRATIA DEI REX.

Au revers : SUESSIO CIVITAS ; dans le champ une croix.

Ces pièces étaient d'une grande rareté avant cette trouvaille : je ne saurais même dire si elles étaient décrites ; en tous cas, je n'ai trouvé leur description ni dans Leblanc, ni dans Duby, non plus que dans aucun des ouvrages que j'ai consultés.

Deux oboles qui sont, je crois, uniques, frappées dans la même ville, pour le même prince, et exactement semblables aux deniers, faisaient partie de cette découverte ; elles sont maintenant en la possession de deux amateurs de Compiègne, MM. de Crouy et de Roucy.

Enfin, pendant le courant de l'été de l'année dernière, une découverte fut faite à Estrées-Saint-Denis, dans la démolition d'un vieux mur : elle consistait en une quantité considérable de deniers de billon frappés pour différents rois de France de la troisième race, depuis Philippe Ier jusqu'à Philippe le Hardi ; elle renfermait également des pièces baronales de la même époque.

Vous donner de toutes ces pièces une description dé-

taillée et minutieuse, ce serait, Messieurs, abuser de votre bienveillante attention ; je me bornerai à vous dire qu'en ce qui concerne les monnaies royales, la trouvaille renfermait des exemplaires de Philippe Ier, Louis VI, VII, VIII et IX, Philippe-Auguste et Philippe le Hardi. Les villes dans lesquelles ces pièces diverses ont été frappées n'en augmentent guère le prix ; le plus grand nombre appartient à Bourges, Etampes, Orléans, Tours, Paris, Arras ; quelques-unes sortent des ateliers monétaires de Pontoise, de Saint-Omer, de Mantes, de Châteaulandon, d'Auxerre et de Blois. A l'égard de cette première ville, j'ai cru lire sur un de ces exemplaires le nom de la ville désignée par Pontisi-Casti, au lieu de Pontisar, légende ordinaire de ces monnaies. Plusieurs enfin étaient frappées à Montreuil et à Péronne ; je vous en donnerai la description sommaire en faveur de leur qualité de pièces picardes.

Les premières appartiennent, je crois, au règne de Philippe-Auguste, et portent sur le droit : PHILIPUS REX ; et, dans le champ, en deux lignes : FRACO. Au revers, une croix cantonnée de deux annelets, et la légende circulaire : MOUTURUEL.

Celles de Péronne sont de la même époque ; elles portent au droit la même légende que les précédentes, et au revers une croix avec la légende circulaire : PERONNE.

Les pièces baronales étaient aussi en grand nombre dans la trouvaille, et se rapportaient aux mêmes époques ; ainsi, il y existait la série des archevêques de Reims, depuis l'année 1140 jusqu'en 1218, contenant Samson de Mauvoisin, Henri, frère de Louis VII, roi de France, Guillaume Ier, fils de Thibaut de Champagne, et Albert de Humbert.

Certaines pièces d'un évêque de Meaux portant au revers, bien lisible, la légende CIVITAS MELDIS, paraissaient offrir au droit le nom de GERMANUS. L'ouvrage de Duby, que j'ai consulté à cet égard, ne mentionne aucun Evêque de Meaux du nom de Germain ; cette pièce mériterait donc peut-être d'être plus spécialement étudiée, d'autant plus que la trouvaille en contenait très-peu.

Elle offrait, en revanche, une quantité considérable de pièces au nom de Charles, roi de Naples et de Sicile, frère du roi saint Louis ; les unes, pour l'Anjou, avec la légende ANDECAVENSIS ; les autres, pour la Provence, avec la légende PROVINCIALIS : on peut y distinguer plusieurs variétés qui toutes, fort communes, n'offrent pour leur description aucun intérêt particulier.

Ce qui suffirait pour laisser peu de doutes sur l'époque à laquelle ces pièces ont dû être enterrées, c'est que les exemplaires de saint Louis et de ses frères s'y trouvent en grande abondance ; ainsi, après Charles d'Anjou, nous en trouvons un nombre considérable d'Alphonse, comte de Poitou, également frère de saint Louis ; les unes, frappées pour le Poitou, avec la légende PICTAVIENSIS, d'autres, pour Toulouse, portant au droit ALFUNSUS COMES FILIUS REGIS, avec le revers TOLOSA CIVITAS.

Une variété plus rare porte au droit ALFUNSUS COMES TOLOSE, et, au revers, MARCHE PROVINCIE, ce qui semblerait indiquer que le comte de Toulouse, aurait, à cette époque, réuni la Marche à ses possessions. Enfin, d'autres pièces nous montrent ce même Alphonse comme comte de Riom ; elles portent au droit ALFUNSUS COMES, et, au revers, tantôt RIOMENSIS, tantôt DERIOMENSIS ; autrefois d'une certaine rareté, ces pièces sont devenues assez communes à la suite des nombreuses découvertes de monnaies de cette époque qui ont été faites.

Je ne vous décrirai pas les nombreuses monnaies de Hugues, comte de la Marche, de Saint-Martin de Tours, de Roger de Rosoy, évêque de Laon, de Thiébaut et d'Henry, comtes de Champagne, frappées à Provins et à Troyes ; quelques-unes seulement de Robert V, comte de Dreux, de Raoul de Nesle, comte de Soissons, frappées à Blois, d'Herbert, comte du Maine ; je vous décrirai seulement quelques-unes frappées dans nos villes de Picardie : à Abbeville, Boulogne et Saint-Quentin.

La première est de Guillaume III, comte de Ponthieu, vers 1191 ; elle porte au droit WILLELM COMES, et dans le champ PONTIS.

Au revers, une croix avec la légende ABBATIS VILLA.

Celle de Boulogne, est de Renaud, comte de Dammartin, vers 1190 ; elle porte au droit RENALD COMES, et dans le champ BOLONU en deux lignes.

Au revers, BOLUNENE croix cantonnée de deux croissants.

Celle de Saint-Quentin est d'Eléonore, comtesse de Vermandois ; elle porte dans le champ ALIENO, en légende CO VIROMENDI.

Au revers, S QUINTINUS, et dans le champ une croix cantonnée de deux étoiles.

Enfin, avec cette longue série de pièces françaises se trouvaient confondues une centaine de pièces d'Angleterre, toutes de l'époque d'Henri II et d'Henri III, et frappées dans diverses villes anglaises, notamment à Cantorbery ; puis, quelques petites mailles de Flandres.

J'ai dit, Messieurs, que cette trouvaille comprenait des monnaies dont les premières remontaient au règne de Philippe Ier, et dont les dernières allaient jusqu'à celui de Philippe le Hardi. Deux catégories de pièces paraîtraient, d'après Duby, contredire cette assertion. La première est celle des pièces de Bretagne qui sont toutes semblables et qui portent au droit IOHANNES DUX, avec une croix ; et, au revers, BRITANNIE, avec les armes de Bretagne et de Dreux. Cette pièce est attribuée par Duby, à Jean III, de Bretagne, sous le règne de Philippe de Valois.

La seconde est celle des pièces frappées à Angoulême, portant au droit LODOICUS ENGOL, avec croix dans le champ.

Et au revers, UGO COMES MARKIE. M. Duby l'attribue à Louis, comte de la Marche, de 1380 à 1407.

De ces deux attributions, la dernière me paraît erronée ; il est impossible, en effet, de supposer que ces pièces, frappées sous Charles V ou Charles VI, suivant cet auteur, se soient trouvées avec une infinité d'autres dont les dernières remontent au moins à Philippe le Hardi ; je suis donc porté à les attribuer plutôt à Hugues, comte de la Marche, dont la pièce porte également le nom et qui vi-

vait longtemps auparavant. Quant à la première, en admettant qu'elle soit juste, elle ne contredirait guère mon allégation, puisque Jean III, en admettant que ce soit lui qui ait fait frapper la pièce en question, était duc de Bretagne, dès l'année 1312.

Je ne traiterai pas d'ailleurs aujourd'hui cette question qui m'entraînerait au-delà de mon but ; je resterai dans le rôle que je me suis assigné, et je m'estimerai heureux si les quelques matériaux que je vous ai apportés peuvent servir en quelque chose à des études et à des travaux plus sérieux.

Séance du 3 *Avril* 1860.

La séance est ouverte à 1 h. 1/2.

Sont présents : MM. Colson, Peigné-Delacourt, Dordigny, Cardon, de Bailliencourt, Marville, Fourrier, Guesnet, Raymond de Cizancourt, Cugnères, Cottu, Andrieux, Milet, de Devise, Gossart, de Grattier, Lambert, Jules Lefranc, Edmond Lefranc, Ste-Marie Bécu, Eric de Carbonnel, Derivry, Lambert, dr Warmont et Lecot.

— Le procès-verbal est lu et adopté.

— Dans la dernière séance, M. Peigné avait émis, à propos des arêtes de poissons trouvées sur quelques-unes des pierres du théâtre de Champlieu, l'opinion que ces ornements étaient tout à fait romains, et pouvaient remonter même au-delà du quatrième siècle. Aujourd'hui, l'honorable membre confirme cette assertion par une preuve nouvelle que le hasard lui a fournie. Il a remarqué dans le Musée de céramique de Sèvres un vase qu'on regarde comme appartenant au troisième siècle, et dont l'ornement principal consiste en arêtes de poissons parfaitement semblables à celles des contre-forts de Champlieu. Un autre petit vase, trouvé récemment à Paris au quartier Saint-Jacques, permet de constater la différence notable qui existait entre l'art romain et l'art gallo-romain dans les détails d'ornementation.

— M. le docteur Colson présente comme candidats au titre de membres du Comité, MM. le docteur Bouré, de Ribécourt; le docteur Chocus, d'Attichy, et Feuardent, antiquaire de Paris, qui sont nommés à l'unanimité.

— La parole est au secrétaire pour la lecture d'une note de M. l'abbé Maillet, sur *Bratuspantium*.

Le nom de *Bratuspantium*, dit M. l'abbé Maillet, ne se trouve qu'une fois sous la plume de César, et cependant il est employé pour désigner une cité populeuse, d'une étendue suffisante pour contenir, en outre des habitants, tout le contingent des Bellovaques. C'est après la fameuse victoire remportée sur les Belges, que César, en passant par *Noviodunum*, arrive à *Bratuspantium*, au pays des Bellovaques, et accepte la soumission de cette ville après s'être fait remettre DC otages.

Plus tard, l'illustre conquérant eut encore affaire avec ce peuple, qui l'emportait, dit-il, par sa puissance militaire sur tous les Gaulois et sur les Belges (Lib. VIII, cap. 11), et qui avait secoué la domination romaine après avoir joint ses troupes à celles des Atrébates commandées par Comius. César se hâte d'étouffer cette révolte. Il marche contre ces forces réunies, après avoir châtié les peuples de Bourges et du pays Chartrain. Il entre dans nos contrées par le sud-ouest, tandis qu'il envoie l'ordre aux légions qui étaient dans le Soissonnais d'opérer sa jonction avec lui. Il y eut de nombreuses escarmouches et un combat sanglant, où les Bellovaques perdirent Corréus, leur chef, et à la suite duquel les Atrébates furent obligés de prendre la fuite. Dans cette expédition qui fut longue, comparativement à la première, et coûta beaucoup aux Romains, il est au moins surprenant que le nom de *Bratuspantium* ne se trouve plus mentionné, et le contraire serait certainement arrivé, s'il fallait voir cette cité dans la ville ou aux environs de la ville désignée plus tard sous le nom de *Césaromagus*, et plus tard encore sous le nom de *Bellovacum*, Beauvais.

Dans l'incertitude qu'a dû entraîner une pareille absence de documents, il n'est pas surprenant que les systèmes aient abondé pour fixer l'emplacement de la fameuse

cité. Nous ne ferions que nous livrer à des redites fastidieuses si nous entreprenions d'énumérer tous les lieux que l'amour du clocher ou des découvertes d'antiquités plus ou moins curieuses ont fait regarder comme occupant l'emplacement de *Bratuspantium*.

Dans un ouvrage très-remarquable, et qui dénote la science la plus approfondie comme aussi les recherches les plus patientes et les plus laborieuses, dans son histoire de Montdidier, M. de Beauvillé, enfant de cette cité et le rejeton de l'une de ses familles les plus recommandables, pouvait, lui aussi, revendiquer en faveur du lieu de sa naissance l'honneur d'avoir remplacé l'ancien oppide gaulois. Les preuves ne lui eussent pas plus fait défaut qu'à ceux qui ont voulu les trouver à Beauvais, à Breteuil, à Vendeuil, à Roye, etc. Mais travaillant dans l'intérêt seul de la vérité et sans aucun système préconçu, notre savant compatriote rejette ces diverses hypothèses, et trouve *Bratuspantium* dans l'emplacement d'un ancien hameau dépendant de Ferrières, canton de Maignelay, et portant le nom de Grâtepanse.

Ce hameau n'existe plus aujourd'hui. La dernière maison fut enlevée en 1837.

Cette opinion a dû paraître hardie à cause de sa nouveauté. Etait-elle pour cela dénuée de preuves? Nous estimons qu'il y en a beaucoup, et des plus solides.

Tout d'abord elle a dû sourire à quelqu'un qui y voyait un moyen de relever le lieu obscur de sa naissance plus obscure encore ; aussi, ne saurais-je m'empêcher de reconnaître qu'en parcourant différents promontoires de Gratepanse qui furent les témoins des jeux de mon enfance, j'ai toujours éprouvé un certain dépit à la pensée que cette désignation n'avait inspiré aucune idée aux antiquaires, relativement à leur *Bratuspantium*.

En faveur de cette opinion toute moderne, et dont l'honneur revient à M. de Beauvillé, il y a d'abord la *conformité du nom*. Nous regardons cette ressemblance comme une preuve de très-grande autorité; les dénominations de toutes nos contrées et de toutes nos villes, au moins pour les plus importantes, ne viennent-elles pas

des dénominations anciennes telles qu'elles se trouvent dans les commentaires? Est-ce que les mots de Bourges, de Chartres, de Beauvais, de Soissons, de Reims, d'Amiens, d'Arras, de Calais, de Vermand, etc., et des pays dont ces villes sont les capitales, ne sont pas la reproduction exacte dans notre langue des mots *Bituricenses*, *Carnutenses, Bellovaci, Suessiones, Rhemi, Ambiani, Atrebates, Caletes, Veromandui,* etc., formés de la civilisation romaine, qui elle-même s'était établie sur les ruines de la domination gauloise? Notre langue a dû reproduire les dénominations des deux peuples, et, pour savoir si tel lieu est bien dans les temps actuels celui que désignait la géographie antique, on se demande avant tout si la dénomination moderne est bien le dérivé de la dénomination ancienne. Il y a dans cette méthode une règle de critique qui, si elle n'est pas infaillible, donne une induction très-plausible de la vérité, et devient le point de départ de toute recherche archéologique.

D'après ces principes, le traducteur de César, Perrot d'Ablancourt, n'hésitait point à dire: « Pour moi, je croirais plutost que *Bratuspantium* est Grattepance, que Beauvais, à cause de la conformité du nom. » Au point de vue *étymologique,* l'analogie est frappante. Ceux qui ont vu dans Breteuil une syncope du mot *Bratuspantueil*, qui serait lui-même une corruption de Bratuspantium, doivent convenir sans peine qu'en passant jusqu'à nous ce dernier mot a singulièrement changé de figure sur la route. Il n'en est pas de même pour celui de Gratepanse que de La Villette, auteur du commentaire sur la coutume de Montdidier, appelle Bratepanse, en changeant le G en B, contrairement toutefois à la manière d'écrire de l'époque.

Or, la difficulté ne consisterait plus qu'à choisir entre le *Gratepanse* de Ferrières et le *Grattepanche*, canton de Sains, dans l'Amiennois; pour la résoudre, il faut tenir compte de la position géographique des lieux et de la direction de César; M. de Beauvillé, dont nous ne voulons pas reproduire le travail, démontre surabondamment que le Grattepanche près de Sains ne remplit aucune des con-

ditions qui résultent de ce principe, que la confusion n'a pu se faire qu'à l'aide d'une interprétation erronée du texte de Perrot d'Ablancourt, et que l'opinion, par conséquent, doit se déterminer en faveur du Gratepanse-lès-Ferrières.

Il ne suffit pas, sans doute, que le mot qui désigne un endroit et sa position géographique soient en concordance parfaite pour qu'on puisse se prononcer en sa faveur, il faut encore que sa configuration, son assiette, son étendue, les vestiges anciens que l'on y trouve, les dénominations qui subsistent encore soient en complet accord avec l'idée que l'on doit s'en former. Eh bien ! tout cela se trouve dans le Grattepanse-lès Ferrières. Il se divise en deux mamelons principaux, l'un plus petit, ayant conservé l'appellation exclusive : depuis sa naissance à l'est, vers les sources de la rivière des *Trois-Doms*, jusqu'au point de sa dépression vers l'ouest, on peut compter 1200 mètres. Il y en aurait un peu moins dans sa plus grande largeur du nord au sud. Le Hameau occupait le le sommet du mamelon, embrassant, avec les vergers attenant aux habitations, une circonférence elliptique de 600 mètres sur 4 ou 500. Le versant nord était couvert d'un bois qui a été défriché il y a quelques années. Dans ce bois il y avait une fontaine que je me rappelle avoir vu couler aux jours de mon enfance.

Nous estimons que c'est sur ce mamelon qu'était l'oppide des Bellovaques, ou au moins la partie fortifiée qui devait servir de refuge aux habitants en cas d'attaque. Au mois de septembre dernier, nous avons minutieusement visité ce terrain ; nous avons pu suivre, dans une grande étendue des restes de murs que la charrue avait nouvellement mis à découvert et qui se prolongeaient de manière à former une fortification respectable. Par leur nature, leur développement, leur éloignement des habitations anciennes, ces murs ne sauraient indiquer une défense privée.

Différents chemins aboutissaient au haut de ce promontoire. Nous en signalons un dont la nomination doit exciter une réelle attention: il s'appelle le *chemin de*

Compiègne. Descendant le versant oriental de la colline, il passait entre le bois de Maignelay et celui de Godenvillers pour se rattacher au chemin que notre savant collègue et vice-président a signalé dernièrement, sous le nom de *chemin perdu*. Passant ensuite à Tricot, qu'il occupe dans sa partie septentrionale, au lieudit la Commanderie, il se bifurquerait pour se diriger d'une partie vers Compiègne par Mery et Lataule, l'autre partie vers Noviodunum par Courcelles, Cuvilly, Ressons, Margny, Marest et Chevincourt. Quoiqu'il en soit, cette dénomination de *chemin de Compiègne* partant du chétif hameau de Gratepanse serait tout à fait inexplicable, si on n'y devait voir les restes d'une puissante cité entretenant des rapports nécessaires avec une cité voisine. Le même chemin se poursuit vers le nord-ouest en aboutissant à La Hérelle, du canton de Breteuil. Nous ne l'avons pas suivi plus loin.

C'était sur le mamelon situé au nord du premier et ayant en largeur une étendue bien plus considérable, que devaient se trouver les différents quartiers habités de la cité. Il porte un nom bien significatif; il s'appelle la *Vieille-Ville*. Le terrain qu'il occupe, autrefois planté de vignes, présente à chaque pas des traces de construction. On y a découvert et on y découvre tous les jours de vieilles caves et de vieux puits. Il y a le lieudit la *Tourelle*, à l'extrémité de la Butte. Un peu plus loin, en dehors des habitations qu'attestent les restes subsistants, se trouve la *Vallée des morts* que nous n'osions traverser le soir et où des débris humains attestent l'existence d'un vaste ossuaire. M. de Beauvillé signale des rues formées d'amas de cailloux encaissés. Nous en avons découvert tout récemment une de ce genre dans une pièce de terre appartenant à la famille. L'encaissement pénètre jusque dans la craie, il peut être de 4 pieds de profondeur, sur une largeur de 2 mètres et demi. Les lignes formées dans la craie sont droites et attestent le travail de l'homme. Dans les cailloux que l'on y trouve, il y a de quoi fournir aux prestations de plusieurs années.

Nous savons de plus que des monnaies nombreuses ont

été trouvées vis-à-vis de Gratepanse dans le bois dit le *Bois de Ferrières*; mais ces trouvailles remontent déjà à une époque assez éloignée, et nous n'avons pu nous en procurer aucune; nous savons que le château était dans ce bois, et que le village de Ferrières n'a pris sa position actuelle que dans des temps assez modernes; qu'antérieurement au XVe siècle il se rapprochait beaucoup plus de Gratepanse qu'aujourd'hui.

Conclusion. — Faut-il voir dans tout ce que nous avons dit, la preuve incontestable que Gratepanse-les-Ferrières représente le *Bratuspantium* de César ? Ce serait certes une grande témérité de notre part de l'affirmer. Mais on devra toujours convenir qu'il y a là matière à une étude sérieuse, et qu'il est à regretter que nos archéologues modernes n'aient pas pensé à ce pays, rayé aujourd'hui de la carte du monde. Il serait à désirer que l'exemple donné par M. de Beauvillé trouvât des imitateurs, et il serait au moins singulier qu'après les discussions et les recherches les plus savantes, l'emplacement de la célèbre cité des Bellovaques se trouvât dans un endroit dont personne, à l'exception de Perrot d'Ablancourt, ne paraissait connaître l'existence, ou au moins l'importance archéologique.

— Cette lecture, écoutée avec un vif intérêt, est pour un grand nombre de membres une preuve de plus de l'opinion avancée par M. de Beauvillé; les raisons apportées par M. l'abbé Maillet ont d'autant plus de poids qu'elles résultent d'une étude scrupuleuse des lieux; toutefois, le comité applaudit à la réserve exprimée par l'auteur à la fin de son travail, et, en inclinant pour l'opinion proposée, ne croit pas qu'on puisse encore s'arrêter à une affirmation absolue à l'égard du *Bratuspantium*. L'impression du travail qu'on vient de lire avait été demandée en séance par plusieurs membres.

— M. Raymond de Cizancourt fait connaître l'état des dépenses pour l'année 1859.

— M. Marville lit la première partie d'un travail historique sur Trosly-Loire. Cette lecture sera continuée à la prochaine séance.

M. Colson présente au Comité, de la part de l'auteur, M. Peigné-Delacourt, ses RECHERCHES SUR LE LIEU DE LA BATAILLE D'ATTILA.

Dans cet ouvrage, M. Peigné croit pouvoir affirmer que les armes et les ornements trouvés en 1842 dans la commune de Ponan, arrondissement d'Arcis-sur-Aube, ont appartenu au roi des Visigoths, Théodoric, tué dans la fameuse bataille contre Attila. Cette opinion a été soumise aux Sociétés savantes qui trouveront dans les magnifiques planches jointes à l'ouvrage, le moyen d'étudier à fond la question soulevée par l'honorable vice-président du Comité. M. Peigné a bien voulu joindre à chaque exemplaire de cet ouvrage qu'il a adressé aux sommités littéraires et scientifiques, une demande en faveur de la bibliothèque naissante de Noyon. Tous les membres s'associent à M. le président pour remercier M. Peigné de cette nouvelle preuve d'intérêt donnée à notre ville.

— M. Lambert lit une note sur une dent de sanglier qui lui a été remise par M. le docteur Colson. Cette dent est du *Sus scrofa*; mais M. Lambert n'ose pas lui reconnaître le mérite d'un débris fossile. Cette idée se trouve confirmée par les souvenirs de M. Colson qui croit, en effet, qu'elle a été recueillie dans le leuss, et non dans une cendrière, comme on l'avait cru d'abord.

— M. Peigné offre à la bibliothèque du Comité un Traité de la Peste, de Nicolas de Nampoel, in-12, 1639. —Le même membre donne, au nom de leurs auteurs, un Traité des Altérations de la sensibilité, de M. Marcé; l'Algérie ou la civilisation conquérante; Comptes de l'Argenterie des rois de France, au 14e siècle, de M. Douët d'Arcq, et une note sur quelques antiquités Mérovingiennes conservées au musée de Beauvais, par M. Danjou.

— M. Lecot offre au nom de l'auteur, M. Michel Vion, d'Amiens, son ouvrage sur Pierre l'Hermite et les croisades.

— Il est décidé qu'un abonnement à l'*Institut* sera fait pour le Comité, et que les livraisons seront reçues

provisoirement par le secrétaire, jusqu'à l'installation du futur bibliothécaire.

— M. de Grattier appelle l'attention du Comité sur les anciens fonts baptismaux d'une église de Noyon, servant aujourd'hui à usages profanes dans une ferme appartenant à M. Helle, d'Audival (commune de Sermaize).

L'avis de M. de Grattier est qu'un des ecclésiastiques, membre du Comité, soit chargé de voir le propriétaire de ce monument, respectable au double point de vue de l'art et de sa destination primitive, et le détermine, s'il est possible, à l'abandonner au Comité. M. Lecot est chargé de ce soin. Le même membre est prié de s'informer des conditions auxquelles pourraient être acquises au Comité quelques statues des anciennes églises de Noyon, conservées intactes dans les maisons particulières.

— Sont offerts au Comité :

Par M. Derivry, une hache en silex trouvée à la ferme de la Cense d'Evricourt ; par M. Lecot, une boucle trouvée au terroir de Margny par M. Tournier ; par M. Fourrier, une hache en silex trouvée entre Pontoise et Cuts ; par M. J. Lefranc, un manuscrit renfermant un état des revenus de l'abbaye de Val-Fleury.

— M. Colson présente trois monnaies romaines du moyen bronze appartenant aux règnes des empereurs Maxence, Constance II et Constant, portant à l'exergue les lettres AMB, et que, dans son opinion, il faut résolument attribuer à Amiens, encore bien qu'un numismate moderne ait voulu, par un tour de force, attribuer ces monnaies à l'atelier de Milan.

— M. le président soumet au Comité, pour la seconde fois, la question des rapports futurs avec la Société d'Amiens, à l'occasion de la propriété des objets donnés au Comité ou acquis par lui. Une commission, composée de MM. Colson, Peigné, Fourrier, Mazière, Milet et de Grattier, est nommée pour étudier la question et soumettre un rapport au Comité.

La séance est levée à quatre heures.



Séance du 5 juin 1860.

La séance est ouverte à une heure et demie sous la présidence de M. le docteur Colson.

— Sont présents : MM. de Grattier, Marville, J. Lefranc, de Biarre, Dordigny, Mazière, Gottu, Sainte-Marie Bécu, Vauremoire, Cardon, Fourrier, Leroux, Gossart, Lambert, de Cizancourt, Petit, du Lac, Milet, Chocus, Cugnière, E. Lefranc, Rogeau, de Marsy, Eugène de Labrunerie, Peigné-Delacourt, Andrieux, Guesnet et Lecot.

— M. le président présente à ses collègues M. le docteur Chocus, d'Attichy, reçu membre de la Société à la dernière séance, puis il propose l'acceptation de deux nouveaux membres : MM. Eugène de la Brunerie, de Compiègne, et de Theiss, consul de France à Venise, qui sont nommés à l'unanimité.

— M. l'abbé Lambert annonce qu'une hache celtique a été trouvée à la *Tombe-Régnier*, dans une exploration faite par les élèves de l'Ecole des Mines.

— Le même membre fait une savante étude sur les ossements de vertébrés fossiles dans les argiles à lignites de Muirancourt. Ce travail sera publié dans les bulletins du Comité.

— M. Peigné-Delacourt soumet à l'examen et à l'appréciation de ses collègues, une découverte fort intéressante, selon lui, faite à peu de distance du chemin de Vic-sur-Aisne à Noviomagus, près de la ferme du Tillolet. Le temps de l'habitation des Gaulois dans nos contrées peut être divisé en deux époques bien distinctes, l'une qu'on a appelée l'*âge de pierre,* et l'autre l'*âge de bronze.* Les instruments en silex étaient les seuls employés dans la première époque. Les haches celtiques et les couteaux en silex pyromaques retrouvés si fréquemment dans les anciens centres de population gaulois en sont une preuve ; mais, jusqu'ici, on n'avait point signalé l'existence d'instruments propres à la chirurgie, qu'on regardait comme un art à peu près inconnu des peuples barbares. M. Pei-

gné met sous les yeux de ses collègues un silex d'environ 3 centimètres de long sur 1 centimètre de large, taillé à facettes aiguës et parfaitement polies, qu'il croit avoir servi aux médecins gaulois. L'une des faces paraît avoir été aiguisée avec plus de soin que l'autre, et il n'est pas difficile d'imaginer que l'instrument, fixé à un manche de bois d'une longueur convenable, ait pu être très-propre à la destination que lui suppose M. Peigné. Les membres du Comité examinent avec un très-grand intérêt cette lancette microscopique, et un couteau en silex donné par M. Lefrançois, maire de Chevincourt, à l'obligeance duquel plusieurs membres rendent hommage au sein de la réunion.

— M. Peigné dépose, en outre, sur le bureau, des débris d'armes et d'instruments en bronze trouvés sous une énorme pierre, entre Coudun et le mont Ganneton, à proximité de Giraumont. L'honorable membre a remis lui-même à l'Empereur une partie de ces restes curieux de la seconde époque gauloise; ils figureront dans la nouvelle collection du château, où, grâce aux mains habiles qui les forment, seront réunies bientôt les richesses archéologiques les plus intéressantes pour l'histoire de notre pays.

— M. le Secrétaire du Comité donne lecture d'une lettre dans laquelle M. le Secrétaire perpétuel de la Société centrale s'exprime en ces termes : « La Société qui reçoit avec intérêt vos procès-verbaux, félicite le Comité de son activité, et surtout de l'heureux choix des sujets qui occupent ses séances. L'histoire locale, ainsi étudiée, sera véritablement utile à l'histoire générale du pays. » M. le Secrétaire perpétuel termine en donnant l'assurance que ses collègues et lui useront de tous leurs moyens d'action pour doter d'ouvrages sérieux la Bibliothèque naissante de la ville de Noyon.

— M. Lecot rend compte des résultats d'une mission qui lui a été confiée dans la dernière séance. Sur la proposition de M. de Grattier, le Comité devait chercher à soustraire aux usages profanes, auxquels ils servent depuis longtemps, d'anciens fonts baptismaux de l'église

de Noyon. Des démarches ont été faites auprès du propriétaire, qui consent à l'aliénation de cet objet, si respectable par sa destination primitive. Reste à examiner la question de la dépense qu'entraînerait l'acquisition de ces fonts. Le Comité surseoit à toute décision, en émettant le vœu que la Fabrique le prévienne, et restitue à la cathédrale un monument qui lui appartient.

Un autre objet d'art religieux avait attiré l'attention de plusieurs membres : c'est un groupe en pierre, représentant le prophète Balaam et son ânesse, dans l'attitude du dialogue. Les bonnes dispositions du propriétaire permettent d'espérer que ce respectable reste des statues qui ornaient les anciennes églises de Noyon, fera bientôt partie de notre Musée. D'autres débris de sculptures avaient été signalés à la dernière séance, mais le membre chargé de les rechercher pour le Comité n'a pu même les retrouver.

— M. Peigné-Delacourt lit la première partie d'un travail historique très-étendu, sur le château et les seigneurs d'Offémont.

— M. le docteur Colson prend la parole pour remercier, au nom du Comité, l'Administration et le Conseil municipal du zèle avec lequel a été poursuivi l'établissement de la Bibliothèque. « Nous ne pouvions, dit M. le Président, rien désirer de plus que ce qui nous a été donné comme salle de réunion, comme Bibliothèque, et comme Musée provisoire. Tous les membres du Comité seront heureux de s'associer pour offrir leurs remerciements à qui de droit. »

M. le Président prie M. Fourrier de vouloir bien se faire l'interprète des sentiments de ses collègues auprès de l'Administration et du Conseil municipal.

M. Fourrier répond qu'il sera heureux de remplir la mission que le Comité lui confie par l'organe de son honorable président ; puis il rappelle la part prise par le Comité dans l'établissement et l'organisation de la Bibliothèque. Depuis longtemps, en effet, cette question était à l'étude, et, quoique résolue en principe dans l'esprit de tous, elle restait à l'état de projet par des causes indé-

pendantes de la volonté du Conseil. Les vives instances du Comité, et son appui moral, ont aidé à vaincre les dernières difficultés : tout le monde s'en félicite. Maintenant, la Bibliothèque est ouverte, les rayons attendent. Il ne reste qu'un désir à former : c'est qu'ils soient bientôt remplis d'ouvrages sérieux où le goût de la lecture, si répandu dans toutes les classes, puisse se satisfaire utilement et sans danger.

L'ordre du jour de la séance d'août est ainsi arrêté : Travail historique sur Trosly-Loire, par M. Marville ; — Notice sur une découverte de monnaies romaines, faite à Divette, par M. Du Lac.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire : L'abbé Lecot.

Séance du 7 août 1860.

Sont présents : MM. Eugène de la Brunerie, Carlet, Billet, Maréchal, Gossart, Dr Bourré, Dr Chocus, Guesnet, Cottu, Rendu, Léon Mazière, Lambert, Leroux, Cugnière, Sainte-Marie Bécu, Boulongne, Courtois, Peigné-Delacourt, de Lahaise, Vauremoire, Andrieux, J. Villion, Rigaut, Trouillet et Lecot.

— La présidence est déférée à M. Vauremoire, en l'absence du Président et du Vice-Président.

— Le procès-verbal est lu et adopté.

— M. de la Brunerie exprime au Comité le regret qu'éprouve M. Du Lac, de ne pouvoir remplir l'engagement pris par lui à la dernière séance. D'ailleurs, le travail sur les monnaies trouvées à Divette n'est que différé ; il peut être inscrit au prochain ordre du jour.

— M. de Marsy regrette également de ne pouvoir assister à la réunion.

— M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre dans laquelle M. Caillette de l'Hervilliers annonce qu'il a en sa possession de fort curieuses lettres du duc de Mayenne sur le siége de Noyon, en 1593 ; elles entreront dans une

des Etudes sur Pierrefonds, que doit publier l'honorable membre.

— M. l'abbé Corblet fait hommage au Comité de sa dernière publication : *Recherches sur l'arbre de Jessé* dans différentes églises de France, de Belgique et de Hollande. — M. Peigné-Delacourt dépose sur le bureau plusieurs ouvrages offerts par M. Houbigant, et les Mémoires de l'Académie de Caen ; M. le Président charge le Secrétaire de remercier, au nom de la Société, les auteurs de ces dons.

— M. Lecot présente à ses collègues, de la part de M. J. Lefranc, l'empreinte d'un sceau moderne du chapitre de Noyon. Il est de gueules à une Vierge mère d'argent sur un croissant montant, et porte en légende : *Capituli Ecclesiæ Noviomensis sigillum*. Ce sceau n'offre rien d'extraordinaire, et n'a qu'un intérêt purement relatif. M. Lefranc n'en mérite pas moins les remerciements du Comité pour le zèle avec lequel il suit les traces des objets antiques conservés dans le pays, et le soin qu'il met à informer la Société de ses découvertes.

— La parole est à M. de Lahaise, pour la lecture d'une légende de saint Médard. L'œuvre présentée par l'honorable membre sortait du cadre d'études dans lequel se renferme le comité, mais l'exception faite en faveur du talent poétique de M. de Lahaise fut unanimement applaudie, quand les premiers vers de cette intéressante et fraîche légende eurent été entendus.

— M. Peigné dépose au bureau l'empreinte d'un sceau portant pour légende : *Theobaldus electus confirmatus Sti Nicolai in Bosco*. La découverte de cet authentique, qu'il possède depuis peu de temps, sert à rectifier une énonciation du *Gallia Christiana*, qui désigne cet abbé fondateur sous le nom de Létaldus.

— L'honorable vice-président expose ensuite le grand projet qu'il a formé de publier un atlas, par provinces ecclésiastiques, de toutes les abbayes, prieurés, et maisons conventuelles existant en France avant la révolution. Chaque carte doit être accompagnée de plusieurs planches où seront gravés les plans ou les vues réduites de tous

les monastères de chaque province. Quant aux monastères bénédictins dont les vues en projection furent gravées à la fin du XVIIe siècle, dans le *Monasticon Gallicanum*, et dont les planches furent détruites après le tirage de cinq ou six exemplaires, leur reproduction très-exacte, faite à l'aide du pantographe, complètera cette importante publication. L'œuvre projetée par M. Peigné rencontrera partout, nous n'en doutons pas, de nombreuses sympathies, et le concours éclairé de toutes les personnes qui savent comprendre et encourager une grande et noble entreprise.

— Dans un long voyage qu'il vient de terminer, M. Peigné-Delacourt a trouvé des renseignements précieux sur plusieurs points historiques qui l'occupent. Il a pu suivre le *Chemin de la Barbarie* jusqu'à Verdun, et grâce à l'obligeance de M. Savy, agent-voyer en chef du département de la Marne, constater les embranchements du chemin gaulois signalé par lui dès l'année 1856. Plusieurs de ces ramifications portent le même nom. L'existence de cette grande artère avant l'invasion romaine, se trouve ainsi parfaitement démontrée.

De Verdun, M. Peigné-Delacourt se dirigea vers Alise ou Sainte-Reine en Bourgogne, et de là vers Alaise en Franche-Comté. Plusieurs journées, employées à visiter ces deux localités qui se disputent l'honneur d'être la fameuse Alesia, dernier boulevart de l'indépendance des Gaulois, n'ont pas suffi à l'honorable membre pour former son opinion sur cette question ardue. Déjà il possède de nombreux matériaux historiques et topographiques, et, sur plusieurs points, ses investigations l'ont conduit à faire des remarques qu'il croit importantes ; mais il s'abstient de formuler son sentiment.

Toutefois, M. Peigné signale dès aujourd'hui, l'existence à Alaise, d'une véritable cité gauloise, découverte par les investigateurs zélés de cette contrée.

On a retrouvé des fondations régulières, des restes de murs, des chemins nettement indiqués, et des traces certaines d'incendie. On évalue à 20,000 le nombre des tombes qui couvrent une large superficie du terrain, dans le voi-

sinage de cette ville détruite, et on a tiré déjà de ce vaste ossuaire bien des objets précieux conservés au musée de Besançon. Ces objets sont de l'époque de bronze. M. Peigné signale entre autres un rhède, ou chariot gaulois en bronze, dont les roues ont à peine deux pieds de hauteur.

— Dans la dernière séance, M. Peigné-Delacourt avait présenté un petit instrument en silex taillé, qu'il regardait comme une véritable lancette à l'usage des médecins gaulois. On s'était demandé comment l'ouvrier pouvait obtenir sur le silex des arêtes si régulières, sans polir le caillou. Or, M. Peigné a vu fabriquer en un instant par un habile artiste, un instrument analogue à celui qu'il a présenté. Il montre un fac-simile d'un morceau de silex taillé et clivé en quelques coups de marteau, et déposé au musée céramique de Sèvres.

— M. Rendu possède une monnaie en argent de Caracalla, trouvée au *camp de Mareuil*, sur le territoire de Francières. Le même membre offre pour le musée du Comité, par l'obligeant intermédiaire de M. Léon Mazière, une statuette en bronze, trouvée sur l'emplacement de l'ancien château de Bailli. C'est un groupe, représentant un couple qu'il est difficile de désigner autrement. Divers avis sont émis sur la signification et sur le genre des personnages représentés dans ce petit objet, qui a dû servir de manche de poignard.

— M. Croyzet, dont la candidature est mise aux voix, est nommé membre du Comité.

— M. Rendu remet une inscription relevée par lui dans l'église de Lacroix-Saint-Ouen.

— Un membre propose, pour le mois d'octobre, une séance publique qui, aux termes du règlement, peut avoir lieu chaque année. Le secrétaire fait observer que l'avis de M. le Président est favorable à cette proposition. Après un instant de discussion, tous les membres sont d'accord que cette séance publique ait lieu au mois d'octobre prochain. Le Bureau est chargé de veiller à l'organisation du programme de la séance et de la journée tout entière.

On se sépare à trois heures et demie.

Séance publique du 9 octobre 1860

Le Comité archéologique de Noyon a reçu, dans sa séance solennelle du 9 octobre, la consécration la plus flatteuse de l'opinion publique. De toutes parts on avait répondu à l'appel fait au nom de la Ville et de la Société pour cette solennité scientifique, et avant l'heure marquée pour la réunion, un auditoire brillant et distingué occupait déjà les places préparées dans la Salle capitulaire; les dames même n'avaient pas redouté la gravité d'une séance académique, et on les voyait assez nombreuses au milieu des archéologues de Picardie, attendant avec une impatiente curiosité l'ouverture de la séance et le commencement des travaux. Parmi les personnes étrangères au Comité de Noyon, nous avons remarqué : M. Martel, conseiller à la Cour impériale de Paris; le général des Horties, commandant militaire du Palais-Royal, M. Danjou, président du tribunal et de la Société académique de Beauvais; M. Midi, président de la Sociéte académique de Saint-Quentin, et M. Bénard, membre de la même Société; M. Victor de Beauvillé; M. le docteur Warmont, président de la Société scientifique de Chauny, MM. Milon et Rogier, membres de la même Société; M. de Grattier, membre résidant de la Société des Antiquaires de Picardie; M. l'abbé Bourgeois, curé-archiprêtre de la paroisse impériale de Saint-Jacques, de Compiègne, M. le Supérieur du Séminaire, et MM. les Ecclésiastiques et les Maires des communes et cantons voisins de Noyon.

Les membres du Comité présents à la séance étaient : MM. le Dr Colson, Audebert, Peigné-Delacourt, Raymond de Cizancourt, Cottu, Andrieux, de Biarre, Vauremoire, Harlay, Cardon, Sainte-Marie Bécu, Milet, Crémery, Brasset, Cugnière, Bougon du Castel, Rogeau, curé de Noyon, Leroux, de Boulancy, Derivry, Boulongne, Maillet, doyen de Lassigny, Jules Lefranc, Edmond Lefranc, Bouré, Léon Mazière, Gossart, comte de Breda, de Marsy, procureur impérial, Rendu, Marville, Léon de Devise, de Bailliencourt, Lambert, Petit, Carlet, docteur Chocus et Lecot.

A une heure et demie, le président, M. le docteur Colson, ouvre la séance, en priant M. Audebert de vouloir bien exposer lui-même le but de la réunion. Dans un travail digne, élevé, et avec cette autorité et cette finesse de langage qui distinguent sa parole, M. le Maire de Noyon rappelle les difficultés vaincues pour l'établissement d'une Bibliothèque, le zèle avec lequel l'Administration et le conseil municipal ont toujours poursuivi cette grande amélioration intellectuelle, et le soin qui sera mis toujours à en faire une amélioration morale. Que la bibliothèque soit, selon la parole d'un ancien, le trésor des remèdes de l'âme, c'est le vœu ardent de M. le Maire et de l'autorité municipale, il ne voudrait pas répondre autrement au besoin d'instruction développé dans les masses, qu'en leur offrant une nourriture saine, utile, élevée. La Bibliothèque sera donc une institution moralisatrice avant tout, et personne n'aura à regretter d'avoir concouru à son établissement. Ces paroles furent écoutées avec une satisfaction marquée, et des applaudissements répétés témoignèrent à M. Audebert de la sympathie que rencontraient ses promesses dans le brillant auditoire en présence duquel elles étaient faites.

Après la lecture du compte-rendu dans lequel les travaux publiés depuis quatre ans par le Comité, furent rapidement analysés, M. de Grattier félicita, dans une délicate allocution, le Comité noyonnais de son zèle et de ses succès, puis M. le docteur Colson prit la parole. Le travail du savant président était une sorte de monétaire noyonnais, où toutes les pièces frappées à Noyon, sous les trois races de nos rois, étaient successivement décrites. L'une d'elles attira surtout l'attention des numismates présents à la séance : d'après M. le docteur Colson, dont personne ne peut récuser la compétence en matière de numismatique, cette monnaie, unique jusqu'ici, serait de Clovis Ier, et ferait ainsi remonter jusqu'à ce prince l'usage qu'adoptèrent nos rois de faire battre monnaie à leur effigie, à l'instar des Empereurs romains. On trouvera, dans la notice du savant numismate, les raisons qui appuient cette très-importante affirmation.

La relation d'une translation des reliques de Sainte-Anne en 1490 fit briller une fois de plus le talent littéraire et la judicieuse critique historique de M. l'abbé Maillet. M. Peigné-Delacourt lut ensuite de très-intéressantes notices: sur un système de sonnerie en usage à l'intérieur des églises jusqu'au commencement de ce siècle ; sur un chariot à feu, conservé dans la sacristie de la cathédrale de Noyon, et servant aux chanoines dans les longs offices, du jour de la Toussaint au jour de Pâques ; sur un vase funéraire dont l'inscription parut sublime dans sa simplicité et sa concision : *Dieu poisera tout*; enfin sur deux remarquables bassins en émail, dont l'un appartenait à l'église de Cambronne, et fut acquis par M. Peigné dans le seul but d'en enrichir le Musée de Noyon. Les marques d'intérêt se succédaient dans l'auditoire pendant la lecture de ces courts et savants travaux, qui firent place à une étude géologique de M. l'abbé Lambert, professeur à l'institution Saint-Charles de Chauny.

Donner une idée des révolutions du globe dans les temps les plus reculés, et indiquer les principaux témoins de ces bouleversements successifs dans le pays que nous habitons, tel était le but de M. l'abbé Lambert. Il le remplit à la satisfaction des auditeurs, charmés de rencontrer tant de fraîcheur d'imagination et de style au service d'une science si aride et si sérieuse.

Aux fouilles du géologue succédèrent les spirituels et élégants tableaux du littérateur archéologue. C'était un simple coup d'œil sur le Noyonnais que ce travail du zélé bibliothécaire, mais il y avait dans ce regard jeté en passant beaucoup de malice et surtout beaucoup de portée. Tout le monde le comprit, et c'est de tout cœur que les dames se disaient, après la lecture de M. Boulongne : Nous serions volontiers archéologues, si l'archéologie offrait souvent de ces saillies spirituelles et de ces charmes littéraires. Enfin, dans quelques pages éloquentes, écrites à la prière des membres du Comité, M. le Curé de Noyon rappela les services rendus par l'archéologie et l'amour du passé, à l'art religieux dans nos con-

trées. Cette apologie sincère était le couronnement naturel d'une séance où tous les instants avaient été donnés à la science : la parole de M. le Curé était, pour ainsi dire, l'écho des sentiments qui parlaient au fond de toutes les âmes.

Le soir, un banquet de cent couverts, préparé dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, avec le concours généreux de l'administration municipale, réunissait les souscripteurs et les invités autour d'une table splendidement servie. Nous nous bornerons à reproduire les toasts, dont chacun fut couvert d'applaudissements, parce que la parole de chaque orateur était l'impression des sentiments de chaque convive. Nous les donnons dans l'ordre où ils ont été portés :

Par M. Audebert, Maire de la Ville de Noyon, Membre du Conseil général de l'Oise :

A l'Empereur !

Son nom doit être acclamé dans toutes nos solennités ; c'est par lui qu'il nous a été donné de jouir en paix des satisfactions d'un grand peuple. Au souverain qui sème partout sur son passage la confiance et l'enthousiasme, et qui nous assure la gloire, la sécurité et la puissance.

Par M. le docteur Colson, président du Comité de Noyon :

Aux Sociétés scientifiques, nos sœurs et nos voisines, à leurs représentants, aux invités qui ont bien voulu répondre à notre appel et qui fraternisent aujourd'hui avec nous ! Aux absents que nous regrettons et que nous ne devons pas oublier ! Puisse la communauté du lien établi entre nous tous par le travail intellectuel faire durer à tout jamais notre sympathie et notre émulation réciproques !

Par M. Danjou, président du tribunal civil et de la Société académique de Beauvais :

« Messieurs,

« Membre d'une Société voisine et de la Société des Antiquaires de Picardie, je vous prie de me permettre, à ce double titre, de répondre au toast plein de bienveillance que vous venez d'entendre. Au nom des Sociétés voisines, je remercie le Comité archéologique de Noyon de l'intéressante et instructive séance à laquelle il nous a fait assister et de la splendide hospitalité par laquelle il couronne cette belle journée. Le Comité de Noyon a droit à toute la

reconnaissance des Sociétés savantes qu'il a honorées en prouvant par le mérite et l'utilité de ses travaux que les recherches des hommes studieux n'ont pas seulement pour objet la connaissance du passé, mais qu'elles donnent aussi de précieux enseignements pour le présent et pour l'avenir, et que même dans certains cas elles peuvent servir l'honneur des nations comme l'a prouvé aujourd'hui M. le président du Comité, en démontrant par une savante dissertation, sur une question toute spéciale de numismatique, que l'indépendance de la France remonte à une époque plus reculée que celle assignée généralement par les historiens, et qu'elle se confond dans la personne du grand Clovis avec le berceau du christianisme en France.

« J'ai l'honneur de vous proposer un toast au Comité archéologique de Noyon. »

Par M. Rogeau, curé-archiprêtre de Noyon :

Magnifiquement reçus dans les salons de l'Hôtel de Ville, il nous est impossible d'oublier que c'est à M. le Maire et à l'Administration municipale que nous devons cette splendide hospitalité. C'est elle qui en toute circonstance, offre au Comité son concours ; c'est elle qui, dans les vues les plus élevées, a fondé cette bibliothèque publique dont l'inauguration est l'objet spécial de cette fête ; c'est elle qui a le secret de comprendre et de réaliser le bien. C'est donc avec le sentiment le plus affectueux et le plus cordial qu'en ma qualité de pasteur et d'ami je porte la santé de M. le Maire, de l'Administration et de tous nos honorables convives.

Par M. le général des Horties :

« Monsieur le président,

« Messieurs,

« Je ne m'attendais pas à porter un toast, et cet honneur qui m'est réservé réclamera toute votre indulgence.

« Je bois donc au Comité de Noyon qui, il y a quelques heures, par la bouche de son digne président, nous faisait connaître, dans un style choisi, tous ses progrès, que l'abbé Lecot embellissait de sa parole brillante, que le savant curé de Lassigny nous peignait sous des couleurs si vraies, que tous enfin faisaient ressortir, attestant ainsi tout l'avantage que promet cette Société d'élite à cette vieille ville, toujours ardente à s'instruire, toujours digne de sa réputation !

« Et que dirai-je, Messieurs, de cet homme modeste, du fils de ce vieux condisciple qui, après avoir servi sur les champs de bataille du premier Empire, a consacré sa vieille expérience à soulager l'humanité ? Il se verra revivre avec bonheur en son fils qui a brillé d'un si vif éclat dans cette solennité.

« Que vous êtes heureux, Noyonnais. Ici, c'est l'instruction qui se développe, là, c'est une administration paternelle dirigée par un magistrat qui a pris l'initiative d'une bibliothèque où viendront

puiser des hommes instruits, jaloux d'augmenter leur savoir, que fréquenteront de jeunes hommes et des travailleurs qui ne pourront rester en arrière du progrès général. Heureux choix, heureuse idée qui a conduit M. le maire de Noyon à nommer conservateur de cette bibliothèque, le jeune Boulongne, pour lequel je vous ai dit toute mon estime et ma sympathie

« Et puis ce clergé si digne de votre affection, toujours dévoué au souverain qui, d'une main tient l'olivier de la paix, et de l'autre l'épée qui saura vaincre les ennemis du nom chrétien.

« Permettez donc à un enfant de votre pays, à un soldat, de porter avec effusion un toast à la ville de Noyon, cette première fille de notre monarchie. »

Reconnaissons, en terminant, que de pareilles fêtes honorent beaucoup la cité qui peut les offrir. Noyon était devenu, mardi dernier, le rendez-vous des notabilités scientifiques de la Picardie. Les nombreux invités qui répondirent au gracieux appel de nos antiquaires étaient venus s'assurer peut-être de la possibilité de réaliser, dans une petite ville, des fêtes académiques du plus haut intérêt; nous avons l'espoir qu'ils se sont retirés convaincus. *Le Secrétaire*, LECOT.

Discours prononcé par M. Audebert, Maire et Conseiller général, à l'ouverture de la séance publique du 9 octobre.

« Messieurs,

« Notre siècle est en travail, un élan général entraîne les forces sociales vers un but indéfini de perfectionnement et de progrès, disait avec beaucoup de sagesse et de raison, dans une circonstance toute récente, l'un des hommes les plus éminents de notre époque.

« Au milieu de cet essor inévitable, la ville de Noyon ne veut pas rester en arrière, et, chaque jour, s'augmente et s'accroît, chez elle, la somme du bien-être public.

« Ainsi, à peine l'administration municipale touchait-elle au terme de ses entreprises pour l'amélioration des conditions matérielles et morales de la population, qu'elle a vu les aspirations des masses se diriger vers le développement des intelligences.

« Sous l'impulsion d'esprits d'élite dont je ne proclamerai pas ici les noms, dans la crainte de blesser des sentiments de modestie qui égalent les talents et le savoir, un Comité d'archéologie et de numismatique s'est immédiatement formé ; peu de temps s'est écoulé depuis sa fondation ; déjà il compte environ soixante membres, et il s'est fait remarquer par des travaux dont une voix, plus autorisée que la mienne en pareille matière, est chargée de vous faire apprécier le mérite.

« Comme conséquence de ce premier pas dans la voie nouvelle qui venait de s'ouvrir, nous avons été amenés tout naturellement à la création d'une bibliothèque communale, et c'est à ces deux institutions que la cérémonie d'aujourd'hui doit donner la consécration de l'opinion publique.

« Le Comité archéologique de Noyon, à l'exemple de ce philosophe de l'antiquité, qui prouvait le mouvement par la marche, vous démontrera son utilité et ses avantages par la communication des travaux qu'il a préparés pour la circonstance, et dont la lecture excitera parmi vous le plus vif intérêt.

« Quant à moi, je me bornerai à quelques explications sur le but que nous nous sommes proposé en fondant une bibliothèque à Noyon, sur le genre d'ouvrages que nous comptons y faire entrer de préférence, et sur le concours que nous espérons trouver pour la composer.

« Notre intention, en cherchant à doter la ville de cet établissement, n'a pas été de l'enrichir de l'une de ces précieuses collections qui sont le privilége des grandes cités, et que les dépositaires montrent avec orgueil aux étrangers qui viennent les visiter ; nous avons seulement voulu fonder une bibliothèque utile à tous les points de vue, où les hommes de toutes les classes soient à même de puiser des leçons de morale, de philosophie et de science appropriées à leurs conditions, et au frontispice de laquelle on pût inscrire, comme l'a fait autrefois un fameux roi d'Egypte sur la porte de la sienne : *Trésor des remèdes de l'âme ;* et si nous ne pouvons avoir la prétention de réunir tous les ouvrages marqués au sceau du

génie, nous tiendrons surtout à en proscrire les médiocres, et ceux dont les auteurs n'ont obtenu qu'une triste célébrité.

« Heureusement, pour arriver à ce but, les difficultés ne sont plus ce qu'elles étaient autrefois. Aux beaux siècles d'Athènes et de Rome, avant la découverte du papier et de l'imprimerie, lorsque les hommes n'avaient, pour transmettre leurs pensées à la postérité, d'autres auxiliaires que l'écriture, l'écorce d'arbre ou le parchemin, une bibliothèque était, pour ainsi dire, une merveille; l'acquisition d'un ouvrage un peu important se traitait comme celle d'un domaine; on en faisait des contrats par-devant notaires, et le prix s'élevait à un capital considérable. Ainsi, à une époque qui n'est pas encore très-loin de nous, vers le milieu du XVe siècle, deux volumes, l'un de Plutarque, et l'autre de Platon, ont été vendus 4,397 fr. de notre monnaie.

« Notre tâche sera d'autant plus facile que le gouvernement a déjà daigné nous faire une allocation assez large, et que plusieurs des membres du Comité archéologique de Noyon ont tenu à honneur de se faire inscrire au nombre des premiers fondateurs de notre établissement.

« Ces dons généreux ne me semblent pas destinés à tarir; car, si nous ne pouvons immortaliser tous nos bienfaiteurs, comme l'histoire a immortalisé tous ceux qui, dans l'antiquité, ont consacré leur vie à réunir de belles collections de livres, nous inscrirons leurs noms sur un registre chargé de porter le souvenir du bienfait à la postérité la plus reculée.

« Qu'il me soit permis de ne pas terminer sans exprimer ici le sentiment que j'éprouve, en présence d'une réunion aussi distinguée et aussi sympathique. Je vois, dans ce concours, la preuve que l'administration municipale et le Comité, en s'unissant pour fonder une bibliothèque publique, ont répondu à un besoin généralement senti, et consacré, pour l'avenir, une amélioration incontestable; c'est pour nous un puissant encouragement et le témoignage le plus flatteur qu'il nous soit possible de recueillir. »

Discours lu par M. de Grattier, membre titulaire de la Société des Antiquaires de Picardie.

Monsieur le Président,

Messieurs les Membres du Comité archéologique de Noyon,

Délégué auprès de vous par la Société des Antiquaires de Picardie, avec la mission d'être l'interprète des sentiments dont elle est animée envers la Société de Noyon, je viens accomplir cette tâche tout à la fois douce et facile, parce que ses sentiments sont ceux d'une affectueuse confraternité, et parce que les éloges que j'ai à vous adresssér sont justement mérités. Et, s'il m'était permis de parler de moi, alors qu'il s'agit de vous, j'ajouterais que cette tâche est pour moi d'autant plus douce et facile, que j'ai droit de cité dans votre beau pays, auquel les liens de la plus vive affection m'ont attaché depuis longtemps.

L'étude des temps anciens a provoqué à Noyon la création de l'un des Comités de la Société des Antiquaires de Picardie. A peine était-il formé, que le charme des relations nées d'une communauté de travaux a resserré encore l'anneau qui unissait les membres de cette même famille. Un résultat aussi heureux est dû, d'abord à votre concours plein de bienveillance, et ensuite à l'importance de vos travaux. Vous avez marché à grands pas, dès votre entrée dans la carrière, vers le but que la Société s'est proposé : la propagation des études historiques. Autour des membres fondateurs sont bientôt venus se grouper d'autres hommes d'élite qui, disséminés sur le sol de notre province, se trouvaient, dans leur isolement, souvent réduits à l'impuissance, et auxquels il ne manquait qu'un centre d'action. Le nombre des membres qui composent aujourd'hui le Comité de Noyon, la pnblication d'un Bulletin local, l'insertion de vos notices

dans le Bulletin de la Société-mère et dans les volumes de ses Mémoires, attestent la part large que vous prenez à l'œuvre commune.

Cette part vient encore de s'aggrandir par la double fondation d'une Bibliothèque et d'un Musée. Grâce à la générosité dont le Conseil municipal de la ville de Noyon a déjà donné des preuves, à celle des personnes éclairées qui comprendront quelle influence salutaire peuvent exercer ces deux institutions, bientôt des acquisitions et des donations viendront s'ajouter aux envois faits par l'État et remplir les vides de vos rayons et de vos vitrines. Il sera une fois de plus prouvé que, lorsqu'il s'agit de faire le bien, s'il s'élève une lutte, c'est, dans ce pays celle d'une noble et bienfaisante émulation. Ainsi, Messieurs, vous recueillerez ces livres précieux, ces manuscrits, ces cartulaires, ces monnaies, ces vases, ces armes, ces ornements, ces statuettes, tous ces monuments qui nous initient à l'histoire des temps antiques. Ils ne demeureront plus enfouis dans la poussière et dans un profond oubli.

C'est alors, Messieurs, que, dans la Bibliothèque et dans le Musée, propriétés de la ville et du Comité qui les aura formés, la jeunesse trouvera une occupation agréable et sérieuse. Vous lui aurez procuré les moyens d'échapper à l'ennui et à ses dangers en se livrant à l'étude, et les familles pourront apprécier toute l'étendue du service que vous leur aurez rendu.

L'ouvrier lui-même viendra étudier vos livres, consulter vos gravures, vos dessins, vos collections; il en tirera d'utiles enseignements qui contribueront à son perfectionnement moral et professionnel.

Au nom de la Société des Antiquaires de Picardie, je n'hésite pas à déclarer hautement que vous avez bien mérité du pays. La Société-mère sera toujours fière de vous compter au nombre de ses Comités les plus laborieux et les plus utiles. Elle s'estimera heureuse de vous seconder dans la voie du progrès. C'est son devoir; elle n'y faillira point. Elle et vous y trouveront leur avantage : l'union fait la force.

COMPTE-RENDU LU A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 9 OCTOBRE
PAR M. LECOT.

« Messieurs,

La ville de Noyon fut, aux époques les plus reculées de son histoire, un centre d'instruction, d'où se propagèrent dans le pays, dont elle était en même temps le centre administratif, les lumières bienfaisantes de la science. Longtemps placée sous la douce dépendance des Pontifes, qui recevaient d'elle l'éclat de la position, et lui donnaient en retour l'éclat de la vertu, de la science et du nom, elle possédait dans son sein ces écoles de théologie et de philosophie qui formèrent tant d'hommes distingués, pour la jurisprudence, pour les lettres, pour la religion. C'est ainsi que, sans nous arrêter à ses Evêques, dont la plupart mériteraient d'avoir leurs noms gravés, sinon sur la liste des écrivains éminents, au moins sur celle de leurs Mécènes, nous pouvons citer les Fourcroy, les Le Comte, les Maucroix, les Gourdin, les Jacques Sarazin, l'annaliste Le Vasseur, le sombre hérésiarque, le naïf traducteur des *Mille et une Nuits*, et tant d'autres, dont les travaux marquent dans le progrès des sciences, des lettres ou des arts à toutes les époques.

« Or, les traditions ont, sur les cités comme sur les individus, une influence puissante et longtemps décisive ; aussi, les belles institutions du moyen-âge, où l'école, placée à l'ombre de nos vieilles églises, communiquait en même temps les lumières de la raison et les persuasions de la foi, se continuèrent-elles à travers les bouleversements politiques, et les révolutions qui firent à notre ville des destinées nouvelles. N'est-ce pas cette noble ardeur, transmise comme un legs des générations anciennes aux nouvelles, qui a permis à la Société des Antiquaires de Picardie de susciter si facilement parmi vous, Messieurs, un noyau d'hommes dévoués aux progrès de l'archéologie, et disposés à unir leurs efforts

pour apporter leur humble concours aux travaux si éminents de la Société picarde ?

« De toutes les sciences auxquelles l'isolement d'une petite ville peut permettre de s'appliquer, aucune n'offre plus de facilités peut-être, et surtout plus de satisfactions légitimes que l'archéologie. Ici, en effet, les découvertes sont à la portée de tous ; avec quelques idées élémentaires et un coup de pioche heureux, on peut prétendre à ces succès de la presse et de l'opinion qu'ambitionnent long-temps les littérateurs ou les hommes d'art. De plus, la Numismatique, l'étude des monuments apparents ou la recherche des débris enfouis sous le sol, l'exhumation des manuscrits ensevelis sous la poussière des bibliothèques abandonnées, tous ces travaux ont un caractère éminemment local, et demandent dans chaque pays un archéologue et un collecteur dévoué. Qu'il soit homme de talent, écrivain brillant, initié à tous les secrets de la littérature ou des sciences, cela importe peu ; il suffit, pour renouer les fils de cette science du passé, qu'il soit homme de bonne volonté, investigateur zélé, armé d'une érudition commune, et surtout faisant taire l'ardente imagination devant le froid et tardif jugement.

« Ce n'est pas à d'autres titres, messieurs, que les membres du Comité de Noyon ont accepté leur rôle, et en faisant ce qu'ils ont pu pour le remplir, ils n'ont jamais eu d'autres prétentions que celles d'être d'humbles travailleurs et des citoyens dévoués qui cherchent à connaître l'histoire de leur pays, des enfants qui interrogent avec avidité tous les souvenirs, toutes les traces du passé, pour faire revivre ce qui peut contribuer à l'honneur de leur mère.

« Il m'est difficile de vous rappeler, dans ce court travail, tout ce qui a été entrepris pour réaliser cette noble aspiration : je ne pourrai vous en donner qu'une idée imparfaite, j'espère qu'elle suffira pour mériter au Comité de Noyon le bill de bienveillante indulgence qu'il réclame de la part de l'opinion.

I.

« La Numismatique est représentée dans nos bulletins

par d'importantes communications de notre honorable président, M. le docteur Colson, et un travail intéressant de M. Du Lac, notre savant collègue de Compiègne. M. Colson nous a fait connaître successivement un denier de Charlemagne, quelques pièces mérovingiennes et une monnaie d'Eudes, frappées à Noyon (1), quelques monnaies romaines de grand bronze d'un très haut intérêt, un médaillon d'Horace donnant peut-être de la façon la plus exacte possible les traits de l'illustre poète (2), une Julie Mammée au revers d'une Junon Phatiphore, trouvée avec un grand nombre d'autres pièces à Saint-Paul-aux-Bois, (3), une monnaie d'or à l'effigie de Constantin, trouvée sur le mont Ganelon, et portant au revers cette remarquable devise : *Gloria exercitus gallici* (4) ; plusieurs moyens bronzes offerts par M. Lamothe Odemps, de Guny (5), et enfin un sceau inconnu jusqu'ici, offrant tous les caractères de l'époque mérovingienne, et représentant le trait historique ou légendaire attribué à Pépin, dans sa lutte avec un lion dont il triomphe sans autres armes que sa prodigieuse force musculaire (6). De ces monuments numismatiques, plusieurs ont été décrits pour la première fois par notre honorable et savant Président, dont les travaux, appelés par leur mérite à une publicité plus brillante, ont toujours été par lui modestement réunis à nos bulletins.

« M. Du Lac, dans un intéressant travail de numismatique locale, a exploré tour à tour le théâtre de Champlieu (7), le mont Ganelon dont les richesses archéologiques et l'ancienne importance historique ont déjà tant exercé les antiquaires, le territoire de Choisy-au-Bac, et celui de Dives où M. Peigné croit trouver le *Duasdives* des anciens historiens. D'autres médailles de quelque intérêt ont été offertes par plusieurs membres de la Société ou par des personnes étrangères, et divers travaux

(1) Bulletin, t. I, p. 6.
(2) Bulletin, t. I, p. 55.
(3) Bulletin, t. I, p. 64.
(4) Bulletin, t. I, p. 70.
(5) Bulletin, t. I, p. 136.
(6) Bulletin, t. I, p. 100.
(7) Bulletin, t. I, p. 143.

ont été publiés sur ces monnaies dans les Bulletins du Comité.

II.

« La partie historique proprement dite est celle qui a le plus attiré l'attention et excité le zèle de nos Collègues. L'impulsion fut donnée par M. Peigné-Delacour dont l'ardeur infatigable ne sait s'arrêter devant aucune difficulté pour résoudre les problèmes les plus ardus en archéologie. Cependant, nous éprouvons quelque hésitation à applaudir au premier travail de notre honorable vice-Président; nous y reconnaissons le talent, la perspicacité, l'érudition de l'archéologue exercé, mais un sentiment de patriotisme nous rend exigeants à l'excès pour le fonds des preuves apportées à l'appui de sa thèse. C'était une œuvre hardie que celle de doter tout à coup un tertre isolé, sur le territoire d'un village inconnu, de la célébrité attachée par l'historien conquérant à *Noviodunum*; M. Peigné-Delacourt l'a entreprise avec une habileté qui lui a valu d'unanimes admirateurs si elle n'a pu lui conquérir encore des approbations unanimes.

« Le défi, jeté par notre honorable collègue à la tradition et à l'histoire, a été relevé, au sein même du Comité, par deux membres, M. le docteur Milet et M. de Grattier dans des travaux qui ont permis au patriotisme noyonnais de respirer un peu, et qui nous laissent dire avec le poëte dans la satisfaction d'une espérance conservée : *adhuc sub judice lis est*; le procès est encore à juger.

« La même question nous a valu une très-sérieuse étude de M. Sainte-Marie Bécu, dans laquelle le texte de César fut étudié avec un remarquable talent philologique; notre honorable collègue s'est abstenu de tirer de son travail des conclusions qu'il regarde comme prématurées, sans doute, mais cette importante communication n'en restera pas moins comme un trait de lumière jeté sur cette obscure question.

« Des publications importantes dont le Comité est toujours les prémices, attirèrent l'attention des archéo-

logues sur les recherches de notre savant vice-Président. A nos yeux, ces travaux avaient, pour la plupart, un double mérite, celui d'un talent exercé d'abord, et ensuite celui d'un intérêt local. C'est ainsi que nous vîmes successivement livrés à la publicité le Poëme de saint Eloi, œuvre éminemment noyonnaise, enrichie d'un très-précieux spécimen de l'art indigène au XIIIe siècle, le *Supplément à Noviodunum*, où les localités voisines de Noyon ont trouvé presque toutes une intéressante mention dans l'érudition de l'auteur, la question du lieu de naissance de Charlemagne, résolue sur de fortes preuves en faveur de Carlepont, la discussion relative au *Casnum* de Mabillon, que M. Peigné attaque, en faisant du chêne Herbelot du célèbre bénédictin, le Caisne d'aujourd'hui, la chasse à la haie où les habitudes cynégétiques des âges anciens paraissent avoir été incontestablement retrouvées, et sont exposées avec un luxe de dessins qui double l'intérêt déjà si grand de l'œuvre.

Un ancien théâtre retrouvé dans nos contrées, il y a quelques années, et mis complétement à découvert par les ordres de l'Empereur, devint pour M. Peigné l'occasion de nouvelles luttes, et, nous pouvons l'affirmer, d'un complet triomphe. Dans les pacifiques combats de la science, il y a, comme dans les luttes matérielles, la force vraie qui réside dans les preuves, et la tactique qui se trahit par le sophisme, et souvent, chez les vaincus habiles, par le sourire, arme puissante auprès des foules qui aiment plus à s'amuser qu'à apprendre. Notre honorable collègue eut tout ensemble à réfuter des arguments sérieux, à combattre des sophismes, et à éviter le sourire imparfaitement dédaigneux d'une autorité blessée. Il le fit heureusement, grâce à la force imposante de la vérité qui triomphe, dans sa simplicité, de l'habileté intéressée de ses adversaires, et Champlieu est resté, après une discussion de deux années, ce qu'il était dans les traditions locales et dans la pensée des archéologues picards, un théâtre romain, où les acteurs de César amusaient ses soldats vainqueurs.

« Je ne puis omettre ici une idée nouvelle émise par

M. Peigné-Delacourt à l'occasion d'une très-heureuse découverte faite par le zélé vice-Président, à peu de distance de Béthencourt. Guidé par des inductions qui font le plus grand honneur à sa pénétration archéologique, M. Peigné fit faire dans la direction d'une voie romaine retrouvée par lui, à proximité du chemin de fer, des fouilles qui lui révélèrent bientôt les traces d'une habitation romaine : il crut pouvoir en faire le *Castrum Barrum* de nos vieux historiens ; cette assertion attend les preuves que de nouvelles recherches amèneront peut-être ; mais jusqu'ici cette affirmation n'a que la valeur de l'autorité d'où elle émane. Enfin, je citerai comme une œuvre digne du plus haut intérêt la thèse sur les armes de Théoderic, retrouvées en Champagne, il y a peu de temps.

« Dans cette série de publications, M. Peigné-Delacourt n'a pas craint d'émettre des opinions hardies : il provoque la discussion, il la soutient avec une noble courtoisie : c'est ainsi que les obscurités peu à peu s'éclaircissent et que la vérité triomphe.

« Dans de longs et consciencieux travaux, M. l'abbé Maillet a retracé avec le charme littéraire qui ne quitte pas sa plume, l'histoire de Lassigny, et des Seigneurs de Roye, et développé la thèse émise par M. Victor de Beauvillé, dans sa savante histoire de Montdidier, sur *Bratuspantium*. C'est une affection de clocher qui a dirigé M. le doyen de Lassigny vers cette dernière étude ; si on en juge par le succès qu'elle a obtenu au sein du Comité, on peut dire que les inspirations archéologiques, comme les autres, se développent bien à cette source. Le château et les seigneurs de Plessis-Brion ont trouvé dans M. le comte de Breda un historien mû par le même sentiment de l'amour du foyer ; il fallait pour ce long travail des recherches infinies, M. de Breda ne s'est pas arrêté devant les difficultés, et la première partie de cette étude historique a pu être publiée dans nos collections : la seconde satisfera le vœu du Comité, en complétant une œuvre importante, si habilement commencée.

« Des recherches non moins minutieuses et peut être

plus étendues encore, ont été faites par notre savant et zélé collègue, M. Mazière, sur le canton de Ribécourt. Longtemps attendue, la notice historique sur Bailly a pu enfin être livrée à l'impression. L'érudition dont ce premier travail a fait preuve, excite le désir ardent de voir suivre rapidement les notices préparées depuis longtemps sur les autres localités du canton.

« Nous regrettons de passer si rapidement sur des œuvres qui, comme celle dont nous venons de parler, ont demandé de leurs auteurs plusieurs années de pénibles recherches ; mais nous devons rester dans les limites de temps que d'autres travaux plus intéressants que ce compte-rendu nous imposent. Nous citerons donc, en reconnaissant le mérite de chacune de ces œuvres, une note sur la maladrerie de Cuts, dans laquelle M. Fourrier indique de curieux renseignements obtenus par lui sur les possessions de cette maison et les lieux-dits du voisinage de Cuts ; un excellent travail historique de M. l'abbé Leroux, sur les hospices de Noyon ; une notice accompagnée d'un ancien plan du château de Beaulieu, par M. Guilbert, notre collègue, dont les lumières nous ont fait trop tôt défaut ; une note substantielle de M. Raymond de Gizancourt, sur la rue des Deux-Bernes ; plusieurs communications utiles de M. Rendu ; un commencement d'histoire, malheureusement interrompue, des évêques de Noyon, de M. l'abbé Paillart.

« Parmi les travaux historiques que leur étendue et leur intérêt recommandent à notre attention, nous devons mentionner l'étude lue au sein du Comité par M. Jules Lefranc, sur la Montoille de Salency ; l'histoire de Quierzy, cette ancienne résidence des Francs, à laquelle M. Carlet a voué ses loisirs et son talent ; un fragment d'un travail très-étendu où M. Marville revendique chaleureusement pour Tresly-Loire l'honneur des conciles tenus à Trosleium. Cette importante question a occasionné au sein de la société une controverse pleine d'intérêt, à laquelle nos séances emprunteront encore plus d'une fois leur charme. Enfin, une étude commencée de M. de Baillienoourt, sur la marche de César dans les Gaules, a été

lue par notre honorable collègue comme la première page d'un travail complet qu'il prépare sur cette question ; nous pourrions ajouter qu'elle trouverait sa place dans le grand travail entrepris sous les auspices de l'Empereur : l'étude de M. de Baillencourt gagne en intérêt à cette coïncidence, elle n'avait nul besoin de ce hasard pour mériter les applaudissements du Comité.

« Deux biographies ont été présentées aux séances : l'une de dom Gourdin, par M. Caillette de l'Hervilliers, notre judicieux et zélé collègue, et l'autre d'Antoine Le Comte, le jurisconsulte noyonnais, par M. de Marsy. Cette notice biographique, faite avec un soin extrême, et renfermant tous les détails qu'il a été possible de rassembler, présentés avec cette aisance et cette facilité de style qui distingue les œuvres de M. le procureur impérial, a fait revivre le souvenir de ce célèbre homme de loi ; elle a fait naître le vœu unanime que toutes les célébrités du pays trouvent un biographe aussi habile et aussi patient aux recherches que M. de Marsy.

III.

« Il me reste à rappeler les savantes recherches géologiques communiquées au Comité par M. l'abbé Lambert. La Géologie est pour ainsi dire de l'archéologie naturelle. C'est un peu sous le bénéfice de cette définition, et beaucoup par l'influence du talent de notre cher collègue, qu'elle a pu trouver grâce devant une société d'antiquaires. Nous n'avons nuls regrets de l'hospitalité accordée dans nos réunions à cette branche si intéressante et si peu connue de la science. Dans les travaux sur le *Diluvium* de Sempigny et les fossiles de Muirancourt, M. l'abbé Lambert les aurait d'ailleurs depuis longtemps effacés, par la forme élégante dont il sait revêtir la sécheresse de la science, et par la clarté toujours brillante de son exposition.

« Telle est, messieurs, la liste fort incomplète des communications les plus importantes, faites par les membres du Comité de Noyon à la Société des Antiquaires de Picardie. Toutes nos séances ont été laborieuses, mais

nos travaux, nous sommes heureux de le reconnaître, ont trouvé dans la générosité de nos concitoyens, dans la gracieuse obligeance d'un crayon que sa modestie ne me permettrait pas de désigner autrement, dans le concours de tous les hommes éclairés, et dans la faveur de l'opinion, entièrement sympathique à nos efforts, des facilités exceptionnelles. Le nombre de nos membres s'est prodigieusement accru, sans que jamais l'application du *compelle intrare* ait pu nous être reprochée, des appels de confraternité nous sont venus de loin, nous les avons regardés comme un hommage rendu à notre vieille cité ; nous fûmes peu surpris que l'archéologie, cette science des gloires disparues, fît à notre ville une position que ne lui a pas laissée la politique des âges ; et, tout en regrettant le passé, nous nous consolions dans les souvenirs. Que la Société des Antiquaires de Picardie, que les représentants des Sociétés, voisines de la nôtre, qui ont bien voulu répondre à notre appel, reçoivent nos remercîments ; nous sommes fiers de l'intérêt qu'ils témoignent à Noyon, à Noyon le fameux oppide ou au moins l'une des Cités gauloises, à Noyon, la patrie des Médard et des Eloi, le séjour passager et la perle la plus précieuse des rois de la seconde race, à Noyon illustrée par tant de saints et savants Pontifes, par tant d'hommes éminents sortis de son sein, dans la seconde période du moyen âge et dans les temps qui suivirent, à Noyon la Sainte, ainsi que l'ont appelée les traditions picardes, à cette ville enfin, qui, restée debout comme un témoin vénérable des premiers temps de notre histoire, a subi des variations qui ont pu lui ravir de son éclat, mais qui n'enlèveront jamais rien à l'amour traditionnel et au pieux dévouement de ses enfants. »

Travail lu par M. l'abbé Maillet, doyen de Lassigny, à la séance publique du Comité archéologique.

UNE TRANSLATION DE RELIQUES EN L'ANNÉE 1490.

Ce fut une journée bien malheureuse pour la chrétienté, et particulièrement pour la France, que celle du 30 septembre 1386. Toujours entraînée par son esprit chevaleresque et par le désir de venger sur les Musulmans les injures que ceux-ci avaient faites au nom chrétien, la noblesse française, à la suite du jeune comte de Nevers, fils du duc de Bourgogne, s'était rendue en Hongrie pour secourir le roi Sigismond, alors vivement pressé par les troupes du sultan Bajazet. La funeste bataille de Nicopolis donna à nos concitoyens l'occasion de déployer leur bravoure ; mais leurs armes ne furent pas heureuses ; trente mille chrétiens y succombèrent, et parmi les plus illustres nous devons mentionner Jean de Roye, seigneur du Plessier-de-Roye, de Muret et de Buzancy, grand chambellan de France et conseiller du roi, et deux de ses frères.

Mathieu, l'aîné des enfants de Jean de Roye, accompagnait-il son père et ses oncles dans cette sanglante expédition ? Nous n'avons pu l'établir d'une manière certaine, quoique nous ayons de fortes raisons de le supposer. Il devait être fort jeune alors et être âgé de vingt ans au plus. Mais ce qui ne laisse aucun doute, c'est qu'il fit lui-même le voyage de Hongrie et de Bulgarie et qu'il en rapporta les dépouilles mortelles de son père pour être inhumées au tombeau de ses ancêtres, à Ourscamp, et qu'à l'instar des chevaliers-pèlerins de l'époque, il y joignit un souvenir précieux de cette dernière croisade ; ce fut le chef sacré de sainte Anne qui lui fut accordé sans doute comme hommage à la bravoure héréditaire de sa maison et comme soulagement à sa douleur.

A son retour en France, Mathieu déposa la sainte re-

lique dans la chapelle de son château. Cette chapelle était-elle renfermée dans l'enceinte même, ou bien au dehors sous la garde des religieux du monastère de Val-Fleury, à l'ouest du parc de Plessier-de-Roye, et près d'une fontaine que l'on appelle encore aujourd'hui la fontaine *Sainte-Anne*; c'est ce que nous ne saurions préciser. Toutefois, cette dénomination indique assez le respect dans lequel fut tenu tout d'abord le *chef* sacré de la mère de la Vierge Marie.

Les seigneurs de Roye, bienfaiteurs d'Ourscamp, avaient dans l'église de cette abbaye une chapelle qui leur servait de lieu de sépulture. C'était là que Mathieu devait être inhumé à côté de son épouse avec l'inscription suivante :

« *Cy-gisent Monseigneur Mathieu de Roye et Madame Marguerite de Ghistelles sa fême.* »

Mais il ne voulut pas que la mort le séparât de la précieuse relique qui lui rappelait de si touchants souvenirs. Aussi ordonna-t-il par son testament, à Guy, son fils aîné, d'enlever le *chef* de sainte Anne de l'oratoire de son château de Plessier-de-Roye, pour le placer dans la chapelle de ses ancêtres, en l'église d'Ourscamp.

Après la mort de ce seigneur, qualifié par Monstrelet de *maréchal de France*, Guy, son fils, qui lui succéda en 1440, négligea d'exécuter les volontés de son père. Sa mort, arrivée en 1463, sans qu'il laissât de postérité, transmit ses biens et ses titres à son frère Jean, d'une illustration non moindre que celle de tous ses ancêtres et qui participa à tous les hauts faits qui signalèrent le règne de Charles VII. Il était fils de Catherine de Montmorency, dame de Beausault, et appartenait ainsi, par une double ascendance, aux plus grandes familles de France. Ce seigneur se souvenait bien des prescriptions testamentaires de son père, relativement à la relique de sainte Anne; mais c'eût été priver la chapelle du château de Plessier-de-Roye de son plus riche joyau ; aussi ne se pressait-il pas plus que ne l'avait fait son frère, d'exécuter les volontés paternelles.

Toutefois, ce qui était bon pour le Plessier-de-Roye devait l'être également pour l'abbaye d'Ourscamp.

Quand les abbés de cette maison eurent connaissance du legs fait par Mathieu de Roye, ils s'empressèrent d'en réclamer l'exécution. La querelle commença à prendre quelques proportions sous le gouvernement de Thibaut de Luxembourg, 29e abbé. Nicolas d'Aubenton, qui lui succéda, jura bien qu'il en aurait le dernier mot ; mais voulant employer d'abord la voie de la douceur, il se rendit de sa personne au château du Plessier-de-Roye, pour offrir ses civilités au seigneur Jean, et le faire souvenir de l'obligation de donner à la chapelle de ses ancêtres le *précieux gage de la relique de sainte Anne*.

L'auteur du manuscrit que nous suivons raconte que le seigneur de Roye accueillit fort mal ce compliment du vénérable abbé et de sa communauté. L'histoire ne dit pas qu'il ait prolongé son séjour dans ce manoir ; mais ce qu'elle atteste, ce dont les registres du parlement font encore foi, c'est qu'il y eut assignation *aux requêtes* du palais contre Jean de Roye, de par les abbés et religieux d'Onrscamp, à l'effet de le contraindre à la remise du legs paternel.

Ce n'était plus pour le seigneur de Roye l'occasion de se retrancher derrière des délais plus ou moins utiles à sa cause. Il devenait pour lui indispensable d'opposer à ses adversaires des argumens qu'il eut quelque raison de voir respecter. Voici l'expédient dont il se servit : Il fit intervenir l'évêque de Noyon, alors Guillaume de Marafin. Il obtint de ce prélat qu'il voulût bien descendre au château du Plessier.

Sans doute, fut-il mieux accueilli que ne l'avait été précédemment l'abbé d'Ourscamp. Il y fit séjour, et c'est pendant le quelque temps qu'il y demeura qu'il lança l'excommunication suivante :

« *Guillelmus, Dei gratiâ episcopus et comes Noviomensis : Notum facimus quod cum generosus Dominus Joannes de Royâ, de Beausaut, de Muret, de Breteuil et de Plesseó, ab antecessoribus suis in custodiam receperit,*

servandum in capellâ castri de dicto Plesseó nostræ diœcesis quoddam honorabile reliquiale in quo jacet caput Bæ Annæ, matris gloriosæ Virginis Mariæ, nec deceat sacra vasa et sanctorum reliquias transferre absque prælatorum et pontificum auctoritate, hinc et quod nos reliquias sanctorum et sacra nostræ diœcesis alienare nolentes, sed pro ornatu et conservatione patriæ toto nisu desideramus circà nos custodire, præfato Dno de Royâ militi inhibuimus et præsentium tenore inhibemus sub pœnâ excommunicationis quam in ipsum feremus, si secùs fecerit, ne quibuscumque personis, cujuscumque gradûs, statûs, conditionis aut dignitatis fuerint, et quocumque nomine censeantur, tradere, expedire, aut quocumque modo extrà manus suas et suam possessionem dictum reliquiale, et sacraria in eodem existentia ponere, seu aliàs directè vel indirectè alienare præsumat absque nostro scitu, consensu et voluntate. Datum apud dictum Plesseium ejusdem Domini de Royâ sub sigillo nostro, die 5 mensis augusti anno 1482. »

TRADUCTION :

« Guillaume, comte-évêque de Noyon, salut en N.-S. Nous certifions que noble personne, messire Jean, seigr de Roye, de Breteuil, de Muret et du Plessier, ayant reçu en dépôt de ses ancêtres un reliquaire considérable qui renferme le chef de sainte Anne, mère de la glorieuse Vierge Marie, pour le garder soigneusement dans la chapelle du château du Plessier, de notre diocèse, et n'étant pas raisonnable que les vases sacrés et les reliques des saints et autres choses saintes, qui sont en notre diocèse, passent en des mains étrangères, nous désirons instamment les conserver chez nous pour l'ornement, l'honneur et la conservation de notre pays. C'est pourquoi nous avons défendu audit seigneur et chevalier de Roye, et lui défendons en vertu des présentes, sous peine d'excommunication, s'il agit autrement, de donner le susdit reliquaire et les choses saintes y contenues à quelque personne que ce soit, de quelque qualité et dignité qu'elle puisse être, à notre insu et sans notre consentement et volonté. Fait

audit château de Plessier-de-Roye, dudit seigneur, le 5 août 1482. »

Oui, si nous n'avions pas de juges à Berlin !

L'expédient du comte de Roye lui eût certainement réussi. Mais il y avait des juges au parlement, et il s'agissait, au fond, d'une disposition testamentaire qui était plus du ressort de la justice qu'elle ne relevait des censures épiscopales.

Les religieux d'Ourscamp en appelèrent donc de la sentence de l'évêque de Noyon, et le 14 avril 1486, la chambre (ou le tribunal) des requêtes rendit une sentence condamnant Jean de Roye à se dessaisir de son dépôt, et ordonnant que par provision la sainte relique serait donnée en dépôt au révérendissime évêque, alors en son château de Carlepont.

Il paraît que cette dernière disposition fut exécutée sans plus de résistance. Le seigneur de Roye devait avoir confiance dans le prélat, et l'auteur anonyme que nous suivons déclare que la précieuse relique resta en effet trois années dans la chapelle du château de Carlepont. Mais la remise ne s'en faisait pas à l'abbaye. Le seigneur de Roye et l'évêque étaient sans doute piqués au jeu, et il fallut que la sentence des requêtes fût confirmée par arrêt du parlement, ce qui arriva le 7 avril 1489.

Nicolas Brachet, l'un des conseillers de la cour, fut député pour l'exécution de la sentence. Il vint à Noyon avec ses gens, envoya plusieurs fois appeler le seigneur de Roye à son château, pour comparaître en sa présence, et ce ne fut qu'à bout de luttes que le seigneur consentit enfin à *bailler* la relique de sainte Anne et à se soumettre à toutes les choses portées et détaillées en l'arrêt.

Jean de Roye ayant une fois accompli son sacrifice, qui devait coûter beaucoup à son orgueil de gentilhomme, ne laisse plus paraître que les qualités du chevalier chrétien. Il se rend avec le conseiller de la cour, et en compagnie de l'abbé et de quelques religieux d'Ourscamp, auprès de l'évêque de Noyon, en son château de Carle-

pont, où lecture est donnée de l'arrêt du parlement, et, sur sa demande, le prélat remet entre les mains de l'abbé le reliquaire qui contenait une partie notable du chef de sainte Anne. La forme de ce reliquaire fut gravée, plus tard, sur la tombe du même abbé (1).

La cérémonie extérieure pour la translation de la relique au monastère d'Ourscamp fut arrêtée au lendemain. Or, ce jour là, l'abbé avec ses religieux, revêtus de leurs plus riches ornements, se présenta de nouveau au château de Carlepont. L'évêque attendait dans la chapelle, tenant entre les mains le reliquaire, qu'il lui remit à son arrivée. Il accompagna lui-même la procession avec messire Jean Varlot, chanoine et pénitencier, et curé de Sainte-Godeberte; Jean Gressier, ou Greffier, chanoine et chantre de la cathédrale; Jacques Varlot, chanoine, et les curés de Carlepont, de Tracy, de Pimprez et de Chiry. A la tête du populaire marchaient le seigneur de Roye et un grand nombre de gentilshommes du voisinage. Venaient ensuite Pierre Le Maire, lieutenant du Vermandois, et autres gens de la justice de Noyon. Toute la population des villages environnants faisait cortége à la sainte relique.

Et la procession marchait ainsi religieusement vers l'abbaye d'Ourscamp, éloignée d'environ une lieue, lorsque dans le bois, au lieu où s'élevait une croix appelée la *Croix Prot*, elle en rencontra une autre à la tête de laquelle se trouvaient les abbés de St-Éloi et de St-Barthélemy de Noyon, revêtus de chappes avec leurs crosses, et accompagnés de leurs religieux. En ce lieu on déposa la sainte relique, et puis furent chantées une Antienne et

(1) Nous mettons sous les yeux de l'assemblée la forme de ce reliquaire, gravée sur bois par les soins de M. Peigné-Delacour. Nous y joignons le calque de la tombe de cet abbé, tel qu'il a été pris à Oxford par notre savant collègue. On remarquera autour de la tombe cette inscription :

Hic jacet venerandissimus pectionis et prudencie dominus Nicolaus abbas hujus ecclesie tricesimus ac jurium huj. monasterii defensor magnificus. Obiit anno Dni millesimo quadringentesimo nonagesimo tertio, decima octava die mensis maii. Requiescat in pace. Amen.

Ce titre de *jurium hujus monasterii defensor magnificus* a trait au procès qu'il soutenait si vigoureusement contre la maison de Roye.

une Oraison à sainte Anne. Tous s'étant remis ensuite en marche, on arriva à la grande église où la messe fut célébrée avec beaucoup de solennité par l'Abbé de Saint-Eloi. La prédication fut faite par le pénitencier de Noyon, sur les mérites de sainte Anne, et, pour clore la cérémonie, le revérendissime Evêque donna la bénédiction.

Ceci arriva le 26 mai, l'an 1499 (1).

Si le seigneur de Roye avait d'abord montré tant d'obstination à se dessaisir du trésor dont il avait la garde, il fallait cependant lui tenir compte et de la richesse du présent fait par sa famille, et de la piété qu'il montra à l'occasion de cette translation. C'est pourquoi l'abbé d'Ourscamp, en recevant la sainte relique, s'obligea avec toute sa communauté, envers monseigneur de Roye, à faire célébrer à perpétuité, les mercredi et samedi de chaque semaine, une messe dans la chapelle de ses ancêtres, tant pour lui que pour les seigneurs et dames de sa famille inhumés en ce lieu.

Toutes ces choses sont l'extrait, sinon la copie textuelle du procès-verbal dressé par le conseiller Nicolas Brachet, et signé de sa main.

Nous devions ici terminer notre travail. Qu'il nous soit permis, toutefois, de franchir d'un seul bond un espace de trois cents ans, afin de compléter l'histoire de la sainte relique. Si la curiosité peut trouver quelque satisfaction dans les détails sommaires que nous allons présenter, il en sera sans doute de même pour les sentiments chrétiens de nos auditeurs.

La possession du chef de sainte Anne attira à l'église abbatiale d'Ourscamp un concours considérable de pèlerins; et parmi les plus illustres, nous ne devons pas oublier la reine Marie Lecsinska, à laquelle fut remis un fragment détaché du morceau principal, avec procès-verbal pour en garantir l'authenticité. Cet état de choses dura jusqu'à la dispersion des religieux, en 1791. Ceux-ci, avant leur départ, laissèrent le soin de la maison à un

(1) Levasseur adopte la même date; Colliette met la translation en 1490, sous Thibaut de Luxembourg. — Colliette est dans l'erreur.

bon et fidèle serviteur, appelé Jean-Louis Sézille, père de l'un des derniers maires de Chiry. Ce dernier, à qui la municipalité avait aussi donné sa confiance, voyant le monastère et l'église sur le point d'être pillés, enleva la relique avec ses sceaux, ne laissant que le reliquaire, dont le prix devait satisfaire la rapacité des dévastateurs. Lorsque le plus fort de la tourmente fut passé, il la déposa chez M. Labarre, fermier à la ferme d'Ourscamp, dans le but de la rendre aux véritables propriétaires, s'ils parvenaient à rentrer dans leur ancien séjour.

Il en résulta que la ferme fut bientôt visitée par un concours nombreux de pèlerins qui demandaient à voir et à vénérer la sainte relique. M. de Sainte-Foix, acquéreur de l'abbaye, en prit occasion de s'entendre avec Mgr de Mandolx, évêque d'Amiens, de Beauvais et de Noyon, à l'effet de la transférer et de la déposer dans un lieu plus convenable. Une ordonnance épiscopale prescrivit une enquête, à laquelle prirent part M. l'abbé Duverger, ancien prieur d'Ourscamp, alors curé de Chiry, et M. Davon, doyen du canton de Ribécourt. On reçut le témoignage d'anciens religieux et serviteurs d'Ourscamp, qui tous affirmèrent, par serment, l'identité de la relique; les sceaux et divers procès-verbaux furent soigneusement vérifiés, et, lorsque toutes les précautions furent prises pour éloigner le doute le plus léger, Mgr de Mandolx ordonna la translation qui se fit à l'église de Chiry, le 26 juillet 1807.

Hélas! le nouveau reliquaire était bien loin d'égaler en richesse celui que l'évêque Guillaume Marafin remit entre les mains de l'abbé Nicolas d'Aubenton. Il était en bois peint, et quarante ans ne s'étaient pas écoulés qu'il était devenu indispensable de le remplacer par un autre plus convenable. Cette restauration fut entreprise par le curé actuel de Chiry, M. l'abbé Couzin. Le 26 juillet 1852, jour de la fête patronale de Sainte-Anne, en présence de toute la paroisse et d'un grand nombre de pèlerins, il y eut une nouvelle reconnaissance de la relique, faite par Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, Noyon et Senlis. Furent témoins : le docteur Meurisset, dont la

déposition fut reçue; M. de Biarre, officier de la Légion-d'Honneur; M. Gilles, curé-doyen de Ribécourt, et quelques autres ecclésiastiques, parmi lesquels fut le modeste auteur de ce travail.

NOTA. Colliette, liv. XVII, n. 161, parle de l'arrêt du parlement, qu'il place en 1480. — Il se trompe évidemment. — Du reste, il se contredit lui-même, et, à dix lignes de distance, dans le même paragraphe, il dit que c'est vers l'année 1464 que l'abbaye d'Ourscamp reçut la relique de sainte Anne. Il ajoute, ce dont nous n'avons aucune raison de suspecter la vérité, que des parcelles de cette riche dépouille furent données par les moines aux Clarisses de Péronne, qui elles-mêmes donnèrent aux Béguines de Sainte-Anne, de Saint-Quentin, la portion que l'on conservait encore du temps de notre historien. L'église d'Ourscamp n'a jamais eu, du reste, la prétention de posséder le crâne complet de la sainte, bien qu'elle en ait eu la portion la plus considérable. Divers fragments ont pu en être détachés avant la remise qui en fut faite à Mathieu de Roye. Ces remarques peuvent servir à expliquer pourquoi et comment plusieurs églises peuvent se vanter de posséder le chef de la mère de la Vierge.

Travail lu par M. Boulongne fils, à la séance publique du Comité archéologique.

COUP-D'ŒIL ARCHÉOLOGIQUE SUR NOYON ET SES ENVIRONS.

Meminisse juvabit.
(Virgile, *Énéide*, liv. 1er, v. 207.)

Messieurs,

Que l'Archéologie soit une véritable science, une science utile, une science pleine d'intérêt ; qu'elle ait rendu et rende encore tous les jours à l'histoire, à l'art, et même à la religion les plus importans services : c'est une vérité surabondamment démontrée par les faits, et que l'ignorance ou l'irréflexion pourrait seule actuellement contester. Si l'on apprécie plus justement aujourd'hui les institutions d'un passé trop longtemps méprisé, parce qu'il fut trop longtemps ignoré ; si l'art du moyen-âge a reconquis dans notre estime la place que lui méritent la

richesse et la puissante inspiration de ses œuvres ; si les glorieux monuments de la foi de nos pères, autrefois négligés par l'indifférence, mutilés par le vandalisme de la haine, ou grattés et badigeonnés par celui d'une *mala droite amitié,* ont retrouvé, de nos jours, leur splendeur primitive, et sont redevenus dignes du culte qui en est comme l'âme et la vie ; si enfin il nous est donné en ce moment de nous trouver fraternellement réunis sous la voûte de cette magnifique salle capitulaire, restaurée avec autant de goût que de générosité ; à qui le devons-nous, si ce n'est à l'archéologie, à l'essor heureusement pris en notre siècle par cette science, à la salutaire influence exercée par elle, en ses progrès, sur l'opinion publique ?

Je ne viens donc point, Messieurs, faire ici l'éloge de l'archéologie en général : les faits, je le répète, parlent d'eux-mêmes assez haut, et mon insuffisance, d'ailleurs, resterait nécessairement au-dessous d'un tel sujet. Le but que je me propose est plus modeste. Appelé à l'honneur immérité de parler devant cette imposante assemblée, composée à la fois et d'antiquaires distingués, et de personnes qui, sans prétention à la science dont nous nous occupons, tiennent néanmoins à témoigner, par leur présence, tout l'intérêt qu'elles lui portent, mon intention est de montrer, en peu de mots, à ceux qui ne le savent pas assez, ce que valent, au point de vue archéologique, Noyon et ses environs ; et, par ce rapide aperçu, de les intéresser plus encore aux travaux de notre Société. C'est aussi de dire à mes savants collègues que, si des goûts particuliers et des nécessités de position, en m'imposant d'autres études, ne me permettent de payer à la collaboration générale qu'un bien minime tribut, je veux du moins, par une sorte de compensation, autant que le peut ma faible voix, appeler sur leurs si utiles labeurs toutes les sympathies et tous les encouragements dont ils sont dignes. A défaut d'un concours plus direct, ils me sauront gré, je l'espère, de cette marque de bonne volonté. Sur les champs de bataille de notre antique Gaule, on comptait pour quelque chose les sympathiques

accents du barde, qui, sans combattre lui-même, animait au combat ses frères et chantait leurs exploits.

Antiquaires Noyonnais, sans circonscrire absolument votre activité dans les limites de notre pays, sans négliger surtout de rattacher à la grande histoire nationale les résultats de vos patientes recherches, c'est de Noyon cependant et des localités environnantes que vous vous occupez plus particulièrement : c'est aussi de Noyon et de ses environs que je veux parler aujourd'hui tout spécialement, sous le rapport de l'intérêt historique qu'ils nous présentent. Montons donc ensemble, par la pensée, si vous le voulez bien, au sommet de la montagne voisine ; et, du haut du Saint-Siméon, nous allons voir se dérouler sous nos yeux notre belle carte archéologique.

A nos pieds tout d'abord la vieille cité épiscopale, et Notre-Dame de Noyon projetant sur elle l'ombre protectrice de sa masse imposante et sévère, monument de premier ordre, où l'œil de l'artiste admire d'autant mieux la beauté du plan et l'harmonieuse unité de l'ensemble, qu'il n'en est point distrait par le luxe des ornements de détail ; édifice si précieux à l'architecture historique, comme spécimen complet et parfaitement caractérisé de la transition du plein-cintre à l'ogive (1). Par-delà Noyon, sur la droite, la pittoresque colline du Mont Renaud, anciennement Mont Saint-Louis et Mont Hérimont, propriété des Templiers d'abord, maison des Chartreux ensuite, toute résonnante encore des derniers échos de la psalmodie séculaire ; et plus loin, se dérobant derrière les arbres de la forêt, Ourscamp, la riche abbaye, la noble fille de Clairvaux, assise au milieu de ses ruines, comme la cité du prophète (*quomodo sedet sola civitas ?*) (2) et que la bruyante activité de ses machines.

(1) « L'ancienne Cathédrale de Noyon n'a pas la célébrité qu'elle mérite. Elle ne peut lutter, il est vrai, ni en étendue, ni en élévation avec les immenses églises qui font la gloire de Chartres, de Reims ou d'Amiens. Mais la beauté de son plan, la sévérité de ses formes, l'harmonie de ses proportions, lui donnent droit à être comptée parmi nos monuments religieux de premier ordre. (Vitet, *Monographie de la Cathédrale de Noyon*, page 1).

(2) Jerem. *Thren*, I, 1.

industrielles ne consolerait point en sa viduité, si le culte pieux du savant archéologue qui l'habite ne lui rendait tout ce qu'il peut de son glorieux passé.

Mais tandis que ma vue s'égare ainsi vers la droite, voici que du vallon, sur ma gauche, monte à mon oreille le son argentin d'une cloche rustique. C'est la cloche de Salency, l'humble et pourtant si célèbre village, où fleurit, depuis quatorze cents ans, le rosier de saint Médard, vainqueur du temps qui a abattu autour de lui les chênes les plus robustes : car la fête de la Rose a traversé toute notre histoire ; elle a survécu, cette simple et touchante institution, à toutes les institutions de la monarchie ; et malgré de fâcheux symptômes actuels de décadence, elle durera longtemps encore, elle durera toujours, j'en suis assuré, si les dames noyonnaises veulent, en la prenant sous leur gracieux patronage, bien mériter tout à la fois et de l'archéologie et de la religion.

Que notre regard maintenant franchisse le vallon, pour s'arrêter un instant sur le camp romain de la montagne de Babœuf, lieu cher aux antiquaires par les médailles qui y ont été trouvées en si grand nombre, et s'y rencontrent encore assez souvent, presque toutes de l'époque de Constantin, et beaucoup d'entre elles de la plus belle conservation. Au-delà, toujours dans la même direction, c'est Quierzy, la royale maison mérovingienne et carlovingienne, le Fontainebleau, le Compiègne des souverains d'alors, où des papes ont reçu l'hospitalité, où des conciles se sont assemblés, où, par le fameux édit de Charles le Chauve, fut définitivement constitué, dans sa plus grande extension, le régime politique de la féodalité ; où mourut l'illustre batailleur de qui les Musulmans ont reçu, à Poitiers, le premier coup de ce marteau qu'appellent encore aujourd'hui sur leur tête les sanglantes provocations du plus odieux fanatisme. A côté de Quierzy, c'est Bretigny, illustré par son saint Hubert, filleul du grand saint Hubert des Ardennes. Enfin, dans le lointain, la plus belle ruine féodale qui peut-être existe au monde, la plus riche en souvenirs des temps héroïques de la chevalerie, le ma-

noir *plus que royal* (1) des sires de Coucy, borne magnifiquement notre horizon archéologique.

La voilà, Messieurs, non pas à beaucoup près tout entière, mais seulement en quelques-uns de ses points principaux, la voilà, notre carte historique; et, dans ces limites ainsi circonscrites, quelle inépuisable richesse de souvenirs! quelle intéressante succession de personnages célèbres! quelle foule d'événements remarquables, dont je ne puis vous donner ici qu'un rapide et bien insuffisant aperçu! Ah! si le temps nous le permettait, quel beau voyage nous pourrions faire ensemble, à travers les siècles, de Noviodunum à Noyon, en passant par Noviomagus et Noviomum! Trois longues étapes historiques, qu'il me faut, hélas! fournir tout d'une haleine, sans halte ni séjour, au pas accéléré, comme César lui-même, quand il se porta, *magno itinere* (2), sur ce Noviodunum, dont l'histoire est tout entière en quelques lignes des Commentaires du grand capitaine. Messieurs, je laisse à de plus savants la question de Noviodunum, question si bien traitée déjà par plusieurs de nos collègues, si chaleureusement discutée encore, et qui serait tranchée depuis longtemps, si César, en la trop grande précision de son admirable latin, n'eût mis à raconter ses exploits la même rapidité qu'à les accomplir.

A Noviodunum, la ville gauloise, succède Noviomagus, la ville romaine. Pour celle-ci, Messieurs, point de doute: si elle ne figure pas sur la *Table Théodosienne*, elle a sa place bien marquée dans l'*Itinéraire d'Antonin*, dans la *Notice des dignités de l'Empire*; on en a pu relever le périmètre complet, parfaitement indiqué par les sub-

(1) On se rappelle la devise des seigneurs de Coucy :

Je ne suis roi, ne duc, prince, ne comte aussi :
Je suis le sire de Coucy.

(2) Un de nos collègues du Comité de Noyon, M. Bécu (Sainte-Marie), propose, avec d'excellentes raisons à l'appui, une toute nouvelle interprétation des trois mots *magno itinere confecto*, qui, dans le passage des Commentaires, renferment le nœud de la difficulté. Il en résulterait que César n'est pas venu à Noviodunum tout d'une traite, mais bien en deux étapes; donnée précieuse pour la solution de la question. (*Voir* dans le *Bulletin* du Comité, t. Ier, p. 117, le travail de M. Bécu.)



structions, d'origine évidemment romaine, qui se retrouvent encore dans les caves de la partie centrale de la ville, et s'élèvent même, en certains endroits, au-dessus du niveau du sol actuel; elle était traversée par la grande voie romaine de Lyon à Boulogne, dont, il y a quelque vingt-cinq ans, on voyait encore, entre Pontoise et le pont du canal à la rue d'Orroire, un fort beau tronçon, désigné là, comme en d'autres localités, par le nom de Chaussée Brunehaut.

Après la ville romaine, la ville franque, où fut inhumé Chilpéric II, où Charlemagne reçut l'onction royale, en attendant la couronne du nouvel Empire d'Occident, qu'allait fonder son génie. C'est, Messieurs, le plus beau temps, l'âge héroïque de nos annales noyonnaises; car c'est dans cette partie de la France, située à peu près aux confins de la Neustrie et de l'Austrasie, qu'est toute l'histoire, au moins la plus intéressante histoire des commencements de la monarchie. Voyez, à côté du farouche Clotaire et de ses *leudes* demi-barbares, voyez la vénérable figure de saint Médard, l'un de ces grands évêques qui, suivant la remarquable expression de Gibbon, l'historien protestant et philosophe, *ont fait le royaume de France, comme des abeilles font une ruche;* saint Médard, un des plus illustres représentants de cette civilisation chrétienne qui fit doucement plier sous le joug de la foi la sauvage fierté du Germain, et rejetant les débris vermoulus de la société romaine, tailla, pour l'édifice de la société moderne, les nouveaux et solides matériaux fournis par une Barbarie pleine d'avenir. Saluons ensuite saint Eloi, continuateur de la même œuvre, Eloi, le grand artiste, Eloi, le conseiller des rois et le père des pauvres, Eloi, le saint évêque, Eloi, notre vénéré patron; et vous, sa fille spirituelle, pieuse Godeberthe, protectrice aussi de notre cité, qui tant de fois, et tout dernièrement encore, nous avez fait sentir les heureux effets de votre puissant patronage.

Mais le temps me presse, et je me hâte d'arriver à Noviomum, la ville féodale, où, dans la personne de Hugues-Capet, se consomma le triomphe des seigneurs

sur le pouvoir royal, réduit à néant entre les mains des descendants dégénérés du grand empereur. Dur et difficile à porter est trop souvent, aux siècles du moyen âge, le joug de ces barons grands et petits, si curieusement hiérarchisés. Mais notre ville alors est relativement heureuse et tranquille : car elle vit sous le paternel gouvernement de ses évêques ; et comme a dit, par la voix du proverbe allemand, la sagesse des nations : *Il fait bon vivre sous la crosse* (1). N'est-ce pas d'ailleurs à l'esprit libéral de Baudry, le quarante-deuxième dans la liste de ses quatre-vingt-sept évêques, que Noyon doit d'être la première ville dont les habitants aient été organisés en commune ? Notre charte de commune, de 1108, est, vous le savez, la plus ancienne que l'on connaisse.

Plus d'une fois victimes de la rage des Normands, aux IXe et Xe siècles, les Noyonnais, au XIIIe, se distinguent sur le champ de bataille de Bouvines, et, plus tard, paient leur tribut de douleurs à la grande guerre de *cent ans*, fameuse à la fois par tant de désastres et par tant de gloire, où, du haut de leurs remparts, nos pères ont pu voir briller les derniers éclairs de cette virginale et flamboyante épée, si terrible aux Anglais, qui devait, bientôt après, tomber des mains de l'héroïne promise à l'infâme bûcher de Rouen (2). Quelques années après finit le moyen âge, et c'est maintenant l'histoire moderne de Noyon.

Que vous en dirai-je, Messieurs ? Bien peu de chose : car je parle, je le crains, depuis trop longtemps. Mais encore je ne saurais omettre, dans les guerres de la France avec l'Empire, au XVIe siècle, les fureurs de la reine de Hongrie, sœur de Charles-Quint, dont Noyon incendié se venge par le dicton populaire encore usité ici : *Méchante femme, reine d'Ongrie* (sans *h*). Je ne saurais omettre la naissance de Calvin, le plus fameux, *famosissimus*, des enfants de Noyon ; et, par compensation, l'opiniâtre ré-

(1) Unterm krummstabe ist gut wohnen. (Cité par J. de Maistre.)

(2) Pont-Lévêque, près Noyon, fut, en 1429, le théâtre d'un combat entre les troupes de Charles VII, sous la conduite de la Pucelle d'Orléans, et les Anglais commandés par Saveuse, Brineux et le comte de Montgommery. (Voir le *Précis statistique sur le canton de Noyon*, par M. Graves, page 138.)

sistance de nos catholiques murailles au canon des Huguenots ; lutte dans laquelle triomphe le courage du Béarnais, rançonnant sans ménagement notre cité vaincue, en attendant qu'il incline enfin son noble front devant la puissance du droit national et la majesté de l'Eglise.

Messieurs, pour la mise en valeur de cette riche mine archéologique, déjà fouillée avant nous par les Levasseur, les Sézille, les Dom Grenier, les Beaucousin, et plus récemment par MM. de La Fons, Vitet, Moët, Dantier, Graves, de si regrettable mémoire, l'abbé Laffineur, que nous ne saurions oublier, quelles sont nos ressources actuelles? quel est notre capital d'exploitation? Je ne veux point blesser la modestie de mes honorables collègues, membres résidents ou étrangers du Comité de Noyon, en disant tout ce que l'on peut attendre de leur science et de leur bonne volonté : mais je dirai les précieux encouragements que nous devons au bienveillant patronage de notre Société mère, d'Amiens, si dignement représentée ici en ce moment ; je dirai tout ce que nous devons de reconnaissance à l'appui aussi libéral qu'éclairé de l'Autorité Municipale. Avec de tels éléments de succès, nous pouvons, Messieurs, continuer sans crainte une tâche qui nous est facilitée de toutes manières, et dans l'accomplissement de laquelle, outre l'utilité des résultats acquis à l'histoire, nous trouverons au plus haut degré cette jouissance des souvenirs, qui, pour l'antiquaire, passe avant toutes les autres : *Meminisse juvabit.*

Travail lu par M. l'abbé Lambert,
à la séance publique du Comité archéologique.

ÉTUDE DE GÉOLOGIE GÉNÉRALE SUR LA CONSTITUTION DU SOL.

Le globe terrestre, et cela a été rigoureusement cons-

tate, est légèrement aplati vers les pôles et renflé à l'équateur; sa figure est donc sphéroïdale, et il est important de remarquer que cette forme de la terre est précisément celle que prendrait une masse fluide douée d'un égal mouvement de rotation sur son axe. En effet, les molécules placées à chaque extrémité de l'axe n'étant douées d'aucune force centrifuge ne perdent rien de leur poids, tandis qu'au contraire, celles qui en sont écartées le plus, obéissent à l'action d'une force qui les fait s'éloigner en un ménisque ou renflement.

Ainsi la figure de la terre indique que les parties minérales qui la composent n'ont pas toujours été à l'état solide d'agrégation, et qu'à une certaine époque, elles ont dû avoir assez de mobilité, assez de fluidité pour céder à l'action de la force centrifuge résultant du mouvement de rotation.

On avait déjà reconnu, dans l'antiquité, que la température des mines était supérieure à celle de l'atmosphère ambiante. Mais l'étude de la chaleur souterraine n'est devenue l'objet d'expériences suivies qu'au XVIIIe siècle. De nos jours, M. Cordier s'est particulièrement livré à des recherches, et de ses expériences il est résulté, qu'à partir du point où la température extérieure n'a plus d'influence, l'on observe un accroissement de chaleur de 1° chaque 30 ou 33 mètres que l'on creuse. En sorte qu'à 2,700 mètres de profondeur, la température serait celle de l'eau bouillante; qu'à 6,500 mètres, le plomb serait tenu constamment en fusion; qu'à 10 myriamètres, la chaleur est assez élevée pour fondre la plupart des roches connues. A des profondeurs plus grandes, cette température suffirait pour volatiliser la plupart des matières qui constituent le noyau liquide, si elles n'étaient contenues soit par la pression des matières gazeuses augmentée de la pression atmosphérique, soit par la pression et la résistance des couches solidifiées.

Ainsi s'explique la température des eaux thermales d'autant plus élevée qu'elles viennent d'une profondeur plus grande; ainsi s'expliquent les tremblements de terre et les éruptions volcaniques. En effet, la couche superfi-

cielle de la matière fluide et incandescente, celle qui tend continuellement à se solidifier par suite d'un refroidissement incessant donne lieu, en changeant d'état, à un dégagement de gaz et de vapeurs qui, ne trouvant pas toujours une issue par des fissures ou par des cheminées volcaniques, s'accumulent, se compriment, jusqu'à ce que leur élasticité, encore surexcitée par la forte chaleur qui règne autour d'eux, ait assez de puissance pour triompher de toute résistance. Alors ces gaz, ces vapeurs s'échappent avec violence par les points les plus fracturés, en imprimant au sol des secousses et des agitations, jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli entre la poussée et la résistance.

C'est le géant Encelade emprisonné sous l'Etna, qui mugit, et en se retournant, fait trembler les montagnes entassées sur son corps.

Voilà donc le globe terrestre créé à l'état de sphéroïde incandescent. Que devait-il arriver, d'après les lois imposées à la matière, à ce globe de feu roulant au milieu de l'espace? Les expériences et les calculs les plus rigoureux ont démontré que la température de l'espace planétaire est d'environ 60 degrés centigrades au-dessous de zéro; avec quelle rapidité une température aussi basse ne dut-elle pas soutirer à ce globe incandescent son calorique en excès? Ce globe fut donc soumis à un refroidissement inévitable, refroidissement qui dut s'exercer tout d'abord sur la surface extérieure pour ne se communiquer qu'à la longue et progressivement jusqu'à la masse intérieure. Comme un bassin de plomb fondu se ternit et se fige d'abord à la surface tandis qu'il est encore liquide au dedans; comme un boulet rougi jeté dans l'air noircit à l'extérieur et semble avoir perdu promptement sa chaleur, quand il est encore brûlant et tout en feu dans sa masse centrale.

De même, la terre incandescente roulant au milieu de la matière éthérée, dut se figer bientôt à sa surface, et il dut se former sur son noyau encore liquide une croûte destinée à devenir de plus en plus solide, et ce plancher sur lequel nous sommes et que nous croyons

inébranlable, enceint donc de toutes parts une matière embrasée qui mugit sous sa frêle enveloppe.

Cette diminution graduelle de la chaleur aura permis aux différentes molécules minérales de se rapprocher et de cristalliser, et cette cristallisation si visible dans les granites, les siénites et les porphyres, etc., a dû donner naissance à toutes les roches du terrain granitique qui formèrent la première enveloppe solide entourant un noyau de matière en fusion plus dense que le granite.

Combien de temps dura cette première consolidation des terrains cristallisés? Il est impossible de l'apprécier; mais le temps n'est rien pour le Créateur, le temps n'existe que pour l'homme, être borné, habitué à mesurer la durée de sa courte existence au nombre des révolutions que la terre opère autour du soleil.

Ce fut après un long refroidissement que la terre, par suite de la condensation de son atmosphère, se couvrit d'eau, et dans ces eaux, les premiers sédiments se formèrent. Ce furent d'abord des grès micacés, puis des grès quartzeux, que les effets d'une grande chaleur, le poids d'une immense atmosphère et les phénomènes chimiques transformèrent en gneiss, puis en micaschistes. C'est l'époque du métamorphisme.

Pendant l'état d'incandescence de la terre, des chaînes de montagnes s'étaient formées par soulèvements, la croûte d'origine ignée s'était boursoufflée, mais elle n'avait pas donné naissance à des cimes très-hautes. Ces premiers soulèvemenls marquèrent les limites de l'Océan primitif, des matières triturées par des courants sous-marins formèrent les premières roches à débris organiques, ces schistes ardoisiers qui renferment des empreintes de ces singuliers crustacés appelés trilobites, ces calcaires bleuâtres qui, avec les mêmes animaux, conservent des moules de mollusques inconnus à l'état vivant, tels que les Productus Spirifer, etc. Avec eux se termine la période *paléozoïque*.

C'est donc au milieu de sables, de dépôts de vase argileuse et calcaire qui se consolidèrent plus tard, que les premiers animaux marins se multiplièrent; quant aux

végétaux, ils se développèrent sur les parties du globe qui n'avaient point encore été couvertes par les eaux, surtout à l'époque carboniférienne.

Cependant la matière en ébullition bouillonne dans les entrailles de la terre, la frêle enveloppe qui la contient se disloque, les couches solidifiées se redressent et se torturent, la lave en fusion se soulève et forme ces hautes montagnes qui nous présentent l'apparence d'une nature tourmentée et bouleversée.

A cette époque, dit M. Pictet, la masse de la terre émergée était devenue probablement plus considérable qu'aux époques précédentes; les terres, quoique bien moins accidentées que dans les périodes suivantes, ont cependant déjà une figure qui a permis aux eaux douces de former des lacs et probablement de petites rivières; ces eaux, en fertilisant le sol, ont amené une végétation considérable qui, d'après les botanistes, rappelle celle des îles chaudes et humides de l'époque actuelle, et comme elle, est riche en végétaux monocotilédones et en fougères arborescentes qui atteignaient jusqu'à 33 mètres.

Mais bientôt, des bouleversements et des inondations successives ont détruit, à diverses reprises, couché et renversé ces forêts, ont mélangé leurs débris avec du sable et de l'argile, et peu à peu, les végétaux gigantesques ont été convertis en houille, précieux combustible qui a servi à développer l'industrie humaine d'un manière si admirable.

Ah! je comprends qu'en présence de cette richesse des bassins houillers, l'on ait eu, il y a quelques années, l'espoir, chimérique il est vrai, de trouver de la houille à Sermaise, près de Noyon, à Muirancourt, à Guiscard, et, au milieu du siècle dernier, à Beauvais. Malheureusement, on avait oublié que la houille a été l'un des premiers terrains sédimentaires; l'on avait oublié de tenir compte de l'épaisseur énorme de la formation crétacée, et de l'épaisseur encore plus considérable de la formation jurassique, triasique et pernienne qu'il fallait traverser avant d'arriver au bassin houiller, à supposer même qu'on dût le rencontrer. Quelques notions de géologie la plus élé-

mentaire auraient épargné bien du temps et peut-être bien de l'argent.

Pendant les périodes permienne et triasique qui succèdent à la période carboniférienne, ces terres vont toujours en s'augmentant, les formes se développent, et aux poissons qui dominaient dans les mers à l'époque précédente se joignent les premiers reptiles : des sauriens, des chéloniens, informes essais, s'il m'est permis de parler ainsi, d'une création qui caractérisera d'une manière si remarquable et si merveilleuse l'époque jurassique.

Le terrain jurassique, ainsi appelé parce qu'il est très-développé dans les montagnes du Jura, se compose d'une alternance de grès, d'argiles, de calcaires plus ou moins oolitiques et de marnes calcaires. C'est dans ce groupe qu'apparaissent, pour la première fois, les oiseaux, dont on ne trouve antérieurement aucun vestige, et dont les traces des pas, empreintes sur les roches, indiquent qu'ils devaient appartenir à l'ordre des échassiers.

Mais au milieu des flots de la mer jurassique, parmi cette innombrable multitude de poissons, de mollusques et de zoophytes qui la remplissent, j'aperçois une masse énorme, aux dimensions les plus étranges et les plus fantastiques : rien dans la nature actuelle ne peut en donner la moindre idée. Il me semble voir revivre les monstres de la Fable, les chimères écloses dans le cerveau des poëtes, formées de parties disparates, avec les caractères propres aux quatre classes de vertébrés.

C'est l'Ichthyosaurus au museau de marsouin, à la tête de lézard, armée des dents du crocodile ; les vertèbres sont celles d'un poisson, son sternum celui d'un ornithorhynque, et les nageoires de la baleine. Monstre informe, qui n'a d'égal à sa bizarrerie que sa variété ; véritable fléau des mers jurassiennes, son œil ne saurait échapper la proie la plus petite ; télescope merveilleux dans son organisation, il rapproche les distances, et, microscope non moins admirable, il grossit les objets les plus minimes.

Quel est donc, dans cette baie tranquille, au sein des flots argentés, cet animal qui semble dormir aux pre-

miers rayons du soleil de printemps? Sa tête est celle d'un lézard, et son cou aux nombreuses vertèbres se déroule en replis tortueux comme les anneaux du serpent. Le reste de son corps disparaît dans les flots, mais à travers l'onde transparente, j'aperçois un tronc et une queue dont les proportions sont celles d'un quadrupède ordinaire, auxquelles s'ajoutent les nageoires d'une baleine : c'est le Plesiosaurus, reptile que l'on pourrait en quelque sorte comparer à un serpent caché dans la carapace d'une tortue. Sous cette feinte douceur, sous ce sommeil mensonger, se cachent l'astuce et la finesse du serpent. Malheur au poisson imprudent qui s'aventure dans ces eaux paisibles! Le monstre déroule subitement les longs anneaux de son cou aux trente-trois vertèbres, lance sa tête, et dans sa large gueule qu'il distend outre mesure, engloutit l'insouciant voyageur avant qu'il ait pu songer à la fuite.

Au sein des terres émergées et des forêts ombreuses, un monstre nouveau apparaît à mes regards : c'est le Ptérodactyle, chauve-souris jurassienne. La longueur de son cou et la forme de sa tête le font ressembler aux oiseaux, le tronc et la queue sont ceux des mammifères ordinaires; les dents nombreuses et pointues dont son bec est armé appartiennent aux reptiles; enfin, les organes de locomotion sont conformés pour le vol et présentent les plus grands rapports avec les ailes des chauves-souris.

La période crétacée a été moins longue que la période précédente, et elle a eu, comme elle, des mers très-étendues qui ont couvert la majeure partie de l'Europe. Cette formation comprend l'étage néocomien, calcaire jaunâtre partagé en couches quelquefois oolitiques ferrugineuses, jaunes, verdâtres et micacées. Dans la couche des grès verts, niveau de la couche aquifère des puits artésiens, ce sont des marnes et des grès plus ou moins chargés de glauconie, plus ou moins ferrugineux. Enfin, l'étage supérieur est caractérisé par la roche crétacée, qui a donné son nom à toute la formation. D'abord un calcaire chargé de grains glauconieux, d'un blanc jaunâtre ou grisâtre, une craie blanche compacte, et enfin la craie blanche

graphique, d'un blanc mat, tachant les doigts et happant à la langue. C'est cette craie que nous retrouvons dans nos contrées, où elle forme le fond des vallées, à Compiègne, Guiscard, Appilly et dans tous les environs de Noyon: elle est très-riche en débris organiques fossiles, tels que poissons, dont nons avons trouvé nous-même de magnifiques échantillons à Compiègne, zoophytes, bryozoaires, mollusques, etc. Les ichthyosaurus et les autres sauriens de l'époque jurassique ont disparu sans retour; mais d'autres monstres non moins effrayants portent le ravage et la désolation dans les mers crétacées. J'aperçois une sorte de crocodile dont le corps tout entier disparaît sous les flots; la tête seule s'offre à mes regards, tête effroyable, mesurant 1 mètre 30 centimètres de longueur: c'est le Mosasaurus Camperi; l'immense développement de ses mâchoires et le nombre prodigieux de dents acérées et coniques qui les entourent, jettent dans le cœur l'horreur et l'effroi.

Et dans les forêts de palmiers, de fougères arborescentes j'entends un cri strident et lugubre, que l'écho prolongé rend mille fois plus épouvantable, c'est celui de l'Iguanodon, reptile aux proportions gigantesques; sa longueur varie de 23 à 32 mètres, sa circonférence mesure 4 mètres 50 centimètres à 5 mètres; ses dents sont à arêtes tranchantes, recourbées comme les ciseaux destinés à couper les fils métalliques. Trop pesant pour grimper au sommet des arbres sur lesquels il devra chercher sa nourriture, il se dresse sur ses énormes pattes de derrière, et, au moyen de ses pieds de devant, longs, minces et armés de griffes recourbées, il saisit et renverse les troncs élevés des fougères arborescentes.

Le soulèvement des Pyrénées, qui s'est étendu à travers toute l'Europe, jusque dans la chaîne des Balkans et dans la Grèce, en se dirigeant de l'est 18 degrés sud à l'ouest 18 degrés nord, a produit un des plus grands bouleversements européens, il a terminé l'époque crétacée, émergé une grande partie du fond des mers qui couvraient alors l'Europe, et commencé la période tertiaire.

Cette période comprend l'ensemble de tous les terrains qui se sont déposés entre l'étage crayeux et les terrains modernes ou de formation récente : c'est à la partie inférieure de cette formation qu'appartiennent les terrains du Noyonnais.

Pendant cette époque, la moitié à peu près de la surface actuelle des continents était sous les eaux. Depuis l'origine de ce terrain, l'étendue des terres émergées s'est graduellement accrue, et le domaine des eaux a successivement diminué. Les mers, dans leurs agitations le long des côtes, érodaient les rivages, et, en se brisant contre les falaises, enlevaient une grande abondance de sédiments. Les courants sous-marins, joignant leurs efforts, amenaient aussi les matières tenues en dissolution dans leurs eaux ; tous ces sédiments se déposaient au fond des mers, et contribuaient à former les couches dans lesquelles on ne rencontre que des sédiments marins. Telle est l'origine de la formation des terrains qui nous environnent, des sables qui forment nos collines et des calcaires qui les couronnent.

Souvent une période de tranquillité plus ou moins longue était interrompue par des oscillations du sol, par un exhaussement ou par un soulèvement de montagnes, dont le contre-coup, refoulant au loin les mers, faisait disparaître toute une création d'êtres ensevelis brusquement sous des masses de sédiments, et formait de nouvelles couches. Les parties émergées, à leur tour, comme autant d'îlots, se couvraient de plantes, étaient peuplées par des animaux terrestres, possédaient des lacs ou des courants d'eau douce, et les choses persistaient dans cet état jusqu'à ce qu'une nouvelle oscillation du sol venant rendre à la mer son ancien domaine, de nouvelles formations marines se superposaient sur ces formations fluviatiles et terrestres. Ainsi se trouve expliquée la présence, dans nos pays, des argiles à lignites ou cendrières et cette alternance si fréquente, dans le bassin de Paris, de couches déposées dans les eaux marines et les eaux douces.

A l'origine du terrain tertiaire, la mer crétacée cou-

vrait tout le sol, mer immense et qui couvrait une grande partie de l'Europe. Une oscillation, on pourrait dire un soulèvement lent et gradué venant à exhausser la partie nord-est du bassin de Paris, les mers crétacées furent refoulées et laissèrent des terres émergées sur lesquelles se déposaient plus tard les sables de Rilly et les marnes à Physa gigantea, avec fossiles terrestres, amenés dans ces dépôts par des courants d'eau douce.

Lorsque la formation fut complète, un nouveau mouvement du sol permit à la mer d'envahir encore nos contrées, la couche des sables et des marnes à physes fut entamée, des parties considérables enlevées, et il ne resta plus de distance en distance que des espèces de buttes ou monticules, témoins permanents des révolutions primitives et des envahissements de l'Océan. C'est ainsi qu'existent les buttes de Rilly-la-Montagne, Monchenot, Toussicourt, Venizel, près de Soissons, Sinceny, Bucboire, près Guiscard, Machemont, Sempigny.

Dernièrement, à Varesnes, dans l'exploitation de cendres, M. Dermigny me montrait un calcaire marneux, verdâtre, avec veines noirâtres, calcaire très compacte, à cassure esquilleuse et conchoïdale, à grains très-fins, qui, par le poli, donne un marbre très-beau. Ce calcaire repose sur une couche de sable grisâtre, assez épaisse, qui le sépare de la craie ; il est surmonté d'une couche de calcaire marneux, blanchâtre, analogue aux calcaires et marnes de Rilly.

Dans cette mer qui entama ainsi la première couche du terrain tertiaire, se déposèrent les sables marins inférieurs du Soissonnais, dits sables de Bracheux, c'est le sable que l'on rencontre sous la dernière couche des argiles plastiques dans presque toutes les cendrières. On le voit, à Noyon, dans la sablière ouverte près du moulin du Châtelain, où il est caractérisé par l'Ostræa hétéroclita. Au milieu de cette formation s'élevèrent comme des îlots sur lesquels une végétation luxuriante se développa et permit aux forêts de s'accroître et de se peupler d'êtres organisés. Les terrains d'argiles à lignites sont assez développés dans le Noyonnais, et c'est à cette formation

qu'appartiennent les cendrières si nombreuses dans les trois cantons de Noyon, Lassigny et Guiscard, où elles forment le sous-sol des vallées.

A cette époque, les fougères arborescentes ont disparu, et les plantes commencent à avoir des rapports avec les végétaux de notre époque ; ce sont des phanérogames gymnospermes, dicotylédons : il est innombrable le nombre des espèces de plantes qui végétaient à cette époque, et les découvertes des géologues, mes recherches particulières, et surtout celles de mon ami, M. Watelet, portent déjà à plus de 200 le nombre des espèces reconnues dans les cendrières des environs de Soissons. Je ne saurais ne pas citer ici une empreinte très-belle de tête de palmier trouvée par M. Béguery dans les grès des environs de Crisolles. Dans ces forêts erraient en liberté d'énormes pachydermes qui présentent quelques rapports avec nos espèces actuellement vivantes, les Coryphodons, de la grosseur du rhinocéros de Sumatra, les Lophiodons, les Anthracotherium qui habitaient, comme les hippopotames, les bords des eaux, et se plaisaient comme eux à se vautrer dans la fange liquide des lieux à demi inondés, où ils semblaient s'être donné rendez-vous avec les Crocodiles, les Monitors et les Trionyx. Avec eux, et comme pour leur disputer l'empire des forêts, apparaissent les Paléonictis gigantea, carnassiers qui se rapprochent du genre des civettes, et au fond des sombres retraites, le Gastornis parisiensis, oiseau gigantesque dont les proportions surpassaient celles de l'autruche. Tous ces animaux, moins le Gastornis, ont vécu dans nos contrées ; nous en avons rencontré des débris nombreux dans les cendrières de Muirancourt, Sempigny, Libermont, Babœuf et Varesnes, et l'on peut voir, dans les galeries du musée de Noyon, une série magnifique de dents de coryphodon qui forme presque toute l'armature de cet animal si curieux. Dans la cendrière si riche de Muirancourt et dans les cendrières environnantes, l'on a découvert de riches débris de Tortue, Trionyx, Vittatus, plusieurs espèces de poissons parmi lesquels nous citerons le Lepidotus Maximiliani, Lepidosteus suessionensis et le

Lepidosteus Boulongnii, espèce que nous nous sommes fait un devoir de dédier à notre savant confrère, qui, le premier, l'a découverte.

Dans un nouvel envahissement de la mer, pendant une période de temps indéterminée, les sables marins supérieurs du Soissonnais se déposèrent différents de la couche inférieure, en ce que des espèces d'êtres organisés ont disparu pour faire place à de nouvellee espèces. A cette époque appartiennent tous les sables qui forment les collines environnantes, et leur épaisseur si grande prouve le long séjour que la mer fit dans nos contrées. Dans quelques localités, comme à Cuise-la-Motte, Merein, Creil, Saint-Gobain, etc., les fossiles abondent; mais jusqu'ici, malgré nos recherches assidues, nous n'avons pu encore découvrir de couches fossilifères dans les environs de Noyon.

Les matières siliceuses tenues en dissolution dans les eaux furent remplacées par une immense quantité de carbonate de chaux, un dépôt nouveau se forma et donna naissance aux calcaires grossiers; ce sont ces roches qui se trouvent en général au sommet de nos collines sableuses, et qui, connues dans nos pays sous le nom de pierres de taille, sont si précieuses pour les constructions.

Vers la fin des calcaires, il y eut comme une lutte entre la mer et les formations d'eau douce, et cela s'explique très-bien par le mélange des couches marines et fluviatiles; mais cette lutte devait se terminer par l'envahissement subit de la mer siliceuse à l'époque des sables de Beauchamps. Ces eaux ont aussi couvert les environs de Noyon, car nous en trouvons des traces dans ces sables et ces grès épars et disloqués qui se trouvent au sommet de nos collines, au-dessus du calcaire grossier, sur les hauteurs d'Héronval, de Grandrû, de Babœuf, de Dominois, de Salency, au Mont Saint-Siméon, et du côté de la Verse, dans le bois de Crisolles, de la Cave, ainsi qu'à la butte Sainte-Christine. Mais ils ne renferment aucun fossile, si ce n'est quelques empreintes ou moules dans quelques grès. Ce groupe ainsi caractérisé paraît avoir été

enlevé dans nos contrées, ou corrodé par des courants ou révolutions postérieures, peut-être diluviennes, et n'avoir laissé que des traces de son existence. C'est le dernier groupe du terrain tertiaire existant dans le Nivernais; les autres dépôts auront probablement disparu à l'époque diluvienne, si toutefois un exhaussement lent et régulier du sol dans la direction de l'Ardenne n'a pas empêché leur déposition.

Alors les terres s'agrandirent davantage par la formation du calcaire d'eau douce de Saint-Ouen, une couche fluvio-marine inférieure au gypse se forma, les eaux douces donnèrent ensuite naissance aux amas gypseux des plâtrières, et cet état de choses eut une durée assez prolongée, puisqu'il continua pendant la formation des marnes supérieures aux gypses et des meulières de la Brie.

Un dernier envahissement de la mer vint ensuite couvrir nos contrées, et permit aux sables et grès marins de Fontainebleau de se déposer; enfin les eaux marines se retirèrent, les terres se couvrirent de végétaux, d'animaux, et permirent au travertin supérieur de former dans les eaux douces la dernière couche des terrains qui constituent le groupe tertiaire au nord du bassin de Paris.

En terminant ces lignes, ma pensée a besoin de remonter jusqu'à Dieu : je le considère, opérant dans sa sagesse et sa puissance ces immenses bouleversements, et préparant ainsi à l'industrie humaine toutes les ressources dont elle sait aujourd'hui si merveilleusement profiter.

Si je sonde les entrailles de la terre, je vois Dieu créant le monde à l'état de chaos informe, et, dans ces bouleversements d'une nature en révolution, j'entrevois la puissance de celui qui d'un mot calme la tempête et brise contre le grain de sable l'orgueil des flots tumultueux d'une mer en courroux. Si, remontant toutes les couches qui forment l'écorce terrestre, j'interroge les successions d'êtres qui les peuplent et qui ont disparu sans retour, j'y vois les médailles des temps anciens, et les témoins permanents et impérissables de la puissance d'un Dieu

qui a créé cette multitude d'êtres comme en se jouant, et avec leurs dépouilles a affermi pour l'homme les fondements de la terre. Si mes regards tournent autour de moi, sur la nature animée, c'est encore le nom du Tout-Puissant que la fleur, que l'oiseau, que chaque être, à sa manière, vient bourdonner à mon oreille; et dans ce cantique de louanges que toutes les créatures entonnent à l'Eternel, je veux aussi élever ma voix, et je m'écrie, comme elles : Gloire à celui dont le souffle créa la vie et renouvela la face de la terre ! Gloire à jamais au Dieu qui se réjouit dans ses œuvres !

Travail lu par M. le Dr Colson,
à la séance publique du Comité archéologique.

NOTICE SUR LES MONNAIES DE LA VILLE DE NOYON.

Avant de travailler à cette notice, je m'étais proposé d'y comprendre les monnaies royales frappées par saint Eloi, et signées de lui, sous Dagobert et sous Clovis II, parce qu'encore bien que l'on ne puisse pas attribuer ces monnaies à notre ville, dont elles ne portent point le nom, il n'en est pas moins vrai pour cela qu'elles ont dû, pour la plupart, et peut-être même toutes, être frappées à Noyon; car saint Eloi a cumulé les deux fonctions de Directeur de la Monnaie royale et d'Évêque. Or, comme la résidence de l'Évêque-monnayer était Noyon, il devait y avoir son établissement. Cela est d'autant plus probable qu'alors les Rois mérovingiens possédaient à Noyon (ainsi que le dit Hadrien de Valois dans sa *Notitia Galliarum*, p. 387) un palais dont la Monnaie, dirigée par saint Eloi, pouvait bien n'être qu'une dépendance. J'aurais donc, en décrivant les monnaies des rois Dagobert et Clovis II, donné par cela même à mon travail une importance qu'il

n'a pas, mais le temps et les moyens d'exécution m'ont manqué; il m'a été impossible de réunir, tant en dessins qu'en nature, plus de six pièces sur environ vingt sous et tiers de sous d'or qui nous restent du grand Evêque. Mais ce qui est différé n'est point perdu, et, plus tard, je publierai la numismatique de saint Eloi. Je suis donc forcé, aujourd'hui, de borner mon travail aux monnaies frappées dans notre ville, avec le nom de Noyon en légende, à la Monnaie locale proprement dite.

Avant tout, je dois me poser et chercher à résoudre cette double question : Quelle a été l'importance, et quel a été le nom de Noyon dans les temps anciens?

Dès longtemps avant l'époque mérovingienne, Noyon était une localité importante, et connue sous les empereurs romains. Deux monuments authentiques contemporains parlent de Noyon en termes précis : c'est d'abord l'*Itinéraire d'Antonin*, sorte de livre de poste du temps, qui donne les noms des stations et des relais existant sur les grandes routes de l'Empire, sous le règne de cet Empereur, et c'est ensuite, à une époque postérieure, l'ouvrage ayant pour titre : *Notice des dignités de l'Empire en Orient et en Occident*, l'Almanach impérial du Bas-Empire romain. Or, notre ville actuelle de Noyon se trouve signalée, dans ces deux livres, comme étant une station militaire, un relais de poste, sous le Haut-Empire, à l'époque des Antonins, et plus tard comme étant la résidence du Préfet des Lètes Bataves d'une ville voisine, de *Condren*, à l'époque du Bas-Empire, sous les Valentinien et les Théodose. Je ne vous citerai pas ici les textes latins, pas plus celui de l'Itinéraire d'Antonin que celui de la Notice des dignités de l'Empire, tant pour ne point fatiguer votre attention que parce qu'ils sont connus de toutes les personnes qui s'occupent d'histoire et de géographie anciennes. Il vous suffira de savoir que ces documents existent, qu'ils sont authentiques, qu'ils font loi dans la science, que le nom de Noyon, dans ces deux textes, n'est pas *Noviodunum*, mais bien *Noviomagus*, et que c'est ce dernier nom contracté à peu près uniformément que nous allons retrouver sur les médailles, je n'oserai

pas dire gauloises, mais sur celles de nos rois mérovingiens aussi bien que carolingiens, et sur celles de nos Evêques. Ces deux ouvrages, l'Itinéraire d'Antonin et la Notice des dignités de l'Empire étant les seuls qui désignent notre ville, le premier en fixant sa position géographique par sa distance établie en lieues gauloises et en milles romains des deux stations voisines, les villes de Soissons et de Roye, ou plutôt Roye-Eglise, *Noviodunum Suessionum* et *Rodium*, de manière à ce que l'attribution ne puisse en être faite à aucune autre localité, le second, en désignant Noyon comme étant la résidence d'un haut fonctionnaire de l'Empire, du préfet des Lètes Bataves de Condren, il faut nécessairement en conclure que le *Noviomagus* dont il est là question est bien positivement notre ville actuelle de Noyon, dont l'emplacement n'a pas changé; car les distances entre Noyon et Soissons et entre Noyon et Roye-Eglise, indiquées par l'Itinéraire, sont encore aujourd'hui les mêmes que dans ce temps-là.

Mais quoi qu'il en soit de l'importance réelle de Noyon à ces deux époques principales du Haut et du Bas-Empire romain, aucun monument, aucun texte ne nous fournit la preuve qu'il y existait alors, comme à Trèves, ou même comme à Amiens, un hôtel monétaire. On n'a encore trouvé nulle part, pas plus ailleurs que sur le sol noyonnais, aucune médaille romaine portant à son exergue les lettres principales du nom de notre cité, et pourtant, vous savez que l'on rencontre fréquemment des médailles romaines dans les fouilles faites à Noyon et aux environs.

On n'admet pas non plus, en Numismatique, qu'il existe des monnaies gauloises dont l'attribution puisse être faite avec quelque certitude à Noyon. Pourtant j'en possède une au revers de laquelle je pense qu'on peut lire le mot NOVIOM. Mais les deux premières lettres du mot, l'*n* et l'*o*, sont incomplètes et incertaines ; l'*n* aurait ici la forme de l'*n* minuscule ; toutefois ce n'est pas un obstacle à son admission, car dans les traités de Diplomatique on le trouve indiqué comme se trouvant ainsi

figuré quelquefois dans les inscriptions latines, où il a la forme d'un *n* minuscule, tout en conservant son rang de lettre capitale majuscule. (Voir le Dictionnaire de Diplomatique de dom Devaines, tome II). C'est une petite monnaie de bronze dans le genre de celle qu'on attribue à Indutiomar, le chef célèbre des Trévériens, mais d'un style moins beau ; elle porte d'un côté une tête casquée comme celles des monnaies de cuivre de *Roveca* et de *Criciru*, avec lesquelles elle a été trouvée à Thiescourt, près Noyon. La tête est de profil tournée à gauche ; en avant de la tête se voient les lettres ADON..., et sous le menton, à la suite de cette légende, le signe ⊙.

Ordinairement, les monnaies gauloises épigraphiques portent d'un côté un nom de chef et de l'autre un nom de peuple ou de localité. Ici le nom du chef noyonnais qui aurait signé cette médaille serait ADON... Malheureusement la légende n'est pas complète ; pourtant il n'y manque guère que deux lettres, et plus tard la découverte d'une autre monnaie pourra peut-être nous donner en entier le nom de ce chef inconnu jusqu'à présent.

Au revers, le champ de la médaille est occupé par un quadrupède courant à droite, ressemblant à un lion ; au-dessus du quadrupède je vois une palme, une haste ou un javelot ; puis le même signe qu'à l'effigie ⊙, cercle avec un point central ; puis enfin, au-dessous de l'animal, je crois voir les lettres principales du nom de notre ville se suivant régulièrement de gauche à droite NOVIOM. Je ne m'étendrai pas en explications ni en commentaires sur cette curieuse médaille et sur sa légende plus curieuse encore. Seulement j'ai cru devoir vous en présenter un dessin pour vous la faire connaître et la soumettre à votre appréciation.

Ce dessin, ainsi que tous ceux que j'aurai l'honneur de vous présenter (1) pendant la lecture de mon travail, sont dus au crayon d'un artiste noyonnais que je me plais à remercier publiquement d'avoir bien voulu mettre son

(1) Ces dessins forment plusieurs planches qui se trouvent intercalées dans cette brochure.

talent à ma disposition ; je suis heureux de n'avoir point été obligé d'avoir recours à un crayon étranger, et j'ai pensé que vous partageriez tous ce petit sentiment d'amour-propre local ; c'est pourquoi je me suis permis ici une digression. Mais je reviens à notre petite médaille gauloise qui, si mon attribution était vraie, établirait deux faits importants envisagés au double point de vue de l'archéologie et de l'histoire, c'est que notre ville existait alors et avait déjà de l'importance comme cité gauloise, et que l'un de ses chefs, qui s'appelait ADON... avait bien mérité de sa patrie, puisque la monnaie locale était frappée à son nom.

Au reste, si j'étais appelé à me prononcer sur l'époque de l'émission de cette monnaie, je la daterais de l'époque de la conquête des Gaules par les Romains, du temps de Jules César, c'est-à-dire d'environ 55 ans avant Jésus-Christ.

Nous venons de traverser les grandes époques romaines et gauloises, et vous voyez que nous y sommes très-pauvres en monuments numismatiques. La seule chose que l'on puisse y apprendre avec certitude est que Noyon s'appelait alors *Noviomagus*. Mais sous l'époque mérovingienne, sans être tout à fait aussi pauvres, nous le sommes pourtant un peu moins. Vous avez vu, par la citation que je vous ai faite plus haut d'Hadrien de Valois, que les Rois mérovingiens avaient un palais à Noyon, et ce qui pourrait venir à l'appui de cette opinion, c'est qu'ils y ont battu monnaie, puisque je possède un tiers de sou d'or de Clovis Ier, frappé à Noyon. C'est là certainement la plus grande rareté que je connaisse en fait de monnaies de la première race de nos rois, car jusqu'à présent on a nié l'existence de monnaies de Clovis avec son effigie et son nom écrit en légende circulaire et en entier. Jusqu'à présent on n'a attribué à Clovis Ier que des tiers de sou d'or à l'effigie et au nom de l'empereur Anastase, avec le nom de Clovis en monogramme, ou avec ses initiales seulement, placées, soit dans le champ, soit à la suite des légendes impériales.

Voici maintenant la description de la précieuse mon-

naie de Clovis, que vous trouverez figurée au numéro 1 de la planche 2. Au droit, on voit le buste du roi de profil tourné à droite, la tête est ceinte d'une couronne ou d'un diadème, dont deux chefs se font remarquer en avant de la tête et deux autres en arrière, et les épaules sont chargées d'un manteau sur lequel on distingue des ornements. Derrière la tête se voit une croisette après laquelle on lit en légende circulaire, et en lettres retournées, les mots CLODOVEVS REX, écrits de gauche à droite.

Au revers, on distingue parfaitement une Victoire ailée marchant à droite et portant une couronne de la main droite. Derrière la Victoire, il y a une étoile. Aux pieds de la Victoire se trouve une croisette, puis en légende circulaire les mots NOVIAGO CIV écrits en lettres retournées et de gauche à droite comme au droit de la médaille. Evidemment, ici les mots NOVIAGO CIV sont contractés de NOVIOMAGVS CIVITAS, ou de ces deux mots à un autre cas que le nominatif, et le graveur du coin avec lequel on a forgé ce tiers de sou, n'aura pas pu y inscrire ces noms en entier. Nous verrons plus tard d'autres contractions et altérations du mot NOVIOMAGVS. Ce tiers de sou est en or pâle, et il pèse 22 grains forts, 1 gramme 20 centigrammes. Mais il a été usé en circulant comme monnaie courante, et on doit supposer qu'il pesait certainement quelques grains de plus en sortant de la Monnaie, et qu'il se rapprochait ainsi du poids des tiers de sous d'or romains des premiers Empereurs Byzantins, de ceux d'Anastase qui pèsent 27 grains lorsqu'ils sont entiers, car le monnayage des Rois mérovingiens a été servilement imité de celui des Empereurs romains.

Le style de cette pièce indique évidemment une bonne époque de l'art mérovingien, et les premiers temps du monnayage d'alors. En effet, à l'exception des monnaies d'or frappées par Théodebert, roi d'Austrasie, qui sont aussi des premiers temps, on ne connaît pas de pièces mérovingiennes aussi peu barbares que celle-ci qui ressemble tout à fait à un tiers de sou romain, c'est pourquoi je l'ai attribuée à Clovis Ier, et je dois ajouter, pour corroborer mon opinion, que c'est également l'avis de

tous les Numismates à qui j'ai fait voir ce triens. Je ne dois pas vous laisser ignorer non plus que l'existence de ce triens de Clovis Ier vient renverser la théorie admise et professée jusqu'à présent en histoire, qui consiste à dire que Théodebert est le premier Roi mérovingien qui ait battu monnaie à son nom et à son effigie, à l'instar des Empereurs romains, et fait ainsi acte d'indépendance et de souveraineté absolue.

Au lieu de Théodebert, il faudra désormais dire Clovis Ier et reculer l'époque de cet acte d'indépendance et de souveraineté de nos Rois à l'an 490 de notre ère, tandis qu'on ne l'admettait que vers l'an 540. C'est une différence de 50 ans, et il en résulte un grand fait historique qui doit frapper vos yeux comme les miens, c'est que le baptême de Clovis et son indépendance absolue des Empereurs romains, l'affranchissement de la France enfin, sont deux événements contemporains coïncidant entre eux et liés intimement l'un à l'autre.

Cette pièce est d'ailleurs la seule monnaie authentique au nom et à l'effigie de Clovis Ier, que l'on puisse lui attribuer avec quelque certitude. Aussi, je m'estime très-heureux d'avoir pu réserver, pour la solennité qui nous réunit aujourd'hui, la publication d'un monument aussi intéressant pour l'histoire générale de la France, qu'il l'est pour l'histoire locale de notre ville, et je ne suis pas moins heureux d'enrichir la Numismatique française d'une monnaie de Clovis Ier, dont l'existence a été jusqu'ici, non-seulement contestée, mais niée positivement.

Le numéro 2 de la planche II est aussi un tiers de sou de Noyon, mais sans nom royal ; il est également inédit, et pourtant, il n'a pas l'importance du premier. Au droit, se voit une tête barbare de profil, avec une couronne (sans doute la tête d'un roi), tournée à droite et entourée de la légende NOVIOMO ou NOVIVMO. Le champ du revers de la pièce est occupé par une croix à branches égales, haussée sur deux degrés et cantonnée de trois croisettes dans trois cantons, et de trois points dans le canton du haut et de droite, puis on lit le mot AVPV+LCO+ séparé en

deux par une croisette incomplète, et terminé par une autre croisette entière et beaucoup plus grande. Poids, 21 grains forts = 1 gramme 12 cent. Pour faire comprendre ce que sont les tiers de sou mérovingiens, je ne crois pas pouvoir faire mieux ici que citer un passage du Manuel de Numismatique de M. Barthélemy, page 2 : « Lorsqu'il y avait un impôt à lever, le Domestique du « Palais, accompagné d'un Monnoyer, parcourait les « pays auxquels le tribut était imposé; ils percevaient en « métal (c.-à-d. en or) la valeur demandée, puis, s'ar« rêtant lorsque leur collecte était assez considérable, le « Monnoyer frappait des tiers de sou (et j'ajouterai, « quelquefois des sous d'or) dans la localité où il se trou« vait, gravant sur le coin son nom et celui de la ville, « du village ou du lieu de sa résidence momentanée. »

Cette explication est la meilleure que je connaisse pour faire comprendre la raison d'être du grand nombre de tiers de sou qui nous restent avec des noms de lieux et de Monnoyers plus ou moins inconnus et trop rarement connus de l'époque mérovingienne.

Le numéro 3 de la planche II est aussi un tiers de sou de Noyon, mais il est connu et décrit. Au droit se voit une tête barbare avec la légende NOVIOMO, et au revers, une croix chrismée cantonnée de quatre croisettes avec le nom du Monétaire CHARIGISILO; il pèse 25 grains forts = 1 gramme 30 cent.

Le numéro 4 de la planche II est encore un tiers de sou de Noyon également connu. Il porte au droit une tête barbare comme celle du numéro 3, mais avec le mot NOVIVMV, terminé par une croisette; au revers, une croix chrismée, sans croisette, et le nom du Monétaire, AVNOVDV. Il pèse 22 grains = 1 gramme 18 cent.

Le numéro 5, même planche, est plus curieux : c'est aussi un tiers de sou, mais il est inédit, et je crois qu'on peut l'attribuer à Noyon. Au droit, il porte un buste (royal) de profil tourné à droite, avec la tête ceinte d'une couronne, et une légende dans laquelle se distinguent les lettres NOVIOM, puis on voit au revers une croix doublement chrismée, en haut de laquelle est une croisette avec un

petit trait horizontal au bas, qui est peut-être un degré de la croix, et portant en légende circulaire : LEVDGARTO MO. Poids, 23 grains = 1 gramme 21 cent.

Il existe encore d'autres monnaies des Monétaires de Noyon avec lesquelles j'aurais pu grossir cette liste et qui sont décrites ; mais je n'ai pas voulu fatiguer votre attention, et je ne vous signale ici que celles que je puis vous montrer en nature, à l'appui de ce travail, parce qu'elles font partie de ma collection de médailles. Cela m'a paru d'ailleurs suffisant pour vous faire connaître les monnaies dites tiers de sou des monétaires mérovingiens frappés à Noyon.

J'ajouterai seulement ici, pour vous édifier complétement sur la Numismatique de cette époque, que les monnaies mérovingiennes se composent principalement de sous d'or qui pesaient de 75 à 85 grains, et qui sont tous très-rares ; de tiers de sous qui le sont moins, surtout ceux dits des Monétaires, que ces monnaies d'or paraissent avoir été la monnaie usuelle presque exclusivement, qu'on a frappé très-peu de monnaies d'argent et encore moins de cuivre à cette époque, et que les Rois mérovingiens, succédant dans les Gaules aux Empereurs romains, ont trouvé là une immense quantité de numéraire de tout métal et de tout module dont ils se sont servis ; et ce qui le prouve, c'est la rareté des monnaies mérovingiennes trouvées dans les fouilles, comparée à l'abondance des monnaies romaines que l'on découvre, pour ainsi dire, à chaque coup de pioche donné dans la terre par toute la France.

On connaît pourtant bien aussi des pièces d'argent mérovingiennes dont il fallait quarante pour équivaloir à un sou d'or, et quelques pièces de cuivre qui sont, du reste, les plus rares de toutes. Mais on n'a pas encore trouvé, que je sache, de monnaies mérovingiennes en billon, comme il en existait dans le monnoyage romain, ni en potain comme on en voit beaucoup parmi les monnaies gauloises.

Maintenant, je vais vôus entretenir des monnaies frappées à Noyon sous la seconde race de nos Rois. Ici, c'est-

à-dire sous les Rois carolingiens, l'argent a détrôné l'or qui dominait dans le monnoyage mérovingien.

Aussi bien, n'aurai-je ici que des monnaies d'argent à vous signaler

Le monnoyage des Rois et Empereurs carolingiens se compose donc à peu près exclusivement de deux sortes de pièces d'argent, qui sont : le denier, et l'obole qui valait la moitié du denier ; et il n'existe qu'un très-petit nombre de pièces d'or de ces règnes, qui ne sont pas même regardées comme des monnaies, mais bien comme des pièces de fantaisie et dites *pièces de plaisir*.

Il existe une monnaie de Pépin qui a été attribuée à Noyon, mais dans une collection d'Italie, et je n'ai pu encore m'en procurer un bon dessin, elle est dans le musée Trivulcio.

Dans une des riches trouvailles faites par M. l'abbé Cochet en Normandie, l'une de ces dernières années, il s'est rencontré un magnifique denier de Charlemagne, frappé à Noyon ; j'ignore ce qu'il est devenu, mais il existe dans l'ouvrage de Fougères et Combrouse, sur les Monnaies de la deuxième race royale de France, un dessin d'un denier à peu près pareil, que j'ai fait copier pour vous le faire connaître ; vous le trouverez planche III n° 1. Dans l'ouvrage dont je viens de parler, il est figuré au n° 485 des pl., et attribué par erreur à Charles le Chauve. La légende de ce denier qui nous concerne est NOVIO-IM avec un O carré, autour du monogramme du Roi qui occupe le champ de la pièce. On peut lire cette légende : NOVIOMI, génitif de *Noviomus*, et ce serait présumablement alors par faute ou ignorance du graveur du coin qui a servi à frapper la monnaie que ce mot se trouverait ici partagé en deux, quoique pourtant on puisse lire aussi NOVIO-IM contracté de *Noviomagi* ou *Noviomi*, et la lettre finale M serait alors l'initiale du mot *moneta*. Au droit de la pièce se lisent les mots CARLVS REX F., autour d'une croix à branches égales qui occupe le champ du denier. La lettre F est ici l'initiale du mot FRANCORUM.

Sous Charles II dit le Chauve, on a frappé des deniers et des oboles à Noyon. Vous trouverez au numéro 2 de la

planche III le dessin d'un très-beau denier de Noyon, avec la légende HNOVIOM VILLA autour d'une croix d'un côté, et les mots GRATIA DEI REX autour du nom du Roi inscrits en monogramme dans le champ de la pièce de l'autre côté. Je vous ferai remarquer, en passant, que cette formule, GRATIA DEI REX paraît ici pour la première fois sur les monnaies françaises.

Vous remarquerez, en outre, que la lettre initiale du nom de notre ville est précédée de la lettre germanique aspirée H (l'H français, muette chez nous, mais qui se prononce toujours en allemand), et la présence de cette lettre ici ne doit point vous surprendre, si vous voulez bien vous rappeler que les rois Carolingiens descendaient de Pépin d'Héristal, en allemand *Herstal*, et de Charles Martel, qui étaient l'un et l'autre Germains d'origine.

Quant au mot *Villa*, appliqué à Noyon, il me paraît indiquer que notre ville possédait encore alors une résidence royale comme du temps des rois Mérovingiens (1).

Le roi Eudes, dont une trouvaille importante de deniers et oboles frappés à Soissons a été faite, il y a quelques années, à Choisy-au-Bac, a aussi battu monnaie à Noyon ; mais les monnaies d'Eudes frappées dans notre ville sont extrêmement rares, et je n'en connais qu'un seul exemplaire existant au Cabinet des Médailles de Paris ; c'est un très-beau denier, dont vous trouverez le dessin au n° 3 de la planche III. D'un côté se voit le nom du roi O DO, écrit avec un o carré et un autre o rond accompagné de deux croisettes dans le champ de la pièce, autour de laquelle on lit la légende GRACIA DEI REX ; et de l'autre côté on lit les mots NOVIOMVS CIVITAS, placés également en légende, autour d'une croix à branches égales, qui occupe le champ de la pièce.

Ce sont là les seuls monnaies carolingiennes de Noyon que je connaisse ; mais il en existe probablement d'autres que plus tard de nouvelles découvertes nous révéleront.

(1) Voir le Glossaire de Ducange qui s'exprime ainsi, tome VI de l'édition de Paris, 1736, page 1599 : *Palatia*, *Curtes Regiæ, Fisci et vici Regis interdùm nudè* VILLÆ *appellatæ in Francorum Annalibus*.



Maintenant, nous arrivons à la troisième race, et je dois vous dire que je n'ai encore vu aucune monnaie royale de ce temps frappée à Noyon; il nous reste donc seulement à vous faire connaître la monnaie locale proprement dite, celle des Evêques de Noyon. Quoique je n'en aie pas la preuve à vous fournir, parce que le temps m'a manqué pour faire des recherches, je crois néanmoins que les Evêques de Noyon ont obtenu de très-bonne heure des rois Capétiens, et peut-être même de Hugues Capet lui-même, les droits régaliens; et un jour à venir j'espère bien pouvoir étayer cette opinion de bonnes preuves, et la démontrer. Il ne nous est parvenu jusqu'ici que trois monnaies épiscopales de Noyon : ce sont des deniers, dont deux sont connus et déjà décrits depuis longtemps dans les ouvrages de Numismatique, les deniers de Renaud et d'Etienne, que vous verrez figurés aux nos 5 et 6 de la planche III. Ils portent, d'un côté, les noms des deux Evêques, avec deux grandes crosses dans le champ, une croix longue au milieu et une étoile sous la croix; de l'autre côté, on lit le mot NOVIOMVS autour d'une croix pattée à branches égales, contenant deux croisettes dans deux de ses cantons.

Ces deux monnaies étant très-connues en Numismatique, je ne m'étendrai pas davantage sur elles, mais je vous prie de remarquer le dessin no 4 de la planche III, qui représente une monnaie de l'Evêque Renaud (1), tout à fait nouvelle en numismatique, et jusqu'ici inédite.

D'un côté se voit, dans le champ de la pièce, qu'elle occupe en entier, une main bénissante, entourée du mot RENOLD' EPC. La première et la dernière lettre de la légende sont séparées par une croisette; de l'autre côté, on distingue une croix à branches larges et égales dans le champ, avec deux petites crosses dans deux de ses cantons, comme sur les deniers de saint-Omer au nom de Philippe-Auguste, et le mot NOVIOMVS en légende circulaire dont la première et la dernière lettre sont sépa-

(1) Renaud a occupé le siége de Noyon de 1174 à 1187, sous Louis VII et Philippe-Auguste. Etienne de Nemours, qui lui a succédé de 1187 à 1221 ou 22, sous Philippe-Auguste seulement.



rées également l'une de l'autre par une croisette; mais ici les crosses sont placées en sens inverse de celles des deniers de saint-Omer, c'est-à-dire que la tige de chaque crosse se trouve placée dans l'angle rentrant des bras de la croix, tandis que sur les deniers, au revers de Philippe-Auguste, frappés à Saint-Omer, la tige de la crosse regarde en dehors et se dirige vers l'extérieur de la pièce.

Ces deux types de la main bénissante d'un côté, et des deux crosses cantonnant la croix de l'autre côté, rendent cette monnaie très-intéressante; la main bénissante est un emblème religieux que l'on savait exister sur quelques monnaies épiscopales, celles de Meaux et de Besançon notamment, mais on ne l'avait pas encore observé sur les monnaies de Noyon. Quant aux deux petites crosses, elles diffèrent par leurs dimensions de celles qui se voient dans le champ de l'avers des deux deniers connus de Renaud et d'Etienne; elles sont relativement beaucoup plus petites, et elles ressemblent, ainsi que je viens de le dire, à celles des deniers de Philippe-Auguste, de Saint-Omer (Seinthomer). Elles sont placées au revers de cette monnaie au premier et au troisième canton, tandis que sur les deniers ordinaires de Renaud et d'Etienne on voit deux croisettes qui occupent le deuxième et le quatrième canton de la croix ; et le pied, ou plutôt la queue de chaque croisette se dirige dans l'angle rentrant de chacun de ces cantons, ce qui fait qu'elles n'ont qu'un simple rapport de direction avec les croisettes du denier à la main bénissante.

Je ne vous parlerai pas du poids et de l'aloi de ces deniers, pas plus que je ne vous ai entretenu de celui des deniers et oboles carolingiennes de Noyon. C'est un exposé sec et aride, une nomenclature de chiffres dont la lecture eût été fatigante pour vous, et que je réserve, pour la publier plus tard, comme suite de ce travail.

Il ne me reste plus qu'à réclamer votre indulgence pour les imperfections de ce Mémoire, et j'ai pensé que vous me l'accorderiez d'autant plus volontiers que je n'ai pas eu de but autre que celui de vous intéresser à des

faits qui doivent relever dans votre esprit et dans l'opinion publique notre chère cité Noyonnaise, si complétement déshéritée aujourd'hui de sa splendeur et de toutes ses gloires anciennes.

Travail lu par M. Peigné-Delacourt, à la séance publique du Comité archéologique.

NOTICE SUR QUELQUES OBJETS MOBILIERS D'ÉGLISES.

Comme je visitais, il y a peu de jours, quelques monuments de l'ancien diocèse de Noyon, j'ai remarqué divers objets maintenant hors d'usage, et qui firent autrefois partie du mobilier des églises. Ils ont été conservés par hasard, et sont peu connus : ce qui m'a déterminé à les présenter et à les décrire. Je crois qu'on ne doit rien négliger de ces détails qui peuvent paraître minimes, mais qui, à un moment donné, peuvent servir à compléter un chapitre spécial sur cette matière.

I. — *Rouets de sonnerie ou clochettes du sacrement.*
— Dessin pl. IV, n° 1. —

On peut voir dans l'église d'Ercheu, près de Nesle, un petit appareil ayant 60 cent. de hauteur et 15 cent. de largeur, scellé dans un pilier voisin du sanctuaire, à la gauche de l'autel.

Il se compose d'une petite roue, formée par une bande de fer mince, présentant des mortaises percées à intervalles réguliers pour permettre d'y placer une série de grelots ou de plaquettes métalliques disposées autour du rouet, absolument comme les petites cymbales qui garnissent un tambour de basque.

Cet instrument servait pour avertir les fidèles, soit au commencement de la messe, soit à certains moments des

offices. Le cliquetis ou le bruit des grelots, moins bruyant que le son de la clochette maintenant en usage, suffisait pour attirer l'attention des assistants.

Un passage du *Monasticon Anglicanum*, cité par Du Cange, indique parfaitement que cette petite machine qu'il nomme *rota cum tintinnabulis* était dorée pour figurer convenablement avec le mobilier de l'autel; aussi, lui donne-t-on le nom de roue d'or, *rota aurea*.

Ces roues étaient usitées au xe siècle.

M. L. Delisle, de l'Institut, m'a communiqué gracieusement le texte du *Chronicon monasterii de Abingdon*, publié en 1858 par M. Stevenson, dans la collection intitulée : *The Chronicles and memorials of Great Britain and Ireland during the midle ages*, t. I, p. 348.

L'auteur de cette chronique, qui écrivait au xiie siècle, en parlant de l'abbé Adelwold, qui cessa de gouverner l'abbaye en 963, dit : « *Preterea fecit vir venerabilis* « *Athelwoldus quamdam rotam tintinnabulis plenam*, « *quam auream nuncupavit, propter laminas ipsius* « *deauratas, quam in festivis diebus ad majoris excita-* « *tionem devotionis, reducendo volvi constituit.* »

Une notice de M. Latrouette, et de M. l'abbé Delamarre, insérée dans le tome IX des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, contient la description d'une roue de sonnerie conservée dans l'église de Golleville (Manche). Elle était semblable à celle d'Ercheu, et portait le nom de *Rouet Saint-Martin*. — L'auteur ajoute que, dans plusieurs localités voisines, il existe des appareils semblables.

Ce mode était également en usage à Paris. Le R. P. Cahier a conservé comme un souvenir de sa jeunesse, qu'une sonnerie pareille existait autrefois dans le chœur de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris.

II. — *Chariots porte-brasier.*

— Dessin pl. IV, n° 2. —

La cathédrale de Noyon possède un chariot en fer porté sur quatre roulettes, et destiné à recevoir un ré-

chaud qu'on maintenait garni de charbon allumé et qui circulait dans la sacristie pendant la saison rigoureuse.

Un autre chariot de même forme, mais de plus grande dimension, qui se voyait autrefois dans les salles du trésor de cette église, était sans doute destiné pour le chœur.

Quelques anciens coutumiers signalent cet usage. Du Cange nomme ces appareils *chariotus* et *curriculus*, ou *pyroforum*, d'après les inventaires de l'église de Chartres et de la Sainte-Chapelle de Paris.

Le soin d'entretenir le feu dans ces réchauds était dévolu à l'aide de cuisine *subcoquus*; ce qui ne peut s'entendre que du temps où les chanoines des cathédrales vivaient en communauté.

L'office de ce serviteur commençait régulièrement à la Toussaint et finissait à Pâques.

III. — *Vase funéraire en poterie.*

— Dessin pl. VI, n° 1. —

On s'accorde à reconnaître que les petites terrines en terre cuite qu'on trouve assez souvent enfouies dans les sépultures en Picardie, étaient ordinairement destinées, au moyen âge et jusqu'au xviie siècle, à recevoir les étoupes employées pour l'Extrême-Onction, et, quelquefois, les deniers du mariage.

L'un de ces vases, en poterie commune, ayant 15 cent. de diamètre et 7 de profondeur, a été trouvé récemment dans une fosse du cimetière de Cambronne (Oise), près de Ribécourt. Il est verni seulement à l'intérieur. Ni la matière, ni la façon, n'ont, certes, rien de remarquable. L'intérêt tout entier se porte de suite sur une inscription en caractères du xve siècle, portant ces trois mots : *Dieu poisera tout.*

Pouvait-on exprimer avec plus de concision et de simplicité la pensée saisissante de la mort qui nous met en présence de la vie future? Sous une autre forme, une sublime strophe de la prose funèbre que je n'ai pas besoin de nommer, parle du livre qui doit être ouvert au jour du jugement.

Liber scriptus proferetur
In quo totum continetur.
Unde mundus judicetur.

Quant à l'image de la balance que les artistes chrétiens, interprètes du sentiment populaire, ont placée dans la main de l'archange Michel, le *Thecel,* l'un des trois mots de la sentence *Mané, Thecel, Pharès,* portée contre Balthasar (Daniel, v, 27) : Vous avez été pesé dans la balance et trouvé trop léger (*minus habens*), prouve l'ancienneté de cette croyance salutaire.

Qui d'entre nous ne connaît les sculptures représentant la scène du pèsement des âmes, et n'a remarqué le diable qui s'efforce d'abaisser le plateau décisif, en s'y cramponnant ?

Dans l'Office des Morts, les fonctions de saint Michel sont rappelées à l'Offertoire par ces mots : *Signifer sanctus Michael repræsentet eas* (*animas*) *in lucem sanctam...* (1). Aussi, dans plusieurs cimetières, il existe une chapelle sous ce vocable. Ne serait-ce point en raison même de cette tradition, que l'ancienne chapelle de Bretigny, du diocèse de Noyon, portait le nom de la *Bilance ?*

IV. — *Aiguières.* — *Bassins d'église.*

— Dessins pl. V, nos 1 et 1 *bis.* —

A l'ordinaire de la Messe, le prêtre, après l'Offertoire, procède à la cérémonie liturgique du *Lavabo.* L'assistant verse l'eau d'une aiguière ou d'une burette.

Autrefois on se servait, à cet effet, de deux bassins superposés, on les nommait *gemelliones* ou *jumeaux.* L'un des deux était pourvu, près du rebord, d'un déversoir ou gargouille : c'est l'*urceolus.* On le plaçait sur une tablette percée d'une ouverture propre à l'asseoir, ce qui permettait de l'incliner à volonté quand devait avoir lieu le jet du liquide, qui s'épanchait dans le bassin inférieur : *aquamanile.* Dans plusieurs inventaires de mobilier d'é-

(1) Que le prince des anges, saint Michel, les conduise (les âmes) dans la sainte lumière.

glises ou de chapelles, ces vases se trouvent mentionnés.

On avait adopté généralement, pour cet usage, des plats creux, ornés à l'extérieur de dessins formés par des lignes ponctuées, et présentant presque constamment, au centre, une étoile à huit pointes.

Faut-il voir dans ce nombre de rayons quelques *contre-sorts* analogues à ceux qu'on trouve tracés sur les petites couchettes d'enfant, dans quelques contrées voisines du Rhin?

Dès le ve siècle, les bassins à laver étaient usités dans les églises. Divers inventaires des objets donnés par les papes à plusieurs églises ou chapelles, ont été recueillis par Anastase le Bibliothécaire, et parlent de gemellions ou vases doubles. Ils étaient en argent. Leur poids et leur forme étaient variés. Ainsi, lorsque le pape Saint Innocent (402-432) consacra la basilique de Saint-Gervais et Saint-Protais, à Rome, des fidèles apportèrent seize *aquamanile* d'argent, pesant chacun seize livres.

Il faut, je crois, considérer comme bassins en forme de coquilles les *conchas triantas* offertes par le pape saint Hilaire (461-471). Le mot *triantas* paraît à Du Cange signifier *striatas;* il s'agirait donc de coquilles à côtes, ressemblant aux espèces naturelles des *cardites* et *bucardes.*

A l'occasion de l'ouverture d'un oratoire en l'honneur du Sauveur des hommes et de la Sainte Vierge, outre le don d'un *aquamanile* en argent, on signale celui d'une paire d'*aquamanile.*

On offrait sur l'autel une couronne d'or et un diadème avec des croix ornées de pierres précieuses, destinées à être suspendues dans l'intérieur.

En même temps que le pape Grégoire IV (827-844) déposait sur l'autel dédié à saint Sébastien une couronne (*regnum*) ayant au milieu une croix pendante, ornée de pierres et de perles de grande valeur, et destinée à être suspendue sur l'autel (1), le même donna à l'église de

(1) Ce sont évidemment des exemples d'offrandes analogues à celle faite par Reccesvintus, roi des Visigoths, trouvée récemment à Guarrazar, et maintenant déposée dans le Musée du Châtel de Cluny, à Paris.

Saint-Calixte et Saint-Corneille, et déposa sur la tombe de ces martyrs, huit *gemellions* d'argent pesant chacun deux livres.

Enfin l'on voit que le pape saint Léon fit présent à l'église de saint Clément, martyr, d'une paire de bassins d'argent à laver les mains, pesant trois livres, ornés d'une sculpture représentant la tête d'un homme avec une vigne entourée sans doute de rinceaux, et historiée.

Aux XIIIe et XIVe siècles, ces bassins furent émaillés suivant un type très-bien caractérisé par M. Labarte : « Division en cinq compartiments principaux, un médaillon « circulaire au milieu, et autour, quatre autres médaillons « échancrés dans la partie inférieure par la circonférence du médaillon central. Des compositions qui se « détachent sur un fond d'émail bleu-clair remplissent « ces médaillons. » Cette ornementation ne présente pas de variantes considérables; les dimensions sont aussi les mêmes. Ces bassins portent généralement 23 à 24 centimètres de diamètre, et 6 centimètres de profondeur, uniformité qui s'explique par une provenance commune, celle des ateliers de Limoges. On procédait par un poncis, afin d'obtenir la silhouette des parties principales, personnages et accompagnements qui devaient être *épargnés,* tandis que l'on évidait avec le ciseau et le burin, les endroits destinés à recevoir les différentes nuances de l'émail s'unissant au cuivre par l'action de la mouffle.

Le bassin qui a été découvert dans l'église de Cambronne est un *aquamanile* qui a servi pendant longtemps pour recueillir les produits de la quête. Ici, le médaillon central représente un homme jouant de l'instrument à archet, analogue au violon actuel, et portant, vers le XVe siècle, le nom de *vielle* ou *viole*. En face de ce musicien, une femme tient à la main un rouleau. Des quatre médaillons du pourtour, il en est deux qui offrent l'image d'un joueur de la petite harpe portant le nom de *rote,* en présence d'une chanteuse.

Les deux autres médaillons représentent, outre le joueur de vielle, une *jongleresse* dansant sur les mains ;

la robe très-longue étant ramenée sur les pieds et les couvrant entièrement. Ces tours de force, maintenant relégués parmi les exercices des bâteleurs les plus infimes, n'avaient pas, dans les temps anciens, le cachet de ridicule et d'inconvenance qui les signale maintenant. On les trouve indiqués au 18e chant de l'Iliade dans la description du bouclier d'Achille, et au livre IV de l'Odyssée à l'occasion des fêtes données par Ménélas. Dans la description du bouclier d'Achille, les Kubistes ou Kubipèdes qui prennent leur nom d'un mot grec signifiant la tête, variaient le spectacle de leurs représentations: les culbutes, la roue, les sauts périlleux faisaient partie du programme. Au siècle dernier, un docte Italien a démontré que ces tours d'agilité étaient aussi fort goûtés des Romains.

Strutt, en parlant des *passetemps populaires au moyen âge*, a donné, d'après un manuscrit du XIVe siècle, le dessin des diverses manières de se tenir en équilibre, la tête en bas.—Dessin pl. VI, nos 3 et 4.—Il est vrai qu'une sculpture de la cathédrale de Genève représente au XIIe siècle la fille d'Hérodiade dansant à la manière ordinaire devant Hérode qui tient à la main le chef de saint Jean-Baptiste. —Dessin pl. VII, no 1.—On voit d'une autre part au portail latéral de la cathédrale de Rouen que les artistes croyaient s'en tenir au texte précis de l'écriture en représentant Salomé dansant à la façon des baladines citées par Homère.—Dessin pl. VI, no 2.—Un chapiteau du cloître de Saint-Georges de Boscherville, très-bien décrit par M. Pottier de Rouen, dans l'histoire des monuments français inédits, fournit un exemple d'un jeune sauteur qui, la tête placée sur un *scabellum*, exécute des mouvements en harmonie avec un orchestre complet d'instruments sur lesquels MM. de Coussemaker et Bottée de Toulmon ont donné des détails très curieux.

Les Anglais donnent à ces danses particulières les noms de *Tumbling*, tirant son origine du Saxon *Tomban*. Nous avons pris à la même source le mot *tomber*, et de là dérive aussi le nom *tombereau*, voiture que l'on renverse à volonté pour la décharger.

A Verberie, de temps immémorial, et jusqu'à ces derniers temps, des enfants qui en faisaient métier, dégringolaient du haut en bas, en se pelotonnant (*in pylâ,* en boule), de l'énorme butte de sable fin qui domine la route. On les nommait *tomberaux* ou *tomberiaux*. Outre les rétributions des voyageurs, ils avaient pour clients nos rois parmi lesquels on cite Henri IV et Louis XIV qui prenaient plaisir à ce petit spectacle, et ces jeunes jongleurs figuraient sur la liste des serviteurs attachés aux menus plaisirs de la cour, sous le nom de *Sauteriaux du roi.*

Divers cabinets possèdent des bassins analogues à celui qne j'ai trouvé à Cambronne. Tel est celui qui existait dans le cabinet de M. Prevost, à Bresles, près de Beauvais. Il est également représenté et décrit dans l'ouvrage de MM. Willemin et Pottier, en ces termes : « Au centre « un guerrier que protège un bouclier, chargé d'une « croix rouge, parait terrasser deux monstres dont l'un « est à figure humaine. »

Ne peut-on point y voir l'homme aux prises avec les mauvaises passions, et s'en défendant à l'aide du bouclier de la foi?

Au pourtour trois sujets de composition presque identique garnissent trois des compartiments : dans chacun, un monstre, bizarre centaure ou chimère tient un instrument de musique aux sons duquel une femme paraît chanter, danser, ou exécuter une de ces poses périlleuses dont nous parlions à propos du chapiteau du saint Georges de Boscherville.

M. le comte de la Borde, dans la notice sur les émaux du Louvre, décrit, sous le nom de *custodes* et *de bassins circulaires*, plusieurs de ces vases. Il demontre qu'ils servaient, les uns pour les cérémonies du culte, les autres dans la vie privée, et comment on a successivement détruit, pour en battre monnaie, ceux qui étaient d'un métal précieux, tandis que ceux de moindre valeur intrinsèque ont été conservés.

Quelques uns de ces vases offraient des écus blasonnés ; tel est celui qui figure dans le musée de Rouen, où

l'on remarque les armes de France et de Champagne, de Dreux et de Bretagne.

Tous, du reste, portent les indices d'une fabrication qui date du XIIIe au XIVe siècle. Un passage du Roman du Hem, poëme picard de l'an 1478, rappelle que l'usage d'inviter au son d'une trompe les convives à se laver les mains, avant le repas, était encore observé.

Si corne-on l'iauwe, et ont lavé...
La Roine est venue aval... La Royne s'ala séoir, et li mengiers.. vient as tables, c'on i a porté...

Discours lu par M. l'abbé Rogeau, Archi-prêtre.

Si c'est une gloire pour notre intelligente cité de donner à une réunion purement scientifique et littéraire l'intérêt et l'éclat des fêtes les plus brillantes, c'est pour moi une faveur inespérée, Messieurs, de recevoir, sous ces voûtes presque sacrées (1), une société si studieuse et si choisie, et d'inaugurer, par cette imposante solennité, un édifice restauré sous nos yeux avec tant d'art et de magnificence.

Il n'est donc plus caché dans la poussière ce monument de notre gloire passée, ce brillant et précieux joyau attaché et comme suspendu aux flancs de notre antique cathédrale, ce chef-d'œuvre de grâce et de délicatesse où l'art, comme en se jouant, a donné à la pierre la flexibilité des fleurs et le fini des diamants!

Assez longtemps les générations oublieuses avaient passé auprès de ces merveilles sans les apercevoir; assez longtemps les fils avaient laissé enfoui le glorieux héritage de la piété de leurs pères; aujourd'hui, disons-le à l'honneur de notre époque, un intérêt brûlant, un saint

(1) La salle Capitulaire récemment restaurée.

et pieux amour s'attache à ces restes précieux d'un âge où tous les trésors du génie se dépensaient au service de la foi. Epris de ces beautés antiques, c'est vous, Messieurs, qui les cherchez sous quelque forme qu'elles paraissent, c'est vous qui les faites resplendir à nos regards émerveillés, c'est vous qui en faites revivre le culte.

Au souffle vivifiant de la science archéologique, nos vieux édifices se relèvent, sauvés des ruines et de l'oubli, tandis que les églises nouvelles affectent de nos jours les formes élégantes et sacrées du moyen âge. Bientôt, grâce à ce jeune pasteur (1) dont nous avons tous admiré l'ardeur intelligente et chevaleresque, le charmant clocher de Tracy ne regrettera plus aucune de ses grâces primitives; bientôt, sous les auspices d'un pasteur vénérable, dont les travaux au sein de ce Comité ne sont pas sans importance, Quierzy, en voyant s'achever sa nouvelle et gracieuse église, se consolera d'avoir vu disparaître les derniers restes de ses vieux donjons et de ses royales résidences. Déjà le charmant village de Machemont voit se renouveler, dans son sanctuaire jusque-là délaissé, les formes antiques des autels de pierre, du carrelage en mosaïque et des vitraux de couleur; déjà Larbroye nous montre, au milieu de ses riants ombrages, la flèche légère et élégante de son église en style roman; enfin, l'un de nos hameaux, jusqu'à présent oublié, mais devenu tout à coup l'objet d'une munificence d'autant plus admirable qu'elle est plus modeste, notre hameau de Tarlefesse voit avec ravissement ses charmants paysages se parer du profil gracieux d'une chapelle qui n'est pas sans gloire, puisqu'en face des magnificences d'une sœur aînée qu'elle est loin d'égaler, elle étale avec coquetterie ses contreforts légers, ses voussures ogivales, ses galeries moyen-âge et sa flèche du XIIIe siècle pur.

A qui devons-nous, Messieurs, ce retour aux vraies traditions de l'architecture religieuse, si ce n'est aux études dont vous êtes les intelligents et modestes propa-

(1) M. l'abbé Gourdin, curé de Tracy-le-Val.

gateurs. Continuez vos patientes recherches, recueillez les débris épars de ces pages qu'on ne lisait plus; et, noblement avares de ces savantes richesses, gardez-les avec amour dans vos musées comme les témoins de notre histoire locale et comme les monuments précieux des âges où florissait la foi.

Faites plus encore, Messieurs, pour l'honneur de la religion et des arts, aidez-nous à attirer des regards augustes sur cette cathédrale si parfaite et si chérie, sur ce cloître à demi-ruiné, sur ces majestueuses fenêtres privées encore de leurs resplendissantes verrières, et que l'entière restauration de ces merveilles soit le but constant de nos efforts, puisqu'elle doit être un jour, pour cette cité, le plus beau reflet du passé comme la plus douce gloire de l'avenir.

FIN DU PREMIER VOLUME.





Sceau Mérovingien

à légende barbare et illisible trouvé à Laon.

Le sujet représenté sur la partie convexe du Sceau a trait à un fait légendaire de la vie de Pépin le Bref d'où l'on peut conclure de son existence, ici que ce Sceau lui a appartenu. *Voir page 100.*

A. Agisson. Del *Noyon. Lith Andrieux-Duru.*

A. Agisson

Noyon Lith Andrieux-Duru.

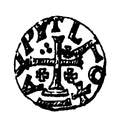
1.





2



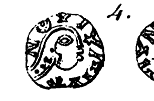


3.





4.



5.





A. Agisson. Del.

Noyon. Lith. Andrieux-Duru.

1.



2.





3.





4.





5.





6.





A Agisson Del. — Noyon. Lith Andrieux-Durue.

Fig 1.

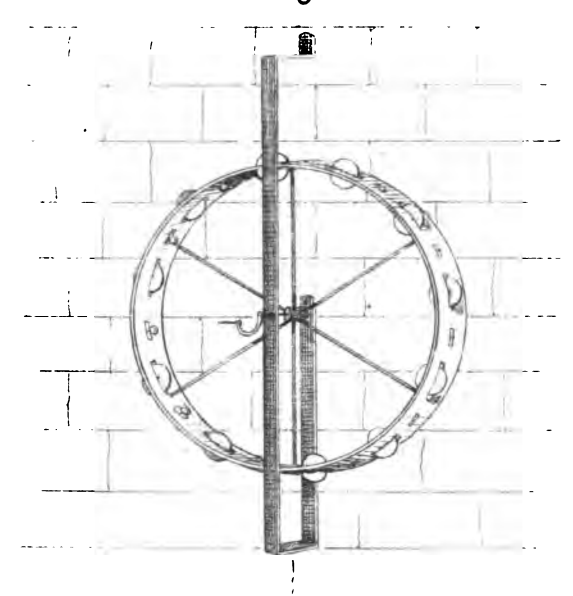
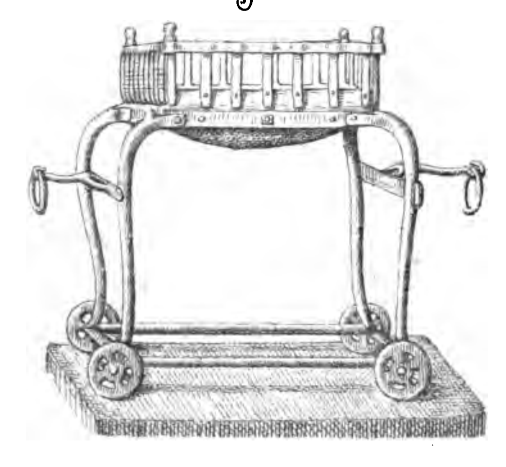


Fig. 2.



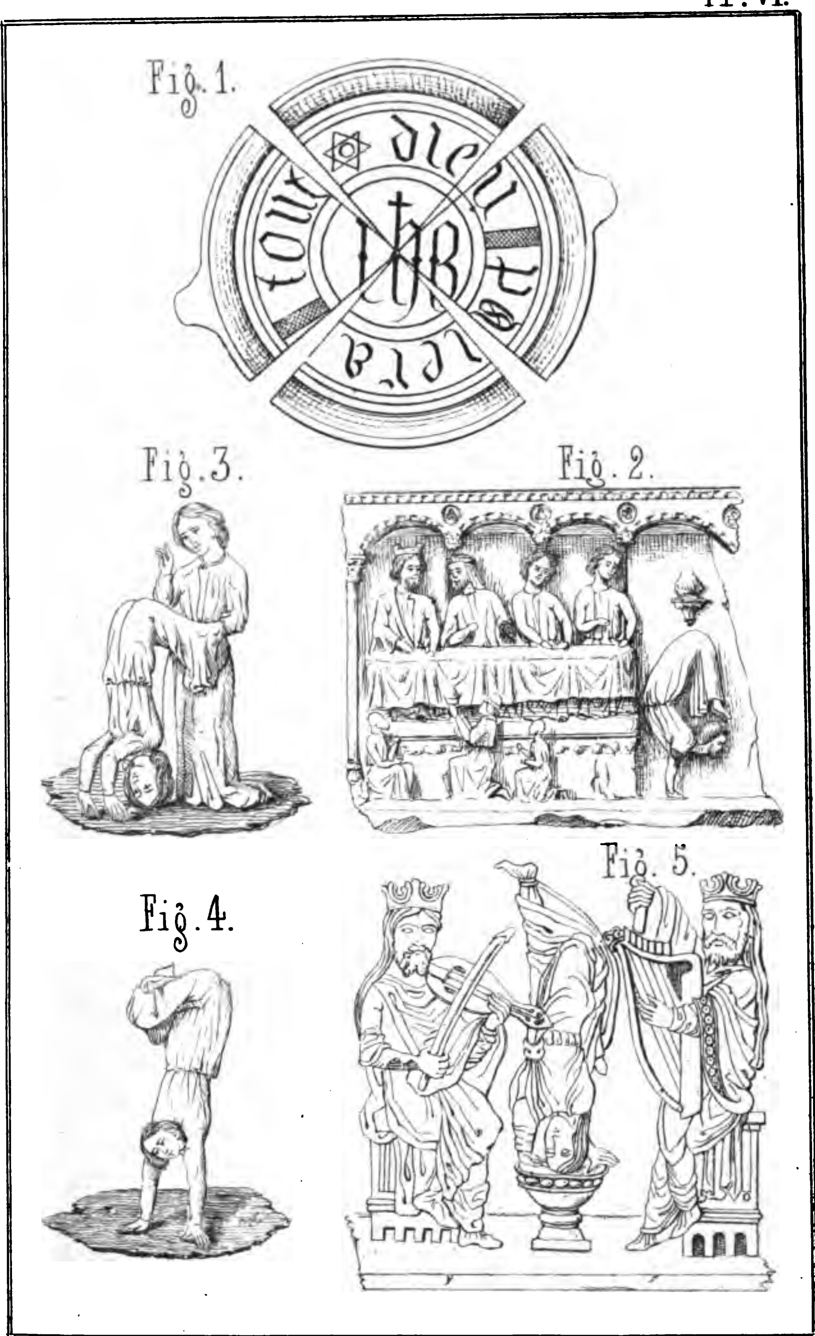
A. Agisson. Del.

Noyon. Lith. Andrieux-Duru.



A. Agisson. Del.

Noyon. Lith. Andrieux-Duru.



A. Agisson. Del   *Noyon. Lith Andrieux-Duru.*

A. Agisson, Del.

Lith. Andrieux-Duru

ÉTUDE GÉOLOGIQUE

SUR

MUIRANCOURT.

INTRODUCTION.

La localité de Muirancourt, dont nous devons essayer aujourd'hui d'esquisser la géologie, est connue depuis longtemps, et peut être regardée avec raison comme une terre classique pour l'étude des terrains d'argiles à lignites. En 1847, dans son *Essai sur la topographie géognostique du département de l'Oise,* M. Graves donnait des détails très-circonstanciés sur cette localité si intéressante, non-seulement par la richesse et la multitude de ses couches lignitifiées, mais surtout par l'abondance des ossements fossiles que l'on y rencontre. Notre tâche devient donc facile, et notre but, en écrivant cette note, est moins de faire connaître la composition et la succession des couches si bien décrites par M. Graves, que d'indiquer les ossements de vertébrés qui y ont été découverts, afin d'intéresser les personnes amies de la géologie, en les mettant à même de reconnaître elles-mêmes le

genre et l'espèce des fossiles vertébrés qui s'y rencontrent.

Ces richesses, que le sol renferme dans son sein, ne sauraient, du reste, être désormais perdues pour la science, grâce aux soins du propriétaire actuel de l'exploitation, M. Dordigny, dont les bonnes dispositions pour le musée de Noyon sont bien connues. Qu'il nous soit permis de lui témoigner publiquement notre reconnaissance pour la manière aimable avec laquelle il nous a accueilli et la bienveillance qu'il a montrée pour le Comité, en ordonnant devant nous, à ses nombreux ouvriers, de ne rien négliger afin de recueillir intacts les débris qui pourraient présenter quelque intérêt pour les collections.

Le terrain d'argiles à lignites est l'un des plus anciens du groupe tertiaire; c'est la partie inférieure de l'éocène de M. Lyell, et M. P. Gervais, qui y trouve une faune toute particulière, propose de lui donner le nom d'*Orthrocène*.

Les plus anciens sédiments tertiaires dans le bassin de Paris sont les marnes à *Physa gigantea*, de Rilly-la-Montagne, dont nous retrouvons des traces à Guiscard, près de Muirancourt, où elles offrent une puissance de quelques mètres; mais, contrairement à Sinceny, les sables blancs de Rilly manquent en cet endroit. A Muirancourt, à la base des lignites et en contact avec la craie, l'on voit deux couches puissantes de sables jaunes, verdâtres, fins, quelquefois argileux, qui seraient pour nous l'équivalent des sables marins inférieurs du Soissonnais, ou de Bracheux, sur lesquels sont déposées les argiles à lignites. Bien que, dans cette couche sableuse, l'on n'ait pas encore découvert de fossiles qui puissent nous renseigner d'une manière complète, cependant nous n'hésitons pas à nous prononcer, quant à la composition chimique et à la position stratigraphique, qui est absolument la même que celle qui existe, dans le département de l'Aisne, à la base des lignites.

L'on observe ensuite toute la succession des argiles plastiques, et, comme nous l'avons remarqué dans notre *Étude sur les lignites du Soissonnais*, les couches où le

lignite est le plus abondant et le plus pur sont ordinairement inférieures. A la base de ces couches se rencontre, mais *d'une manière variable*, un calcaire argileux gris noirâtre en plaques réniformes, non continues, avec empreintes de végétaux, présentant à l'intérieur des cristaux de quartz. Ce calcaire est d'une odeur fétide et bitumineuse au frottement. J'ai dit *d'une manière variable*, en effet, d'après M. Graves, ce calcaire avait disparu dans les tranchées faites en 1826; on l'a retrouvé en 1833 et 1840; plus tard, en 1854, nous l'avons vu aussi dans sa position naturelle. Au mois de décembre 1859, dans une nouvelle exploration que nous avons faite, il avait disparu, et nous fûmes fort étonné de trouver une coupe complétement différente de celle que nous avions relevée en 1854. Les couches ne sont donc pas continues, même dans cette localité, et présentent une variation très-grande. M. Graves lui-même avait signalé aussi cette anomalie, qu'il n'explique pas.

Nous n'oserions hasarder une opinion, mais il nous semble voir dans ce fait la preuve de l'explication que nous avons donnée (1) de la formation des lignites à la manière de la tourbe. En effet, la décomposition des végétaux et leur ensevelissement sur place ne se faisaient pas partout de la même manière; et, comme chacun le sait, pour que la tourbe puisse se produire, l'eau ne doit être ni croupissante, ni trop rapide, il faut qu'elle s'écoule doucement. Il a donc pu exister dans cet endroit des courants momentanés qui, changeant le mode de décomposition, détruisirent la régularité de la stratification; à moins que l'on ne veuille admettre, ce qui ne serait pas improbable, qu'au moment de l'enseveliss-lissement, ces courants dénudèrent, par place, des couches entières. Cette hypothèse expliquerait comment des couches qui existaient dans des excavations précédentes, ont disparu, et ont été remplacées par d'autres qui lui sont supérieures dans les premières tranchées.

---

(1) *Etude géologique sur le terrain tertiaire au nord du bassin de Paris*. In-8°.



L'on trouve à Muirancourt plusieurs variétés de lignite. Le lignite brun-noir, sans aucune trace de tissu organique; le lignite terreux, ou impur, en masse grenue et friable, mélangé d'argiles, de sables ou de matières terreuses; cette couche est très-pyriteuse, quelquefois l'on y rencontre des fragments assez volumineux de lignite fibreux xyloïde, offrant un commencement de silicification. Je ne pense pas que l'on y ait découvert, jusqu'ici, la variété qui produit le jayet, plus commun dans les environs de Soissons; j'y ai trouvé des fragments de succin, mais dans un état complet de décomposition.

Les argiles qui surmontent les lignites sont très-fossilifères; l'on y voit en abondance les espèces suivantes : *Cyrena cuneiformis, C. antiqua. Cerithium variabile, Cer. turbinatum, Melania inquinata, Melanopsis buccinoidea, Paludina lenta*, etc., etc. M. Deshayes m'avait indiqué comme devant s'y trouver, un Bulime remarquable pour sa grosseur, assez commun dans ces cendrières; je dois avouer que, jusqu'ici, toutes mes recherches ont été infructueuses.

Au-dessus des couches d'argiles impures grisâtres, dans la tranchée actuelle, il existe un sable jaune argileux et glauconieux, d'une puissance de 4 mètres au moins; c'est le représentant des sables marins supérieurs du Soissonnais, qui constitue toutes les collines environnantes. Enfin le Locss, couche argilo-sableuse, de formation très-récente, surmontée de quelques centimètres de terre végétale, avec laquelle le Loess se confond.

Nous ne reproduisons pas ici les coupes relevées par M. Graves en 1820, 1833 et 1840, nous renvoyons à son savant ouvrage, page 207.

Les deux coupes que nous donnons ont été relevées avec la plus grande exactitude possible, l'une en 1854, l'autre au mois de décembre dernier.

Coupe de 1854, de haut en bas.

Loess et terre végétale	0m 40
Argile sableuse sans coquilles.	0 50

Argile noirâtre avec Paludines et Cyrènes. . .	0	60
Lignite impur avec argiles impures fossilifères .	0	80
Lignite impur terreux	0	20
Argiles fossilifères avec végétaux et ossements de vertébrés à l'état pyriteux	1	50
Bancs de lignite alternant avec des argiles impures grises sans fossiles	2	30
Argiles ou plutôt marnes gris-noirâtres, avec ossements de Tortues, Coryphodons, Palœonictis, Crocodiles, etc.	0	50
Calcaire lacustre avec empreintes végétales . .	0	20
Argile noirâtre avec veines de sable gris pyriteux.	8	»
Sable argileux coloré en jaune par l'oxide de fer.	5	»
Sable fin jaune verdâtre.	1	»
Craie blanche marneuse	?	? ?

Coupe relevée au mois de décembre 1859, de haut en bas.

Loess et terre végétale	0m	50
Sables argileux et glauconieux jaunes	4	»
Argiles impures grisâtres	0	50
Banc de lignite	0	20
Argiles grisâtres	0	25
Banc de lignite impur	0	10
Argiles à *cyrena cuneiformis,* etc	1	50
Argiles gris-blanchâtres à paludines.	0	50
Banc de lignite, couche à ossements	0	40
Argiles impures alternant avec plusieurs bancs de lignite	3	»

Le reste n'est plus à découvert.

Nous avons cru devoir faire précéder nos recherches sur les ossements fossiles trouvés à Muirancourt, de notions préliminaires sur la composition géologique du terrain, afin de rendre notre monographie la plus complète possible, il ne nous reste plus maintenant qu'à déterminer chacune des espèces de vertébrés que l'on y a découverts jusqu'ici. Pour ce travail nous avons dû consulter les auteurs qui ont fait une étude spéciale de ces fossiles, et parmi les ouvrages qui nous ont fourni le

plus de renseignements utiles, nous citerons : P. Gervais, *Géologie et Paléontologie françaises*, 2e édit. Blainville, *Ostéographie*. Graves *Essais de topographie géognostique du département de l'Oise*. Pictet, *Traité de Paléontologie*, 1re édition. Cuvier, *Recherches sur les ossements fossiles*, 4e édition. C. d'Orbigny, *Dict. univ. d'hist. nat.* Hébert, *Recherches sur la faune des premiers sédiments tertiaires parisiens, genre Coryphodon*, etc., etc.

PALŒONICTIS GIGANTEA. *P. Gerv.*

Cette espèce qui, jusqu'ici, a porté le nom de *Viverra gigantea* a été rangée avec raison, par M. P. Gervais, dans le genre des *Palæonictis*. M. de Blainville avait déjà indiqué dans son ostéographie, la place naturelle de cet animal, et avait proposé de lui donner le nom de *Cynictis* ou *Mangusta gigas*, ou mieux, d'en faire, dans le système zoologique suivi de nos jours, une division sous-générique, sous la dénomination de *Palæonictis*.

D'après les caractères zoologiques, on devra considérer cet animal comme une transition entre les Canides et les Ursides. En effet, les Viverrides n'ont que $\frac{2}{1}$ molaires tuberculeuses, ce qui les rapproche des tribus essentiellement carnivores, mais elles ont en même temps un très-fort talon à leur carnassière, ce qui les a fait considérer comme se reliant à la tribu des Ursides.

L'espèce qui nous occupe n'a encore offert que deux fragments de mandibules inférieures, l'un d'un individu qui pouvait être de la grosseur d'une Hyène, dont il avait peut-être les mœurs, l'autre un peu plus petit et indiquant une espèce de la grosseur du Glouton.

Le *Palæonictis gigantea* est un des rares mammifères que l'on a rencontrés dans la partie inférieure du terrain éocène inférieur, dans les argiles à lignites. Les molaires inférieures sont au nombre de six, la première a une racine, la deuxième en a deux, et elle est pourvue, à la couronne, d'une pointe antérieure épaisse et d'un talon. La troisième est plus forte de forme et peu différente, la

quatrième est remarquable par sa pointe médiane qui est épaisse, elle présente aussi un talon à deux pointes épaisses et inégales. La cinquième a trois pointes antérieures épaisses avec talon postérieur surbaissé à trois pointes mousses dont deux latérales, la sixième est forte et son talon plus petit n'a que deux saillies latérales.

L'alvéole de la canine, par sa grandeur et sa forme circulaire, laisse supposer que cette dent était forte, conique et nullement comprimée. Malheureusement l'on ne peut, d'après le fragment trouvé, rien soupçonner du nombre ni de la forme des incisives. Les deux fragments de mâchoire inférieure qui ont servi à déterminer cette espèce, ont été donnés au muséum de Paris par M. Graves; on en a rencontré encore quelquefois d'autres fragments dans les argiles de Muirancourt, et nous y avons trouvé nous-même une vertèbre que nous rapportons très-probablement à cette espèce.

Genre CORYPHODON *Owen*.

Ce genre détermine avec le *Palæonictis gigantea* et l'*Arctocyon primævus*, de La Fère, la première apparition des mammifères dans le terrain tertiaire inférieur du bassin de Paris. Il est contemporain des Crocodiles, des Trionyx et du *Gastornis parisiensis*, *Heb*, oiseau gigantesque dont la découverte a fait une si vive sensation dans le monde savant. Les débris de *Coryphodon* sont si communs dans les argiles à lignites, que l'on peut regarder cette espèce comme caractéristique de l'étage.

Jusqu'ici ce genre avait été confondu d'abord par Cuvier avec le genre *Lophiodon*, sous le nom de *Loph. du Soissonnais* et *Loph. du Laonnois*. Le célèbre naturaliste, dans la première édition de ses ossements fossiles, s'était appuyé pour la première de ces deux espèces sur une molaire, la septième supérieure du côté gauche, trouvée dans les environs de Soissons et qui paraissait avoir des rapports avec les grands *Lophiodons* d'Argenton. Quant au *Lophiodon* du Laonnois dont il parle dans la seconde édition du même ouvrage, il se fonde sur deux frag-

ments d'os trouvés dans les environs de Laon, une moitié supérieure d'humérus et une partie du corps du fémur, comprenant le troisième trochanter, et il rapproche cet animal du Tapir, avec lequel il lui semblait avoir de grandes analogies.

M. de Blainville crut remarquer, d'après les dents et les fragments d'os recueillis par M. Charles d'Orbigny, dans le conglomérat de Meudon, et par M. de Courval, dans les lignites du Soissonnais, que cette espèce pouvait être intermédiaire entre le genre Lophiodon et le genre Anthracotherium et il propose de lui donner le nom de *Lophiodon* Anthracoideum; c'est sous ce nom que M. Graves désigne les ossements trouvés à Muirancourt.

En 1846, M. Owen a décrit et figuré un fragment de mandibule droite, dragué du fond de la mer sur la côte d'Essex, et contenant la dernière et une partie de l'avant-dernière molaire; alors il créa le genre *Coryphodon* et donna à cette espèce le nom d'*Eocœnus*.

M. P. Gervais, dans la première édition de son ouvrage, *Zoologie et Paléontologie françaises*, avait relégué le *Coryphodon* parmi les sous-genres des Lophiodons; mais plus tard, dans la seconde édition, après les recherches de M. Hébert, il adopta la manière de voir de M. Owen, et le considéra comme un type générique, tout en proposant pour l'une des espèces découvertes, de changer le nom de *Coryphodon eocœnus* en celui de *Coryphodon anthracoïdeus*.

M. Hébert a fixé d'une manière définitive et plus complète les caractères du genre *Coryphodon* dans un travail intitulé : *Recherches sur la faune des premiers sédiments tertiaires parisiens* (Annales des Sciences naturelles).

Les matériaux qui ont servi de base à ce travail sont extrêmement nombreux et ne forment pas moins qu'un total de 88 dents, recueillies par l'auteur lui-même, ou qui lui ont été communiquées de différentes collections. Toutes ces dents lui ont permis de reconnaître deux espèces : *Coryph. eocœnus* Owen, et *Coryph. Oweni* Heb. Il découvrit ensuite un fémur entier du Coryph. Oweni, Heb, et put ainsi fixer d'une manière définitive la place

que cet animal doit occuper dans la série des mammifères.

Le fémur du *Coryphodon,* dit M. Hébert, présente la singulière association des caractères les plus tranchés du Rhinocéros, dans sa partie supérieure et moyenne, et de ceux des Damans et des Tapirs dans sa tête inférieure, par laquelle il se rapproche des *Anoplotherium,* et des *Cochons* qui appartiennent à la famille des *Arctiodactyles* ou Pachydermes à système digital pair.

M. P. Gervais indique, d'après M. Hébert, que la taille du *Coryphodon eocœnus* pourrait être comparable à celle du Rhinocéros de Sumatra.

Les restes des deux espèces du *Coryphodon* ont été trouvés dans les argiles de Muirancourt. Nous croyons utile de donner les caractères complets du genre et des espèces; nous les prendrons dans le travail de M. Hébert. L'auteur, qui depuis longues années nous a donné tant de preuves de bonne affection, nous permettra cet emprunt, car nous ne sommes guidé que par le désir d'être utile à ceux qui s'occupent de recherches géologiques dans nos contrées.

Caractères du genre CORYPHODON *Owen.*

Formule dentaire. — Molaires $\frac{3+4}{3+4}$, canines $\frac{1}{1}$, incisives $\frac{3}{3}$, une barre peu longue.

Molaires inférieures voisines de celles des Lophiodons, mais à pointes plus saillantes aux extrémités des collines, la dernière avec deux collines transverses au lieu de trois, mais la colline postérieure tricuspide et curviligne, les prémolaires en forme de pyramide triangulaire à base élargie en arrière au talon.

Molaires supérieures à trois racines, constituant un type distinct de tous les autres Pachydermes. Les arrière-molaires sont de forme triangulaire, à angles très-arrondis, deux collines transverses, l'antérieure régulièrement dièdre, connexe en avant, et s'étendant sur la

dent entière ; la postérieure plus oblique, à pointe saillante contournée par le sillon qui la sépare de l'antérieure. Les prémolaires formées de deux crêtes curvilignes concentriques, à crête externe cordiforme et à sommet très-saillant, l'interne moins forte et séparée de la précédente par un sillon qui se prolonge en arrière, mais non en avant, les sommets des crêtes dirigés vers l'intérieur et les bases vers l'extérieur.

Canines, triangulaires, très-fortes, à racines droites très-longues et très-épaisses. La supérieure très-acuminée, à bords carénés, obtus à la base, tranchants dans le reste de la couronne implantée presque verticalement dans le maxillaire; l'inférieure arrondie en dehors, à bords tranchants sur les côtés, plate en dedans.

Incisives fortes, régulières, ailées, à pointes mousses, tout à fait semblables aux incisives supérieures des Anthracotherium, et aussi très-voisines des incisives de l'Anoplotherium ; la face externe convexe, la face interne plate, triangulaire et cordiforme, les supérieures avec une collerette en dedans, à la base de la couronne, les inférieures sans collerette.

1. Coryphodon eocænus *Owen*.

Taille plus considérable d'un tiers environ, dernière molaire comprimée en arrière, sans échancrure superficielle, première prémolaire à deux racines, moins tranchante en avant. Arrière-molaires à racine interne plus épaisse, la dernière à couronne plus allongée transversalement, canine inférieure à bords moins tranchants.

2. Coryphodon Oweni *Héb*.

Dents à collines transverses en général plus saillantes. La dernière molaire inférieure plus comprimée en arrière, une échancrure latérale à l'angle postérieur interne, limitée en dessous par une saillie plissée de l'émail ; première prémolaire plus tranchante, surtout en avant, et à une seule racine ; dernière molaire supérieure plus triangulaire; canines et incisives proportionnellement

plus petites que les molaires, par rapport au *C. eocænus*; la canine inférieure plus ailée.

Liste des dents trouvées à Mutrancourt, que nous avons déterminées, et qui appartiennent au musée de Noyon.

CORYPHODON EOCOENUS *Owen*.

Mâchoire supérieure.

Première arrière-molaire supérieure droite, provenant d'un Coryphon femelle.

Deuxième arrière-molaire gauche, Limé (Aisne), de la collection de M. de Saint-Marceaux.

Canine supérieure droite. — Une racine de cette dent m'avait été communiquée par notre confrère M. l'abbé Leroux : elle mesurait 85 millimètres de longueur sur 80 millimètres de circonférence. Malheureusement, elle a été brisée depuis.

Troisième incisive gauche supérieure.

Deuxième incisive gauche supérieure. Limé, de la collection de M. de Saint-Marceaux.

Mâchoire inférieure.

Dernière arrière-molaire inférieure gauche.
id. *id.* *id.* droite.
Deuxième arrière-molaire gauche inférieure.
id. *id.* droite *id.*
Troisième prémolaire inférieure gauche.
id. *id.* *id.* droite.
Deuxième prémolaire inférieure gauche.
id. *id.* *id.* droite.

2. CORYPHODON OWENI *Héb.*

C'est avec doute que nous rapportons les deux dents que nous avons vues à cette espèce; peut-être appartiendraient elles au Coryphodon eocœnus jeune.

Première prémolaire inférieure droite.
id. *id.* *id.* gauche.

Trionyx vittatus *Pomel.*

Cette espèce est très-abondante, non-seulement à Muirancourt, mais dans toutes les argiles du Soissonnais, où nous en avons rencontré de nombreux fragments; les deux plus beaux exemplaires que l'on connaisse ont été trouvés à Muirancourt, tous deux parfaitement entiers, et se trouvent; l'un, donné par M. Graves, au Muséum de Paris; l'autre, non moins beau, est actuellement chez feu M. Béguery. Qu'il nous soit permis, en exprimant notre juste tribut de regret à la mémoire de notre confrère, de former le vœu que ce magnifique fossile soit déposé dans la collection du musée de Noyon, où sa place se trouve naturellement indiquée.

Les Trionyx, tortues fluviales ou potamites, se distinguent facilement par leur corps très-déprimé, leur carapace et leur plastron unis seulement par des cartilages, et recouverts d'une peau molle qui ne laisse aucune impression scutale, leurs pattes à cinq doigts, dont trois seulement ont des ongles; les pièces marginales de la carapace sont nulles ou rudimentaires. Cette espèce, de nos jours, habite les grands fleuves des pays chauds, et sa rencontre dans les argiles de nos pays peut servir à prouver d'une manière certaine la déposition des lignites dans les eaux douces, et non pas l'entraînement dans les mers de matières végétales à l'aide des grands courants océaniens.

Il nous a été remis, par M. Dermigny, cinq phalanges des doigts d'une grande tortue, trouvées dans la Cendrière de Varesnes; ces ossements appartiennent probablement à cette espèce.

Crocodilus depressifrons *Blainv.*

Les Crocodiles ont laissé de nombreux restes dans nos contrées; nous possédons un fragment remarquable d'une mâchoire inférieure de *Crocodilus depressifrons*, provenant des cendrières des environs de Vic-sur-Aisne. La tête complète qui est figurée dans l'atlas de l'Ostéographie de Blainville, et dans l'atlas de la Paléontologie

de M. P. Gervais, provient de Muirancourt; elle a été restaurée par M. de Blainville, et c'est un des individus les plus beaux et les mieux caractérisés. Nous possédons également une vertèbre de cette espèce, trouvée dans les cendrières près de Soissons; cette vertèbre a un corps concave en avant, et convexe en arrière.

Tout le monde sait que les Crocodiliens sont caractérisés par des plaques osseuses qui recouvrent le dos et une partie des flancs : le crâne est très-allongé et puissant; les dents nombreuses, coniques, en rang simple, narines ouvertes à l'extrémité du museau et dans l'arrière-gorge; mâchoire inférieure très-large, articulée en arrière de l'occipital sur des os carrés soudés au crâne.

Les Crocodiles proprement dits n'ont pas paru, dans les temps géologiques, avant la période tertiaire, et ce n'est guère que dans la partie inférieure de l'éocène qu'on les rencontre pour la première fois. On sait qu'en général ils vivent dans les eaux douces, et près de l'embouchure des fleuves dans la mer.

De l'étude de ces deux espèces de reptiles que nous venons de décrire, nous pouvons tirer une conclusion toute naturelle, quant à la température qui devait exister à cette époque dans nos contrées.

Dans les dépôts de lignites, nous rencontrons des troncs de palmier, avec des ossements de Crocodiles et de Trionyx; or, ces êtres organisés ne peuvent prospérer et ne se rencontrent que dans une température assez chaude, comme celle de l'Egypte; et comme ils se trouvent en assez grande abondance dans nos pays, nous pouvons conclure, sans trop de témérité, qu'à l'époque de la formation de ces terrains, la température était de 25 à 30 degrés au moins.

POISSONS.

Les débris de poissons sont assez rares dans les argiles à lignites de Muirancourt; cela tient probablement à la nature et à la composition des parties osseuses du corps de ces animaux. Cependant, M. Graves cite deux espèces:

le *Sphyrænodus priscus* Agassiz, et le *Lepidotus maximiliani* Agassiz. Jusqu'à cet auteur, ce dernier n'avait été rencontré que dans les calcaires grossiers où il avait laissé quelques-unes de ses écailles. L'on doit donc, d'après la découverte de M. Graves, lui attribuer une origine et une existence plus anciennes. M. Paul Gervais, d'après deux ou trois fragments trouvés par M. Graves à Muirancourt, a établi l'espèce *Lepidosteus Suessionensis* P. Gerv. A ces trois espèces, j'en ajouterai une quatrième, *Lepidosteus Boulongnii*, dont je possède un fragment de mandibule inférieure, et que je dois à la générosité de M. Boulongne, qui l'a trouvé dans les cendrières de Sempigny. Ce seraient donc quatre espèces de poissons qui ne sont représentées que par de très-rares échantillons.

SPHYRŒNODUS PRISCUS. *Agassiz*.

Le genre Sphyrœnodus en général comprend des poissons de l'ordre des cycloïdes d'Agassiz, dont le caractère essentiel est d'avoir un squelette osseux, et d'être recouvert d'écailles cornées lisses, circulaires ou elliptiques et sans dentelures au bord postérieur.

Le *Sphyrœnodus* forme un genre éteint dont les véritables affinités ne sont pas encore suffisamment déterminées, car il n'est connu que par des fragments de tête provenant des argiles; il devait avoir une taille considérable. Les mâchoires sont armées de dents très-fortes, mais uniformes, coniques et légèrement comprimées.

LEPIDOTUS MAXIMILIANI *Agassiz*.

Ce poisson appartient à l'ordre des Ganoïdes d'Agassiz, on le rencontre surtout dans la partie inférieure de l'éocène. Nous avons vu six écailles de ce *Lepidotus* qui ont été trouvées dans les argiles de Cuis, près Epernay, par notre honorable ami M. de Saint-Marceaux, ancien maire de Reims, dont la belle et riche collection nous a fourni plusieurs fossiles vertébrés de cette partie du terrain tertiaire. Ces écailles sont anguleuses, rhomboédriques, avec

un petit prolongement à la partie supérieure, qui semblerait indiquer comme un point d'attache; elles s'unissent sur l'individu par leurs bords d'une manière très-régulière. Ces écailles sont formées de deux substances différentes et bien distinctes, savoir: de lames osseuses ou cornées, et d'émail qui recouvre la partie de l'écaille qui est véritable à l'extérieur. C'est comme une lamelle brillante, noire, superposée sur l'écaille qui est d'un brun marron, et débordée régulièrement par la partie sous-jacente. M. Graves a indiqué cette espèce à Muirancourt, mais j'ignore s'il a rencontré réellement des écailles, ou s'il se fonde, pour établir cette espèce, sur les fragments de mâchoire qui se trouvent dans la collection du muséum. M. P. Gervais pense que ces fragments doivent être rapportés au *Lepidosteus suessionensis*.

Les *Lepidotus*, selon M. Agassiz, sont de grands poissons, dont la forme générale rappelle celle des Cyprius. Ils sont oblongs, épais et corpulents; leur tête est large et médiocrement longue; le dos et le ventre sont bombés et le pédicelle de la queue a au moins le tiers de la longueur du tronc; la dorsale et l'anale sont médiocres et opposées, elle ont de gros rayons ou fulcres à leur partie antérieure, les mâchoires sont courtes et la bouche peu fendue, les dents sont obtuses, *étranglées* à leur base.

LEPIDOSTEUS SUESSIONENSIS *P. Gervais.*

Cette espèce a été établie par M. P. Gervais, sur trois fragments trouvés à Muirancourt. Le premier appartient à la mâchoire supérieure et montre deux grosses dents à cannelures verticales, et l'insertion de plusieurs petites dents qui les accompagnent. Le second, plus considérable, vient d'une mâchoire inférieure, il porte la plupart des dents brisées à la couronne, le bord inférieur de la mâchoire présente les rugosités caractéristiques des Lépidostéides. Ces dents sont sur plusieurs rangées inégales et à cassure étoilée. Le troisième fragment est plus petit et a des dents moins nombreuses.

LEPIDOSTEUS BOULONGNII ?? *Nob.*

Ce n'est qu'avec hésitation que nous rapportons le fragment que nous possédons au genre Lepidosteus, quoique nous trouvions sur la surface externe les rugosités caractéristiques du genre. Les dents sont au nombre de cinq, très-bien conservées, entières, aplaties, à bord tranchant, très-aigues, couvertes de stries verticales très-fines, visibles seulement à la loupe. Peut-être serait-il expédient d'en faire une espèce nouvelle que nous proposerions d'appeler *Lepidosteus Boulongnii*, pour reconnaître, autant qu'il nous est possible, l'amabilité avec laquelle M. Boulongne a bien voulu nous en faire don.

Edmond LAMBERT.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

ANTOINE LE CONTE,

par M. DE MARSY.

Parmi les hommes illustres auxquels la ville de Noyon a donné le jour, il en est un, profondément tombé dans l'oubli, et qui a cependant rempli, il y a environ deux siècles, la France entière du bruit de sa renommée. Nous voulons parler d'Antoine Le Conte, célèbre jurisconsulte, docteur en droit civil et canonique, régent et professeur aux facultés de droit de Bourges et d'Orléans, et auteur de nombreux traités de jurisprudence.

Nous allons lui consacrer quelques pages dans lesquelles nous retracerons le peu de détails biographiques qui nous restent sur lui, et nous dirons quelques mots

sur ses œuvres, pour essayer de faire revivre sa mémoire parmi ses compatriotes (1).

Antoine Le Conte, en latin *Antonius Contius*, fils de Jean Le Conte, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Noyon, naquit en cette ville vers 1526 (2). Il était compatriote et cousin germain de Calvin dont il se montra toute sa vie un adversaire très-hostile (3). On sait peu de chose sur ses premières années, et ce n'est guère que dans ses propres ouvrages qu'on peut trouver de rares indications sur sa jeunesse et sur sa vie. On y voit qu'il fut d'abord élevé avec soin, à Noyon, sous les yeux de son père (4); il étudia ensuite le droit à Bourges sous le célèbre Eginard Baron, et il se plaît à le proclamer son maître et précepteur (5).

(1) Beaucousin, originaire de Noyon a écrit la biographie d'Antoine Le Conte. — Le père Lelong et Michaud indiquent la liste de ses principaux manuscrits déposés à la Bibliothèque royale et comprenant onze cartons. On n'en a retrouvé, jusqu'à présent, que trois, et la vie d'Antoine Le Conte n'y est pas.

(2) Dans la collection vulgairement connue sous le nom de *Chronologie coupée* ou *Chronologie collée*, on trouve dans la série intitulée : *Pourtraicts de plusieurs hommes qui ont flouri en France depuis* 1500 *jusqu'à nos jours, par Gabriel-Michel* ANGEVIN, *avocat au parlement* (in-f°), un petit portrait gravé d'Antoine Le Conte et une notice en quelques lignes (V. n° 87). — On trouve aussi un portrait de lui en tête du volume de ses œuvres, intitulé *de diversis moræ Generibus* — 1587. — Son père était *præfectus Regius*; c'est le titre qu'il lui donne lui-même. Didot et Moreri disent à tort qu'il était *prévost ;* il n'y avait point de prévôté à Noyon, tandis qu'il y existait un bailliage ressortissant directement du Parlement de Paris (V. les anciens almanachs de Picardie du père Daire, de 1753 à 1789.)

On ne connaît pas la date exacte de la naissance d'Antoine Le Conte. — La *Nouvelle Biographie générale* de DIDOT la fixe vers 1526; mais l'époque de son décès est connue ; on sait qu'il mourut en 1586 et la *Chronologie coupée* dit qu'il avait alors 57 ans; il serait donc né vers 1529. — J'ai inutilement cherché son acte de baptême dans les registres de l'état civil de Noyon qui sont du reste fort incomplets pour cette époque; je n'ai pas trouvé non plus l'acte de décès de son père. On ne trouve de mention au XVI° siècle que pour Barbe Le Conte, femme de Nicolas de Caisne, qui eut trois enfants en 1592 et 1593. C'était probablement une nièce d'Antoine Le Conte.

(3) V. MICHAULT, *Biographie universelle*, et de LAFONS de Mélicocq (Noyon et le Noyonnais, page 163). Ils donnent ce renseignement d'après SCALIGER.

(4) V. l'épître dédicatoire de son *Traité des degrés d'affinité et de consanguinité*. — Nous citerons toujours l'édition des œuvres complètes d'Antoine LE CONTE, donnée par Edmond Mérille, en 1616 (un volume in-4°.)

(5) *Lectiones* Lib. 1. cap. 1. pag. 2. *Eguinari Baronis præceptoris mei et fidei et sapientiæ non affectatæ pleni*. Eginard ou Egi-

Il profita si bien des leçons de ce docteur qu'à 19 ans il était déjà professeur de droit à la même académie de Bourges, ainsi que nous l'apprend l'historien de Thou, d'après le témoignage de Cujas (1). La famille de Le Conte n'était peut-être que médiocrement pourvue sous le rapport de la fortune ; du moins Scevole de Sainte-Marthe rapporte que ce fut par les soins et *aux frais* de Marguerite de Savoie qu'Antoine Le Conte étudia le droit et commença à exercer comme professeur ou répétiteur (2). On sait que Marguerite de France, fille de François 1er, duchesse de Berry, puis de Savoie, protégea les lettres et fit fleurir l'université de Bourges, capitale du duché qu'elle possédait en apanage.

Notre jurisconsulte noyonnais eut sans doute vu bien facilement s'ouvrir pour lui les portes de la magistrature, mais il préféra se livrer entièrement à l'enseignement du droit, profitant, dit-il dans un de ses ouvrages, de l'expérience de son père qui était magistrat, et reconnaissant que les hautes fonctions judiciaires ne s'obtenaient guère alors que par l'intrigue et à prix d'argent (3).

Il quitta Bourges pour se rendre à Orléans où il était appelé comme professeur, et c'est là que Jacques de Thou le connut et devint pendant une année son collaborateur après avoir été son élève (4). Son séjour à Orléans ne fut pas de longue durée ; il revint à Bourges, où il avait laissé un grande réputation et où il fut réclamé pour venir professer de nouveau en qualité de *Docteur régent ès-droicts de l'université*. C'est l'époque la plus brillante de sa vie.

naire Baron enseigna longtemps le droit à Angers et à Bourges; il mourut dans cette dernière ville en 1550.

(1) *Antonius Contius jurisconsultus ante XIX annos, Avarici Biturigum professor (V. I. Aug. Thuani historiarum sui temporis Lib. tertius. Londini* 1733, in f°, Tom. III, Lib. 44, pag. 543.)

(2) Scévole de Sainte-Marthe. *Elogiorum Lib.* 1.

(3) V. l'Epitre dédicatoire du *Traité de l'affinité* dédié par Le Conte à son père. « ..... *Juris professionem summis aliorum prodreiais* (siéges de présidents) *præferrem et magistratus per pecuniam aut suffragium acceptionem summo opere contemnerem*..... »

(4) *Posteà Aurelianum evocatus in eâ... ubi et ei per annum operam navavi. (Thuani. Hist. sui temporis sub anno* 1577.)

M. Bimbenet pense que le séjour de Le Conte n'a laissé presque aucune trace, par le motif que cette université était très-hostile à celle de Bourges.

C'est dans cette ville que ses leçons attiraient un nombre considérable d'auditeurs; c'est là aussi qu'il publia ses divers ouvrages, excepté la *Chronologie annotée de Nicéphore* qui parut pendant son séjour à Orléans.

Au seizième siècle, l'étude du droit était dans toute sa splendeur, les cours se faisaient avec un éclat inconnu de nos jours et l'on se passionnait pour une science qu'on n'étudie plus guère aujourd'hui qu'à un point de vue purement pratique. Mais alors on discutait, on argumentait, on soutenait ses principes, et aucune lutte n'était plus acharnée ni plus savante que celle des docteurs. Il y avait à peine quelques siècles qu'on avait retrouvé les Pandectes à Amalfi (1). Elles n'avaient été publiées que depuis un temps assez rapproché ; le champ de la discussion était vaste et l'érudition pouvait déployer toutes ses ressources. Aussi vit-on à cette époque se produire un de ces génies qui n'apparaissent que de loin en loin, le grand Cujas, auquel on ne peut comparer aucun jurisconsulte pour le savoir, sauf Pothier, dont les œuvres devaient plus tard servir en partie de base à notre législation actuelle (2).

Du temps d'Antoine Le Conte, de célèbres professeurs occupaient des chaires à l'université de Bourges; nous citerons principalement Baudouin et surtout Duaren et Hotman. — Un mot sur ces deux derniers (3) :

Duaren était disciple d'Alciat et professeur de Pandectes; il alla ensuite s'établir comme avocat à Paris, mais Marguerite de France insista pour le faire revenir à Bourges, et se l'attacha comme maître des requêtes.

Hotman, disciple de Pierre l'Etoile, était, à 22 ans, professeur libre de droit romain; il embrassa la religion prétendue réformée, et, pour fuir la colère de son père, fervent catholique, il se retira à Lyon; Calvin le fit venir

(1) On sait, du reste, que les Pandectes n'avaient jamais été complétement perdues.
(2) Un assez grand nombre d'articles du Code civil sont copiés textuellement dans Pothier.
(3) On peut voir sur eux : *Biog. univ.* de DIDOT. — Bayle. — *Moreri* etc.

à Lausanne; il enseigna aussi à Strasbourg où il obtint des lettres de bourgeoisie.

Sa vie fut mêlée aux intrigues de la politique, de la diplomatie et de la réforme religieuse qui agitaient alors l'Europe ; il accompagna Calvin au synode de Francfort et fut un des principaux instigateurs de la conspiration d'Amboise contre les Suisses. Il devint Maître des requêtes d'Antoine de Navarre, père de Henri IV, et, après avoir passé une partie de sa vie au milieu d'événemens si graves et si multipliés, il céda à ses premiers penchans et revint tranquillement occuper sa chaire de professeur de droit à Bourges, où il eut l'insigne honneur d'être rappelé pour remplacer l'immortel Cujas. Croirait-on qu'une organisation aussi vigoureuse, susceptible de bouleverser les nations, avait la faiblesse de croire à l'astrologie et aux sciences occultes ? Aussi Hotman publia des ouvrages sur la pierre philosophale et absorba tout son patrimoine dans cette vaine recherche.

Antoine Le Conte, du reste, ne paraît pas avoir été non plus complétement étranger à l'étude des sciences hermétiques ; peut-être ne s'y consacra-t-il pas très-sérieusement, mais il y croyait fermement et dédia un de ses ouvrages (1) au premier président Belot, du bailliage de Bourges, en adressant à ce magistrat les louanges les plus exagérées sur ses profondes études de la *Caballe.*

Duaren et Hotman étaient de rudes adversaires pour Antoine Le Conte qui n'hésita cependant pas à combattre leurs principales doctrines, dans de nombreux traités qui paraissent être principalement des reproductions de ses leçons. — C'était entre eux une lutte acharnée et continue, et c'est ce qui lui donna surtout une grande réputation : l'opposition flatte généralement, et le professeur était sûr d'obtenir des adhérens et des admirateurs parmi ses nombreux disciples.

(1) Commentaire de la loi *Julia majestatis*, suivi d'un appendice ou tableau historique des principales conjurations depuis l'origine du monde jusqu'à Justinien. — Voir page 350 des œuvres complètes.

C'est ainsi que s'accomplit l'existence d'Antoine Le Conte, en luttant contre les doctrines de ses deux principaux antagonistes et surtout contre Hotman qu'il combattait comme professeur et comme hérétique (1).

Au milieu de ses brillants succès, Le Conte conserva un tendre souvenir pour sa patrie, où son père continuait d'occuper sa charge de magistrature.

Il parle de Noyon dans plusieurs de ses traités, et l'un d'eux, celui des Successions *ab intestat*, est dédié à Jean de Hangest, évêque de cette ville.

On a prétendu que Le Conte manquait de profondeur et de critique, qu'il était léger, superficiel et même paresseux (2). Le jugement n'est pas seulement sévère, il est complétement immérité et injuste. Il faut se rendre compte du but qu'il voulut atteindre dans les nombreux traités sortis de sa plume. — Il voulut produire moins des ouvrages de grande érudition que des résumés des doctrines professées dans ses cours (3), sous l'impulsion de la renaissance des lettres et des études. Le Conte suivit la méthode historique et s'attacha à se rendre brillant, clair, et à captiver autant que possible ses nombreux auditeurs sans fatiguer leur attention.

Sa parole spirituelle, abondante en saillies, exerça certainement, en même temps que l'indépendance de ses opinions, une vive impression sur l'esprit de ses contemporains ; elle contribua beaucoup plus que son savoir à sa haute réputation. Le soin avec lequel il plaça sous le patronage d'hommes influents les moindres opuscules émanés de sa plume, atteste de sa part une certaine pratique des allures de l'homme du monde et l'on pourrait presque dire du courtisan.

Cujas, dont le témoignage ne saurait être suspect, dit:

(1) Plusieurs auteurs se sont plu, sans motif sérieux, suivant nous, à représenter Le Conte comme s'adonnant quelque peu à la boisson. Cujas, faiseur d'anagrammes, trouva même dans les mots *Antonius Contius* cette phrase : *Si non vino tactus*. Mais nous pensons que c'est une calomnie.

(2) Voir Moreri.

(3) *Nihil enim in his scholis extra jus legere aut profiteri summa mihi semper cautio fuit, etc.* (Épître dédicatoire au président Belot.)

que Le Conte était très-docte et très-judicieux, *et qu'il avait plus de génie que lui pour le droit* ; il ajoute, toutefois, qu'il eût encore mieux réussi, s'il eût plus aimé le travail.

Il rendit de véritables services en restaurant de nombreux textes (1).

Scevole de Sainte-Marthe dit qu'il consacrait de nombreuses veilles à l'étude (2).

Il suffit de parcourir la liste des ouvrages de Le Conte, que nous donnerons plus loin, pour se convaincre que s'il ne produisit pas comme Cujas dix volumes in-folio, il peut néanmoins se présenter au jugement de la postérité avec un *bagage* littéraire et scientifique suffisamment respectable.

On fut plus juste envers Antoine Le Conte dans sa patrie. En effet, l'historien de Noyon, Jacques Levasseur (3), dit que ce jurisconsulte fut le *flambeau de la ville de Noyon*..... Et qu'on doit « estimer un tel *Comte* digne du nom et du parangon avec les chevaliers. »

Enfin cette vie agitée et si bien remplie par les labeurs de l'écrivain et du professeur, s'éteignit à un âge où l'érudit est encore dans toute la force et la splendeur de son intelligence. Le Conte mourut à Bourges, à 57 ans, et y fut inhumé dans l'église de Saint-Hippolyte. Comme si la mort voulait éteindre toutes les querelles de ce monde, le sort fit que sa tombe se trouva placée auprès de celle de Duaren, qui avait été pendant sa vie l'un de ses adversaires les plus hostiles (4). Auprès de lui se trouve également la sépulture d'Eginard Baron qui avait été son professeur (5).

Tels sont les principaux détails biographiques que l'on peut recueillir avec grand peine sur le jurisconsulte

(1) Voir Taisand, *Vies des plus célèbres jurisconsultes*, in-4, 1737.

(2) *Indefesso labore, perennibusque vigiliis ad exactam juris intelligentiam pervenit eamque multis ac eruditis voluminibus egregiè testatam reliquit.* (Scev. Sanmarth. *Elog. Lib.* 1).

(3) Tome II, page 1343.

(4) *Ut qui se perpetuo dum viverent invicem agitavere, nunc tandem unà mortui conquiescant* (Scevole de Sainte-Marthe).

(5) De Thou., hist. de son temps.

Noyonnais que nous avons cherché à tirer de l'oubli dans lequel il est tombé, même parmi ses compatriotes.

Nous terminerons par l'énumération de ses ouvrages. — Ils se composent d'une foule de traités particuliers, en partie publiés séparément, du vivant de l'auteur, et en partie restés manuscrits, mais réunis, après sa mort, en un corps d'ouvrage. C'est aux soins et au pieux souvenir d'un élève de Le Conte, du nom d'Edmond Mérille, devenu lui-même professeur à Bourges, qu'on doit le recueil complet des œuvres de son maître. En voici le titre (1) :

« *Antonii Contii I. C. celeberrimi et in academia* « *Biturigum antecessoris opera omnia quæ extant nunc* « *in primum ex M. M. S. auctoris in unum redacta di-* « *gestaque, studio et diligentia* Edmundi *Merillii* (2) « *I. V. D. in eadem academia antecessoris. Parisiis,* « *sumptibus Nicolaï Buon, Via Jacobæa sub signis* « *Sancti Claudii et hominis Sylvestris — MDC XVI.* — ». In-4° de 1097 pages, plus les tables et l'Index.

Ce recueil renferme les traités suivants :

1° *Lectionum juris civilis Libri duo.*

Dans la préface, il rend hommage à la science de son ancien professeur, Eginard Baron. — Ces leçons détachées paraissent plus ou moins calquées sur Cujas.

2° *Disputationum juris civilis Liber unicus.*

Dédié au vénérable chancelier de l'Hôpital, avec lequel Le Conte paraît avoir eu des relations d'amitié, ainsi qu'avec Hurault de Bellebaut, son gendre.

3° *De pactis futuræ successionis ac præsertim de pacto* Isomeriæ.

(De la promesse faite par le père en mariant l'un de ses enfants de maintenir l'égalité entre cet enfant et les autres pour le partage de sa succession.)

4° *Contractus de diversis regulis.*

(1) Cet ouvrage est devenu maintenant excessivement rare. — Outre l'édition que nous avons consultée, il en existe une autre postérieure d'un siècle, imprimée à Naples, 1725, in-f°. (Indiquée par Dupin et Camus profession d'avocat.)

(2) Edmond Merille, professeur à Bourges, auteur lui-même de divers ouvrages de droit, fut grand adversaire de Cujas.

5° *De hereditatibus et bonorum possessionibus quæ ab intestato deferuntur.*

Traité dédié à Jean de Hangest, évêque de Noyon, et portant la date de 1555.

6° *Digestorum Liber XXXXVIII ad legem Juliam majestatis, Tit. IIII.*

Suivi d'un tableau historique des principales conjurations, depuis l'origine du monde jusqu'à Justinien.

7° *De præscriptione longi temporis.*

8° *De sententiis quæ pro eo quod interest proferuntur.*

9° *Methodus de feudis.*

10° *Tractatus de diversis moræ Generibus.*

(Des moyens dilatoires.)

Cet ouvrage a été imprimé pour la première fois à Bourges (Lauverjat, 1587), in-12, avec un portrait d'Antoine Le Conte, gravé sur bois. — A la suite, on trouve ordinairement l'ouvrage de Mercier, intitulé : *Conciliator*, et publié la même année par le même libraire.

11° *De clandestinis matrimoniis.*

Publié pour la premièrs fois en 1557, à l'occasion de l'édit de février 1556, de Henri II, sur cette matière (in-8°).

Ce traité est dédié au président Fabre, et Cujas se charge de le lui remettre — 1556. — Le Conte s'était livré à des études approfondies sur cette matière, et ses travaux paraissent n'avoir pas été étrangers à la préparation de cet édit.

12° *Notæ ad libros quatuor Institutionum D N Justiniani*, 1566.

Il existe un ouvrage analogue d'Hotman, qui a sans doute donné l'idée à Le Conte d'écrire le sien.

13° *Enchiridium titulorum aliquot ex Pandectis excerptorum.*

Manuel écrit surtout pour la signification des termes et pour les règles de droit.

14° *De Regulis Juris* (*Commentarius in librum Martini Cossiæ*).

15° *Ad titulum de Gradibus breves notæ.*

Ouvrage sur la supputation des degrés d'affinité et de consanguinité. — Ce traité est dédié à son père, Jean



Non ista effigies tibi, Conti, sculpta perennem
Promittit vitam; sed tua scripta dabunt.

Fac-simile du Portrait sur bois
qui se trouve en tête du : De morâ Tractatus.

Le Conte, *Joannes Contius, præfectus regius Noviodunensis* (1558).

16° *Brevis collectio veterum legis duodecim tabularum fragmentorum.*

Restitution où l'auteur laisse assez à désirer sous le rapport du texte.

17° *Prætermissorum in duodecim libris Codicis Justinianei classes duæ* (en grec et en latin).

Il s'élève avec énergie contre les suppressions et les interpolations qui fourmillent dans les recueils de Justinien, et il adresse le même reproche à la collection des Décrétales de Gratien.

Déjà il avait écrit cet ouvrage en 1562 sous un autre titre (in-12, chez Séb. Nivelle).

18° *Kalendarium utriusque Ecclesiæ latinum et græcum* (et la Chronologie annotée de Nicéphore).

Cet ouvrage porte la date d'Orléans, 1571. Il est dédié à Thomas Reidenger, noble de Silésie. Il est du genre et peut être considéré comme une suite de celui publié en 1580, à la fin du second volume des Pandectes de Julius Pacius, sous ce titre : *Antonii Contii Chronici canones, fasti, regii et consulares usque ad Justiniani mortem.* (Voir l'édition, dite *Grande Glose.*)

Moreri cite, en outre, les deux ouvrages suivants, qui ne sont pas dans le recueil d'Edmond Mérille :

19° *De falsis Constantini legibus ad quemdam qui se hoc tempore jurisconsultum christianum profiteretur*, 1562. In-4°.

20° *De quæstiunculâ adversus Balduinum in libello ipsius de hereditate et bonorum possessione*, 1562. In-4°.

Cet ouvrage, ainsi que le précédent, ont été imprimés à la suite d'une réponse de Calvin (1) à Baudouin, de

(1) Les manuscrits attribués à Douville d'Abbeville, déposés à la bibliothèque de Rouen (Histoire des hommes illustres de Picardie) indiquent, dans une courte notice sur Contius, qu'il fit, en 1576, le panégyrique de François d'Alençon, fils de France, et prononça cette harangue devant la cour, puis la fit imprimer à Bourges dans la même année. (V. Tome VI). Nous ne connaissons pas ce discours.



quelques lettres de celui-ci et d'une longue lettre de Duaren (1).

Enfin, nous terminerons cette énumération en faisant remarquer que les scholies d'Antoine Le Conte ont servi pour les commentaires des Pandectes, dans l'ouvrage si vulgairement connu sous le nom de *Digestum vetus, novum et infortiatum* (2), et que le nom du jurisconsulte Noyonnais figure honorablement à côté de ceux d'Accurse, de Cujas et de Denis Godefroy.

ÉTUDES SUR QUIERZY.

LA RIVIÈRE D'AILETTE,

par M. l'abbé CARLET.

Voir pages 90 et 138.

M. le chevalier de l'Epinois, dans la première note de son histoire de Coucy, page 315, dit : « Je n'entrepren- « drai pas de réfuter l'opinion de Dom Duplessis, qui, « se fondant sur l'autorité de Guibert de Nogent, appelle « cette rivière Ailette, qu'il fait dériver du mot latin « *Aquila*, employé par Guibert. Ce premier abbé de No- « gent, qui vivait dans un siècle d'ignorance, s'est sans « doute fort peu occupé de rechercher le nom primitif « de cette rivière, et a rendu par un mot analogue le

(1) Calvin était lui-même docteur en droit à l'université d'Orléans.

(2) *Digestum vetus, novum et infortiatum. — Commentariis Accursii illustratum, præter scholia Contii et paratitla Cujacii, etc.* 3 vol. in-f°. Genève, 1625. — Il y a une autre édition de 1589, etc.

« nom vulgaire. On voit sur d'anciennes cartes géogra-
« phiques cette rivière désignée par le mot *Lette* seule-
« ment, nom conservé par plusieurs géographes mo-
« dernes, notamment par Brué et Dubrena. »

Nous ne pouvons pas laisser sans réplique les appréciations ni les conclusions renfermées dans cette note.

D'abord, Guibert ne fut pas le premier abbé de Nogent, mais le troisième. Avant lui on connaît comme abbé de Nogent, saint Godefroy ou Geoffroi, qui fut depuis évêque d'Amiens; et avant saint Godefroy, Henri qui, dès l'an 1076, était en même temps abbé de Saint-Remy de Reims, et d'Homblières, près de Saint-Quentin (Guibert. *de vitâ suâ, lib.* 2, *cap.* 2.)

Guibert écrivait avant 1124, et par conséquent, il était beaucoup plus près de l'origine que le géographe Brué, mort en 1832, et que nos grands géographes eux-mêmes: Samson, mort en 1667; Robert de Vangondy, en 1766; d'Anville, en 1782, et Cassini de Thury, en 1784.

Guibert, quoique vivant dans un siècle d'ignorance, n'était pas un ignorant; pas plus que Barthélemy de Vir, Antelme de Laon, saint Bruno, saint Norbert, saint Bernard, Sigebert de Gemblours, Yves de Chartres, Hugues de Sainte-Marie, Hugues de Saint-Victor, l'abbé Rupert, et beaucoup d'autres des ses contemporains.

Guibert, enfin, habitait sur les bords mêmes de notre rivière, et il devrait en connaître mieux que personne le véritable nom.

Ou, selon l'expression latine dont s'est servi cet historien, *Aquila,* le véritable nom vulgaire devait être, à cette époque, *l'Aigle* ou *l'Aiglette,* que l'on prononçait ou que l'on écrivait l'*Aille* ou l'*Aillette,* l'*Aile* ou l'*Ailette,* l'*Elle* ou l'*Ellette;* d'où sont venus, dans les siècles plus savants: la *Lette*, la rivière de *Lette*, ensuite la *Delette,* la *Dellette* (atlas de Chiquet en 1719), comme on a dit la *Doise* pour la rivière d'Oise. On a même, depuis, traduit ces mots en latin par *Læta* ou *Delelta* (Pouillé de Soissons, page 5.)

Guibert nous apprend lui-même que, si à l'époque de son enfance les écoles étaient rares, elles devinrent, dès

son temps, très-nombreuses ; partout on s'appliquait avec zèle à l'étude de la grammaire, et le nombre des écoles mettait cette science à la portée des plus basses conditions ; *villas video urbis et oppida studiis fervere grammaticæ ;..... fervere grammaticam, et quibusque vilissimis præ numerositate, scholarum hanc patere disciplinam.* (*Gesta dei per Francos, — epist. ad. Lysiardum, et præfatio.*) Donc *l'art d'écrire correctement* les noms était à la portée de l'abbé de Nogent.

Puisque, selon le dire même de M. de l'Epinois, Guibert *a rendu par un mot analogue le nom vulgaire,* ce nom vulgaire était donc alors *Aigle,* ou quelqu'un de ses légitimes dérivés, et non pas *Lette,* qui n'a aucune analogie avec *Aquila.* Or à défaut d'autres données, le plus ancien nom constaté l'emporte sur les noms introduits postérieurement.

Dom Luc d'Achery, d'accord avec Dom Duplessis, dit dans ses notes sur Guibert : *Aquila..... nunc vulgus Elette et Ailette, antiquitas veró* AIGLETTE *appellat.*

Au temps de Guibert, un autre auteur se servait du même nom : Dans la charte de la donation de Prémontré, écrite en 1121, par Raoul, chancelier de l'église de Laon, l'évêque Barthélemy donne à saint Norbert une charrue de terre située *apud capriniacum supra montem ultra rivum Aquilam* (Patrol. de Migne, t. 170, col. 1361).

Un siècle et demi avant Guibert, l'an 975, *Aquila* apparaît dans une charte du roi Lothaire, donnée sur la demande de Roricon, évêque de Laon, pour confirmer la donation faite à la basilique de Saint-Vincent, de l'église de Chevregny, *ecclesiam de capriniaco, villâ in comitatu laudunensi super Aquilam fluvium positâ.*

Cette charte se trouve dans le petit cartulaire de l'évêché de Laon, nº 110 ; dans les mémoires de Leleu, t. Ier, fº 162; et dans l'*Histoire de l'Abbaye de Saint-Vincent de Laon,* éditée par MM. Cardon et Mathieu, page 119.

M. Melleville parle, sous la date de 973, d'une charte de Roricon lui-même, où l'on voit *Aquila.* C'est sans doute la charte de donation, dont celle de Lothaire est l'approbation.

Cette donation de Roricon, la confirmation de Lothaire et l'expression *Aquila* sont rappelées dans un diplôme d'Hugues Capet de l'an 987, rapporté dans la diplomatique de Mabillon, page 576 : *Statuimus etiam ut in villa capriniaco, quæ est super fluvium aquilam* (que Mabillon traduit aussi par l'*Aiglette*) *ecclesiam sancti Medardi nomine sacratam à beatæ memoriæ Roricone episcopo, per episcopale privilegium, per regale quoque præceptum..... habeant.* Donc, Guibert n'a pas arbitrairement donné à notre rivière le nom *Aquila* ; il s'est servi d'un nom employé par ses contemporains, et consacré déjà par un long usage.

Une autre dénomination latine, *Alea Aila,* concourt avec *Aquila* pour constater l'ancien nom vulgaire *Aigle* ou *Aile.*

En 922, selon Flodoart, tandis que Charles le Simple, à qui Laon avait fermé ses portes, se tenait sur la *Serre*, au nord de cette ville, son compétiteur Robert, duc de France, campait de l'autre côté, sur une rivière nommée *Alea. Carolus, abnegato sibi introitu Lauduni, resedit super fluvium sarum, et Rotbertus castra metatus est super Aleam* (Flod. annal. 922). La position respective des deux armées nous autorise à appliquer à notre rivière le nom *Alea* employé par Flodoart.

Dans le cartulaire de Saint-Martin de Laon, t. 3, p. 315, année 1273, M. Matton, archiviste de l'Aisne, a trouvé notre rivière sous le nom *Aila.*

Ces noms *Alea, Aila,* correspondent parfaitement à *Aile* radical d'*Ailette.*

Qu'on ne s'étonne pas de l'emploi de cette double forme : *Aquila* et *Aila* ou *Alea;* il existe en Suisse un lieu que nous appelons *Aigle,* dont le nom latin est à la fois *Ala* et *Aquilegia* (Vosgien).

M. Matton a encore trouvé *Fluvium aquæ de Ailles.*

Divers noms de lieux situés sur les bords de l'Ailette nous apportent un utile concours. Vers la source de cette rivière, au pied de la montagne où se livra la bataille de Craonne, se trouve un village du nom d'*Ailles,* que M. Melleville appelle *Aquila villa.*

Dans la vallée on rencontre un autre village nommé *Vauxaillon*, et une ferme qui en dépend, appelée *Ailleval* (autrefois château d'*Alival*); c'est le même nom retourné, et toujours la même racine *Aille*.

On voit aussi sur cette rivière, entre Chavignon et Chaillevet, un vieux pont, appelé pont d'*Elle*, ou pont d'*Aile*. C'est par ce pont que passait l'ancienne route de Soissons à Laon. Dans la nuit du 8 au 9 mars 1814, Napoléon y fit passer des troupes pour prendre en flanc les Russes, qui occupaient la chaussée de Chivy (*Le département de l'Aisne en* 1814).

Un bras de notre rivière, qui longe le Bac-d'Arblaincourt, est appelé par les habitans l'*Aillie;* et tout près de là se trouvait la chapelle *Elie*, probablement *Ailie*.

Le village de Saint-Pierre-*Aigle*, situé aux environs de Vic-sur-Aisne, nous fournit un exemple et une preuve de l'identité entre *Aigle* et *Aile*. En 1579, il s'appelait Saint-Pierre-à-*Ail*, ainsi qu'on le voit dans une ordonnance de cette année, rapportée par Carlier (t. 3, p. 71).

M. Melleville donne les variantes suivantes : Saint-Pierre-à-*Aile* (14e siècle), Saint-Pierre-*Aile*, St-Pierr*elle*, *Aile* ou *Ayle*-Saint-Pierre, *Sanctus Petrus ad* AQUILAM.

Enfin, nous avons dans nos contrées un oiseau de proie, de la classe des aigles, qu'on appelle la buse, et qui porte aussi vulgairement le nom d'*aile;* les enfants du pays disent un nid d'*aile*. (Renseignement communiqué par M. Roger, de Folembray.)

Ces diverses indications ne laissent plus aucun doute sur le nom véritable et primitif de ladite rivière. C'était bien *Aigle, Aiglette,* ou *Aile, Ailette,* et non pas *Lette,* qui n'est qu'une abréviation et une queue séparée du corps. Du nom primitif *Ailette,* on a pu, par corruption, arriver à *Lette,* mais jamais on ne serait arrivé de *Lette* à *Ailette;* jamais *Lette* n'aurait été traduit par *Aquila* ou par *Aila.*

L'administration actuelle des ponts et chaussées a adopté le nom *Ailette,* contrairement à la carte de Cassini et à celle du dépôt de la guerre. M. Thiers, dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire,* se sert du mot

Lette ; le célèbre écrivain ne veut voir d'*Aigle* que dans son héros.

Quelle peut être la raison de ce nom *Aigle, Aquila,* lequel, du reste, est commun à beaucoup de lieux? L'explication d'un seul pourrait servir aux autres. Est-ce un souvenir des aigles romaines? Serait-ce le séjour de cette espèce d'aigle dont nous parlions tout à l'heure, qui réellement fréquente les bords de l'Ailette, attiré sans doute par l'abondance du poisson? Nous n'osons pas encore nous prononcer. Rappelons seulement que saint Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, l. 6, ch. 37) parle d'un oiseau qu'il nomme *Aquila,* lequel souleva du fond de la rivière d'Aisne un sac contenant la tête de saint Louvent : *Subito adveniens aquila levavit culeum è fundo fluminis.*

Il nous reste maintenant à écouter ce que le vénérable abbé de Nogent, notre quasi-compatriote, nous dit lui-même au sujet de cette rivière, qu'il connaissait si bien :

« Le monastère pour le gouvernement duquel j'étais élu, s'appelle Nogent ; il est situé sur la limite même du diocèse de Laon, n'étant séparé du Soissonnais que par un fleuve peu considérable, qui pourtant déborde quelquefois, et qu'on nomme Aigle (*Aquila*). . . . .

Ce fleuve se distingue beaucoup plus par l'utilité que par la grandeur, car il surpasse par sa fécondité en poissons, *uberrima piscositate,* des eaux d'un renom plus célèbre, et il ne se laisse pas, à l'instar des autres fleuves, contenir dans son lit, mais il déploie au loin de vastes nappes d'eau, semblables à des viviers. »

Monasterium autem ad cujus regimen eligebar, Novigentum vocatur, et est confinio Laudunensis diœceseos in tantum adjacens, ut mediocris quidem, sed aliquoties stagnantis fluvii, qui Aquila nuncupatur. interstitio præfatum territorium a Suessionensi distinguat. De vita sua, lib. 1, cap. 19........ *fluvio quem supra diximus Aquila, utiliori maxime quam majori ; nam celebrioris nominis undas piscositate superans uberrima, alvei sui nequaquam meatu concluditur cœterorum instar fluminum ; sed aquarum stagnant copia vivariorum more protenditur. Ibib.*, lib. 2, cap. 1...... *Inter Laudunenses*

et Suessos pontem Aquilæ fluvii limitaneum esse prædiximus. Ibid., lib. 3, cap. 6 *bis*.

Ces textes de Guibert nous apprennent cinq choses qui existaient au commencement du 12e siècle : 1o Notre rivière portait un nom correspondant à *Aquila;* 2o elle faisait alors la limite entre le Soissonnais et le Laonnois; 3o elle était plus poissonneuse que d'autres rivières plus importantes; 4o elle était sujette à de grands débordements; 5o elle entretenait sur ses bords de vastes étangs.

Erratum. A la page 88, ligne 37, *au lieu de :* Cette prétention, quoique appuyée sur l'autorité imposante d'Adrien de Valois, *lire* ; Cette prétention, combattue par l'autorité, etc.

PROTADE TUÉ A QUIERZY.

RÉCIT HISTORIQUE. — DISSERTATION.

Dès l'an 605, le nom de Quierzy apparaît dans l'histoire, à l'occasion du meurtre de Protade, maire du Palais, sous Thierry, roi de Bourgogne.

Ce tragique événement, qui passe presque inaperçu dans les histoires générales de France, a pour nous une importance toute spéciale, parce que c'est le premier fait qui appartienne à l'histoire générale de Quierzy; et en outre parce qu'il se trouve raconté avec des détails circonstanciés par nos plus anciens chroniqueurs. Il est juste que nous n'en perdions pas un seul trait.

Tandis que Clotaire II, fils de Chilpéric et de Frédégonde, régnait en Neustrie, ses deux cousins, fils de Childebert le Jeune, et petits-fils de Brunehaut, à la mort de leur père, se partagèrent ses Etats: L'aîné, Théodebert, eut l'Austrasie, et Thierry, la Bourgogne. Pendant la minorité des deux jeunes rois, Brunehaut, leur aïeule, s'attribua la régence des deux royaumes; et elle établit d'abord son séjour auprès de Théodebert. Mais les seigneurs austrasiens, souffrant impatiemment de se voir gouvernés par une femme, forcèrent Théodebert à exiler la régence. Brunehaut, chassée de l'Austrasie, se réfugia auprès du roi de Bourgogne, Thierry, qu'elle continua de tenir sous sa tutelle. Afin d'assurer son autorité, elle fit nommer patrice ou duc, et ensuite maire du Palais, un homme qui lui était entièrement dévoué: c'était Protade.

Ce Protade provenait de race romaine (suivant la lettre de Frédégaire et d'Aimoin, *genere romanus*, c'est-à-dire de famille gauloise, selon Mézeray et le P. Daniel). C'était un homme fin et adroit en toutes choses, s'inquiétant peu des règles de l'humanité et de la justice. Il était très-ingénieux pour accroître les ressources du fisc, et en même temps sa propre fortune, aux dépens des particuliers.

Tous ceux qu'il voyait distingués par leur naissance, il s'appliquait à les abaisser, afin qu'il n'en restât plus un seul qui pût lui disputer le rang auquel il était parvenu. Ceux-là et d'autres encore ayant été les victimes de ces trop habiles vexations, Protade s'était aliéné tous les esprits dans le royaume de Bourgogne.

Brunehaut, qui conservait un vif ressentiment de l'affront qu'elle avait reçu en Austrasie, sollicitait continuellement son petit fils Thierry à faire la guerre à Théodebert, en lui insinuant qu'il avait le droit de réclamer les trésors de son père, attendu, disait-elle, que Théodebert n'était pas le fils de Childebert, mais d'un jardinier. Pressé d'un autre côté par les conseils de Protade, Thierry se décida à marcher contre son frère. Il s'était avancé jusqu'en un lieu appelé *Caraciaco*, non

loin duquel se tenait Théodebert avec une forte troupe d'Austrasiens, et il y avait établi son camp, se proposant de livrer le lendemain la bataille. Ses leudes l'exhortaient à faire la paix ; mais Protade poussait au combat. Cette obstination de Protade soulève l'indignation générale. On se demande tout haut s'il ne vaut pas mieux faire périr un homme que d'exposer le sort de toute une armée.

Protade, ignorant le complot, était assis dans la tente du roi, jouant tranquillement avec le médecin-chef (*archiatro*), nommé Pierre. Cependant les troupes s'amassent autour de la tente. Le roi, retenu à quelque distance par ses leudes, envoie un officier nommé Uncilène pour défendre aux soldats de rien tenter contre Protade. Uncilène, au lieu d'exécuter l'ordre du roi, accourt en criant aux soldats : « le roi Thierry, mon maître, ordonne de tuer Protade. » A l'instant les soldats se précipitent, leurs épées déchirent la tente, et Protade tombe percé de coups.

Thierry, couvert de confusion, et contraint par cette sanglante manifestation, se réconcilia avec son frère, *au moins pour un temps,* et les deux armées, sans autre effusion de sang, retournèrent chacune dans son pays.

Nous avons dit que Thierry se réconcilia *au moins pour un temps* avec Théodebert ; car au bout de cinq ans, en 610, ces deux malheureux frères recommencèrent leur querelle avec un nouvel acharnement. Théodebert finit par succomber ; et bientôt Thierry paya, par une mort prématurée, ses attentats fratricides (en 613).

Quant à Uncilène, dont les paroles perfides avaient causé la mort de Protade, et auquel *Hermann* donne ici le titre de duc, il fut, deux ans après, à l'instigation de Brunehaut, mutilé d'un pied, dépouillé de tous ses biens, et réduit à la misère.

Le Patrice Volf, qui avait consenti au meurtre de Protade, fut, par les conseils de Brunehaut et par les ordres de Thierry, mis à mort à *Favernay* (1), en Bourgogne.

---

(1) C'est ainsi que Dom Ruinart traduit le *Faurniaco* de Fré-

Ce récit, dont tous les détails sont tirés des anciennes chroniques, nous a été donné d'abord par Frédégaire le scholastique, auteur contemporain, qu'il faut distinguer de ses continuateurs, et qui écrivait dans la première moitié du VIIe siècle, avant l'an 641, comme le prouve Dom Ruinart, au nº 146 de sa préface en tête des œuvres de saint Grégoire de Tours. Le langage du narrateur, sauf quelques peccadilles grammaticales, ne nous paraît pas aussi barbare qu'on se le figure communément. (Frédég. chron. cap. 23, 27, 28 et 29.)

Aimoin, moine de Fleury-sur-Loire, auteur de l'*Histoire des Francs,* lequel écrivait à la fin du Xe siècle et au commencement du XIe, a reproduit le récit de Frédégaire, en lui donnant une forme plus correcte et plus élégante. (Lib. 3, cap. 92.)

L'auteur anonyme de la chronique de saint Bénigne de Dijon, rédigée au XIe siècle, a aussi répété, en l'abrégeant, le récit de Frédégaire. (Patrol. t. 162, col. 773.)

Hermann de Reichenau (*Hermanus contractus monachus augiensis*), qui vécut durant la première moitié du XIe siècle, raconte aussi en abrégé le même événement (Patrol. t. 143, col. 130). Mais il ne nomme pas le lieu où ce fait s'est passé; et contrairement aux autres auteurs, il met l'année 607 au lieu de 605.

Frédégaire, Aimoin et le chroniqueur de saint Bénigne de Dijon, désignent explicitement l'année dixième du règne de Thierry, or Childebert, son père, mourut en 596; la dixième année du règne suivant est donc bien l'an 605.

La chronique d'Hugues, abbé de Flavigny, qui écrivait au commencement du XIIe siècle, rapporte en peu de mots la mort de Protade; mais il ne nomme pas le lieu, et il ne précise pas l'époque. (Patrol. t. 154, col. 132.)

Mabillon, dans ses recherches sur Quierzy (*de Carisiaco disquisitio*), n'a pas mentionné ce fait, le plus ancien de

---

dégaire, que Aimoin a écrit *Farintaco*. Ne pourrait-on pas y voir Fargny ou Fargniers, près La Fère? Mais cela est difficile à admettre, parce que depuis deux ans, Thierry et ses gens étaient rentrés dans la Bourgogne.



ceux que revendique l'histoire de cette localité. Le savant bénédictin aurait-il pensé que les noms de lieu employés par Frédégaire et les autres chroniqueurs ne sont pas identiques à *Carisiacum* ? ou bien ne voyait-il dans ce récit aucune circonstance favorable à la thèse spéciale qu'il soutenait en faveur de Quierzy-sur-Oise contre Crécy-sur-Serre? Ou bien enfin jugeait-il que l'événement avait dû s'accomplir dans une autre contrée: sur les frontières du royaume d'Austrasie et de celui de Bourgogne, ainsi qu'il a paru probable au P. Daniel? L'autorité de Mabillon est si grande à nos yeux, que son silence seul nous paraît presque une négation, et nous oblige à en rechercher tous les motifs possibles afin de les examiner.

Nous allons essayer de prouver :

1° Que les noms fournis par les chroniques peuvent se rapporter à *Carisiacum*;

2° Que la rencontre des armées de Bourgogne et d'Austrasie a pu avoir lieu à Quierzy;

Et 3° Que cette rencontre a eu lieu réellement à Quierzy.

1° L'annotateur de Frédégaire, Dom Thierry Ruinart, disciple de Mabillon, n'hésite pas à reconnaître dans *Caraciaco* ou dans sa variante *Caraciate,* le célèbre palais royal : *Est Cariciacum,* dit-il, *quod posteà adeo celebre fuit inter palatia regia* (Patrol. t. 71, col. 620).

Aimoin traduit le *Caraciaco* ou *Caraciate* de Frédégaire par *Cariciacum*, qui ne diffère presque pas de *Carisiacum.*

Le troisième continuateur de Frédégaire nomme le lieu où mourut Charles Martel *Carisiacum* suivant un manuscrit, et *Carieco* suivant un autre manuscrit. (Patrol. 71, col. 681.)

Dans l'appendice aux *Gesta Regum Francorum,* ce même lieu où mourut Charles Martel est appelé *Carisiacum* dans un manuscrit, et *Carriacum* dans un autre. (Patrol. t. 96, col. 1464.)

Nous connaissons deux chartes du VIIe siècle, tirées

du cartulaire de Folcuin (Patrol. t. 136, col. 1194, et t. 87, col. 1337), toutes deux relatives au même objet, dans lesquelles le même lieu se trouve appelé successivement *Cariciaco, Cariaciaco,* et *Crisciaco.*

Mabillon lui-même cite un diplôme de Louis-Auguste (Louis le Débonnaire) daté du palais *Circiaco,* qu'il ne doute pas être *Carisiacum.* (De re diplom. p. 262.)

Dans la chronique universelle d'Eckart, abbé d'Urangen (*Ekkehardi vraugiensis chronicon universale,* XII° siècle, Patrol. t. 154, col. 839), la villa où le pape Etienne vint trouver Pépin, et qui partout ailleurs est appelée *Carisiacum* ou *Carisiacus,* se trouve nommée *Carisius.*

Nous rencontrerons un grand nombre d'autres variantes.

Ainsi voilà plusieurs noms qui diffèrent dans la forme, et qui néanmoins se rapportent certainement à un lieu nommé *Carisiacum.* Le nom qui nous occupe en ce moment est un de ceux qui s'écartent le moins de la forme commune. Cette diversité de figure n'est donc pas par elle-même une difficulté.

2° La seule difficulté sérieuse consisterait en ce que le territoire de Quierzy, appartenant au Soissonnais ou au Noyonnais, faisait partie de la Neustrie, dépendait du roi de Soissons, et par conséquent ne pouvait pas être le théâtre d'un congrès hostile entre le roi de Bourgogne et le roi d'Austrasie.

Pour résoudre cette difficulté, il n'est pas nécessaire de trouver à Quierzy la limite entre les deux royaumes d'Austrasie et de Bourgogne; il suffit d'établir qu'en l'année 605, le territoire de Quierzy appartenait au roi d'Austrasie, et non pas au roi de Neustrie. Car la rencontre a dû avoir lieu dans l'intérieur de l'Austrasie. Le roi de Bourgogne étant l'agresseur, ne s'est pas arrêté sur les frontières; et le roi d'Austrasie, attaqué à l'improviste, a dû laisser l'ennemi pénétrer dans l'intérieur de ses Etats, avant de réunir et de lui opposer son armée. Or en examinant à cette époque la situation respective des trois royaumes d'Austrasie, de Neustrie et de

Bourgogne, nous espérons établir que Quierzy n'appartenait pas alors au roi de Neustrie, mais au roi d'Austrasie. Quelques notions préliminaires nous paraissent utiles à rappeler.

D'aprés Aimoin et Hugues de Sainte-Marie, lorsque les Francs occupèrent les provinces de la Gaule, ils les divisèrent en deux parties seulement : ils appelèrent *Austrie* la partie située vers le nord entre le Rhin et la Meuse, et *Neustrie* toute la contrée comprise entre la Meuse et la Loire. Toutefois le pays que les Bourguignons avaient occupé dans la Gaule Lyonnaise (vers le Rhône) prit le nom de Bourgogne. L'Aquitaine ne changea pas son ancien nom. (Patrol. t. 139, col. 634, et t. 163, col 836.)

On sait que cette première division a subi de fréquentes et considérables modifications. Déjà, après la mort de Clovis, le Rémois et le Laonnois appartenaient au royaume qui fut depuis appelé Austrasie ; et Reims, aussi bien que Metz, fut capitale de l'Austrasie.

L'an 588 ou 589, les habitants de Soissons et ceux de Meaux se séparèrent du roi de Neustrie et voulurent être gouvernés par un enfant de Childebert, roi d'Austrasie. Le petit roi adoptif était précisément ce Théodebert, qui fut depuis roi d'Austrasie, et que son frère Thierry vint attaquer à *Caraciacum*. Son règne à Soissons eut alors peu de durée ; mais ce fut toujours un précédent qui a pu se renouveler. (Grég. Tur., hist. franç., lib. 9, cap. 36).

Il est encore à-propos de rappeler que, lors du partage des états de Childebert entre ses deux fils Théodebert et Thierry, on détacha du royaume d'Austrasie, pour les ajouter au royaume de Bourgogne, l'Alsace et une partie de la Champagne. Cette distraction subsista depuis 596 jusqu'en 610. (Frédeg., chron. c. 37). *Anno* xv *regni Theuderici, cùm Alesaciones, ubi fuerat enutritus, præcepto patris sui Childeberti tenebat, à Theudeberto ritu barbaro pervaditur..... etiam et Campanenses. Item*, Aimoin, cap. 96. La portion de la Champagne ajoutée à la Bourgogne n'est pas désignée ; mais, quelle

qu'elle fût, la frontière entre les deux royaumes s'est trouvée alors, sinon voisine, certainement moins éloignée de Quierzy.

Rapprochons - nous maintenant plus encore de l'époque qui nous occupe. Il est certain qu'en l'an 600, après la bataille de Dormelle, dans le Sénonais, gagnée par Théodebert et Thierry, contre Clotaire II, roi de Soissons ou de Neustrie, celui-ci, poussé à bout, avait cédé, bon gré mal gré, d'une part au roi de Bourgogne, toutes ses possessions entre la Seine, la Loire, l'Océan et la frontière des Bretons, et, d'autre part, au roi d'Austrasie, tout le duché de Dentelin, c'est-à-dire la contrée située entre la Seine, l'Océan et l'Oise (rive droite), à l'exception seulement de douze *pagi* ou comtés, qui ne sont pas nommés par les historiens. Frédégaire, Aimoin, la chronique de saint Bénigne de Dijon, exposent clairement cette distribution. Citons seulement Frédégaire :

Chlotarius oppressus, vellet nollet, per pactionis vinculum firmavit, ut inter Sigonam (*Sequanam*) *et Ligerem usquè mare Oceanum et Britannorum limitem pars Theuderici haberet; et per Sigonam et Isaram ducatum integrum Dentelini usque Oceanum mare Theudebertus reciperet. Duodecim tantùm pagi inter Isaram et Sigonam et mare littoris Oceani Chlotario remanserunt.* (Chron., cap. 20).

On peut donc déjà supposer que le Vermandois et le Noyonnais, compris dans la circonscription du duché de Dentelin, n'étaient pas du nombre des comtés exceptés, et qu'ils appartinrent alors au roi d'Austrasie.

Cette supposition, au moyen d'autres témoignages, va passer à l'état de quasi-certitude. Hermann de Reichenau, affirme positivement qu'il ne resta à Clotaire qu'une petite portion de son royaume, savoir douze comtés sur le bord de l'Océan, *modicâ tamtùm parte illi, id est XII comitatibus juxtà littus Oceani, cum pacto pacis relictâ.* (Patrol. t. 143, col. 128).

Observons en passant que les *pagi* de Frédégaire et autres sont appelés *comitatus* par Hermann ; le mot

comté convient donc mieux que le mot *canton,* pour correspondre à *pagus*.

Ce passage d'Hermann montre que les douze comtés réservés à Clotaire étaient tous situés sur le bord de l'Océan, et en outre il donne à entendre que Clotaire ne possédait plus autre chose, et qu'il avait été dépouillé également du pays situé sur la rive gauche de l'Oise, par conséquent du Soissonnais et de sa capitale elle-même.

Il était d'ailleurs très-naturel que Théodebert qui, dans son enfance, avait été appelé par les vœux du pays à régner sur Soissons, profitât de sa supériorité présente pour annexer le Soissonnais à l'Austrasie.

Voilà quelle était la situation en 600. Elle n'a pas pu être changée par les infructueux efforts que Clotaire tenta en 604 pour reconquérir ses provinces, et qui aboutirent pour lui à la défaite d'Etampes. Elle resta la même entre Clotaire et le roi de Bourgogne. Et la paix de Compiègne entre Clotaire et le roi d'Austrasie ne produisit non plus aucun changement de ce côté. Clotaire, rejeté au nord de la Seine, dût se tenir heureux de la simple protection de Théodebert, pour ne pas être dépouillé par Thierry du peu qui lui restait.

Cette même situation n'était pas changée en 605, puisque nous allons voir qu'elle existait encore en 610 et en 611.

Au moment de recommencer la guerre avec son frère, en 611, Thierry offrit à Clotaire de lui faire rendre le duché de Dentelin (Frédég. chron. cap. 37). Donc Clotaire était encore alors dépouillé de la plus grande partie du pays entre l'Oise et l'Océan.

La chronique de saint Bénigne de Dijon, nous apprend qu'en l'année 610, saint Colomban, chassé par Thierry, demeura quelqne temps à Nantes, qui appartenait au roi de Bourgogne, et de là se retira auprès de Clotaire, qui régnait sur les Francs placés à l'extrémité de la Gaule, vers l'Océan... *qui in Francis regnabat extremâ Galliâ ad Oceanum positis* (Patrol., t. 162, col. 775). C'est la position de l'an 600 continuée.

La vie de saint Colomban, écrite par Jonas, auteur presque contemporain, nous fournit des renseignements de première source et tout opportuns; car ce saint Abbé habita successivement les trois royaumes de Bourgogne, de Neustrie et d'Austrasie, et il eut des rapports avec les trois rois.

Le récit de Jonas nous apprend donc que saint Colomban, victime de son austère franchise et de son zèle courageux à l'égard de Thierry et de Brunehaut, fut mené à Nantes, où on l'embarqua pour l'Irlande. Les vents contraires l'ayant fait rentrer dans le port, l'illustre proscrit se retira auprès de Clotaire, qui régnait alors sur les Francs Neustrasiens placés vers l'Océan, à l'extrémité de la Gaule. Son dessein était de gagner l'Italie par l'Austrasie.

En quittant Clotaire pour joindre Théodebert, il passa par Paris et ensuite par Meaux. Dans cette dernière ville il rencontra un conseiller intime du roi d'Austrasie, nommé Hagnéric, père de la vierge Burgondofare, lequel se chargea de l'introduire à la cour de Théodebert..... *Ad Chlotarium,.. qui Neustrasiis Francis regnabat extremâ Galliâ ad Oceanum positis pergit*, etc. (nos 48, 49, 50 et 51, Patrol., t. 87, col. 1038 et s.)

On voit par ce récit que Meaux certainement, et Paris probablement, appartenaient, en 610, au roi d'Austrasie.

Le même Jonas, dans la vie de saint Eustase, second abbé de Luxeuil, raconte un autre voyage entrepris par cet autre abbé pour les besoins de sa communauté, auprès du roi Clotaire, qui demeurait encore aux extrémités de la Gaule, proche l'Océan. Il prit sa route par la forêt et le pays de Brie, et il s'arrêta en allant et en revenant dans une villa auprès de Meaux, appartenant à cet Hagneric dont il a été parlé plus haut (nos 1, 2 et 3, Patrol., t. 87, col. 1045 et s.).

Observons que Jonas, en parlant ici de Clotaire, ne dit plus, comme il l'a fait à l'occasion du voyage de saint Colomban, REGNABAT *Neustrasiis Francis in extremâ Galliâ ad Oceanum positis,* mais HABITABAT *in ultimis*

Galliæ finibus Oceani maris. Cette différence d'expression n'est pas à dédaigner. Le voyage de saint Eustase, postérieur à celui de saint Colomban, a dû avoir lieu à l'époque où Clotaire avait repris tout le duché de Dentelin, ou plutôt à l'époque où il était devenu seul roi de France. En effet, il n'y a qu'un intervalle de trois ans au plus entre le voyage de saint Colomban, en 610, et le commencement de la domination de Clotaire sur toute la France, en 613; or un intervalle de plus de trois ans s'est écoulé entre le voyage de saint Colomban et celui de saint Eustase. Car, à l'époque du premier, la jeune vierge Burgondofare, fille d'Hagnéric, était encore dans les premières années de l'enfance, *intrà infantiles annos* (Vita s. Col., c. 50); et, à l'époque du second, cette même vierge était en âge d'être consacrée à la vie religieuse ou à l'état du mariage, *Pater sponso tradi decernit..... Eustasius religionis veste induit* (Vita s. Eust., c. 2). Donc le voyage d'Eustase a eu lieu du temps de la prospérité de Clotaire.

En outre, saint Eustase allait trouver Clotaire pour l'intérêt de sa communauté, *pro communi necessitate*; or, si le royaume distinct de Bourgogne avait encore existé, Eustase, sujet du roi de Bourgogne, n'aurait pas été trouver Clotaire pour les besoins de son monastère; donc alors Clotaire réunissait sous son autorité toutes les parties de la monarchie française.

Alors on ne pouvait plus dire qu'il *régnait* sur les Neustriens placés à l'extrémité de la Gaule vers l'Océan; on pouvait dire seulement qu'il *habitait* dans cette partie; et il était naturel qu'après y avoir fait un aussi long séjour, Clotaire aimât encore à y habiter, lors même que son royaume s'était étendu. L'hagiographe nous donne ici une preuve de son exactitude, et son témoignage mérite encore plus de confiance. Ainsi quand il dit que Clotaire *régnait* sur les bords de l'Océan, c'est qu'alors *tout* son royaume était là.

M. Henri Martin a donc eu raison de dire, dans son *Histoire de Soissons* (t. 1, p. 244), qu'*après la défaite de Clotaire à Dormelle, Soissons et tout le pays situé*

sur la rive gauche de l'Oise redevinrent austrasiens.

Mais il nous semble que M. H. Martin n'est pas aussi exact lorsqu'il place *au nord, vers la Somme et l'Escaut, les douze pagi conservés à Clotaire.* Si le royaume de Clotaire avait été à l'époque donnée, concentré au nord, vers la Somme et l'Escaut, comment son ministre Landry aurait-il pu, en 604, surprendre Berthoald aux environs de Rouen dans la forêt de Bretonne (ou d'Arelaune)?

Comment en 610, saint Colomban, qui de Nantes avait l'intention de passer par le royaume de Théodebert pour gagner l'Italie, aurait-il commencé par aller trouver Clotaire, puisque, dans l'hypothèse que nous combattons, pour aller à Clotaire il aurait eu à traverser d'abord les Etats de Théodebert? Comment le même saint Colomban, allant de chez Clotaire à Théodebert, aurait-il, venant du nord, passé par Paris et ensuite par Meaux? Tout s'explique au contraire, si l'on place les douze comtés sur le bord de l'Océan, à partir de la rive droite de la Seine, en les échelonnant si l'on veut jusqu'à l'embouchure de l'Escaut.

Revenons à la question principale, et résumons-nous. De 600 à 611, les deux rives de l'Oise appartenaient au roi d'Austrasie. Rien donc n'empêche que, en 605, le roi de Bourgogne soit venu attaquer Théodebert sur un point de cette rivière, à Quierzy.

Si, par égard pour l'opinion de Dormay (*Hist. de Soissons*, l. 3. ch. 36), l'on veut conserver à Clotaire sa capitale et le Soissonnais, nous pouvons encore nous accommoder de ce système. Car, quoiqu'au temps de Guibert de Nogent, l'Ailette fût une limite entre le Soissonnais et le Laonnois, il n'est pas certain pour cela qu'il en fût de même au VIe et au VIIe siècle. Plusieurs auteurs ont prétendu que c'était l'Aisne qui faisait de ce côté la limite entre le Soissonnais et le Laonnois, entre la Neustrie et l'Austrasie. Ils mettent dans l'Austrasie le territoire de Croüy et l'abbaye de Saint-Médard, qui sont sur la rive droite de l'Aisne. (M. Lequeux, *antiq. reliq.* t. 1, p. 102). Dans ce système, Thierry, en suivant la rive

gauche de l'Ailette pour traverser ou seulement atteindre l'Oise à Quierzy, ne violait pas un territoire neutre.

Enfin, si on l'aime mieux, non seulement laissons à Clotaire le Soissonnais, mais encore prolongeons le jusqu'à l'Ailette. Qu'importe? Pour sa commodité, le roi de Bourgogne, voulant attaquer et surprendre le roi d'Austrasie, aura passé sur les terres de Clotaire. Est-ce que les forts s'inquiétent toujours des droits du faible? Clotaire, dans son dénûment, était-il en état de s'y opposer autrement que par une résistance morale? S'il avait pu s'y opposer par la force, l'aurait-il voulu ? N'était-il pas au contraire disposé à aider, par un peu de complaisance, à la ruine réciproque de ses chers petits cousins, qui l'avaient lui-même si impitoyablement dépouillé ?

Ainsi, sans difficulté, conformément à l'itinéraire tracé par M. H. Martin, *l'armée Burgondienne passe la Seine, pénètre dans le Soissonnais, et se trouve en présence des Austrasiens à Kierzy.*

Cette voie, d'ailleurs, n'était peut-être pas nouvelle pour les Bourguignons. Douze ans auparavant, en 593, il n'est pas démontré que ce ne soit pas celle qu'ils ont suivie, de concert avec les Austrasiens, pour marcher contre ce même Clotaire, alors enfant, et contre sa mère Frédégonde. Les travaux de M. Peigné-Delacourt au sujet de la position du *Brennacum,* combinés avec ceux de M. Marville, sur le lieu de la bataille de *Truciacum,* ont acquis à cette opinion une très-grande vraisemblance.

Rien donc ne s'oppose à ce que nous placions la rencontre des armées de Bourgogne et d'Austrasie en 605, ainsi que le meurtre de Protade, qui en fut le dénouement, au lieu où l'ont placée D. Ruinart, Mézeray, M. H. Martin, et presque tous ceux qui ont écrit des notices sur Quierzy : M. Melleville, M. Suin, de Soissons, et M. de La Fons.

3° On nous dira sans doute que, si nous avons prouvé que le meurtre de Protade *a pu* avoir lieu à Quierzy, nous n'avons pas démontré qu'il se soit *réellement* accompli en cet endroit.

Ce serait déjà beaucoup si nous avions réussi à résoudre toutes les objections, à écarter tous les reproches d'invraisemblance. Au tribunal des archéologues, quand une cause en est arrivée à ce point, si elle n'est pas à peu près gagnée, elle est au moins prise en grande considération.

Nous avons quelque chose de plus. Les titres anciens portent *Caraciaco* et *Cariciacum ;* nous nous appelons *Carisiacum ;* aucun autre nom ne présente d'aussi bons caractères d'identité. A nous donc la possession, jusqu'à preuve d'un droit contraire.

Mais Crécy-sur-Serre se met aussi sur les rangs, présenté par D. Nicolas Lelong (*Hist. du Dioc. de Laon,* p. 61). Nous répondrons plus tard aux avocats de Crécy, lorsque nous toucherons à des faits qui fourniront eux-mêmes nos preuves. Pour le moment, il nous suffit d'annoncer qu'aucun Crécy ne prouvera qu'il ait porté d'autre nom que *Creciacum, Griciacum, Crissiacum,* ou *Creceium;* tandis qu'il sera démontré que Quierzy a été régulièrement appelé *Carisiacum.*

FIN DU SUPPLÉMENT.

MEMBRES DU COMITÉ ARCHÉOLOGIQUE

AU 1er JANVIER 1862.

Bureau pour les années 1860-61-62.

Dr Colson ❋, Président, à Noyon.
Peigné-Delacourt ❋, Vice-Président (Ourscamp).
Lecot (l'abbé), Secrétaire, à Noyon.
Cottu, Secrétaire-Adjoint, *id.*
Raymond de Cizancourt ❋, Trésorier, *id.*
Dordigny aîné, Conservateur du Musée, *id.*
Boulongne, Conservateur de la Bibliothèque et des Archives, *id.*

Membres.

Andrieux, imprimeur-libraire à Noyon.
Arachequesne, juge-suppléant à Compiègne.
Ardant, vice-président de la Société archéologique de Limoges.
Audebert ❋, ancien Maire et ancien Conseiller général, à Noyon.
Bailliencourt (de), percepteur des contributions directes à Chauny (Aisne).
Bécu (Sainte-Marie), adjoint à Noyon.
Béguery (Félix), à Compiègne.
Biarre (Sézille de) (O. ❋), Maire de Noyon et Conseiller général de l'Oise.
Billet, directeur de l'Institution St-Barthélemy, à Noyon.
Bougon Du Castel, *id.*
Boulancy (de) ❋, au Mont-Renaud, commune de Passel.
Bouret, docteur en médecine à Ribécourt.

Brasset, notaire à Noyon.
Breda (comte de), au Plessis-Brion.
Breda (vicomte Arthur de) (O. ✻), à Ricquebourg.
Carbonnel (Eric de), avocat, à Orléans (Loiret).
Cardon (O. ✻), Adjoint au Maire de Noyon.
Carlet (l'abbé), curé de Manicamp (Aisne).
Chocus (le docteur), à Attichy.
Cochin (l'abbé), curé de Nampcel.
Courtois, notaire à Guiscard.
Crémery, propriétaire à Noyon.
Croyzet, médecin à Cus.
Cugnière, propriétaire à Noyon.
Derivry, directeur du *Journal des Géomètres,* à Noyon.
Devise (Léon de), à Béhéricourt.
Féron d'Eterpigny (le), à Compiègne.
Flobert, au Tillolet, commune d'Autrèches.
Fourrier, ancien notaire à Noyon.
Ganay (comte de), à Tracy-le-Val.
Gossart, pharmacien à Ribécourt.
Grattier (de) ✻, à Beaurains.
Guesnet, maire de Carlepont.
Harlay, Conseiller d'arrondissement pour le canton de Noyon.
Labrunerie (Eugène de), à Compiègne.
Lac (du), juge-suppléant à Compiègne.
Laffineur (l'abbé), curé de Plailly.
Lambert (l'abbé), professeur de sciences naturelles à l'Institution Saint-Charles de Chauny (Aisne).
Lefranc (Jules), notaire à Lassigny.
Lefranc (Edmond), percepteur à Elincourt-Sainte-Marguerite.
Lemer (docteur), à Cuise-la-Motte.
Leroux (l'abbé), aumônier des Hospices, à Noyon.
Lignières (de), à la Grange des Moines.
Maillet (l'abbé), doyen de Lassigny.
Marcel, pharmacien de l'Empereur, à Compiègne.
Maréchal, professeur à l'Institution Saint-Barthélemy, à Noyon.
Marsy (de) ✻, procureur impérial à Compiègne.

Marsy (Arthur de), à Compiègne.
Marville, propriétaire à Trosly-Loire (Aisne).
Maurice (l'abbé), curé de Carlepont.
Mazière (Léon), notaire à Ribécourt.
Milet (docteur), à Noyon.
Petit, propriétaire à Quierzy.
Peyrecave, propriétaire à Elincourt-Ste-Marguerite.
Pommery (de), à Cus.
Pourcelle, instituteur à Beaurains.
Rendu, architecte à Compiègne.
Rogeau (l'abbé), curé-archiprêtre de Noyon.
Romain (l'abbé), directeur du pensionnat Saint-Joseph, à Chauny (Aisne).
Schwœrer, professeur de langues vivantes, à Noyon.
Theiss (baron de) (O. ✻), consul de France à Venise.
Warmont (docteur), président de la Société académique de Chauny (Aisne).
Vauremoire, premier suppléant du juge de paix, à Noyon.
Villars (baron de), à Carlepont.
Vogüé (comte Melchior de), à Paris.

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

A.

B.

M.

N.

O.

Noyon.—Imp. Andrieux.

